



Liste des avis et questions publiés sur le forum numérique

30 juillet 2024

L'ensemble des avis et questions publiés sur le forum numérique sont accessibles ici : <https://participer-debat-lithium.cndp.fr/>

dp
DÉBAT
PUBLIC

PROJET DE MINE
DE LITHIUM
DANS L'ALLIER

ORGANISÉ PAR

LA commission
nationale du
débat public **CNDP**

Table des matières

| | |
|---|----|
| Liste des Avis publiés sur le forum numérique | 13 |
| 1 - Plaidoyer Mine de lithium à Echassières (Allier) - FNE03 - Posté le 11 mars 2024 | 13 |
| 2 - trop de véhicules, arrêtons la politique d'extraction à tout va - Blaise - Posté le 12 mars 2024..... | 13 |
| 3 - Message vocal - Conséquences environnementales du projet – Reçu le 12 mars 2024..... | 13 |
| 4 – Message vocal - Manque de données informatives disponibles sur le site internet – Reçu le 12 mars 2024..... | 14 |
| 7 – Du haut de son phare, Dunkerque contemple votre mine de lithium - DUNKERQUOIS – Déposé le 13 mars 2024..... | 14 |
| 8 - Quid de la souveraineté nationale ? - Emma – Posté le 13 mars 2024..... | 15 |
| 9 - Contre le projet Mine de Lithium - jack61 – Posté le 14 mars 2024 | 15 |
| 10 - Ce projet est une aberration idéologique - Jay – Posté le 15 mars 2024 | 15 |
| 11 - Informations erronées sur la distance entre l'usine et les habitations - AC – Posté le 15 mars 2024..... | 15 |
| 12 - NON à l'implantation d'une usine à ST BONNET DE RT - AC – Posté le 15 mars 2024..... | 16 |
| 13 - Avec la Certification IRMA, Imerys choisit l'exemplarité - DUNKERQUOIS – Posté le 17 mars 2024..... | 16 |
| 16 - Avis de FNE Allier suite aux deux premières réunions du débat - FNE03 – Posté le 20 mars 2024 | 16 |
| 17 - Un projet indispensable pour répondre à l'urgence climatique - Raybix – Posté le 22 mars 2024 | 18 |
| 18 - Oui à EMILI pour les territoires, pour la nation et pour la planète - Lauvergnat – Posté le 26 mars 2024..... | 19 |
| 21 - Soutien au projet EMILI - moncouyoux – Posté le 29 mars 2024..... | 19 |
| 22 - France en faillite budgétaire : quels impacts sur le monde de la batterie ? - DUNKERQUOIS – Posté le 2 avril 2024..... | 20 |
| 24 – Message vocal - Observations sur les dépliants du débat - Reçu le 2 avril 2024..... | 20 |
| 25 - Ce projet : une fausse bonne idée - Cats – Posté le 3 avril 2024..... | 21 |
| 26 - Oui à ce projet, pour l'avenir de la région et de la France - C120662m – Posté le 5 avril 2024 | 21 |
| 27 - A Montluçon, un débat qui ne mérite pas son nom - Juste citoyen – Posté le 6 avril 2024 | 21 |
| 28 - Bourbonnais et Bourbonnaises, merci de sauver le débat public - DUNKERQUOIS – Posté le 8 avril 2024..... | 22 |
| 30 - Le contribuable ne doit pas financer leurs travaux de voie ferrée - AC – Posté le 12 avril 2024 | 23 |
| 31 - Quelques questions sur le débat et le projet - Catherine – Posté le 13 avril 2024..... | 23 |
| 32 - Avis favorable pour développer une mine de Lithium en Allier - THBO52 – Posté le 14 avril 2024..... | 23 |
| 33 - Mesure du bruit - Lorientais – Posté le 15 avril 2024..... | 24 |
| 34 - Message vocal – Reçu le 22 avril 2024 | 24 |
| 35 – Message vocal - A propos de la réunion "Eau" à Vichy – Reçu le 23 avril 2024 | 24 |
| 36 - Facteur d'impact "LUMIERE" - PJ – Posté le 23 avril 2024 | 25 |
| 37 - Souveraineté européenne et française - Laurent – Posté le 28 avril 2024..... | 25 |
| 38 - le projet devient obsolète et absurde - L Grangeon – Posté le 6 mai 2024..... | 25 |
| 39 - Indispensable - Francois Escaut - Posté le 7 mai 2024..... | 26 |

| | |
|--|----|
| 40 - Un projet qui ne sera jamais rentable - pierrot - Posté le 7 mai 2024..... | 26 |
| 41 - Message vocal - Ce projet de mine est une fumisterie - Reçu le 16 mai 2024..... | 27 |
| 42 - Message vocal - Quelles entreprises font partie prenante du projet ? - Reçu le 20 mai 2024 | 27 |
| 43 - Message vocal - Avis sur la présentation des trois sites du projet d'Imerys – Reçu le 24 mai 2024 | 27 |
| 44 - Message vocal - Les impacts sur notre environnement ambiant – Reçu le 27 mai 2024 | 28 |
| 45 - Souveraineté - MarieD - Posté le 30 mai 2024 | 28 |
| 47 - Point de Vue au sortir de la réunion « Les impacts sur l'eau » - Gazet de Lalizolle - Posté le 31 mai 2024 | 28 |
| 48 - IMERYS pollution des eaux - exemple à Glomel - Cats - Posté le 4 juin 2024 | 29 |
| 49 - Dans l'ordre des choses : d'abord la sobriété - AT - Posté le 10 juin 2024 | 29 |
| 50 - L'emploi - france - Posté le 10 juin 2024 | 30 |
| 52 - relance minière en France - idefix - Posté le 11 juin 2024..... | 30 |
| 53 - Message vocal - Retour sur la réunion à Vichy – Reçu le 11 juin 2024 | 30 |
| 54 - Contexte politique - Le débat peut s'arrêter – Marcel - Posté le 14 juin 2024 | 30 |
| 55 - Pistes d'alternatives à la mobilité individuelle électrique – Ecolettes - Posté le 14 juin 2024 | 31 |
| 56 - En campagne on ne vit pas que de l'air du temps et l'ère de la cueillette est révolue me semble-t-il... - Célou - Posté le 14 juin 2024..... | 31 |
| 57 - Message vocal - Le projet est favorable à la création d'emplois dans l'Allier – Reçu le 2 juillet 2024 | 32 |
| 59 - Des alternatives moins dévastatrices et plus économes en eau et énergies existent – Annick - Posté le 4 juillet 2024..... | 32 |
| 60 - Débat démocratique – Etienne - Posté le 8 juillet 2024 | 32 |
| 61 - Décret d'interet national un dimanche de législatives ??!! – Biquet - Posté le 11 juillet 2024 | 32 |
| 62 - Bilan GES détaillé de l'exploitation nécessaire - wpb - Posté le 17 juillet 2024 | 33 |
| 63 - Option transport direct par canalisations vers l'usine de conversion – Claude – Posté le 19 juillet 2024 | 33 |
| 64 - Eau et energie – JFT - Posté le 19 juillet 2024 | 33 |
| 66 - Retour calamiteux au XIXe siècle - EG - Posté le 23 juillet 2024 | 34 |
| 67 - Une aberration écologique et sociale – Volpe - Posté le 23 juillet 2024..... | 35 |
| 68 - IMERYS passe un accord avec la justice - AC - Posté le 25 juillet 2024 | 35 |
| 69 - Mascarade - nanou62 - Posté le 25 juillet 2024..... | 35 |
| 71 - Pour le bourbonnais , c'est OUI - Gazet de Lalizolle - Posté le 26 Juillet 2024..... | 36 |
| 72 - Pour le citoyen c'est OUI – Gazet de Lalizolle – Posté le 26 juillet 2024 | 36 |
| 73 - Indépendance énergétique - JPH - Posté le 30 juillet 2024..... | 37 |
| 74 - merci - Jm - Posté le 30 juillet 2024 | 37 |
| 75 – Réflexions sur le Lithium – Posté le le 30 juillet 2024 | 37 |
| 77 - Fuite en avant - Et si on réfléchissait avant de prendre des risques irréversibles ? – Marie Paule - Posté le 30 juillet 2024..... | 38 |

| | |
|--|----|
| 78 - Quel avenir pour cette région encore en partie naturelle ? – Antigona - Posté le 31 juillet 2024..... | 39 |
| 79 - Non à ce projet disproportionné – Oïkos Kaï Bios - Posté le 31 juillet 2024 | 39 |
| 80 - L'avis d'une spécialiste de l'exploitation minière – Nokay – Publié le 31 juillet 2024 | 41 |
| Liste des questions publiées sur le forum numérique..... | 42 |
| Q3 - Stratégique et vital – RC René Casilla Habitant de Montluçon – 11 mars 2024..... | 42 |
| Q4 - Répartition redevance communale – Chris - 11 mars 2024..... | 44 |
| Q5 - Investissement public – JP Land - 12 mars 2024 | 45 |
| Q6 - Indépendance ou efficacité énergétique – Gazet de Lalizolle - 12 mars 2024 | 46 |
| Q7 - Innovation dans les processus – GdL – 12 mars 2024 | 46 |
| Q8 - Stockage des résidus – GDL - 12 mars 2024 | 46 |
| Q9 - demande de prélèvement des eaux de la Sioule – GdL - 12 mars 2024..... | 46 |
| Q10 - Le projet EMILI comporter a-t-il un volet "éducation populaire" permettant d'entraîner un impact positif sur le tourisme dans la région? – Gazet de Lalizolle – 12 mars 2024 | 47 |
| Q17 - Qu'est ce qui nous garantit que des personnes qui ont un intérêt dans le projet ne vont pas répondre à votre débat ? – AC – 13 mars 2024..... | 48 |
| Q18 - Contrôle environnement - GdL - 13 mars 2024..... | 48 |
| Q19 - Une gabegie d'argent public – Emma - 13 mars 2024..... | 49 |
| Q20 - Pourquoi RTE n'est pas représentée au sein du débat public ? – Emma – 13 mars 2024 | 50 |
| Q22 - demande de précisions sur infrastructures de transports a Beauvoir-la fourchambert – Gazet de Lalizolle –14 mars 2024..... | 50 |
| Q23 - choix de la solution de transport beauvoir la fourchambert – Gazet de Lalizolle – 14 mars 2024 | 50 |
| Q24 - exemple de vue sur site de chargement de St Bonnet de rt -AC – 14 mars 2024..... | 50 |
| Q25 - choix solution de transport des concentrés - Gazet de Lalizolle (« GdL ») – 14 mars 2024 | 51 |
| Q26 - arbre le long du site de St bonnet : photomontage ? - AC – 14 mars 2024..... | 51 |
| Q27 - Comment assister aux débats sur youtube ? – Marcel – 14 mars 2024..... | 51 |
| Q28 - durabilité des objectifs publics – marcel – 14 mars 2024..... | 52 |
| Q29 - Risques technologiques – Marcel – 14 mars 2024 | 52 |
| Q30 - Conservation des résidus – Marcel – 14 mars 2024..... | 52 |
| Q31 - Transport entre mine et point de chargement – marcel – 14 mars 2024 | 52 |
| Q34 - Réduire l'empreinte carbone du projet - GdL – 16 mars 2024 | 53 |
| Q35 - Pourquoi 3 sites ? – Claude – 17 mars 2024 | 53 |
| Q36 - Précision p22 livret de synthèse – AC – 18 mars 2024 | 54 |
| Q37 - Réflexion globale sur changement de modèle - Quichotte44 - 18 mars 2024 | 54 |
| Q38 - Une erreur dans le calcul de la redevance départementale des mines - Chris – 18 mars 2024 | 54 |
| Q39 - Préciser le montant de redevance des mines - Chris – 19 mars 2024 | 55 |

| | |
|--|----|
| Q40 - Quelle réutilisation et quel traitement de l'eau ? – Lauvergnat63 – 19 mars 2024 | 56 |
| Q41 - La Commune de Naves sera -t-elle impactée ? - Martine – 19 mars 2024 | 57 |
| Q42 - Quelle optimisation de l'emprise du site de filtration et de chargement ? - Chris – 20 mars 2024 | 57 |
| Q43 - Quel impact du projet sur la production hydro électrique de la Sioule Aval ? - benoit raclet – 20 mars 2024.. | 58 |
| Q44 - Quelle gestion des risques a la Fonchambert ? - Chris – 20 mars 2024 | 59 |
| Q45 - Pourquoi ce projet ? - Moule – 20 mars 2024 | 60 |
| Q46 - Ou et comment seront stockés les résidus de roche broyée ? moule 20 mars 2024 | 61 |
| Q47 - Quel suivi de la qualité de l'eau ? Moule 20 mars 2024..... | 61 |
| Q48 - Quels sont les scénarios en cas de sécheresse ? Moule 20 Mars 2024 | 62 |
| Q49 Y aura-t-il des mesures compensatoires ? si oui lesquelles ? Moule 20 Mars 2024 | 63 |
| Q50 A quand un vrai débat ? RM 21 Mars 2024..... | 63 |
| Q51 et si on n'a plus besoin de Lithium ? Cats 22 Mars 2024..... | 64 |
| Q52 - Combien de fonds publics dans ce projet ? Emma 22 mars 2024..... | 65 |
| Q53 - Lithium : pour quels usages ? Leau 24 Mars 2024 | 66 |
| Q58 – Questions sur le beryllium - Roland – 25 mars 2024 | 66 |
| Q58 - Plan de formation professionnelle pour accompagner le projet ? GDL 25 Mars 2024 | 67 |
| Q59 - Pourquoi choisir Saint Bonnet comme site de chargement ? - Bgoub 26 mars 2024 | 68 |
| Q60 - Quels effets cumulés Mine et et carriere ? FNE 03 26 Mars 2024 | 69 |
| Q61 - Quels besoins en électricité pour l'ensemble des trois sites (la mine, la plateforme ferroviaire et l'usine) ? FNE 03 26 Mars 2024..... | 70 |
| Q62 - Quels contrôles par les DREAL ? FNE 63 26 mars 2024 | 70 |
| Q63 - Pouvez vous préciser les phases d'exploitation du projet ? Citoyen curieux – 26 mars 2024 | 71 |
| Q64 - Quels risques en matière de radioactivité ? FNE03 - 26 Mars 2024 | 72 |
| Q65 - Quelles nuisances sonores et visuelles liées à l'implantation de l'usine et son fonctionnement 24h/24 ? CASSCA – 27 mars 2024..... | 72 |
| Q66 - Une étude complémentaire par la CNDP est elle prévue ? Marcel - 26 Mars 2024 | 73 |
| Q67 - quelle est la composition précise des résidus issus de la carrière ?EPHI - 27 Mars 2024..... | 73 |
| Q68 - Des alternatives au ciment sont-elles envisagée pour réduire les émissions de carbone liée au projet ? EPHI 27 mars 2024..... | 74 |
| Q69 - BR Demande de précisions sur la norme IRMA - 27 Mars 2024 | 74 |
| Q70 - Quel scénario si la mine n'est pas rentable ? BR 27 Mars 2024 | 76 |
| Q71 pourquoi avoir retenu la solution d'une plateforme ferroviaire a saint Bonnet ? Claude 27 Mars..... | 77 |
| Q73 - Pourquoi ne pas décaler l'implantation envisagée selon maquette 3D plus vers le nord (200m) ? Chris 28 Mars 2024..... | 77 |
| Q74 - Pourquoi IMERYYS n'analyse pas la situation économique des communes étudiées et leur intérêt pour des retombées économiques ? Chris 28 Mars 2024..... | 78 |

| | |
|---|-----|
| Q76 - ET la démocratie dans tout ça ? quid des alternatives au projet ? - Anne LO - 28 Mars 2024 | 79 |
| Q77 - Quand est ce que les demandes d'autorisation seront faites ? AC 29 Mars 2024 | 79 |
| Q78 - Combien de camions de livraison sur le site d'échassières ? jm 31 Mars 2024..... | 80 |
| Q79 - Est ce le BRGM recevra une redevance de la part de Imerys ? Eremia - 2 avril 2024 | 81 |
| Q80 - Quelles conséquences environnementales du projet ? Répondeur 2 Avril – 11 mars 2024 | 82 |
| Q81 - Quelle surveillance et quelle autorité régulatrice pour l'exploitation de la mine ? - Message vocal déposé le 29 mars 2024..... | 83 |
| Q82 - Que deviendront les résidus de lithium une fois transformées en farine ? - Message vocal déposé le 2 avril 2024..... | 84 |
| Q83 - Quelle prise en compte de la charte de l'environnement et des générations futures dans ce projet ? Jean christophe Hanoteau – 2 avril 2024..... | 85 |
| Q84 - Quelles sont les énergies utilisées par les process industriels sur place ? Joséphine 3 Avril..... | 86 |
| Q85 - Quand seront déposés les dossiers règlementaires des usines pilotes ? ecolettes - 3 avril 2024..... | 87 |
| Q86 - Confirmez vous que 800000 tonnes par an de résidus chimiques sortiraient de Montluçon ? Ecolettes - 4 avril 2024 | 88 |
| Q87 - Quel retour sur investissement du projet Emili ? LS_03 5 Avril | 89 |
| Q88 - Le choix du site de Montluçon est il définitif ? LS_03 - 5 avril 2024 | 89 |
| Q89 - les batteries Lithium-ion sont elles vraiment les batteries de demain ? LS_03 - 5 avril 2024 | 90 |
| Q90 Quel avenir pour les méga factories européennes ? LS_03 - 5 avril 2024 | 90 |
| Q91 - Qu'est-il prévu pour atténuer les nuisances sonores engendrées ? D.D 5 avril 2024 | 91 |
| Q92 - Quelles quantités d'eau sont nécessaires pour assurer la conversion du lithium ? Alain B - 6 Avril..... | 92 |
| Q93 - Quelle gestion de l'eau entre les besoins du projet et les besoins des collectivités ? Alain B 6 avril..... | 92 |
| Q94 - Pouvez-vous apporter des précisions sur les emplois générés localement par le projet EMILI ? SuzyBee 7 avril | 93 |
| Q95 - Les retombées financières pour Echassières, qu'en est-il réellement ? - Najg - 8 avril 2024 | 94 |
| Q96 - Besoin de préparer le Lithium en Chine ? - Marion - 8 avril 2024..... | 95 |
| Q97 - Pouvez-vous préciser comment aller vous appliquer la norme IRMA ? - Alf - 8 avril 2024 | 95 |
| Q98 - Pouvez-vous apporter des précisions sur les rejets atmosphériques ? - PJ - 8 avril 2024 | 97 |
| Q101 - Quel impacts économiques pour les riverains ? DD 11 avril..... | 97 |
| Q102 - Pouvez-vous détailler le graphique du DMO thermique vs électrique ? Alf 12 a | 98 |
| Q104 - Quelle est la taille du bâtiment de stockage à St Bonnet Rt ? - AC - 12 avril 2024 | 99 |
| Q105 - Déplacer au nord le site de St Bonnet Rt ? - AC - 12 avril 2024..... | 99 |
| Q106 - Quel niveau des rails par rapport au tracé autoroute ? AC 12 avril 2024 | 100 |
| Q110 - Quel investissement d'Imerys dans ce débat en ligne (8 réponses sur 60 questions) ? olivier 14 avril 2024 | 100 |
| Q111 - Des transports par camions des minerais sont-ils envisagés/ envisageables? Alf 15 Avril..... | 101 |

| | |
|---|-----|
| Q112 - % de Li extrait --> gestion des déchets et du devenir de la mine- Zenwalk94 15 Avril..... | 102 |
| Q113 - Maitriser le poids des véhicules automobiles et exigence de sobriété, besoin de précisions GdL 15 Avril . | 103 |
| Q115 A quelles nuisances sonores s'attendre ? jeanne03 17 Avril..... | 104 |
| Q118 - Réflexions sur le débat public répondeur 18/04..... | 104 |
| Q122 - Quelle éthique et quelle vision pour le 21ème siècle ? Esteban 21/04..... | 105 |
| Q123 - Quelle préservation des écrevisses à pattes rouges ?marcel – 22 avril 2024..... | 107 |
| Q124 - quelle composition de la CNDP – Annick – 22 avril 2024..... | 108 |
| Q125 - Quel est l'objectif des piézomètres sur le bassin versant de la Bouble ? Répondeur – 22 avril 2024..... | 109 |
| Q126 - Quel impact climatique de l'ensemble des opérations de production, transport et stockage lié à l'ouverture de la mine ? Thierry dekeyser – 22 avril 2024 | 110 |
| Q127 - Produire de l'électricité en local entre la STEP et le site ? Alain B – 23 avril 2024 | 112 |
| Q128 - Le diagnostic environnemental du site de La Loue a-t-il été porté au dossier d'impact de l'usine de conversion ? Dominique BEGUIN – 23 avril 2024 | 112 |
| Q129 - Quelles nuisances dues au transport sur l'environnement ? JM – 23 avril 2024..... | 113 |
| Q130 - Estimation des bénéfices nets par rapport au surcoût environnemntal et social - Hu Go - 24 avril 2024 | 113 |
| Q131 - Questions concernant le process - France Nature Environnement FNE - Pierrette Saupin - 25 avril 2024 . | 114 |
| Q132 - Cycle de l'eau : besoins et rejets aux différentes étapes du projet EMILI ? - France Nature Environnement FNE - Pierrette Saupin – 25 avril 2024 | 115 |
| Q133 - Planification de la ressource locale en eau - France Nature Environnement FNE - Pierrette Saupin – 25 avril 2024..... | 116 |
| Q134 - Résidus et stériles - France Nature Environnement FNE - Pierrette Saupin – 25 avril 2024 | 117 |
| Q135 - Transformation du mica lithinifère - France Nature Environnement FNE - Pierrette Saupin - 25 avril 2024 | 118 |
| Q136 - Bilan matière annuel du projet EMILI - France Nature Environnement FNE - Pierrette Saupin – 25 avril 2024 | 119 |
| Q137 - Les raccordements et la consommation électriques - France Nature Environnement FNE - Pierrette Saupin – 25 avril 2024 | 120 |
| Q138 - Projet EMILI et changement climatique - France Nature Environnement..... | 122 |
| Q139 - Qualité de l'air - France Nature Environnement..... | 122 |
| Q140- Sur les alternatives au projet - France Nature Environnement FNE - Pierrette Saupin - 25 avril 2024 à 15:27 | 123 |
| Q141 - Biodiversité - France Nature Environnement FNE - Pierrette Saupin - 25 avril 2024 à 15:28..... | 123 |
| Q142 - Sur l'emplacement de l'usine de conversion - France Nature Environnement FNE - Pierrette Saupin - 25 avril 2024 à 15:31 | 124 |
| Q143 - Réduction des risques - France Nature Environnement FNE - Pierrette Saupin - 25 avril 2024 à 15:32..... | 124 |
| Q144 - Sur la phase pilote - France Nature Environnement FNE - Pierrette Saupin - 25 avril 2024 à 15:33 | 125 |
| Q145 - Sur l'utilisation des minerais secondaires - France Nature Environnement FNE - Pierrette Saupin - 25 avril 2024..... | 125 |

| | |
|--|-----|
| Q146 - Que deviennent les déchets qui sont en plus grande quantité que la quantité possible à enfouir ? - Débat public mine de lithium dans l'Allier – 25 avril 2024..... | 126 |
| Q147 - Quelle prise en compte des épisodes de sécheresses ? - Message vocal déposé le 25 avril 2024..... | 127 |
| 148 - Quelles quantités d'eau nécessaires à l'unité de conversion ? - Michel Jarry - 26 avril 2024..... | 128 |
| Q149 - Pouvons-nous disposer de données pour comparer réellement les énergies? pilJaie – 29 avril 2024..... | 129 |
| Q150 - Modulation de la consommation d'énergie : Qu'en est-il de projet EMILI? JFT 29avril..... | 130 |
| Q151 - Pourquoi ne pas faire toutes les étapes sur le site de Beauvoir d'Imerys (concentration + filtration + conversion)?Alf – 30 avril 2024..... | 131 |
| Q152 - Quelles mesures de protection pour le fluorure de Sodium ? Etienne 1 ^{er} mai..... | 132 |
| Q153 - Pourrait on avoir la liste exhaustive des réactifs de flottation ?Etienne 01/05..... | 132 |
| Q154 - Pourrait on avoir des informations détaillées sur l'ensemble des flux d'eau ? Etienne 01/05..... | 133 |
| Q155 - Quel impact sur les Cher de la non restitution des eaux de la station d'épuration (600 000 m3/an) ? Etienne – 1er mai 2024..... | 135 |
| Q156 - Pourquoi Imerys ne communique sur Irma que sur le projet Lithium ? etienne 1er Mai..... | 135 |
| Q157 - Quelles actions d'Imerys pour le traitement des infiltrations en surface aux Collettes ? Gazet de lalizolle 2 mai..... | 136 |
| Q158 - Est-il possible d'avoir un comparatif de bilan carbone pour la production d'un véhicule (thermique vs électrique) ? Pierre 02 mai..... | 137 |
| Q159 - Pourquoi ne puis-je déposer un cahier d'acteur en tant que personne physique ? Etienne 1mai..... | 138 |
| Q160 - Comment soutenir ce projet inhumain ? Romain – 3 mai 2024..... | 138 |
| Q161 - Lors de l'extraction, quelles sont les risques des opérateurs vis à vis de la silicose? - Clovis 11..... | 138 |
| Q162 - Les eaux de pluie sont récupérées, traitées mais pas utilisées, pourquoi? Clovis 11 3 mai..... | 139 |
| Q163 - Les élus de l'agglomération montluçonnaise ont-ils étudié l'impact qu'aurait un « renouveau » économique et démographique » sur son approvisionnement en eau ? GdL 5 mai..... | 140 |
| Q164 - Utilisation de lignes dites de desserte fines du territoire par le projet EMILI Marcel 5 mai..... | 141 |
| Q165 - Quels besoins en eau ? FNE..... | 141 |
| Q166 - Où seront stockés les déchets qui contiendront de l'arsenic et des métaux lourds ? Clovis 11 8 mai..... | 142 |
| Q167 - Le projet Emili peut-il contribuer à sauver la forêt des Collettes Gdl mai..... | 143 |
| Q169 - Allons-nous entendre les vrais inspirateurs du projet EMILI ? GdL..... | 143 |
| Q170 - Quels impacts du projet sur la qualité de l'air à Montluçon ?jeanne03 14 mai 2024..... | 144 |
| Q171 - Comment Imerys pourra protéger les nappes phréatiques alentours ? ARNAUD DEBRADE 14 mai 2024..... | 145 |
| Q172 - Quels impacts des hypothèses dynamiques (changement climatique et taux de recyclage de l'eau)? Sioulevent 14 mai 2024..... | 146 |
| Q173 - Quels financements du suivi de l'impact sur les écosystèmes et de leur régénération ? Sioulevent 14 mai 2024..... | 147 |
| Q174 - Quel impact de la règle du Zero Artification Nette sur le projet EMILI ?Marcel 15 mai 2024..... | 148 |

| | |
|--|-----|
| Q175 - Quel est le captage d'eau de surface de la Sioule dans l'Allier par d'Imerys ?..... | 148 |
| Q176 - Pouvez-vous préciser les éléments des fiches Eau ?..... | 149 |
| Q177 - Pourquoi l'implantation envisagée ne peut pas être déplacée plus vers le nord (200m) ? chris 22 mai 2024 | 150 |
| Q178 - Sur quels prix du Lithium basez-vous la rentabilité économique de la mine ? Thom34 22 mai 2024 | 152 |
| Q179 - Pouvez-vous clarifier le besoin en eau EMLI expliqué en fiche 07B page 2 ? chris 24 mai 2024 à 14:57... | 152 |
| Q180 - Quelle énergie utilisée pour le four de calcination de l'usine de conversion ? RC 30 mai 2024 | 153 |
| Q181 - Quel bien-être des salariés et éclaircissement des zones d'ombre au niveau écologique ? fabi 30 mai 2024 | 153 |
| Q182 - Quelle organisation au niveau de la desserte ferroviaire ? FAYARD 30 mai 2024 | 154 |
| Q183 - Quelle maturité des technologies de recyclage d'eau ? cpouly 31 mai 2024 | 155 |
| Q184 - Quel impact de la directive cadre sur l'eau sur le projet ? cpouly 31 mai 2024 | 156 |
| Q185 - Comment est planifiée la gestion des risques autour de la mauvaise appréciation des quantités de prélèvement en eau ? cpouly 31 mai 2024 | 157 |
| Q186 - Comment se positionner dans le débat sans information ? Etienne 31 mai 2024..... | 158 |
| Q187 - Une analyse préventive du processus de conversion est-elle envisagée ? Alain B 31 mai 2024 | 159 |
| Q188 - Quelle prise en compte du tourisme sur le plan d'eau des Fades ?Gaby combrailles 63 31 mai 2024 | 160 |
| Q189 - Quid de « L'alternative de M Frédéric Laporte » - utilisation du réseau routier ? chris 2 juin 2024..... | 161 |
| Q190 - Quels impacts sur la population environnante ? Où est la fiche thématique sur l'eau ? Géonico03 2 juin 2024 | 161 |
| Q191 - Pouvez-vous apporter des compléments de réponse à la Q106 ? Biquet 4 juin 2024 | 162 |
| Q192 - Quels accès au site fontchambert ? Biquet 4 juin 2024 | 163 |
| Q193 - Pourquoi des camions sur le site Fontchambert ? Biquet 4 juin 2024 | 163 |
| Q194 - Quels sites pressentis ? Cats 4 juin 2024 | 163 |
| Q195 - Quels impacts sur les écosystèmes en phase d'exploitation ? MarieD 6 juin 2024..... | 164 |
| Q196 - Quel comblement des chambres dans la mine ? MarieD 6 juin 2024..... | 165 |
| Q197 - Est-il possible d'exploiter en même temps à ciel ouvert la carrière de kaolin et la mine de lithium ? MarieD 6 juin 2024 | 165 |
| Q198 - Quelles retombées économiques pour les actionnaires ? AlexandraG 6 juin 2024 | 165 |
| Q199 - Cette pression complémentaire sur les milieux du Cher est-elle responsable ? Sioulevent 12 juin 2024.... | 166 |
| Q200 - Est-il possible d'exploiter côte à côte, à ciel ouvert, la carrière de kaolin et la mine de lithium ? MarieD 15 juin 2024 | 168 |
| Q201 - Quel besoin de chaleur pour le traitement des granites de Beauvoir ? pauline b 21 juin 2024..... | 168 |
| Q202 - Tests d'imperméabilité : Comment avoir confiance en l'entreprise Antea ? Annick 21 juin 2024..... | 169 |
| Q204 - Les granites des Colettes et de Beauvoir sont-ils aussi imperméables que cela ? Annick 21 juin 2024 | 169 |

| | |
|--|-----|
| Q206 - Le projet de mine de l'Allier ne risque-t-il pas d'être devancé par d'autres techniques ? Annick 21 juin 2024 | 170 |
| Q207 - Qu'advient-il des emplois directs et indirects dans 25 ans ? Annick 21 juin 2024 | 171 |
| Q209 - La souveraineté énergétique est-elle un mythe ? Annick 21 juin 2024 | 171 |
| Q210 - Quelles modifications de calendrier du débat ? Débat public mine de lithium dans l'Allier 2 juillet 2024 | 172 |
| Q211 - Les besoins en eau du projet sont-ils susceptibles d'évoluer à moyen et long terme ? Débat public mine de lithium dans l'Allier 4 juillet 2024 | 172 |
| Q212 - Comment les autorisations de prélèvement d'eau nécessaires au projet pourraient-elles être obtenues, au vu de l'état de la ressource locale ? Débat public mine de lithium dans l'Allier 4 juillet 2024 | 173 |
| Q213 - Quel circuit emprunte l'eau qui passe dans l'usine d'Imerys ? quels impacts cela a-t-il sur l'environnement ? Débat public mine de lithium dans l'Allier 4 juillet 2024 | 174 |
| Q214 - Comment accéder aux informations sur la ressource et les prélèvements en eau ? Débat public mine de lithium dans l'Allier 4 juillet 2024 | 174 |
| Q215 - Quels sont les liens entre la Sioule, la Bouble, le Cher et le site de la Bosse ? Débat public mine de lithium dans l'Allier 4 juillet 2024 | 175 |
| Q216 - Le projet pourrait-il impacter des eaux captives sur le site de la Bosse, ou des eaux hydrothermales présentes dans le granit ? Débat public mine de lithium dans l'Allier 4 juillet 2024 | 176 |
| Q217 - Le public pourra-t-il accéder aux études existantes et à celles qui seront réalisées par la suite ? Débat public mine de lithium dans l'Allier 4 juillet 2024 | 176 |
| Q218 - Quel est l'état de fracturation du granit de Beauvoir, et comment son évolution sera-t-elle suivie ? Débat public mine de lithium dans l'Allier 4 juillet 2024 | 177 |
| Q219 - Comment Imerys rendra l'information sur les études techniques accessibles à tous ? Débat public mine de lithium dans l'Allier 4 juillet 2024 | 177 |
| Q220 - Comment les risques d'assèchement des cours d'eau sont-ils pris en compte ? Débat public mine de lithium dans l'Allier 4 juillet 2024 | 177 |
| Q221 - Quels sont les risques de contamination des eaux par les déchets liés au processus d'extraction ? Débat public mine de lithium dans l'Allier 4 juillet 2024 | 178 |
| Q222 - Comment seront prévenus les risques de pollution par les déchets issus du processus extractif ? Débat public mine de lithium dans l'Allier 4 juillet 2024 | 179 |
| Q223 - Le projet pourrait-il bénéficier de dérogations par rapport à la directive européenne cadre sur l'eau ? Débat public mine de lithium dans l'Allier 4 juillet 2024 | 180 |
| Q224 - Comment assurer que les études menées par les services de l'Etat sur l'impact environnemental seront impartiales, étant donné que l'Etat soutient le projet ? Débat public mine de lithium dans l'Allier 4 juillet 2024 | 180 |
| Q225 - Quels seront les suivis environnementaux mis en œuvre au fil des différentes phases du projet ? Débat public mine de lithium dans l'Allier 4 juillet 2024 | 180 |
| Q226 - Quels impacts sur les cours d'eau ? Bellenaves 16 juillet 2024 | 181 |
| Q227 - Quel intérêt de continuer à débattre ? Nokay 7 juillet 2024 | 181 |
| Q228 - Décision de l'état vs débat Etienne 8 juillet 2024 | 182 |

| | |
|--|-----|
| Q230 - Lixiviation Etienne 8 juillet 2024 | 183 |
| Q231- Décret d'interet national : hasard du calendrier? AC 9 juillet 2024 | 183 |
| Q232 - Camions au lieu du train? AC 9 juillet 2024 | 184 |
| Q233 - Combien de CO2 en plus : route VS camions AC 9 juillet 2024 | 184 |
| Q234 : Résidus miniers toxiques : où vont-ils aller AC 9 juillet 2024 | 184 |
| Q235 - Où trouver les 20 millions de m3 d'eau nécessaires au démarrage? AC 9 juillet 2024..... | 185 |
| Q236 - Projet d'intérêt national majeur - pourquoi débattons nous? Sioulevent 9 juillet 2024 | 185 |
| Q237 - Question à Mme le préfet - envisagez vous la nomination d'une CLI ? | 186 |
| Q238 - Le lithium va-t-il réellement rester en France? D.D. 9 juillet 2024 | 187 |
| Q239 - Comment est calculé le rendement du recyclage ? Etienne 10 juillet 2024..... | 187 |
| Q240 - Conflits d'intérêts Mme Trimbach Antoine 10 juillet 2024 | 187 |
| Q241 - Quelle prise en compte de l'aspect social dans le choix du site de l'usine de conversion ? Antoine 10 juillet 2024..... | 188 |
| Q243 - Quelle taille de l'usine ? (cf commentaire sur la Q24) AC 10 juillet 2024 | 188 |
| Q244 - Etude paysagère ST Bonnet AC 10 juillet 2024 | 189 |
| Q245 - Des merlons : constitués de quoi? AC 10 juillet 2024..... | 189 |
| Q246 - Quelles retombées économiques locales ? UD CGT Allier 10 juillet 2024 | 190 |
| Q247 - Quelle constitution de la réserve initiale en eau ? VV 10 juillet 2024 | 190 |
| Q248 - La régénération de la ligne ferroviaire Montluçon - Gannat, quels financements ? Pascalou121 10 juillet 2024..... | 191 |
| Q250 - Non utilisation du chemin de l'arrêt de bus Chalignat ? Biquet 11 juillet 2024 | 191 |
| Q251 - Comment les autorisations de prélèvement d'eau nécessaires au projet pourraient-elles être obtenues, au vu de l'état de la ressource locale ? Débat public mine de lithium dans l'Allier 12 juillet 2024..... | 192 |
| Q252 - Un débat inutile ? Wim 15 juillet 2024 | 194 |
| Q253 - Quelle quantité de matière absorbée ? - jm - 18 juillet 2024 | 194 |
| Q254 - Quelles alternatives au site de l'usine de conversion ? - JPD - 18 juillet 2024..... | 195 |
| Q255 - Quel regard d'Imerys sur un nouveau type d'Eramet en Argentine ? - Bessard - 18 juillet 2024 | 196 |
| Q256 - Quelles sont les subventions, primes, etc ? - Alf - 20 juillet 2024..... | 196 |
| Q257 - Choix du client pour le lithium d'Echassières - Jules D - 20 juillet 2024 | 197 |
| Q258 - Où iront les déchets ultimes ? - Jules D - 20 juillet 2024 | 198 |
| Q259 - Projet d'intérêt national, donc pas uniquement Allier 03, mais aussi Puy de Dôme 63, pourquoi ne pas poursuivre l'étude sur Lapeyrouse/Gare/Bois des Sauzaies (avis favorable au projet) ? - chris - 20 juillet 2024 | 198 |
| Q260 - Quels impacts de l'arrêt du pompage de la nappe phréatique en fin d'exploitation ? - Etienne - 21 juillet 2024 | 200 |
| Q261 - Une option de transport direct par canalisations vers l'usine de conversion est-elle envisageable ? - Claude - 22 juillet 2024 | 200 |

| | |
|---|-----|
| Q262 - Quels sont les différents critères pour le choix de l'usine de chargement ? - Nours - 22 juillet 2024..... | 202 |
| Q263 - Quid de l'eau pour le transport par canalisations à Montluçon ? - Nours - 22 juillet 2024..... | 202 |
| Q264 - Questions au sujet de l'étude paysagère à la plateforme ferroviaire - Alf - 22 juillet 2024 | 203 |
| Q265 - Comités divers évoqués à Echassières le 18 juillet - Ecolettes - 23 juillet 2024 | 204 |
| Q266 - Pollution et coût de traitement de l'eau - Miguel - 23 juillet 2024..... | 204 |
| Q267 - Avenir du lithium dans la voiture électrique - Miguel - 24 juillet 2024 | 205 |
| Q268 - Qui seront les décideurs responsables en cas de problème ? - Miguel - 24 juillet 2024..... | 207 |
| Q269 - Quelles garanties sur le management et la bonne foi d'Imerys? - Antigona - 24 juillet 2024 | 207 |
| Q270 - Question sur l'expérience d'un de vos ingénieurs - Antigona - 24 juillet 2024..... | 208 |
| Q271 - Pourquoi pas un système de recyclage plus écologique ? - Antigona - 24 juillet 2024 | 208 |
| Q272 - Batteries moins impactantes pour l'environnement : et la concurrence ? - Antigona - 24 juillet 2024..... | 209 |
| Q273 - A propos du programme IRMA - Antigona - 24 juillet 2024..... | 210 |
| Q274 - Centre de Stockage de Déchets dangereux, Bassine, quantité d'eau annoncée et réellement utilisée..... | 210 |
| Antigona - 24 juillet 2024 | 210 |
| Q276 - Qualité de l'air à Echassières - Nokay - 24 juillet 2024..... | 211 |
| Q277 - Comment garantissez vous la souveraineté nationale dans l'exploitation de ces minerais? - ALD - 24 juillet 2024..... | 212 |
| Q278 - Comment allez vous indemniser les habitants ? - ALD - 24 juillet 2024 | 213 |
| Q279 - Pourquoi y a-t-il un débat alors que le decret 2024-740 du 5 juillet a été publié ? - ALD - 24 juillet 2024 ... | 213 |
| Q281 - Demande d'étude épidémiologique en aval - TERRENOIRE Lucette - 24 juillet 2024..... | 214 |
| Q283 - Que ferez-vous face aux batteries au graphène ou d'autres innovations ? - TERRENOIRE Lucette - 24 juillet 2024..... | 214 |
| Q284 - L'eau et les risques de pollution de ce projet - TERRENOIRE Lucette - 24 juillet 2024..... | 215 |
| Q285 - Prise en compte de la géologie volcanique - TERRENOIRE Lucette - 24 juillet 2024 | 215 |
| Q286 - Quelles mesures de sécurité pour les crues centennales ? - TERRENOIRE Lucette - 24 juillet 2024 | 215 |
| Q287 - Quelle vision en termes financier en vue des alternatives ? - barthyve - 24 juillet 2024 | 216 |
| Q288 - Quelles garanties ? Débat public mine de lithium dans l'Allier 25 juillet 2024 | 216 |

LISTE DES AVIS PUBLIES SUR LE FORUM NUMERIQUE

Certains avis ne figurent pas dans cette liste : ils n'ont pas été publiés sur le forum numérique car ils ne respectent pas la charte d'utilisation. La numérotation des avis inclue les avis non publiés.

1 - Plaidoyer Mine de lithium à Echassières (Allier) - FNE03 - Posté le 11 mars 2024

Bonjour,

Les associations de protection de l'environnement France Nature Environnement Allier (FNE Allier) et Préservons la forêt des collettes ont choisi leur camp. Elles défendront la vie de tout un territoire dans le cadre du débat public qui aura lieu du 11 mars au 7 juillet 2024.

Notre objectif est de recentrer le débat sur la SOBRIETE dans notre société "malade" de consommation. Cela passe par un état des lieux de nos besoins essentiels puis de l'aménagement de nos territoires, de la mobilité et donc de la place de la voiture.

Une mine ici ne remplacera pas une mine ailleurs tant que le consumérisme guidera notre quotidien. Une réflexion est indispensable.

Nous ne pouvons pas continuer à faire comme si nos ressources étaient inépuisables entraînant des impacts environnementaux, sociétaux et sanitaires majeurs.

Vous trouverez en P.J notre plaidoyer commun.

[ea807c5ae68f0d8f9f01965a349e319d856b7bb6.pdf \(cndp.fr\)](https://cndp.fr/ea807c5ae68f0d8f9f01965a349e319d856b7bb6.pdf)

2 - trop de véhicules, arrêtons la politique d'extraction à tout va - Blaise - Posté le 12 mars 2024

"Selon Imerys, la production envisagée permettrait de fournir les besoins en lithium de l'équivalent de 700 000 batteries de voitures électriques chaque année." : A-t-on vraiment besoin de 700 000 batteries de voitures électriques chaque année ? N'est-il pas urgent de réfléchir collectivement à ce dont nous avons vraiment besoin, en particulier en termes de déplacements, avant de foncer encore une fois tête baissée contre le mur de l'entropie ? Le remplacement de la voiture thermique par la voiture électrique n'est pas la solution à nos questions de transports. Après avoir extrait à outrance les ressources énergétiques de la planète, nous faisons dorénavant la même chose pour les ressources minérales. Ce n'est tout simplement pas acceptable !

3 - Message vocal - Conséquences environnementales du projet – Reçu le 12 mars 2024

Message vocal reçu sur le répondeur téléphonique du débat le lundi 11 mars :

Bonjour,

Je suis un habitant d'Echassières, j'ai 69 ans. Je suis à Echassière depuis ma naissance. Nous avons la chance d'avoir du lithium. C'est un minerai qui sert pour les batteries automobiles. Donc il faut voir le pour et le contre. Donc, je laisse parler mon libre arbitre.

Donc, je crois que c'est une nécessité pour le département de l'Allier que l'usine de lithium se fasse. Bien sûr, le problème le plus important à mon sens, c'est le problème de l'eau. Si j'ai bien compris, il faut 77m³ d'eau pour extraire 1 tonne de lithium. Donc il faudra bien sûr recycler cette eau.

Est-ce qu'il y aura des conséquences au niveau de l'environnement, c'est-à-dire par rapport aux agriculteurs ou par rapport aux particuliers pour l'obtention de l'eau ? Donc, c'est un problème technique qu'il faudra nous donner comme information.

Mais à part ça, donc, c'est une opportunité, une richesse pour la France. Il faut qu'on puisse redresser notre industrie. À l'heure actuelle, le lithium est importé surtout d'Australie (48%), du Chili aux alentours de 22% et de la Chine à hauteur de 17%.

Donc là, je crois que c'est une opportunité à nous de régler les problèmes techniques de l'eau et de l'environnement. Au niveau de la biodiversité, je ne crois pas qu'il y ait de problème majeur puisque ça sera une canélistation du lithium jusqu'à la plateforme d'embarquement à Saint-Bonnet-de-Rochefort et le traitement du lithium à Saint-Victor près de Molisson.

Personnellement, je suis pour à 100% à condition qu'on règle le problème de l'eau.

Je vous souhaite bon courage. Je suis un habitant des Chassières et je participerai aux réunions.

Merci.

4 – Message vocal - Manque de données informatives disponibles sur le site internet – Reçu le 12 mars 2024

Message vocal reçu sur le répondeur du débat le mardi 12 mars :

Bonjour,

Au sujet de ce projet de mine de lithium, je consulte sur votre site internet les différents documents que vous avez postés et je trouve qu'on n'a pas d'informations sur les dangers de la mine, on n'a pas d'informations sur la notion de pollution irréversible des milieux.

On n'a pas de personnes et d'exposés qui indiquent les différents problèmes que peut poser une ligne.

Je trouve que ça manque et je pense qu'on a besoin d'avoir aussi ce type d'informations sur votre plateforme.

Voilà, merci.

7 – Du haut de son phare, Dunkerque contemple votre mine de lithium - DUNKERQUOIS – Déposé le 13 mars 2024

Sachez , heureux habitants de l'Allier, que c'est au Nord que s'est implanté le Fabuleux monde de la batterie électrique.

un dunkerquois vous interroge :

Quand vous conduirez votre Véhicule électrique sur les routes bourbonnaises , vous aurez sous le plancher :

- Une batterie nordiste, d'origine japonaise (Aesc envision) , européenne (ACC) voir française (Verkor) ou taiwanaise (Prologium). Ces Batteries auront été fabriquées à partir de matériaux majoritairement chinois acheminées par le Port de Dunkerque et on trouvera dans ces cellules une part de matière recyclée Produites par (XTC-Orano et Suez /Eramet).

- Enfin votre véhicule aura été fabriqué A Douai à Maubeuge ou Sandouville .

- le tout avec de l'électricité « décarbonée » produite par nos centrales nucléaires et les nouveaux EPR prévus sur Gravelines

- Ces Batteries et véhicules fabriqués par des français et françaises avec des capitaux français et étrangers (10 000 -20000 emplois ca varie selon que vous soyez réaliste ou macroniste).

Sachez aussi que la plupart des impacts environnementaux liés à ces batteries se trouveront dans le Dunkerquois .

-C'est l'eau de nos canaux qui alimentera les process et l' eau « ensuite dépolluée » rejoindra la mer .

-ce sont des centaines d'hectares de terre agricoles saccagées pour en faire de nouvelles routes goudronnées et des zones industrielles

-Ce sont nos routes et autoroutes , proches de la saturation, qui accueilleront les milliers de camions supplémentaires .

-ce sont les dunkerquois qui respireront les rejets atmosphériques de solvants , d'acides...

Alors Bourbonnais et Bourbonnaises, et si vous partagiez avec nous les inconvénients du Monde merveilleux de la Batterie ?

Il faut remercier ici la Cndp , qui reste dans ce pays l'un des seuls moyens d'avoir de l'information sur un projet et d'en discuter avec les industriels. La CNDP pourrait même devenir une vraie banque de données sociales, industrielles et économiques sur la réindustrialisation en France.

8 - Quid de la souveraineté nationale ? - Emma – Posté le 13 mars 2024

Imerys insère son projet dans un argumentaire fondé sur la souveraineté nationale voire européenne en termes d'indépendance pour la production de batteries électriques destinées aux véhicules électriques.

Outre que cette société minière basée en France, certes, est détenue majoritairement par une holding belge, elle-même possédée par une entité financière canadienne, rien n'oblige in fine Imerys à vendre son lithium à des clients européens, ni pour être destiné à l'utilisation dans un seul processus de production.

Qui se soucie vraiment de souveraineté parmi les promoteurs du projet, Emmanuel MACRON et son ami Patrick KRON, Président du CA d'Imerys... le même KRON qui, patron d'ALSTOM, a bradé la branche nucléaire d'Alstom au groupe américain General Electric, en lien avec un certain Secrétaire général adjoint de l'Elysée, sous la présidence Hollande... compromettant ainsi l'avenir de la filière nucléaire française, je vous renvoie aux auditions des deux commissions d'enquête parlementaire sur la cession d'Alstom et la filière nucléaire française...

9 - Contre le projet Mine de Lithium - jack61 – Posté le 14 mars 2024

Juste déposer mon avis et désapprouver ce projet.

Ma voix sera-t-elle entendue?

J'en doute fort.

Pour moi, tout est déjà ficelé par les grands technocrates.

Ils n'en n'ont rien à faire du pauvre riverain qui demande juste une chose...la tranquillité, le respect environnemental et le bien-être dans une région qui est encore à peu près préservée.

Nous avons subi Rockwool avec les mêmes démarchages et tables rondes pour en arriver où ? un ramassage de poids lourds au quotidien avec certes des emplois en CDD mais à quel prix !

Je souhaite une énorme mobilisation de la population contre ce terrible projet qui au final apportera quoi?

Merci de publier.

10 - Ce projet est une aberration idéologique - Jay – Posté le 15 mars 2024

Tant que nos politiques ne prendront pas en considération les impacts de notre modèle sociétal, tout projet comme celui-ci est d'avance une hérésie. Les arguments de promotions sont toujours très persuasifs : transition écologique, souveraineté nationale, création d'emploi...

Les conséquences toujours aussi décevantes : pollution des sols, de l'eau ; exploitation des ouvriers au profit des actionnaires...

Les directives politiques sont à ce jour toujours aussi nulles sur le plan poids/puissance des véhicules électrifiés. Les SUV pour les riches, les vélos pour les pauvres ... c'est écoeurant de bêtises ...

Je suis contre ce projet minier tant que tout le processus ne sera pas remis à plat : des véhicules pour qui, à quel fin, à quel poids, recyclables à quel pourcentage, production électrique pour la recharge grâce à des centrales nucléaires vieillissantes et un EPR toujours à l'arrêt ... la sobriété est la seule garante d'un futur pour nos enfants. Nous devons devenir des modèles de réflexions sur nos activités. innover, créer, améliorer sans détruire et pervertir.

11 - Informations erronées sur la distance entre l'usine et les habitations - AC – Posté le 15 mars 2024

Sur un document publié sur votre plateforme, on lit que la distance entre l'usine de filtration/chargement est de 450 mètres. Moi quand je regarde sur GEOPORTAIL, je ne trouve pas ces distances là (Cf pièce jointe). Le site serait à 100 mètres des maisons de Puy la Reine et à 390 mètres des maisons de Chalignat.

Ca ne met vraiment pas en confiance pour la suite, quand d'ores et déjà, sur des choses aussi simples et factuelles que cela, on voit que les chiffres ne sont pas exacts. <https://participer-debat-lithium.cndp.fr/media/default/0001/01/1796c0594bd8f8965f4d383e22d6c18ee3eaa08a.jpeg>

12 - NON à l'implantation d'une usine à ST BONNET DE RT - AC – Posté le 15 mars 2024

CONTRE CE PROJET d'implantation d'une usine à St Bonnet de Rt. IMERYS a formulé un choix, un souhait, car pour eux c'est plus facile et moins onéreux de s'installer sur cette localisation. Je refuse ce choix et demande que des alternatives soient trouvées. Le site qu'ils proposent à 'Fontchambert' se trouve à proximité immédiate de maisons. Les nuisances sonores et visuelles seront insupportables pour les riverains. La mairie de St Bonnet a également voté CONTRE ce projet.

13 - Avec la Certification IRMA, Imerys choisit l'exemplarité - DUNKERQUOIS – Posté le 17 mars 2024

Bonjour

Quand je lis le dossier de concertation Lithium Allier Imerys, je me dis voilà des gens, Imerys, qui tentent de bien faire les choses et s'en donnent les moyens avec la certification IRMA .

Je vais donc tenter de vous expliquer, dans le pdf ci joint, pourquoi la gestion du projet Imerys mérite notre attention.

je rappelle que je n'ai pas d'actions chez Imerys, que je m'intéresse au monde de la batterie électrique dans le dunkerquois (cela va des groupes miniers aux fabricants de batteries et à leur recyclage) .

cordialement

Irma c'est quoi ? On a vu surgir dans les débats sur le projet Lithium d'Imerys dans l'Allier, le terme Irma pour Initiative for Responsible Mining Assurance. (<https://responsiblemining.net/>) L'histoire de l'extraction minière est le récit d'une longue souffrance pour la terre et ses habitants Humains, faune et flore. La longue liste des peuples indigènes évincés de leur terre au seul profits des groupes miniers est édifiante et cette pratique continue par exemple en Indonésie pour ne parler que du Nickel. L'Irma tente de faire l'inventaire des impacts environnementaux et humains et d'évaluer les actions de prévention mises en place par les groupes miniers avec un focus particulier sur la gouvernance des projets et la transparence. En effet Irma intègre dans son travail tous les acteurs : la finance, l'industrie, les acheteurs, les syndicats, les ONG. Que des compagnies minières de taille mondiale s'y intéressent n'est pas anodin. Dans le monde lithium, on trouve des groupes comme Arcadium, Albermarle, Sgm, Eramet, Lithium Ionic, etc.. Ces noms ne vous disent rien et pourtant ils sont pour certains des leaders. Parmi ceux qui ont des implantations en France on trouve Arcelor Mittal, Imerys et Eramet. Bref, Irma est probablement « le standard » pour toute compagnie minière qui se veut Responsable le référentiel Irma est-il une chance pour le projet Imerys dans l'Allier ? Oui pour 2 choses - tous les aspects, pas seulement les impacts environnementaux, mais aussi l'eau l'Energie la gouvernance seront traités dans la transparence. J'ai suivi les concertations sur des éoliennes maritimes, de la décarbonation en sidérurgie et cimenterie, des usines de batteries, du recyclage de batterie ; j'ai pu constater que la transparence c'était pas gagné, qu'entre ce que les industriels racontaient dans les débats et l'étude de dangers qui venait 6 mois après, il y avait parfois un fossé énorme. Dans un démarche Irma, Imerys dit ce qu'il fera et fera ce qu'il dit. - ce dossier est géré chez Imerys par Daniela Liebetegger : Suivre la carrière de Daniela Liebetegger c'est passer de la fourrure au lithium, de la start up au groupe industriel, du Congo aux Usa. En 2017 on retrouve Mme Liebetegger dans la défense de la fourrure naturelle : elle est responsable du développement durable pour Fur Europe. bon faut bien manger, mais travailler à faire croire au public qu'élever et tuer des animaux pour leur fourrure est une activité « durable et responsable » faut oser et Mme Liebetegger a aide le monde de la fourrure à créer une chartre. En 2024, pas de doute qu'un job de responsable RSE chez Imerys et une certification Irma à la clé propulseront la carrière de Mme Liebetegger. ce qui nous garantit, dans un dossier comme celui du lithium, transparence et travail approfondi.

16 - Avis de FNE Allier suite aux deux premières réunions du débat - FNE03 – Posté le 20 mars 2024

Bonjour,

France Nature Environnement Allier (FNE 03) propose de partager sa nouvelle publication suite aux deux premières réunions.

Un débat qui doit s'élever!

Ce projet est une introduction à la relance minière en France.

Il ne s'agit pas de savoir si nous sommes pour ou contre une mine de lithium dans l'Allier (ou ailleurs), pour ou contre le nucléaire, pour ou contre la voiture électrique, pour choisir entre une dépendance au pétrole ou aux métaux, pour évaluer les impacts environnementaux indéniables. Le sujet est bien plus vaste et nous ramène à l'opportunité du projet !

Afin d'élever le débat, la présence d'experts nous paraît indispensable. Seules des experts indépendants peuvent informer, éclairer sur la sincérité des propos et réponses apportés par le porteur de projet.

Bref... vous reporter à notre article.

<https://www.fne-aura.org/actualites/allier/debat-public-et-mine-de-lithium-echassieres-03/>

Article :

Et maintenant?

Avant tout, nous tenons à remercier l'équipe de la CNDP qui œuvre à la bonne équité du débat, nous en sommes conscients.

On attendait beaucoup de ces premières réunions publiques qui se sont tenues les 12 et 14 mars 2024. En amont les grandes questions que nous étions nombreux à nous poser, étaient :

- A quoi sert ce débat, sera-t-il suivi d'effets, quel sera son impact ?

Après ces deux premières réunions et si le projet stricto-sensu est bien questionné, force est de constater que seul le porteur de projet est interrogé et pour cause, il n'y a pas de contradicteurs « neutres » pour soutenir ou réfuter ce qui est avancé.

Les parties prenantes

La phase introductive de la première réunion a posé le cadre : ce sera de l'entre-nous au sens où aucun représentant de l'Etat n'était présent ou représenté. Pourtant nous étions fondés à pouvoir compter sur leur présence compte-tenu :

1. Du soutien affirmé du gouvernement qui a salué cette initiative « exemplaire sur le plan environnemental et climatique qui participera à l'indépendance de notre pays »,
2. Du renchérissement de Madame le Préfet de l'Allier qui a indiqué « c'est en partie dans l'Allier que se jouera la bataille cruciale de la transition énergétique et de la souveraineté économique...

ces annonces pouvant laisser supposer que le débat avait une utilité limitée.

Nous avons interrogé les animateurs du débat public qui ont confirmé avoir naturellement invité Madame le Préfet ou l'un de ses représentants qui se sont désistés au dernier moment

Les différents élus, les représentants d'associations (nécessairement présents dans la salle) n'ont pas été invités à s'identifier ne serait-ce qu'en levant la main. Dommage !

Une transition de métal qui ne dit pas son nom

Le débat s'est dès lors focalisé entre les acteurs du projet et les riverains directement concernés et impactés « territorialement parlant ». Mais si ce projet engage effectivement la vie d'un territoire, il engage plus globalement celui de la société toute entière. Appelons un chat, un chat. Et à ce titre, quel que soit le rôle de chacun, riverain, citoyen, élu, collectivités, associations, collectifs... ne nous laissons pas abuser et déposséder. Il faut bien comprendre que dès lorsqu'il est question de transition énergétique, il s'agit de transition de métal et de relance minière.

Ce débat c'est celui de la question de l'énergie, de la transition énergétique, de l'extraction de ressources « non renouvelables », de l'épuisement des sols, de notre manière de consommer et qui, dit au passage, pourrait interroger le statut du sous-sol et des biens communs.

Pour ou contre, là n'est pas la question

Il ne s'agit pas de savoir si nous sommes pour ou contre une mine de lithium dans l'Allier (ou ailleurs), pour ou contre le nucléaire, pour ou contre la voiture électrique, pour choisir entre une dépendance au pétrole ou aux métaux, pour évaluer les impacts environnementaux indéniables. Le sujet est bien plus vaste et nous ramène à l'opportunité du projet!

- Une mine dans quel but ?
- Quelle est sa raison d'être ? Qu'est ce qui peut faire dire que c'est pour notre souveraineté alors que la France est dépendante de nombreux autres métaux importés et notamment nécessaires aux batteries électriques ?
- Vers quel modèle de société voulons nous aller, ce qui renvoie à la question de la soutenabilité de notre modèle actuel ?
- Quelle place pour la voiture électrique ?
- Quelles solutions à la mobilité?...

Eclairer pour un débat utile

FNE Allier recommande que ces questions soient soulevées au cours du débat et qu'elles participent à une véritable stratégie à long terme de transition énergétique dotée d'une planification.

Pour FNE Allier, la question minière appelle une expertise indépendante et demande que des intervenants extérieurs soient appelés à participer au débat, telles que Judith Pigneur, ingénieure géologue spécialiste des impacts sociaux et environnementaux de l'extraction des métaux (NégaWatt), Aurore Stéphent, ingénieur géologue minier(SystExt), Arthur Keller, spécialiste des risques systémiques et des stratégies de résilience.

Attendons la suite!

Agissons en semble

Pour participer au débat, plusieurs moyens sont à votre disposition [sur le site de la Commission nationale du débat public \(CNDP\)](#) :

- Donner son avis en ligne en moins de 10 minutes [via la plateforme mise en place par la CNDP](#)
- Poser des questions ou déposer votre avis [sur le forum dédié](#)
- Laisser un message sur le répondeur mis à disposition par la CNDP dans le cadre du débat, au 09 70 80 82 49.
- Participer aux réunions publiques, en présentiel ou en visio, [grâce à l'agenda disponible ici](#).

Bien à vous

17 - Un projet indispensable pour répondre à l'urgence climatique - Raybix – Posté le 22 mars 2024

Non la mine n'est pas ce que l'on imagine; Elle a fait beaucoup de progrès ces dernières années et utilise désormais des technologies avancées et éprouvées. Elle a évolué comme le reste de l'industrie !

Oui il est possible de faire une mine responsable. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas d'impacts - toute activité humaine a des impacts - mais que ces impacts seront limités au maximum pour préserver l'eau, la biodiversité notamment. Le cadre réglementaire environnemental français et le futur code minier offrent de nombreuses garanties en ce sens.

Non le lithium ne va pas aller uniquement dans les SUV comme on l'entend trop souvent. Le segment des petites citadines est appelé à se développer dans les prochaines années. Nul doute que nos gouvernants vont aussi s'emparer du sujet (comme c'est déjà le cas en France avec plusieurs incitations fiscales, bonus écologique, véhicule électrique en leasing à 100 euros par mois...). Auquel cas ce ne serait pas 700 000 véhicules que pourrait couvrir la production de lithium de l'Allier mais probablement 1 million...

Non l'électrification des mobilités ne se substitue pas à un besoin de sobriété dans les usages. Elles sont clairement complémentaires. Ce n'est pas l'un ou l'autre, mais l'un ET l'autre. Rien ne nous interdira - au contraire - de faire du co voiturage en voiture électrique, de favoriser l'auto partage, de recourir aux mobilités douces... Nous devons aussi changer nos habitudes, c'est un fait !

Oui ce type de projet va bénéficier au territoire avec de nombreuses retombées locales en terme d'emplois, d'activité économique et de services publics, dans certaines zones qui en ont bien besoin. Certaines communes ont perdu la moitié de leur population ces 40 dernières années... C'est une opportunité d'inverser la tendance.

Ne rien changer n'est pas une option. Ne gachons pas la chance que nous avons d'avoir sous nos pieds une ressource précieuse et indispensable à la lutte contre le changement climatique !

18 - Oui à EMILI pour les territoires, pour la nation et pour la planète - Lauvergnat – Posté le 26 mars 2024

En tant qu'Auvergnat, je souhaite que le projet EMILI soit mis en service. Il s'agit d'emplois, d'habitants, d'infrastructures, de services publics...

En tant que Français, ce projet me semble aller dans le sens de plus de souveraineté en ce qui concerne notre approvisionnement en matières premières. La réindustrialisation est également un enjeu majeur, surtout lorsqu'on sait son rôle fondamental dans les gains de productivité nationaux (donc dans la production de valeur ajoutée).

Enfin, en tant qu'être humain, je souhaite que nos sociétés transitent vers des modes de vie moins carbonés. L'électrification des mobilités est un levier pour réaliser cette transition.

Je souhaite simplement que le lithium soit vendu à des industriels français, et qu'on est le bon sens de construire des voitures plus légères que des SUV.

21 - Soutien au projet EMILI - moncouyoux – Posté le 29 mars 2024

Un point de vue en toute objectivité.

Le massif poly métallique de La Bosse est une richesse nationale et un atout local. C'est donc une fierté pour la population de ce secteur Bourbonnais-Combrailles de vivre la réalisation du projet EMILI.

Rien de nouveau, déjà à l'époque Gallo Romaine, l'étain était extrait de ce sous sol. Le filon Sainte Barbe du kaolin est découvert en 1825 et il a connu un stade industriel en 1880. A Beauvoir, la découverte du kaolin par Pierre Antoine Jouhet-Duranthon est tracée en 1848.

Ce massif granitique de La Bosse constitue bien un patrimoine national qui contribue à réduire la dépendance de la France dans les domaines d'utilisation des minéraux concernés.

Le Lithium se trouve aujourd'hui au coeur d'enjeux industriels, économiques, et environnementaux du 21ème siècle. Souvent appelé l'or blanc, il est connu pour ses bienfaits sur la santé mentale des hommes. C'est un additif bien connu pour abaisser les températures de fusion du verre et de cuisson des céramiques. L'aéronautique l'utilise aussi sous la forme d'alliages Aluminium-Lithium.

L'informatique et la téléphonie ont remplacé les dangereuses batteries Cadmium-Nickel par des batteries Lithium-ion et le sujet du moment est centré sur les batteries au Lithium pour les véhicules électriques.

Ce marché mondial phénoménal met en évidence le besoin d'une disponibilité importante de Lithium, essentiellement produit en Australie et dans le triangle du Lithium (Argentine-Chili-Bolivie). L'Europe se doit de se rendre suffisante dans la production de ce métal alcalin, et c'est une opportunité industrielle pour la France que traduit le projet EMILI.

Ce serait réducteur de ne voir pour ce projet, que le soutien à la fabrication de batteries de voitures électriques.

La décision de ne plus produire en 2035 de véhicules thermiques est contestable. Doit on la voir comme un miracle ou comme un mirage ?

Quoiqu'il en soit, valoriser notre sous sol et garantir la souveraineté française et la disponibilité de Lithium dans de multiples applications est un levier inespéré de développement du tissu économique Bourbonnais.

Les années fastes de l'activité minière d'extraction du Wolfram à Echassières ou du charbon à Saint Eloy les Mines sont terminées. De même que le temps béni du bassin sidérurgique de Commentry-Montluçon.

Bien entendu, tout bénéfice connaît son détrimement, c'est le propre des activités humaines. Dans le cas d'EMILI, le bénéfice l'emporte largement . On valorise un capital de métaux nobles qui existent dans le sous sol de notre pays .

N'AYONS PAS LE LITHIUM HONTEUX

Faut il un choc brutal comme celui de la pénurie de médicaments ou de gaz pour prendre conscience qu'il est préférable de prioriser les ressources nationales plutôt que la délocalisation et l'importation ?

Le cycle de ce projet « Lithium » n'est en fait qu'un emprunt à la nature pour tirer profit de minéraux rares. Le respect de cette nature consiste à ne pas lui rendre plus de toxicité qu'on lui en a pris.

C'est bien le cas pour EMILI puisque le matériau primaire extrait du sol sera retourné à la source après extraction des métaux nécessaires à l'économie.

Les dégâts qui résultent d'extractions minières ou en carrières connaissent tous des guérisons. La preuve est sous nos yeux à proximité de La Bosse où les carrières de kaolin sont devenues de magnifiques lacs lumineux et limpides. Bien loin des catastrophes chères à certains, mais peut on éviter les prêcheurs de l'apocalypse ?

Il en est de même pour l'eau, utile au processus industriel. Elle sera recyclée et retournera à la terre.

Toutes les activités minières ont recours à des opérations de lavage et notre secteur se souvient des laveries attachées au Wolfram et au kaolin.

Je soutiens ce projet EMILI et j'encourage IMERYS à étendre son savoir faire pour créer dans le futur d'autres filières de production de l'Etain, du Tantale, du Béryllium et d'autres métaux rares dont on connaît la valeur marchande et le potentiel de progrès même s'ils n'existent qu'à l'état de traces.

Sans oublier le Tungstène dont l'histoire est pour nous, habitants locaux, familière depuis plus de 100 ans puisque identifié en 1911.

Jean-Pierre Moncouyoux

Louroux de Bouble

22 - France en faillite budgétaire : quels impacts sur le monde de la batterie ? - DUNKERQUOIS – Posté le 2 avril 2024

Au milieu de la vallée de la batterie, coule la rivière de subventions

Emmanuel Macron, qui aura réussi à créer 1200 milliards de dettes publiques à lui tout seul (pour un déficit cumulé de 3200 milliards) s'est montré généreux avec les investisseurs de la Vallée de la Batterie.

Quelles pourraient être les conséquences de la faillite budgétaire de l'Etat pour les heureux bénéficiaires de la vallée de Batterie dont les gigas factories qui seront les clients d'Imerys ?

Vous trouverez ci-après les acteurs de la batterie en France et le niveau de subventions

1. Projets en cours : Imerys – Verkor- Prologium -XTC Orano- Suez Eramet

2. En cours de construction : ACC – AESC Envision

[7b55bef05f563d754f8e8f99c89146ac5d2cbc47.pdf \(cndp.fr\)](https://cndp.fr/7b55bef05f563d754f8e8f99c89146ac5d2cbc47.pdf)

24 – Message vocal - Observations sur les dépliants du débat - Reçu le 2 avril 2024

Message vocal reçu sur le répondeur téléphonique du débat le mercredi 20 mars 2024 :

Bonjour.

Je regarde le petit dépliant et voici mes petites observations.

Il manque la carte de la France avec les petits points correspondant aux villes des éventuels sites, premièrement.

Deuxièmement, vous parlez de Saint-Pourçain, mais tout le monde ne connaît pas où se trouve Saint-Pourçain. Il serait souhaitable d'indiquer après les villes, le département d'implantation. En plus, il serait intéressant de montrer ce que c'est réellement le lithium avec des petites photographies réelles, moins de pictogrammes et moins de petits schémas modernes, plus de véritable photographies en plus. Les trois phases sont pas très explicatives ("lancement" "grands enjeux" "approfondissement"). Pour moi ce n'est pas très parlant.

Bon il y a déjà des éléments et du concret, mais cela devrait être amélioré. Mais surtout la photographie avec les villes, les départements. Et enfin et surtout, plus de personnes de l'humain qui peuvent répondre au téléphone et pas toujours ces répondeurs qu'on ne sait jamais où ça va, on ne sait jamais si ça va, où ça va atterrir, etc., etc.

Merci. Faites-en bon usage.

25 - Ce projet : une fausse bonne idée - Cats – Posté le 3 avril 2024

Pourra-t-on lutter contre le [réchauffement climatique](#) par des technologies qui accroissent notre « dépendance minérale » ?

26 - Oui à ce projet, pour l'avenir de la région et de la France - C120662m – Posté le 5 avril 2024

oui pour développer l'économie de notre région, de toute façon ce type de projet existera, ici ou bien ailleurs en France ou pire dans des pays sous développés qui seront exploités sans aucune sécurité (enfants par ex)

l'avenir des ressources technologiques, est là profitons en, sinon on arrête les antennes de portable... par ex, alors que personne ne peut plus se passer de son téléphone!, on oublie tous les matériels électroniques et on revient en arrière et cela n'est pas, et surtout n'est plus possible. cette façon de toujours rejeter les innovations surtout si elle se trouve à côté de chez soi....

27 - A Montluçon, un débat qui ne mérite pas son nom - Juste citoyen – Posté le 6 avril 2024

Comme quelque 300 personnes j'étais au débat organisé jeudi 4 avril à Montluçon. Celui-ci portait sur l'implantation probable de l'usine de conversion d'Imerys dans la zone de la Loue à Saint Victor.

Je voulais souligner le dispositif déloyal qui a été mis en place puisque la réunion vendue comme un débat s'est avérée n'être qu'une conférence d'information dispensée par des représentants industriels à destination d'un parterre que Marc Papinutti, le chef de commission appelait régulièrement "public" et qui n'avait pas la place d'être autre chose que des spectateurs justement.

UNE PRESENTATION COMMERCIALE PAS UN DEBAT

Qu'on ne s'y trompe pas, la disposition en face à face du public, assis de part et d'autre d'une allée centrale, appelait à ne regarder que dans un sens : celui de la scène.

Sur celle-ci, une mis en scène conférencière des plus classiques : des intervenants devant leur diapo blablatent dans leur micro. Leur temps est apparemment dicté ("vous avez 10minutes de presentation") mais n'est pas compté. Toute réflexion citoyenne était contrainte matériellement par la pression d'un minuteur à l'écran. Rien de tel pour limiter les propos d'Imerys dont la communication préparée et appuyée par un support pouvait s'écouler en longues logorrhées non contrariées. Pourquoi pas de minuteurs affichés pour eux ? La présidence a répondu...

Lorsque le président de la commission rappelle à l'ordre un représentant de StopMine03 un peu trop prolix, la salle ne manque pas de signaler l'injustice du dispositif qui ne permet pas de présenter une réflexion (3minutes max et interruption par M. Papinutti) En réponse au brouhaha qui s'élève et fidèle à son rôle de modérateur, le président s'explique : il faut laisser le temps aux experts de dérouler leur penser.

Laisser le temps aux experts... La formule est malheureuse et on ne peut pas exclure qu'à cet instant c'est M. Papinutti et pas le président qui s'exprime. Les forces en présence d'Imerys ne sont expertes que du projet qu'elles cherchent à vendre. Tout ingénieurs qu'ils sont, ces hommes sont ici des commerciaux défendant les intérêts économiques d'un acteur privé, leur employeur. L'expert est neutre, il n'a pas de relation de subordination avec son sujet, il doit pouvoir prendre le temps d'étendre une pensée pour ne pas trahir la complexité des faits.

Ici, la complexité était bien sélectionnée. Bien des dimensions du projet étaient absentes des présentations (pensez aux 100 poids lourds quotidiens dont le flux n'a jamais été mentionné ou aux stockages de chaux et d'acide sulfurique).

Il n'était pas question d'analyser le projet mais d'en faire la présentation et la promotion. Et c'est bien l'écueil de cette réunion.

Vendue comme un débat, il s'agissait d'une présentation impliquant d'une part des commerciaux au service de leur employeur, debout en surplomb sur leur estrade et d'autre part, un public passif tout juste bon à demander des précisions sur les points occultés et les détails. Le président de la commission avait pour rôle de maintenir l'inégalité des positions. D'où la frustration d'une partie du public.

Il y avait tromperie sur la conférence qui devait être un débat. Alors on entend que de prochaines réunions auront lieu en visio sans les ingénieurs-commerciaux du projet. Mais on ne gère pas la frustration légitime du moment par des promesses à venir. L'objet de cette réunion aurait dû être plus clair. Non pas que la présentation du projet ne devait pas avoir lieu mais qu'elle devait être clairement annoncée de la sorte sans prendre les atours de la consultation.

L'INCLUSION COMME PILIER... MOUAI

Aussi, il était question parmi les piliers de la CNDP d'inclusion. Force est de constater que celle-ci n'était pas au rendez vous. J'aborderai trois critiques qui doivent régulièrement revenir et que la gestion du débat doit pouvoir résoudre.

1. D'abord, un rapide point sur la place des édiles, en première ligne, libres de monter à la tribune ou de faire quelques pas lorsqu'ils s'expriment alors que le "citoyen lambda" qui prend la parole ne peut que se tenir pied joint, loin du centre de la salle et de l'attention, dans l'inconfort d'un entre-deux chaises.

Ce déséquilibre dans l'espace se double d'un déséquilibre dans le temps, dont M. Papinutti se porte garant puisque les édiles peuvent allègrement exploser les temps de parole sans être repris à l'ordre et même s'arroger des droits de réponse dans prise en compte aucune de la procédure. Le président se garde quant à lui de les rappeler à l'ordre. Eux aussi doivent être de ces "experts" qu'il ne faut pas couper.

Disséminer les élus dans la salle les placerait sur un pied d'égalité avec leurs confrères et consœurs, les citoyens et citoyennes ordinaires.

2. Ensuite, les interventions féminines sont minoritaires. Mais alors très minoritaires.

Sur scène, la bande des ingénieurs d'Imerys ne comptait que des hommes. Les intervenants de la DREAL et de SNCF Réseau étaient des hommes.

Quant aux membres de la commission, les interventions étaient partagées entre madame Simon qui tenait le propos liminaire et le Président qui gérait le débat et les prises de parole. Là encore, en dépit d'une représentation équivalente (un homme, une femme) la répartition des rôles offrait à voir une disproportion de statuts qui ajoutait à l'entresoi de la scène. Les chemises s'adressaient aux chemises une fois les choses sérieuses débutées.

Pour ce qui est du public, je n'ai pas eu l'impression qu'un effort soit fait pour inviter les femmes à s'exprimer. Si je me souviens bien 3 ou 4 interventions seulement. Donner la parole en priorité aux doigts levés féminins aurait peut-être désinhibé les autres femmes du public. Aussi, lorsqu'il s'agissait de distribuer la parole, le président aurait pu donner la priorité aux femmes, histoire de rééquilibrer la représentation des intervenant.es.

3. Toutes ces remarques quant à l'inclusion féminine sont 100% transposables au cas des jeunes, plus disposés à faire profil bas quand bien même ils sont les premiers concernés par ce projet de longue durée dont ils vivront les conséquences sur le territoire.

En guise d'illustration je ne donnerai que l'exemple de ce jeune homme ayant fini par poser une question sur la pérennité de la filière dans le bassin en toute fin de soirée. Pas plus tôt, pour la simple et bonne raison qu'il a respecté les règles du dispositif, levant la main du début à la fin sans accaparer, ni le micro qui passa devant lui, ni l'espace sonore en hélant les modérateurs.

Et pour finir sur la représentation des jeunes, force est de remarquer que la publicité de l'événement n'a pas atteint cette cible, nous étions à tout casser et au doigt mouiller une vingtaine de 18-26 ans dans l'assemblée. Je ne compte même pas les plus jeunes. Quelle publicité a été faite dans les établissements scolaires ? (Collèges, lycées, prépa, IUT...) Tiktok ou Instagram ont-ils été des relais utilisés ? Nous les jeunes on ne lit ni guère les posts Facebook ni les articles de La Montagne.

"Y a-t-il des personnes de Montluçon dans la salle ?"

Et pour finir, une petite remarque de pas grand chose sur les questions liminaires posées au public. Demander "qui vient de Montluçon ?" pour estimer la proportion des habitants de l'agglomération dans la salle risque d'heurter les sensibilités (un habitant de Désertines ne lèvera pas la main à cette question) et de ne pas donner la juste mesure quant à cette proportion. Question d'autant plus déplacée que le projet n'est pas à Montluçon mais dans l'agglomération, sur la commune de Saint Victor. Je pense que cette petite précaution vaut pour l'agglomération montluçonnaise mais pas seulement :)

28 - Bourbonnais et Bourbonnaises, merci de sauver le débat public - DUNKERQUOIS – Posté le 8 avril 2024

Dans le dunkerquois les concertations préalables gérées par la CNDP se sont succédées depuis 2 ans (décarbonation Arcelor Mittal, décarbonation cimenterie, Usine de batterie Prologium, Recyclage Xtc/Orano et Projet relieve porte par Eramet).

Tout ceci a conduit à une overdose, et au final à l'absence du public (en dehors des professionnels de ce type de débat : medef, institutionnels, associations ecolos ...). Bien sûr ce sont les industriels et le Grand Port maritime de Dunkerque qui sortent gagnants et renforcés dans leur certitude que leurs projets sont bons pour la population

Quand je lis les contributions sur le projet Imerys, je suis admiratif. Vous faites vivre le débat et je vous remercie. Et surtout, ne lâchez rien.

30 - Le contribuable ne doit pas financer leurs travaux de voie ferrée - AC – Posté le 12 avril 2024

Ce projet va nécessiter le transport annuel de 2 millions de tonnes de minerai, par voie ferrée. Des travaux doivent être effectués pour supporter ces passages de trains de marchandises additionnels. Qui va financer? Il est hors de question que ce soit au contribuable de payer. Si IMERYS a besoin de trains, qu'ils financent les travaux. La région n'a pas fait une priorité jusqu'à aujourd'hui de mettre la main à la poche pour la rénovation des voies pour des passagers, des touristes, des étudiants qui doivent aller à Clermont, ou des gens qui travaillent...et là nos impôts pourraient servir à charrier leurs cailloux?? Et puis quoi encore?? C'est NON.

31 - Quelques questions sur le débat et le projet - Catherine – Posté le 13 avril 2024

Bonjour,

J'habite à proximité d'Echassières et j'ai suivi les réunions en présentiel ainsi que la retransmission de la réunion qui s'est tenue à Paris. Je remercie la CNDP pour l'organisation de ce débat essentiel.

Mes questions:

- contrairement à ce qui est annoncé dans la présentation de la CNDP, il n'y a pas eu de véritables présentations ou études d'alternatives à ce que pourrait être une décarbonation qui ne passe pas par de l'électrification à tout va. Un débat contradictoire de fond se fait toujours attendre. Je remercie cependant Mme Véra et M. Bouhix qui ont bien essayé d'ouvrir le débat en ce sens même si cela reste insuffisant à mes yeux. A quand un débat de fond sur la société et les modes de production et de consommation que nous souhaitons?

- l'état soutient le projet pilote d'imerys à hauteur de 20 millions. L'Eta, via RTE intervient aussi à hauteur de 30% pour l'accès d'imerys au réseau haute tension. L'argent public se met au service d'une entreprise privée. Est-il prévu un retour vers le contribuable? De quelle manière? L'état est-il actionnaire d'imerys? Si oui, à quelle hauteur?

- je regrette que M.Mathias ait évacué la question posée par une dame via zoom, à savoir Total va-t'il cesser l'exploitation du pétrole, gaz, de schiste ou pas, etc, suite aux ouvertures pressenties de mines d'extraction de lithium? Cela me semble une question importante car si la réponse vraisemblable est non, cela vient dans le sens de ce qui a été dit: l'exploitation du lithium ne va pas se substituer aux exploitations existantes mais s'y ajouter. Décarbonations, vraiment??

- il est dit que la production de lithium d'Echassières équivaldrait à l'équipement en batterie de 700 mille véhicules par an:

- est ce un simple exemple pour nous donner une idée de la quantité de lithium produite ou ce lithium sera t'il en effet utilisé exclusivement pour la production de batteries de voitures? - ce lithium sera t'il exporté en Europe ou dans le monde au plus offrant? Si oui, dans quelle proportion? - quel est le % de lithium utilisé dans les industries d'armement?

- de quoi sont composés les résidus de production sur le site de Montluçon? Contiennent-ils des substances toxiques? Imerys n'a pas encore annoncé ce qu'ils comptent faire de ces déchets industriels. Quand en sauront nous plus?

- la voie ferrée Clermont-Montluçon est fortement dégradée. Il semble que le président de région refuse d'apporter son financement. Quelles solutions sont envisagées pour assurer la sécurité du transport ferroviaire sur cette ligne?

- le cours du lithium varie et a sensiblement baissé récemment. Quels est le coût plancher en-deçà duquel l'exploitation ne serait plus rentable pour imerys?

Merci et à bientôt pour les réunions à venir.

32 - Avis favorable pour développer une mine de Lithium en Allier - THBO52 – Posté le 14 avril 2024

les voitures et camions. Pour cela il faut des batteries.

Aujourd'hui et encore pour longtemps il me semble, le lithium est indispensable à la construction de batteries.

L'état de nos finances publiques et en particulier du commerce extérieur très déficitaire ne nous permet pas d'acheter le lithium de façon durable. Exploiter nos ressources naturelles me semble alors incontournable.

Bien sur, il faudra le faire de façon responsable en particulier en respectant le plus possible l'environnement.

Ce projet en outre créera des emplois dans une zone qui se dépeuple en France et dynamisera ainsi un territoire vieillissant (Allier : une population en baisse malgré une relative attractivité, source INSEE).

33 - Mesure du bruit - Lorientais – Posté le 15 avril 2024

Dans la norme IRMA pour une exploitation minière responsable, un des objectifs est de préserver la santé et le bien-être des personnes victimes du bruit car situées à proximité d'un site, ainsi que la commodité des propriétés habitées et des valeurs communautaires, et protéger les structures alentour de l'impact des vibrations. Dans les exigences relatives au bruit et aux vibrations, le point 4.4.3.1. indique que "lorsque les parties prenantes déposent plainte pour des problèmes de bruit/vibration, l'entreprise exploitante se doit de leur fournir des données et des informations pertinentes sur le sujet. Autrement, ces informations seront mises à leur disposition sur demande". Pourquoi Imerys attendrait une plainte pour fournir des données ? Les données de bruit sont accessibles en ligne à Dunkerque (<http://www.monitoring.dkbel.fr/powerbiAcoustic>) Les mesures de bruit étaient également consultables à Lorient pendant le projet de cartographie du bruit (<https://cense.ifstar.fr>) Le projet EMILI serait l'opportunité pour Imerys de mettre en oeuvre un réseau de capteurs de bruit sur ses différents sites, notamment Echassières et Ploemeur (près de Lorient). Cela donnerait plus de crédibilité à la démarche IRMA d'Imerys

34 - Message vocal – Reçu le 22 avril 2024

Bonjour,

Je vous appelle pour vous faire part d'une expérience vécue et qui pourrait concerner l'impact économique du projet de la mine des chassières. Je me suis trouvée au salon du chocolat à Néry-les-Bains, donc pas très loin des chassières, avant même le débat public. Et une marchande de nougat faisait la publicité de son nougat avec des noisettes locales et elle en parlait en disant que c'était les noisettes des chassières. Et il est arrivé à trois reprises que quand elle annonçait que c'était les noisettes des chassières, les clients potentiels ont dit « Ah oui, c'est là où il va y avoir la mine de lithium ». Et du coup, au quatrième client, la vendeuse de Nougat a arrêté de dire que les noisettes étaient des chassières. Elle a simplement dit que les noisettes étaient locales parce qu'elle a senti que ça n'était pas très vendeur. Donc voilà, c'était juste une petite expérience de vécu sur un impact potentiel à mon avis de la mine. Quand on dira, venez passer des vacances tranquilles en Bourbonnet, dans l'allier, ah oui, là où il y a la mine.

Voilà, merci, au revoir.

35 – Message vocal - A propos de la réunion "Eau" à Vichy – Reçu le 23 avril 2024

Message reçu sur le répondeur vocal du débat le mardi 23 avril 2024 :

Bonjour,

Il s'agit d'un avis argumenté sur ce que j'ai compris de l'organisation de la réunion eau qui aura lieu à Vichy.

J'ai compris qu'il y aurait des professionnels de toutes les parties, de tous les sites avec une seule réunion.

Je tiens à dire que je pense qu'il faudrait séparer les bassins versants, c'est-à-dire que ce qui concerne la friche industrielle et le Cher, c'est une certaine problématique, puisque le Cher est une rivière et un bassin versant qui connaît des gros problèmes. Et que ce qui concerne la Sioule et la rivière Allier, c'est une autre problématique. Alors s'il faut faire un brainstorm des professionnels à cette occasion, je trouve ça dommage pour les gens qui vont vouloir participer autrement. Voilà.

Je pense qu'il aurait peut-être fallu faire une réunion pré-réunion avec les professionnels qui parlent entre eux de tout ça. S'ils n'ont pas l'occasion de le faire parce que nous, on va faire quoi ? On va assister à des discussions de professionnels et on aura un peu de temps pour poser des questions. Je ne trouve pas ça normal. De même que vous avez séparé les réunions, le site de Montluçon à Montluçon et machin, truc à

Echassière, etc., il faudrait faire une réunion sur les questions environnement sur ce qui concerne Montluçon et la même chose pour le site d'Echassière Sioul-Rivière Alliée. Voilà.

Je ne sais pas trop quoi vous dire d'autre, mais je pense que ça ne sera pas suffisant. Voilà.

Et hier, il y avait une dame qui arrivait en retard, qui était une personne extrêmement intéressante et qui malheureusement ne s'est pas présentée. Après, elle a posé des questions. Au revoir.

36 - Facteur d'impact "LUMIERE" - PJ – Posté le 23 avril 2024

Bonjour,

A la demande de la CNDP, je déplace mon commentaire des questions vers le forum de discussion, à savoir :

Le code de l'environnement au travers de l'article R122-5 qui spécifie le contenu de l'étude d'impact mentionne la liste des facteurs d'impacts à prendre en compte dans cette étude. Le facteur « lumière » est mentionné par 2 fois, au paragraphe II -2° au 4ème paragraphe et II -4° - c). La lumière étant là à considérer comme nuisance en tant que « pollution lumineuse » et pouvant avoir un effet néfaste sur la qualité du ciel nocturne et éventuellement sur la biodiversité. Je n'ai pas vu pour l'instant la prise en compte de ce facteur d'impact dans le DMO. Je précise que je suis un habitant de Perreguines à St VICTOR situé très proche du futur site de conversion à LA LOUE et le dominant à une altitude de 245m avec la ville de Montluçon en arrière-plan. Le quartier de Perreguines a été l'objet d'une demande de ses habitants auprès de la mairie en octobre 2011 pour avoir une extinction des lampadaires entre 22h et 6h du matin afin de préserver la qualité du ciel nocturne. Cette extinction des lampadaires a aussi permis des économies substantielles pour la commune et ses habitants. Pour ce qui me concerne en tant qu'astronome amateur, j'ai effectué depuis mon observatoire une cartographie d'est en ouest de la qualité du ciel local nocturne à l'aide d'un appareil SQM (Sky Quality Meter) qui délivre une mesure en mag/arc sec² (convertible en candela/m²). Avec l'augmentation du coût de l'électricité et la diminution des éclairages aussi sur Montluçon, j'ai pu constater une amélioration de la qualité du ciel nocturne au cours de ces 10 dernières années et nous avons la chance dans cette région du centre de la France d'avoir un ciel de qualité nous permettant de pouvoir observer la Voie Lactée dans de bonnes conditions. Il sera donc important si le projet abouti que le site de production ne dégrade pas la situation actuelle dont mes relevés de mesures constituent une description des aspects pertinents de l'état initial de l'environnement (pour reprendre la terminologie normative). Des solutions peu onéreuses existent si elles sont prises en compte dès la conception des éclairages extérieurs :

- Aucune diffusion lumineuse horizontale
- Cône de lumière dirigé vers le sol (120 ° maxi)
- Si commande des éclairages par détecteur de présence (économie d'énergie en plus)

NOTA 1 : Mention souhaitable de ces recommandations dans l'Arrêté Préfectoral d'Autorisation d'Exploiter pour la rubrique lumière.

NOTA 2 : Cette problématique peut tout à fait être transversalisée aux autres sites

Je tiens bien entendu à disposition tous les relevés de mesures en ma possession et éventuellement en tant qu'ex Directeur Qualité Sécurité Environnement dans l'industrie métallurgique pour toute aide souhaitée.

37 - Souveraineté européenne et française - Laurent – Posté le 28 avril 2024

Nous européens et français avons pris beaucoup de retard sur les USA et la Chine dans les nouvelles technologies, il est essentiel que nous mettions les bouchées doubles. Ce projet va dans ce sens.

38 - le projet devient obsolète et absurde - L Grangeon – Posté le 6 mai 2024

Après de longs délais d'étude, cette opération survient trop tard, au moment où l'ensemble du marché mondial est bouleversé. Elle est condamnée avant d'exister et la poursuite de son lancement serait une catastrophe financière pour l'industriel et pour les collectivités locales concernées.

Il est étonnant que l'Etat n'exerce pas d'avantage d'expertise pour confirmer l'obsolescence de ce projet pour 3 raisons objectives connues au niveau international :

1. le marché international du lithium connaît un effondrement cyclique durable qui dure depuis plusieurs années. La viabilité de cette mine en est précaire et surtout incertaine. Il est irresponsable de susciter des espoirs d'emplois et d'engager des aménagements gigantesques qui atteignent l'environnement pour un projet d'une telle fragilité. Après un sommet à 600 000\$ la tonne en 2022, les cours du lithium se sont de nouveau effondrés en 2024 en retour à leur valeur de 2020, divisés par 6 à seulement 110 000 \$ la tonne.
2. le procédé lithium est battu en brèche et menacé d'obsolescence par des procédés concurrents plus efficaces, moins chers, et moins soumis à des approvisionnements stratégiques. Les USA viennent de mettre en service de nouvelles lignes de fabrication de masse à base de sodium banal. Dernier exemple avril 2024 : L'entreprise Natron Energy a investi 40 millions de dollars pour améliorer son usine et convertir ses lignes de production de batterie lithium-ion pour fabriquer des batteries sodium-ion. D'ici la fin de l'année prochaine, Natron Energy compte employer une centaine de personnes sur son site, qui doit atteindre une capacité de production de 600 MW de batterie sodium-ion chaque année, tout en supprimant l'addition de nickel ou de cobalt trop sensibles aux approvisionnements. Bien plus vaste encore, le projet de batteries à électrolyte solide sur les modèles STLA est annoncé comme opérationnel dès 2025 par les groupes mondiaux Stellantis, Mercedes et Hyundai avec des batteries de 80 kwh d'une densité énergétique supérieure de 30 % par rapport à celle du lithium-ion conventionnel. Cela permettrait soit de rallonger l'autonomie, soit de réduire le poids.
3. le délai de réalisation et de mise en service du projet lithium est donc totalement absurde par rapport à l'évolution mondiale actuelle, les quantités de production déjà prévues au niveau mondial, et les perspectives d'abandon progressif de ce procédé dès 2025... Selon le rapport détaillé de l'INERIS sur l'impact environnemental des batteries lithium et de leur recyclage, une étude des accidents impliquant les P&A au lithium survenus dans le monde met en évidence qu'un certain nombre d'entre eux sont survenus lors des opérations de collecte, traitement ou recyclage des batteries au lithium en fin de vie, en particulier lors des phases de stockage de ces déchets. Ceci n'est pas étonnant : pour des opérations de gestion d'un produit en fin de vie, les risques sont forcément plus importants que pour les opérations de mise sur le marché du même produit, a fortiori si ce produit dispose d'un potentiel de danger. L'INERIS insiste sur le haut niveau de danger de transport et de recyclage des accumulateurs au lithium et leur classement en déchet de haute dangerosité.

39 - Indispensable - Francois Escaut - Posté le 7 mai 2024

Ce projet est indispensable à la transition énergétique car nous aurons un besoin de lithium même dans le scénario ADEME le plus axé sur la sobriété. Les mobilités individuelles vont continuer mais il va falloir veiller à leur électrification. De plus une véritable filière batteries européenne est en train de se former avec de nombreuses initiatives sur toute la chaîne de valeur. La France compte déjà plusieurs gigafactories et nos voisins belge, allemand et polonais ont des projets de sites de production de matériaux actifs pour les cathodes (en amont des gigafactories). Ainsi ce projet permettra de cesser de faire venir du lithium issu de mines d'Amerique du Sud ou d'Australie, puis transformé en Chine dans des conditions environnementales impossibles à vérifier.

Ici au contraire un circuit court et une matracabilité maîtrisé.

40 - Un projet qui ne sera jamais rentable - pierrot - Posté le 7 mai 2024

Le minerai de lithium est très bien réparti géographiquement sur la planète, et le coût d'extraction de la spodumène est très compétitif en Australie, et également l'extraction du lithium des lacs salés du Chili ou Argentine.

Il est tout à fait illusoire de croire que ce projet sera compétitif, et Eramet qui a une expérience certaine dans ce type de minerai extrait du lithium en Argentine et a construit en collaboration avec un partenaire chinois une usine de traitement du lithium pour obtenir du carbonate de lithium et également en train de soumettre une proposition pour une licence d'exploitation d'une mine au Chili. De toute évidence ce n'est pas le minerai de lithium qui est le point clé mais la conversion en carbonate ou hydroxyde de lithium de qualité batterie. Elon Musk qui est loin d'être un novice a redit à plusieurs reprises que l'extraction du lithium n'était pas la difficulté mais la conversion. Joe Lowry (30 ans d'expérience dans le lithium) confirme également que le raffinage du lithium est le point clé. En consultant le site d'IMERYS cette société ne semble avoir aucune expérience dans le raffinage du lithium.

Quand est ce que les décideurs politiques et leurs conseillers comprendront qu'il est nécessaire de s'entourer d'experts techniques indépendants de la France pour ne pas jeter l'argent du contribuable ?

Un projet irréaliste en terme de compétitivité et d'un cout environnemental désastreux.

41 - Message vocal - Ce projet de mine est une fumisterie - Reçu le 16 mai 2024

Message reçu sur le répondeur vocal du débat le 14 mai 2024 :

Bonjour,

Je vais essayer d'être bref. Je viens de trouver votre plaquette dans ma boîte aux lettres. Je vais vous dire ce que je pense. J'habite à la campagne à 30 km de Vichy, mais je connais un petit peu Echassières au-dessus de Gannat.

Ce projet de mine, c'est une fumisterie complète qui doit bien être approuvée par les lobbies et que le gouvernement approuve bien évidemment. L'histoire de la voiture électrique, de passer au tout électrique, c'est une fumisterie de première. Moi, je roule au diesel depuis longtemps et bien évidemment que je peux contribuer malheureusement à polluer la planète. Mais les batteries électriques au lithium et les voitures électriques vont polluer encore davantage que les voitures thermiques.

Donc, défigurer le paysage, pourrir complètement la nature là-haut à Echassière pour cette fichue mine, c'est d'une fumisterie complète. Voilà ce que je voulais vous dire.

Alors, je n'aurai sûrement pas l'occasion d'assister à un débat parce qu'il n'y en aura sûrement pas dans le coin. Donc, je me permets de vous dire ce que je pense puisque j'ai vu que je pouvais vous téléphoner. Donc, j'espère bien que cette mine ne verra pas le jour, qu'il n'y aura pas de suite et il faut qu'on arrête de nous faire gober tout et n'importe quoi. La voiture électrique, c'est une fumisterie. Voilà. Surtout avec les mines des batteries au lithium, avec les mines au lithium qui en dépendent.

Voilà. Bonne journée.

42 - Message vocal - Quelles entreprises font partie prenante du projet ? - Reçu le 20 mai 2024

Message reçu sur le répondeur vocal du débat le 19 mai 2024 :

Oui, bonjour. Je vous appelle simplement... Alors déjà, il faut juste une question. Alors, primo, avant de commencer quoi que ce soit, je suis tout à fait favorable au projet. Je trouve que c'est un très bon projet. Pas la peine d'aller faire ça en Amérique du Sud et de pourrir des coins complètement dégueulasses. Autant faire ça proprement chez nous, que ça rapporte de l'argent. Et à partir du moment où les bénéfices sont bien versés à l'ensemble des sociétés locales, de la société locale, dans la communauté locale, on va dire, de l'allier, et qui bénéficient à tous les Français, pas uniquement pour exporter ça en Amérique du Sud ou dans d'autres pays ou en Chine pour faire des batteries et que ça reste un cycle bien fermé. Ça m'intéresse beaucoup. Je trouve que c'est très bien comme projet. Du coup, je me posais la question, quelles sont les entreprises, qu'elles soient locales ou pas, mais les entreprises qui sont partie prenante de ce projet ? Dans quelle mesure elles sont partie prenante du projet ?

Et en fait, leur nom, c'est ça qui m'intéresse. pourquoi ? parce que je pense que c'est des entreprises qui vont avoir du développement et je pense que ça peut être intéressant aussi pour les personnes de savoir qui souhaitent soutenir ce projet, qui croient en ce projet de savoir quelles sont les entreprises qui vont demain grâce à ce projet grandir. Donc voilà, je serai intéressé par cette liste. Je suis persuadé qu'elle existe, merci !

43 - Message vocal - Avis sur la présentation des trois sites du projet d'Imerys – Reçu le 24 mai 2024

Message reçu sur le répondeur vocal du débat le 24 mai 2024 :

Bonjour,

C'est un message pour la CNDP. Je relis le petit document qui présente les différents moments du débat avec ce qui s'appelle « Le projet d'IMERIS concerne trois sites ». Et voilà, je m'interroge sur la présentation, qui est certes un point très précis, mais il faut se rappeler que la première information nationale de la mine, les gens ont dit à Beauvoir, dans l'allier, il y a un projet de mine de lithium. Et tout le monde a pensé que Beauvoir, c'était une commune. Beauvoir est le site de résidence d'Imérys. Donc, soit vous mettez le nom des sites en premier, comme vous avez mis à la Fonchambert, soit vous mettez le nom des communes. Donc à Echassière, à Saint-Bonnet-de-Rochefort et Naves, à Saint-Victor. Voilà. Pour moi, il faut que là, il y ait quelque chose de systématisé dans la façon de dire les choses. Voilà. Soit on parle de la commune, soit on parle des sites. Sinon,

ça crée forcément des interférences. Et d'ailleurs, on oublie tout le temps la commune de Naves. Et autre point, il est très discutable que ce qui va être à la Fonchambère est simplement une plateforme. Je pense que tout le monde a compris que c'était aussi une usine. Voilà. Il y a donc là un léger euphémisme si c'est le terme adapté et je vous remercie et je laisserai un autre message d'une autre teneur à un autre moment. Bonne journée !

44 - Message vocal - Les impacts sur notre environnement ambiant – Reçu le 27 mai 2024

Message reçu sur le répondeur vocal du débat le 25 mai 2024 :

Bonjour,

Voici ce que je voudrais ajouter donc. Environnement. Ce mot en espagnol se dit, excusez ma prononciation, medio ambiente. Le milieu ambiant. J'ai trouvé cette remarque dans les propos de Gilles Clément. Non, nous ne vivons pas avec un environnement, nous vivons dans notre milieu ambiant. Nous sommes des vivants dans un milieu ambiant et pas des personnes avec un environnement. Il n'y a encore eu aucun débat sur les termes conceptuels clés. Par exemple, propre, ça veut dire quoi ? Les présupposés théoriques de ce projet sont infraliminaires. Or toute théorie est discutable, non ?

45 - Souveraineté - MarieD - Posté le 30 mai 2024

Transition vers quoi ? Le tout électrique, surtout sans fil ? Des batteries pour des objets connectés, des voitures électriques, rechargeable grâce à l'électricité ?

Électricité produite grâce à des énergies vertes ?

L'énergie verte, c'est seulement un concept comme la souveraineté, des éléments de langage.

L'industrie continuera à piller les ressources des pays émergents, parce qu'il faudra toujours produire et exploiter davantage pour assurer le consumérisme de nos sociétés qui n'ont pas envie d'y renoncer.

Le vert, c'est surtout la couleur du dollar.

Vous trouverez ma contributions dans le document ci-joint,

[3b90da5633e059ea2b0d0ee35021c729f62b364a.pdf \(cndp.fr\)](https://cndp.fr/3b90da5633e059ea2b0d0ee35021c729f62b364a.pdf)

MarieD

47 - Point de Vue au sortir de la réunion « Les impacts sur l'eau » - Gazet de Lalizolle - Posté le 31 mai 2024

J'ai assisté au débat « Les impacts sur l'eau » organisée Vichy et je réponds à la sollicitation de la CNDP de partager mon point de vue au sortir de cette réunion.

Pour avoir « trempé les pieds » dans les 3 milieux aquatiques concernés (l'étang de Colettes , la Sioule à Saint-Germain-de-Salles et le Cher à Montluçon) , j'avais une réelle attente sur ce sujet.

Malgré la grande difficulté à maîtriser le chrono et à maintenir sa concentration, j'ai beaucoup apprécié la manière dont la CNDP a structuré le débat. Grace à cette animation , nous ressortons avec des idées plus claires que nous y sommes entrés.

La complexité administrative de ce projet EMILI est apparue à toutes les étapes de ce débat et particulièrement hier. Chacun des « services de l'État concernés » expose comment dans son domaine de spécialité, il dispose du droit d'autoriser, contrôler , sanctionner les infractions.

Certains trouveront matière à déplorer la bureaucratie , la technocratie , l'excès de procédures , la multiplication des niveaux qui font qu'en France un projet met 10 ans à se mettre en place quand nos voisins n'en mettent que 5 .

Personnellement , je suis plutôt fier de vivre dans un pays administré par des personnes compétentes et où les leçons du passé sont prises en compte.

La maîtrise des infiltrations d'eau sur le site de Beauvoir. Les questions liées à la perméabilité des roches granitiques me semblent faire l'objet d'un consensus entre les équipes d'Imerys et les experts invités au débat.

J'ai été sensible à la difficulté (pédagogique) rencontrée par le représentant d'Imerys, Fabrice Frébourg à expliquer comment le « modèle numérique » du massif de la Bosse allait permettre d'anticiper les risques d'infiltration. J'imagine que certains auditeurs ont eu du mal à le suivre sur cette explication. Au final , je retiens l'approche d'Imerys visant à identifier à l'avance les zones les plus risquées plutôt que réparer les dégâts . Cela me semble positif .

Les prélèvements dans la Sioule sont plus faciles à comprendre grâce aux exposés distincts du bassin de la Sioule et des réseaux des syndicats d'eau fondés sur d'autres sources d'approvisionnement que la nappe phréatique de la Sioule.

Je garde un souvenir très vif des conséquences qu'a eu sur la Sioule Aval la mise en eau du barrage des Fades. En 1968 , le Ministère de l'environnement n'existait pas et les pêcheurs à la ligne ont pu apprendre visuellement ce que voulait dire le terme « Eutrophisation ».

L'entrée en lice du projet EMILI comme nouveau consommateur nécessitera probablement une adaptation du contrat d'eau du concessionnaire du barrage des Fades. Le représentant de la DDT nous a prévenu que cela aurait un coût car l'objectif d'un exploitant de barrage hydroélectrique est de produire de l'électricité quand il y a un besoin.

Même si les informations fournies par les différentes instances invitées sont cohérentes et rassurantes, elles semblent tout de même très impréparées à traiter dans les délais, la demande du projet EMILI. Les conséquences sur le planning du projet Emili risquent d'être lourdes.

Le manque de ressources en eau de l'agglomération de Montluçon , est par contre un sujet très ancien et un frein au redémarrage économique de Montluçon depuis le début de son déclin dans les années 1960.

Le volontarisme des élus de l'agglomération à tout faire pour accueillir le projet EMILI mérite d'être salué (cf l'intervention du Maire de Montluçon à la réunion de Servant).

Ils ont mis en place une proposition basée sur la réutilisation des eaux usées qui permet la faisabilité de l'implantation d'Imerys à la Loue , ils demeurent face à la nécessité de prévoir un renforcement de l'alimentation en eau de leur agglomération surtout si le projet a un impact positif sur la population. Le projet « Chambonchard » qui avait déchaîné les passions dans les années 70 n'est sans doute plus faisable , il existe probablement d'autres solutions.

En guise de conclusion , il y a quelques mois , j'étais un peu inquiet de voir beaucoup de journalistes écrire dans leurs articles que pour le Lithium de l'Allier , il y avait « un problème d'eau » , à l'issue de ce débat , ceux qui l'ont suivi pourront préciser leur propos et montrer que la gestion de l'eau est un exercice démocratique délicat mais qu'il existe des solutions.

48 - IMERYS pollution des eaux - exemple à Glomel - Cats - Posté le 4 juin 2024

Il a été constaté sur le site IMERYS Glomel, une pollution des eaux à cause de la mine : concentration de métaux anormal dans les eaux souterraines. Pourtant ils promettaient que tout irait bien. Il n'en est rien. Et il est trop tard pour réparer, voire même impossible pour ce type de pollution. Cela ne met pas en confiance de les voir arriver ici. On veut préserver notre territoire l'Allier et je pense que ce projet va apporter davantage de problèmes que de solutions. Ce projet va à l'encontre des valeurs du territoire qui sont la nature, l'environnement, le tourisme vert, les activités aquatiques sur le Sioule.

49 - Dans l'ordre des choses : d'abord la sobriété - AT - Posté le 10 juin 2024

Bonjour, l'urgence est de mettre en place une nouvelle organisation de notre vie occidentale, pour arriver à une sobriété heureuse.

Cela passera à court terme par de la privation, un modèle économique différents pour désintoxiquer la presse et toute la filière des annonceurs, et une taxation différenciée entre les produits importés et les circuits courts.

Le lithium est actuellement nécessaire pour la motricité des voitures individuelles. Mais pourquoi sont-elles devenues des tanks ?

Revenir au cahier des charges de la 2CV avec les règles de sécurité passives actuelles ne donne pas obligatoirement le besoin de déplacer 2 tonnes avec des accélérations de dragster !

Oui à une nouvelle extraction, sous gouvernance citoyenne, et symbiose industrielle (les déchets de St Victor deviennent des ressources pour les futurs voisins) seulement si le chemin de la sobriété est tracé, et rendu légalement irréversible !

50 - L'emploi - france - Posté le 10 juin 2024

Projet utile pour l'emploi dans l'allier

52 - relance minière en France - idefix - Posté le 11 juin 2024

la demande en électricité augmentera du fait du parc automobile électrique, ce qui nécessitera de produire davantage d'électricité et donc de créer des centrales nucléaires qui consomment énormément d'eau ! Avec les canicules actuelles, la demande en eau augmentera, alors qu'actuellement, les niveaux des nappes et des fleuves diminuent ! La voiture électrique, une fausse amie, qui sous prétexte d'un air plus sain, détruira des écosystèmes précieux, déjà bien mis à mal !

De plus, développer des énergies renouvelables, telles que le solaire pour alimenter toutes ces batteries, ne s'entend que si ces énergies renouvelables ne détruisent pas des écosystèmes précieux, comme ces panneaux solaires implantés après avoir rasé des forêts ! Une aberration écologique !

53 - Message vocal - Retour sur la réunion à Vichy – Reçu le 11 juin 2024

Message reçu sur le répondeur vocal du débat le 11 juin 2024 :

Bonjour,

Marie-Claude Moncelon, Confédération Paysanne. Je voulais vous laisser ce petit message concernant le débat à Vichy, sur l'eau, qui me semblait être la réunion la plus importante.

Sur la forme c'était très déstabilisant finalement de n'avoir aucune participation de la salle mais en fait ça a généré encore plus de questions que d'habitude. Finalement vous avez dit 250 questions alors que les prises de parole sur une réunion normale aurait été de 50 peut-être. Donc, ça veut dire quand même que le public n'était pas forcément le même qu'aux autres endroits. Du coup, il y avait quand même beaucoup de questions.

Quant au fond, par rapport à la question de l'eau, au moins le débat a permis d'avancer sur le fait que ça me semble très risqué d'aller sur cette question de l'utilisation, que ce soit sur la Sioule ou sur Montluçon. Les études théoriques, évidemment, sont très très bien. Il n'y a pas de soucis. Simplement, dans la vraie vie, il n'y a rien qui dit que les choses vont se passer comme ça. Et à partir du moment où il manquera un peu d'eau, finalement, ce sera très compliqué à gérer. Et on a bien compris que les agriculteurs ne seraient pas prioritaires par rapport à ces besoins. Et dernière chose, par rapport au transport, il apparaît vraiment que côté train, ça paraît très compliqué et qu'on n'entend pas parler de travaux engagés alors que le projet d'IMERIS pourrait se réaliser somme toute assez rapidement. Donc en fait, voilà, peut-être que le plan B autoroute finalement existe réellement. Voilà, au revoir.

54 - Contexte politique - Le débat peut s'arrêter – Marcel - Posté le 14 juin 2024

Au moment où la CNDP nous invite à formuler notre avis à l'issue du débat qu'elle anime depuis mars, j'avais déjà commencé à synthétiser mon propre avis en regroupant les éléments du débat qui me semblaient les plus importants pour la prise de décision et les points de vigilance à mettre en place.

Je ne cacherai pas que mon point de vue amenait plutôt à souhaiter que ce projet aille au bout.

Les événements de la dernière semaine me conduisent à cesser ce travail basé sur la logique et la réflexion.

Nous avons bien compris que si ce projet d'exploitation du lithium de l'Allier s'est mis en place, c'est dans le cadre du programme de l'Union Européenne de faire de la voiture électrique un élément clé de la décarbonation.

Des plans industriels ont été mis en place, pour faire que cette filière soit fondées sur des ressources et des outils de production maîtrisés par l'Europe. Le gouvernement français a décliné sur le territoire français des plans industriels auxquels les Investissements d'Avenir apportent des concours financiers très importants.

Le projet EMILI s'est fondé dans ce contexte.

Les événements de la dernière semaine font qu'un changement de gouvernement de la France est une hypothèse vraisemblable pouvant conduire à des choix radicalement différents.

Plusieurs réunions du débat lithium avaient déjà été l'occasion pour des représentants de mouvements politiques de venir nous exposer que ce projet n'était pas conforme avec leur conception de la « bifurcation écologique » et que d'autres solutions basées sur la multiplication et la gratuité des transports collectifs permettraient de se passer de voitures électriques.

Dans ce contexte, je considère qu'une remise en cause de la stratégie gouvernementale rendra caduque et économiquement non viable le projet EMILI. Je ne vois pas d'intérêt à faire d'avantage d'efforts pour en comprendre les détails et pour tenter de l'améliorer.

L'équipe de la CNDP a fait un beau travail pour nous inciter à l'écoute et l'ouverture. C'est le point positif de ces 3 mois de débat lithium, soyez en remerciés.

55 - Pistes d'alternatives à la mobilité individuelle électrique – Ecolettes - Posté le 14 juin 2024

On nous propose dans ce débat la batterie au lithium et surtout la voiture électrique comme LA solution aux besoins de décarbonation de notre mobilité. L'unique solution. A partir du moment où ce Débat Public concerne uniquement le projet de mine de lithium dans l'Allier, c'est peut-être logique, mais biaisé : on demande à une société privée de proposer elle-même des alternatives à ses propres produits et projets ? Comment peut-on croire que les réponses puissent ne pas être intéressées ?

Il n'y a pas UNE SEULE alternative. Comme il n'y a pas UNE SEULE solution. Il y a de nombreuses alternatives, de nombreuses pistes de réflexion. Et ces pistes ne sont nulle part visibles dans ce débat public. En voilà quelques unes dans le document pdf joint. [a44aac12d8f124e4ab2bf5c05cf14b38aa4259d9.pdf \(cndp.fr\)](https://cndp.fr/a44aac12d8f124e4ab2bf5c05cf14b38aa4259d9.pdf)

56 - En campagne on ne vit pas que de l'air du temps et l'ère de la cueillette est révolue me semble-t-il... - Céluo - Posté le 14 juin 2024

Il suffit des contestations abusives des "écologues - bios – qui arrivent en villégiature "!!!...

La ruralité et le sous-développement économique de notre région font qu'effectivement, nous sommes proches du "bon sens pratique " et de "la simplicité" - Pas les moyens d'idéaliser et de donner dans le pédago écolo (bien que nous protégeons chaque jour à notre échelle l'environnement).

Je suis à 200 % favorable à ce projet permettant la création d'emplois et le dynamisme du secteur de la Bosse.

Je réside depuis 34 ans à Coutansouze, à 5 mn de la carrière, et je puis vous assurer :

- Qu'il a été très difficile de trouver du travail
- Chez nous pas d'école
- Mon enfant n'a jamais bénéficié du transport scolaire
- Pas de commerce, même pas de proximité

L'hiver attendre 2 jours pour déneigement et faire la trace à la pelle, c'est ça aussi la ruralité pour "des gens simples" qui osent rêver que demain il y aura à nouveau des écoles ouvertes, des commerces... avec un dynamisme industriel recréé.

On ne peut pas vivre que de l'air du temps et l'ère de la cueillette est révolue me semble-t-il...

57 - Message vocal - Le projet est favorable à la création d'emplois dans l'Allier – Reçu le 2 juillet 2024

Bonjour,

Je téléphone pour donner mon avis au sujet de la mine du lithium. Éventuellement, si ça fait plus de 200 emplois dans l'allier, c'est bon pour nous, pour les communes environnantes. Voilà. Je vous remercie.

À bientôt. Au revoir.

59 - Des alternatives moins dévastatrices et plus économes en eau et énergies existent – Annick - Posté le 4 juillet 2024

Dans de nombreux journaux étrangers, il est question d'alternatives pour les batteries au sodium .

Par exemple :

Geo du 6 mai 2024 Pierre Monnier : « Des batteries au sodium sans lithium entrent en production commerciale aux USA (et ça change tout). L'entreprise Natron Energy a débuté la production à grande échelle de batteries au sodium. Elles se positionnent comme des alternatives à charge rapide et à longue durée de vie par rapport aux modèles utilisant du lithium. De plus le sodium est entre 500 et 1000 fois plus abondant que le lithium et il n'est pas nécessaire de réaliser d'extraction pour l'obtenir. »

Handelsblatt du 24 avril 2024 Daniel Krenzer : Des batteries au sodium rechargées en quelques secondes. Résultats des chercheurs de Korea Advanced Institut of Science an Technology (KAIST)

Frankfurter Rundschau 12 04 2024 Joachim Wille

« Révolution dans la production de batteries : lithium écologique de Francfort.

Un nouveau temps fort dans le parc industriel de Höchst, un quartier de la ville de Francfort: Il doit devenir un site important pour la transition énergétique et des transports. A l'avenir, dans un établissement pilote, du lithium, nécessaire pour la production de batteries pour voitures électriques et pour les accumulateurs d'électricité solaire, sera produit grâce à une variante écologique. Le lithium « made in Germany », comme celui qui proviendra de Höchst doit être produit de façon n'impactant pas le climat grâce à des énergies renouvelables. La société d'exploitation de l'établissement pilote est la Start-up australo-allemande « Vulcan Energy Ressources ». Elle extrait la matière première pour l'établissement de Höchst à partir d'un ressource inhabituelle : en l'occurrence à partir de l'eau thermale qui était utilisée jusqu'à présent pour la production d'énergie dans un établissement géothermique près de Landau (Rhénanie- Palatinat). L'eau bouillante pompée contient en effet du chlorure de lithium en si hautes concentration qu'il peut être commercialisé. Vulcan s'attend à ce que le premier lithium vert soit produit à Höchst à partir de l'été. L'installation de test doit servir à optimiser l'entreprise et à préparer la production commerciale prévue à partir de la seconde moitié de l'année 2026. Vulcan a l'intention de produire dans une première étape d'extention commerciale de nouvelles sources thermales dans le fossé du Haut Rhin et à Höchst 24 000 tonnes d'hydroxyde de lithium par an , ce qui suffirait pour 500 00 batteries de voitures électriques par an. »

Cette méthode ne nécessite pas d'extraction et est pas conséquent moins dévastatrice

60 - Débat démocratique – Etienne - Posté le 8 juillet 2024

Un débat qui se termine en juillet après avoir été arrêté pendant 1 mois est il démocratique ? Une partie des personnes sera absente; décalons à fin septembre

61 - Décret d'interet national un dimanche de législatives ??! – Biquet - Posté le 11 juillet 2024

Le décret d'intérêt national est tombé un dimanche, le jour des législatives. Mais quelle honte. Honte à ceux qui prennent ce genre de décisions. C'est totalement scandaleux. Tout est en ordre de marche à la préfecture avec des personnes qui sont chargés de tout faire pour que ce projet voie le jour. Alors même que le débat n'est public n'est pas terminé!!! Et à l'approche d'un possible revirement de majorité au gouvernement, histoire de bien se mettre à l'abri, ils nous sortent le décret. C'est complètement abject.

62 - Bilan GES détaillé de l'exploitation nécessaire - wpb - Posté le 17 juillet 2024

Des multiples étapes de transformation sont nécessaires entre l'extraction du minerai (granite) jusqu'à la production d'un sel de lithium utilisable dans des batteries. La complexité du processus est très bien documenté dans le matériel mis à disposition pour ce débat (<https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier/le-projet-de-mine-de-lithium-5346>). Toutes ces étapes sont accompagnées d'émissions de GES importantes.

La mine de lithium doit aussi jouer un rôle de démonstrateur pour pouvoir évaluer cet impact avec précision au niveau de la consommation d'énergie électrique (scope 2 d'un bilan GES) et l'émission directe des GES (scope 1) allant au-delà de l'analyse souvent peu exploitable des bilans GES sur <https://bilans-ges.ademe.fr/>.

Malheureusement, à l'état actuel, la totalité du lithium utilisé en France est extraite dans des pays sans données fiables par rapport à l'impact GES (ni par ailleurs par rapport à la ressource eau) de la production de lithium. Disposer de données fiables sur l'impact de l'extraction des métaux (et ensuite sur le cycle de vie des batteries) permettra d'élever le niveau des débats sur la transition énergétique en donnant des bases plus solides.

Trop souvent, tous les problèmes environnementaux des ressources minérales sont exportés. Par contre, ce projet permettra d'avoir une vue précise sur ce type d'exploitation si quelques règles sont suivies et le contexte politique est assuré.

La même approche doit s'appliquer au plus grand gisement de lithium en France : le recyclage de tout type de batteries au lithium qui doit être fait dans un cadre transparent, mais aussi contraignant.

La présence du gisement de lithium dans l'Allier est un atout pour la France, ne le gaspillons pas !

63 - Option transport direct par canalisations vers l'usine de conversion – Claude – Posté le 19 juillet 2024

Lors de la réunion du 18 juillet à Echassières, les représentants d'Imerys ont confirmé que la solution de transport par canalisations jusqu'à l'usine de conversion n'était pas possible pour une seule et unique raison, le manque d'espace disponible sur l'emplacement sur le site de La Loue. Des difficultés importantes étaient également à prendre en compte à l'approche du site de La Loue compte tenu de la densité des voiries et des réseaux enterrés déjà existants.

Imerys, afin de confirmer le 1er point, peut-il mettre à disposition le dernier plan d'implantation du site de La Loue. Une étude d'optimisation d'implantation de ce site est-elle prévue ?

Merci d'avance pour votre réponse

64 - Eau et énergie – JFT - Posté le 19 juillet 2024

Beaucoup s'inquiètent de la consommation d'eau du projet. Pour ma part, je considère que la quantité consommée annuellement prévue pour tout le processus est celle qui tombe sur environ 3km². C'est une surface modeste relativement à la surface du territoire. Par ailleurs, l'eau "consommée" s'évapore, et d'autre retombera, l'eau est renouvelée. Je ne vois pas de raison de m'inquiéter d'un assèchement à cause du projet Emili, sauf si on me prouve le contraire. S'il y a un assèchement général, il serait dû au changement de climat, mine ou pas.

Je suis par contre dans l'incertitude concernant les risques de pollution de l'eau, ce qui est différent de la pénurie.

La consommation d'énergie est autrement plus importante que celle de l'eau. Mais peut-être plus difficile à visualiser.

Il s'agit de 40 000 tonnes de gaz par an (+ de l'électricité, dont le bilan matière est plus complexe), certes c'est 50 fois moins de masse que 2 000 000 tonnes d'eau, mais il s'agit de gaz généralement fossile, pas renouvelable. Pour qu'il ne soit pas fossile, il faudrait consacrer 100km² agricoles pleinement à des cultures énergétiques pour produire cette quantité de biogaz, ou 3 fois plus de surface s'il s'agit juste de culture intercalaire pas en

concurrence avec la production alimentaire. La culture et la transformation en biogaz est un processus bien plus complexe que la récolte d'eau de pluie, en plus de mobiliser plus de 30 fois plus de surface de collecte : 100km² pour le biogaz vs 3km² pour l'eau.

Ceci étant, il est vraisemblable que l'usine fonctionnera essentiellement au gaz fossile et non au biogaz ; le chemin vers un "écosystème industriel" sans extraction de matière est encore long. Cela devrait justifier un fois de plus d'abord la sobriété si nous visons un fonctionnement durable, je renvoie à la [vidéo d'Aurélien Bigo sur le sujet](#) . Oui il faut de la sobriété dans les usages avuls, et pas abandonner tout projet de mine, ou renvoyer les problèmes dans les pays lointains, ou croire que la voiture thermique est préférable voire plus durable, ou qu'un autre métal pour batterie serait lui disponible sans problème.

J'évoquais dans [une question à Iméry](#)s le sujet de l'arrêt pour maintenance (qui dure 3 semaines) en période favorable pour délester le réseau électrique, donc en janvier. Si on se préoccupe d'abord de la sauvegarde de l'eau, mais aussi de laisser congé aux travailleurs, l'arrêt serait plus opportun en août.

Trois semaines d'arrêt, c'est 25GWh de consommation électrique en moins et positionnés sur une période froide de janvier, il est vraisemblable qu'une part importante de l'électricité économisée soit celle produite par centrale à gaz, donc plus émettrice de CO₂.

C'est aussi 110 000 tonnes d'eau non consommées, potentiellement aux moments critique, en été.

Comment comparer la "préciosité" de l'eau en été, et celle du gaz pour générer une partie de l'électricité? Heureusement ou pas, nous avons inventé un équivalent général : l'argent.

Si on considère un MWh électrique plus cher en moyenne de 30 euros en hiver (ce qui traduit le fait qu'il requiert plus de gaz pour être produit, et ce en dépit d'une plus forte disponibilité du parc nucléaire), faire un arrêt en été c'est 750 000 euros économisés, et quelques milliers de tonnes de CO₂ en moins.

Que valent 110 000 tonnes d'eau en période critique estivale ? Combien plus qu'en hiver? Si on considère un écart de 1 euro le m³ (estimation très large, supérieur au prix de l'eau industrielle), l'économie en électricité en hiver est plus de 6 fois supérieure à celle de l'eau en été.

Les hypothèses méritent d'être affinées. On peut aussi considérer le coût de création d'un système de stockage d'eau intersaisonnier.

Du reste, pour ménager l'eau et le gaz, pourquoi pas penser à cesser la production jusqu'à 2 fois dans l'année, en période critique chaudes, et froides. C'est aussi une économie de CO₂ de réduire la consommation électrique pendant les périodes de forte chaleur, où les centrales à gaz sont relancées pour faire tourner les climatiseurs du pays. En tout cas, l'arrêt doit être en fonction de la météo, il ne pourrait pas être défini précisément longtemps à l'avance avec cette contrainte.

Notons qu'il n'y a pas de certitude d'avoir, sur une année, des périodes significatives de sécheresse, ou de forte chaleur, et de moins en moins des vagues de froid en hiver.

Dans ma [question à Iméry](#)s j'évoquais par ailleurs le fait de profiter des quelques périodes (de plus en plus nombreuses) de trop forte abondance de production renouvelable, conduisant à des prix faibles, négatifs (120 heures en 2023) voire des coupures de production solaire et éolienne.

Cela concernerait, plus largement qu'Emili, n'importe quel industriel avec un gros four à gaz, et un branchement électrique assez important qui permet d'acheter l'électricité au marché de gros avec variation horraire du prix.

Avec le kWh électrique bien moins cher que le gaz certaines heures, préchauffer l'air entrant à environ 1000°C uniquement pendant ces heures, avec 10 MW électriques, ferait économiser un peu de gaz et de CO₂, pour une économie d'au moins 50 000 euros par an. Mais je ne sais pas combien coûterait l'investissement dans le dispositif qui matérialiserait cette idée, ni s'il est incompatible avec un dispositif qui chauffe cet air entrant avec les fumées sortantes, entre autres question d'ingénierie.

En résumé, jongler de diverses manières avec les conditions météos, leur impact sur la ressource en eau et en électricité renouvelable, offre quelques marges de manoeuvre de décarbonation et de préservation de ressources par rapport à une industrie souhaitant fonctionner de façon continue, sans se poser de question. Le fait que le réseau électrique comporte de plus en plus d'énergie renouvelables, peut soulever ces questions avec plus d'acuité.

66 - Retour calamiteux au XIXe siècle - EG - Posté le 23 juillet 2024

Comment accepter en 2024, de sacrifier Echassières et ses environs, de provoquer les pires nuisances environnementales et sonores, d'exposer les enfants à des risques à court et long terme ?

Les camions épargneront-ils nos enfants à pied ou à vélo ?

Le projet de mine de lithium n'est pas l'avenir, c'est un retour au XIXe siècle, une aberration que les générations futures payeront très cher.

Il est encore possible de renoncer à cet immense gachis.

67 - Une aberration écologique et sociale – Volpe - Posté le 23 juillet 2024

Ce projet est une aberration écologique et sociale. Sous couvert de "servir la transition", la production de batteries au lithium n'est qu'une manière pour les mêmes grosses entreprises polluantes de continuer à produire et vendre des véhicules programmés pour une durée de vie limitée. Leur production est polluante, les conditions de travail dans les usines sont déplorables, les batteries ne sont pas recyclées... Le greenwashing économique et politique autour des batteries électriques et de la pseudo transition écologique doit être dénoncé.

Refusons ce projet de mine dans l'Allier, catastrophe pour nos territoires !

Je vous invite à lire "Des mines pour sauver la planète", de Célia Izoard

<https://laviedesidees.fr/Des-mines-pour-sauver-la-planete>

ainsi que cette série d'articles de Reporterre :

<https://reporterre.net/Non-la-voiture-electrique-n-est-pas-ecologique>

<https://reporterre.net/La-voiture-electrique-cause-une-enorme-pollution-miniere>

<https://reporterre.net/Derriere-la-voiture-electrique-l-empire-des-Gafam>

68 - IMERYS passe un accord avec la justice - AC - Posté le 25 juillet 2024

IMERYS exploite dans l'Ariège la plus grande carrière de talc au monde. Ils étaient poursuivis pour atteinte à l'environnement et on finalement passé un accord avec la justice pour faire des travaux et payer une amende minimum à des associations...et ainsi cesser les poursuites judiciaires.

IMERYS promet une mine exemplaire dans l'allier, mais je crois que c'est tout bonnement une hérésie. Les faits et la réalité les rattrapent. Nous avons la preuve qu'ils ne maîtrisent pas leurs procédés.

Le contexte est : "infractions environnementales commises dans un contexte météorologique particulier".

Tout porte à croire que dans l'allier, il en sera de même : ils font des promesses, et si ils ne les tiennent pas, et bien de toute façon il sera trop tard et le mal sera fait, et sera irréversible. C'est une des raisons pour lesquelles je crois que c'est une énorme erreur de les laisser ouvrir une mine dans l'Allier.

69 - Mascarade - nanou62 - Posté le 25 juillet 2024

A combien s'élèverait l'empreinte carbone :

- D'une part de la construction des sites d'exploitation, de chargement (y compris 15 km de tuyaux enterrés (fabriqués avec quoi ces tuyaux ?, puis 60 km de routes ou de voies ferrées (à rénover ou à restructurer) et de conversion ;

- D'autres part du fonctionnement de tous ces sites (engins sur sites, déplacement quotidien des employés...).

Ça, on ne le sait pas.

Et la destruction de terres agricoles, la quantité d'eau réellement utilisée, avec des risques de pollution (voir carrière de talc), la répercussion de la pollution lumineuse et sonore dans un milieu naturel, rural sur la faune et la flore.

Et on minimise l'impact sur les populations locales qui devraient subir tous ces préjudices sans contre partie.

Cette magnifique région risque d'être polluée, dégradée pour des décennies et tout cela pour 25 ans (seulement) d'exploitation et pour un milliard d'investissement. A moins qu'on nous cache autre chose.

Les entreprises et les politiques pensent toujours égoïstement à maintenant et au fric . Mais c'est à l'avenir qu'il faut penser.

De plus, que deviendraient les emplois créés et les structures construites à l'issue de ces 25 ans d'exploitation ?

71 - Pour le bourbonnais , c'est OUI - Gazet de Lalizolle - Posté le 26 Juillet 2024

Au terme de ce long débat qui m'a passionné car il concerne un pays qui m'a vu naître et passer les jeunes années avant d'être contraint à aller gagner ma vie ailleurs, il ne s'agit plus d'écouter l'avis des autres mais de donner son propre avis.

Ce débat a mis en évidence les points critiques de ce territoire Sud-Allier , villes et campagnes réunies :

- Vieillesse et baisse de la population, avec pour corollaire une stagnation des structures de formation ;
- Faiblesse de l'infrastructure de transport ferroviaire (fret et voyageurs) ;
- Fragilité des espaces naturels qui nécessiteront des investissements importants pour les adapter au réchauffement climatique.

Depuis la disparition de l'activité minière et sidérurgique du bassin Montluçon-Commeny dans les années 1960, les élus du secteur se sont relayés pour appeler de leurs vœux un grand projet industriel (le chiffre symbolique de 1000 emplois directs fut souvent cité) seul capable de revitaliser ce territoire. Nous avons pu constater que les mesures étatiques d' « égalité des territoires » ne constituaient qu'un analgésique.

Aujourd'hui le projet EMILI EST cette opportunité exceptionnelle à la dimension des besoins de ce territoire. Grâce aux ressources financières qu'il peut amener, les aménagements tant attendus sont maintenant envisageables :

- Régénération de la liaison ferroviaire rendant la mobilité des personnes de nouveau possible ;
- Investissement pour « sauver la forêt des Colettes » ;
- Création ou relance de filières de formation d'excellence.

Parmi les objections soulevées , celle des ressources en eau a été fréquemment évoquée. Les informations fournies concernant le bassin de la Sioule me semblent claires et fondées sur des mesures.

La situation du bassin du Cher et des besoins en eau de l'agglomération de Montluçon me semblent nécessiter une vigilance accrue.

La solution de réutilisation des eaux grises apporte une réponse sur le périmètre de l'usine de conversion Imerys.

Cependant , **si les responsables de l'Agglomération de Montluçon attendent un développement de la population , ils doivent se préparer à répondre au développement des besoins de cette population nouvelle** en particulier en eau.

La qualité du débat qui s'est instauré me rend optimiste quant aux étapes suivantes du projet.

72 - Pour le citoyen c'est OUI – Gazet de Lalizolle – Posté le 26 juillet 2024

Au terme de ce long débat qui m'a passionné car il concerne un passage à l'acte dans la décarbonation de l'économie mondiale, il ne s'agit plus d'écouter l'avis des autres mais de donner son propre avis.

Au fil des heures de débats auxquels la CNDP a convié des nombreux experts pour éclairer le sujet, **j'ai souvent été « énervé » par le fait qu'il ne s'agissait plus d'évaluer le projet EMILI tel qu'il était présenté dans le dossier IMERYS mais de « refaire le monde » sur la base de considérations générales:**

- Quelle est la bonne technologie pour stocker l'électricité ? ;
- L'automobile est-elle vraiment utile ? ;
- Comment sera possible la mobilité dans le futur ? ;

- Faut-il réserver l'eau à des usages basiques pour l'homme ? ;
- Faut-il utiliser l'Histoire des accidents miniers comme un retour d'expérience permettant d'en prévenir de nouveaux ou comme un repoussoir définitif ? ;
- Quelle est l'empreinte carbone des différentes méthode d'extraction ?

Les impacts pratiques sur le projet EMILI me semblent au final assez limités :

- Un producteur d'hydroxyde de lithium n'aura jamais d'impact sur la conception des véhicules dans lesquels cette matière sera utilisée ;
- Un producteur d'hydroxyde de lithium peut souhaiter comme nous tous que cette consommation sera localisée en Europe mais il aura besoin de vendre sa production quelque soit le point du globe où les consommateurs se situent ;
- Les particularités des ressources de la mine d'Echassières la rendent incomparable avec d'autres sources existant sur la planète. Imerys a montré qu'ils prévoyaient la mise en œuvre des meilleurs moyens disponibles pour exploiter cette ressource . L'argent public affecté à ce projet dans le cadre du plan européen « Metaux critiques » leur en donne les moyens.

Au final, je rejoins un point de vue exprimé par plusieurs intervenants dans le débat national considérant que ce projet est nécessaire à la décarbonation de la mobilité et que sa localisation en Europe sera une garantie qu'il est réalisé dans le respect de l'environnement.

Je souhaite que le bilan de ce débat débouche sur une continuation du projet EMILI en respectant un planning présenté.

Cette rapidité d'exécution signifie pour moi :

- Ne pas encourager une guérilla procédurière misant sur le découragement des parties. Un projet qui traîne coûte beaucoup plus cher qu'un projet qui respecte son planning, c'est vrai dans tous les domaines d'activité ;
- Ne pas laisser les concurrents venir plus vite sur le marché ;
- Ne pas mettre sous le tapis les points de vigilance qui ressortent du débat. Imerys a fait la preuve de son ouverture sur tous les sujets qui les concernaient lors du débat, je ne doute pas que leur attitude demeure pour la suite.

73 - Indépendance énergétique - JPH - Posté le 30 juillet 2024

Cela fait des décennies que nous exportons notre pollution vers des contrées lointaines et "pauvres", que nous avons perdu de notre capacité à prendre des risques (que nous savons calculer analyser et éviter). Souhaitons- nous être dépendants des chinois, des russes, comme nous le sommes à divers degrés, des allemands qui ne veulent pas de nucléaire mais qui sont ravis d'acheter nos électrons "propres". Allons, si faut aller vers le tout électrique, extrayons du lithium chez nous! Après tout personne ne demande si installer des éoliennes sur les côtés nord de notre pays c'est propre ou pas. Pourquoi ne pas installer ces même éoliennes face à la camarade, au Grau du roi...

74 - merci - Jm - Posté le 30 juillet 2024

Bonjour à tous,

Je vous remercie beaucoup pour votre réponse qui m'éclaire et me rassure merci pour tout le travail que vous avez fait pour répondre à nos inquiétudes et à bientôt pour d'autres débats.

Cordialement

Jean-Michel Bricard

Citoyen Montluçon et Echassieres

75 – Réflexions sur le Lithium – Posté le le 30 juillet 2024

Bonjour,

Réflexion sur le lithium.

La transition écologique, c'est la véritable décarbonisation. Le lithium étant l'or blanc des différents minerais, l'avenir à court terme 2035 pour les voitures électriques peut être remporté à 2040. Le lithium doit prendre un virage à 360 degrés immédiatement. La recherche française et européenne doivent opérer un Big Bang face à l'avenir asiatique de l'Empire du Levant et face à la stratégie isolationniste et conservatrice pour la capitalisation des Américains. Le lithium étant le haut de l'offre de cette transition écologique actuellement, le facteur exponentiel, plus de 40 fois la production d'ici 2040, notamment pour les batteries automobiles.

Mais tout progrès engendre des impondérables. Il y a des vicissitudes dues par rapport à la qualité de l'air, par rapport à la biodiversité, flore, faune, animaux, par rapport à la consommation d'eau, sachant que 90% de cette eau sera recyclée et par rapport à la qualité de l'air qu'il est difficile d'appréhender et de mesurer des impacts réellement, à court terme. La science et la recherche doivent progresser rapidement. C'est pour la planète, c'est pour l'existence de l'être humain. Selon Emmanuel Hache, il faut un délai de 15 à 20 ans. Malgré cela, la route tourne. La France prend du retard. Il faut accentuer la réindustrialisation, enjeu capital de survie. En France, nous avons du lithium dans le massif central en Alsace et en Bretagne. Le projet est mis en Auvergne dans l'Allier à Echassière, sur le site de Beauvoir et le plus avancé pour la société Imeris. Cela suscite des interrogations sur l'exploitation qui sera souterraine avec un recyclage des minerais et des résidus, l'usage de l'acide sulfurique en profondeur et non à l'air libre, donc moins de risques de sites Céveso. Cela suscite des interrogations sur le transport mais celui-ci se fait par canonisation souterraine et non par camion jusqu'à la plateforme Fronchambert à Saint-Bonnet-de-Rochefort dont le transport se fait par voie ferroviaire jusqu'à Laloux-Saint-Victor dans la communauté de commune d'Amolysen pour l'usine de conversion. Cela suscite des interrogations sur la sécurité et des garanties dans le domaine minier. Pour cela, la société Imeris a prévu IRMA, Baromètre Économique Social Invermentaux et dans le Domaine de la Santé.

Tout cela représente un côté de la balance industrielle. Voyons le deuxième côté. Cela suscite un grand espoir pour l'emploi direct ou indirect dans notre région où la désertification démographique s'accroît fortement et redonne un élan industriel. Cela suscite un enjeu sociétal important pour ce XXI^e siècle dans le domaine de la création d'entreprises, la sous-traitance, dans l'implantation de nouveaux commerces artisans, dans le tourisme, un dynamisme économique pour sauvegarder notre jeunesse pour l'Auvergne, pour la France et pour l'Europe. Retrouver le dynamisme de la Commune des Chassières, du département de l'Allier, de la région Auvergne et de la France. Comme dirait Lamartine, jolie dans l'avenir, la raison du présent. C'est vrai, il n'y a pas de mine propre. A Echassière, nous connaissons, je me rappelle en 1960, lors de l'exploitation du Wolfram dans la mine des Momins, ce minerai était transporté par camion. Bien sûr, il y avait de la pollution, mais à cette époque, Echassière avait plus de 800 habitants, 3 écoles, 6 bars, 1 restaurant, 2 boucheries, 1 tapissier, 3 épicerie, 1 garage, etc. etc. Maintenant, nous sommes moins de 400 habitants. Les jeunes partent. Il faut savoir ce que l'on veut. Soit conserver sa jeunesse, ses commerces, ses artisans, son école, soit avoir une désertification complète à North Mocsland d'ici 20 ans. Bien sûr, nous aurons la nature préservée et la biodiversité intacte, mais à quel prix ?

En conséquence, on peut importer du lithium de Chine, d'Amérique du Sud et d'Australie, le fameux lithium, Mais à quel prix et pour quels résultats ? À condition que nous ayons une mine responsable, ayant un œil sur l'eau, l'air, la santé, la biodiversité, de la part de la société émérite, sous surveillance de l'État, les maîtres mots sobriété et souveraineté. Réindustrialisons la France, l'Europe. C'est la survie énergétique de la transformation non-polluantes, hydrogène, batterie ou sodium, émergeront dans une décennie ou deux, pensant que la décarbonisation du lithium émet moins de CO₂ que les énergies fossiles, charbon et pétrole, pour essayer d'arriver à la neutralisation zéro en 2050. Cela ne va pas être un écologique qui en dépend, sachant que le progrès va évoluer et d'autres énergies long flop tranquille, mais c'est pour la survie de l'être humain notre jeunesse et il faut absolument le faire, sinon la décroissance nous guette et la dette abyssale.

77 - Fuite en avant - Et si on réfléchissait avant de prendre des risques irréversibles ? – Marie Paule - Posté le 30 juillet 2024

En premier lieu merci pour la tenue de ce débat, grâce auquel j'ai beaucoup appris sur l'extractivisme et ses conséquences. Il apparaît très clairement à travers tous les documents, les interventions des un.e.s et des autres que se lancer dans ce projet d'extraction de Lithium, c'est impacter sur le très long terme d'une façon irréversible, un environnement fragile, d'une riche biodiversité, et ça pour un avantage de court terme et pour répondre à des objectifs faussés dès le départ. Non, proposer uniquement des véhicules électriques neufs en 2035 en Europe ne va pas régler le dérèglement climatique. Non la mine de Lithium d'Echassière ne va pas réduire l'extractivisme ailleurs dans le monde (d'ailleurs l'entreprise française ERAMET projette d'extraire du Lithium en Argentine, du Nickel en Indonésie etc....), et on nous a appris durant ce débat que lorsqu'on prévoit d'extraire 42 fois plus de Lithium dans le monde, dans le même temps l'extraction de Cobalt sera multipliée par 21 (le cobalt vient principalement du Congo, avec les conséquences horribles que l'on connaît). L'argument de souveraineté ne tient pas, il faut énormément de métaux (dont le cobalt) pour construire des voitures électriques, dans les batteries, mais pas que...

L'extraction minière est l'industrie la plus polluante, et même si on prend toutes les précautions possibles, il y aura toujours beaucoup de déchets, beaucoup de besoins en eau, beaucoup de risques, beaucoup d'atteinte à la biodiversité et aux droits humains. On sait que cette industrie est risquée, comme les producteurs de pétrole savaient déjà depuis longtemps que développer cette énergie allait avoir d'énormes conséquences sur l'environnement. On sait et on le fait quand même ? Ne serait-il pas plus malin de chercher d'autres solutions ? Commencer à planifier une réelle bifurcation écologique pour aller vers un monde plus sobre et plus respectueux du vivant (humanité incluse) ? Bon ce projet est déjà décrété comme

étant d'intérêt national , alors à quoi bon discuter . Espérons au moins comme cela a été dit et demandé à de multiples reprises dans le cadre de ce débat qu'une réflexion puisse être menée urgemment , à l'échelle nationale voire européenne sur "quel modèle de société nous voulons " , un modèle au profit de tous et toutes ou seulement pour des privilégié.e.s ?

Le projet Industriel d'extraction minière de l' Allier ne doit pas se faire, le démarrer serait démarrer une fuite en avant mortifère au niveau Européen et mondial .

78 - Quel avenir pour cette région encore en partie naturelle ? – Antigona - Posté le 31 juillet 2024

Il est clair que cette région serait transformée par ce projet gigantesque qui s'étend sur 3 départements, en particulier parce qu'elle recèle des espaces naturels : la forêt des Colettes serait impactée notamment.

La France est-elle prête à sacrifier cette belle région naturelle et la tranquillité de ses habitants pour vendre des batteries électriques au monde entier ?

Je pense que oui malheureusement : comme partout ailleurs, la nature et ses riverains sont souvent sacrifiés au business !

Un accord entre l'UE et la Serbie vient d'être signé pour l'extraction du Lithium mais de moindre volume.

Si le projet devait se faire, tout le paysage en serait bouleversé durablement avec des conséquences néfastes sur la vie des habitants : qualité de l'eau, de l'air (transport), nuisances sonores (vibrations), paysage de carrières et impact polluant sur les sols et les sous-sols...

Les habitants doivent s'organiser pour contrer ce projet avant qu'il ne leur soit imposé : une forme d'autodéfense vitale.

79 - Non à ce projet disproportionné – Oïkos Kaï Bios - Posté le 31 juillet 2024

Monsieur le Président,

Notre association souhaite s'exprimer concernant le projet d'ouverture d'une mine de lithium.

Nous sommes attachés à la souveraineté de notre pays, entre autres industrielle. La présente démarche laisse à penser qu'il s'agit de cela.

Néanmoins, la colline d'Échassières où serait implantée la mine, est considérée comme le château d'eau de la région. En forant dans une roche fracturée communiquant avec un aquifère, Imerys peut perturber les écoulements souterrains et diminuer les réserves d'eau. Ceci est un risque majeur, outre les risques de pollution.

De surcroît, les nécessités mises en avant manquent de pertinence. En effet, page 18/24 du support de présentation, sont annoncés 30% des émissions de gaz à effet de serre dans l'Union Européenne. D'où viennent ces chiffres ? Rappelons que le site <https://app.electricitymaps.com/> indique les émissions de CO2. Que dire de l'Allemagne qui a fait le choix de l'éolien et pour cela a réouvert ses mines de charbon ? La France, elle, se montre vertueuse tandis que les émissions de la Chine ne sont pas données. Comment alors justifier le pourcentage avancé pour l'Europe ?

En outre, les problèmes de réchauffement climatique semblent avoir, pour unique solution, la voiture électrique.

Cette question de transition énergétique aura en fait pour but de satisfaire Bruxelles.

Pour rappel,

Page 35 du dossier d'enquête concernant le projet « Vinzelle », dans le département du Puy-de-Dôme, ce rôle était clairement montré « *L'Union Européenne prévoit d'interdire la vente de véhicules neufs à essence et diesel à partir de 2035 (Carey, 2022). Elle a pour objectif de devenir autosuffisante dans la production de batterie pour les véhicules électriques d'ici 2025. Elle vise une production nationale de lithium de 80% dans les prochaines années. Elle cherche également à obtenir un recyclage de lithium de 35% d'ici 2030.* »

Nous réfutons cette hypothèse ainsi que la fin du moteur thermique ici proclamée. Ce serait un énorme gaspillage –va-t-on mettre au rebut des tonnes de métaux ? – pour une soi-disant fin des énergies fossiles. Celle-ci n'est qu'une hypothèse. Nous sommes consternés que les systèmes financiers, les états n'aient pas développé des motorisations moins polluantes, à l'instar du moteur Pantone.

Pour information, qu'est-ce que le moteur Pantone ou système Spad ?

D'abord, qui est Paul Pantone ? Il naît en 1950 à Détroit. Il meurt en 2015. Inventeur, il a déposé le brevet de son « processeur multi carburants Geet » ; Il l'a rendu libre et a publié les plans de son invention.

Vous avez sans doute entendu parler du « moteur à eau ».

Certes, le terme est inexact car l'eau ne brûle pas. Le principe consiste à mélanger de l'eau au carburant, ce qui entraîne une baisse de la consommation d'hydrocarbures. C'est une façon de réduire l'impact de la baisse de production de pétrole. C'est un vieux principe d'économie domestique : éviter de gaspiller les ressources.

Comment fonctionne un tel moteur ? Ce fonctionnement est fondé sur un constat : les particules d'eau chaude mélangées à de l'air s'électrisent par frottement,

On chauffe de l'eau grâce à la chaleur du pot d'échappement. Cette eau chaude est mélangée à de l'air, le nuage ainsi créé est aspiré dans un cylindre double puis mélangé au carburant. L'eau électrisée brise les molécules de carburant ce qui augmente son rendement.

L'intérêt du Spad ou moteur Pantone est qu'il réduit la consommation (de 40 à 50 %), ainsi que la pollution.

Depuis longtemps, on sait consommer moins de carburant. Mais qui a intérêt à cela ? Les compagnies pétrolières ? L'Etat qui perçoit des taxes faramineuses ?

Qu'attend l'industrie pour diffuser cette invention ?

Selon le document à cette adresse <https://www.fiches-auto.fr/articles-auto/fonctionnement-d-une-auto/s-840-systeme-pantone.php> , aucun organisme officiel (le CNRS, le Ministère de la Recherche, l'ADEME...) ne veut se pencher sur le sujet. Pour notre part, nous ne sommes pas étonnés. En effet, nous avons constaté le peu d'intérêt des institutions pour le GPL (Gaz de Pétrole Liquéfié) pourtant bien moins polluant que le gazoil.

Monsieur le Président, vous comprendrez donc notre opposition à l'abandon du moteur thermique, et par suite à son remplacement par le moteur électrique. Nous nous contenterons de pointer l'aberration de ce type de moteur qui alourdit les véhicules du fait du poids des batteries et de ce simple fait en diminue le rendement.

L'actualité fournit bien d'autres exemples de ses inconvénients, et par suite de cette erreur de choix. Par exemple, l'article de Capital (<https://www.capital.fr/auto/en-chine-les-voitures-electriques-laissees-a-labandon-se-multiplient-1477367>) « En Chine, les voitures électriques sont laissées à l'abandon »...

En conclusion

Certes, nous revendiquons l'autonomie industrielle de la France, mais pas dans ces conditions.

Autoriser l'ouverture de ces mines consisterait à accepter qu'après avoir détruit :

- Ø les meilleures perspectives pour l'atome en vendant Alstom, et bien d'autres fleurons comme Astrid....
- Ø l'industrie automobile de notre pays qui a vu les meilleurs constructeurs et inventeurs,

On peut continuer de détruire l'environnement pour des voitures qui n'ont rien d'écologique, à l'instar des éoliennes et des panneaux photovoltaïques installés sur des terres agricoles.

Nous confirmons notre opposition à ce projet.

Nous vous remercions de l'intérêt porté à ce courrier.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

Pour OIKOS KAI BIOS

Marie Berger et Patricia Faure, cofondatrices

80 - L'avis d'une spécialiste de l'exploitation minière – Nokay – Publié le 31 juillet 2024

Bonjour,

C'est le dernier jour pour cette participation au débat public.

Mais comment faire entendre sa voix dans tout ce bruit ?

Alors pour résumer mes convictions concernant ce projet, j'ai choisi de vous faire partager l'avis de Celia Izoard dont j'aurais apprécié la présence lors d'une réunion publique de la CNDP.

Elle est tout à fait légitime et compétente pour donner un avis éclairé sur la problématique de l'extraction minière à Echassières.

Vous trouverez en pièce-jointe et via le lien internet (<https://www.philomag.com/articles/celia-izoard-les-projets-miniers-actuels-ne-peuvent-etre-soutenus-que-par-des-regimes>) une interview qu'elle a accordée au média Philosophie Magazine le 2 juillet 2024 ([Celia Izoard](#), propos recueillis par [Octave Larmagnac-Matheron](#) publié le 02 juillet 2024).

Bonne lecture

LISTE DES QUESTIONS PUBLIEES SUR LE FORUM NUMERIQUE

Les réponses apportées par Imerys sont indiquées en bleu, celles de la Commission particulière du débat public (CPDP) en rouge.

Certaines questions ne figurent pas dans cette liste : elles n'ont pas été publiées sur le forum numérique car ils ne respectent pas la charte d'utilisation. La numérotation des questions inclue les questions non publiées.

Q3 - Stratégique et vital – RC René Casilla Habitant de Montluçon – 11 mars 2024

Bonjour,

Merci d'offrir la possibilité de poser des questions sur ce projet qui va impacter notre environnement et aura également un impact économique, entre le stratégique et le vital (l'eau) ce n'est pas simple.

La fiche EAU n'est pas encore en ligne dans le dossier.

Beaucoup de chiffres circulent, quels est avec le procédé utilisé la consommation d'eau par KG de lithium svp ? Sur le site d'extraction ? Pour le site de conversion ?

Orano (ex Areva) indique 2000 L par gramme de lithium.

L'Entreprise va payer quel montant le M3 prélevé dans la Sioule, Quel volume approximatif sera prélevé, j'ai vu un chiffre de 70M3/heure ? Il est envisagé de créer des retenues d'eau pour palier au débit fluctuant de la Sioule, quels sont les endroits choisis ?

Même question pour chaque M3 rejeté dans la Sioule ? Quel volume approximatif sera rejeté ?

Quel organisme va contrôler l'eau rejetée dans la Sioule et à quelles fréquences ?

L'Entreprise va payer quel montant le M3 prélevé dans le Cher ? Quel volume approximatif sera prélevé ? L'utilisation de 600000M3 de la station d'épuration seront ils facturés à l'Entreprise ? ce qui serait normal puisque les particuliers ont déjà payé sur leurs factures l'assainissement de ces eaux.

Même question pour chaque M3 rejeté dans le Cher, j'ai vu entre 5 et 20M3/heure ?

Quel organisme va contrôler l'eau rejetée dans le Cher et à quelles fréquences ?

Quel nombre d'emplois par site ? Extraction et concentration ? Plateforme ferroviaire ? usine de conversion ?

La proximité de l'usine à St Victor avec le Centre Aqualudique et le Stadium de la Loue n'est -elle pas problématique ?

Quelle surface d'emprise foncière est nécessaire pour l'usine de conversion ? Une fiche indique entre 30 et 40 hectares ? (environ 70 terrains de football)

Le volume exploitable du rejet des eaux usées de la station de Montluçon vers l'usine correspond -elle au volume nécessaire au fonctionnement de l'usine de conversion ? Il me semble que oui puisque la station traite 6,5 millions de M3/an

Des pollutions visuelle (eau stagnante) et olfactive (odeurs) sont-elles possibles à cause de la calcination ?

La ligne de transport électrique haute tension n'est pas un problème au-dessus du site ?

Quels sont les moyens envisagés pour la défense incendie et la sécurité industrielle du site ?

Quelles mesures pour conserver la faune (oiseaux et amphibiens) et la flore (Centrenthus et Crassula) et les 4,5hectares de zones humides ?

Cordialement.

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution.

Utilisation de l'eau

Dans le cas du projet EMILI, et selon les premières estimations, la production d'une tonne d'hydroxyde de lithium monohydraté nécessite une consommation d'environ 35 m³ d'eau (hypothèse prenant en compte l'utilisation des eaux usées d'une station d'épuration pour la conversion). Ce niveau de consommation d'eau est 10 à 20 fois moins élevé que l'eau nécessaire pour la production de lithium dans les salars sud-américains. La consommation se répartit de façon équivalente entre l'usine de concentration et le transport d'une part et l'usine de conversion d'autre part (de l'ordre de 600 000 m³/an pour chaque usine).

Gestion de l'eau au niveau de l'usine de concentration et prélèvement dans la Sioule

Le débit qu'Imerys souhaiterait prélever dans la Sioule pour le projet est d'environ 70 m³/h, ce qui représente 0,6 % du débit d'étiage et 0,1 % du débit moyen annuel.

En complément, pour sécuriser l'approvisionnement en eau du projet, tout en évitant de faire pression sur la ressource quand sa disponibilité est réduite, Imerys étudie plusieurs options pour augmenter la capacité de ses réserves sur son site de Beauvoir. Des dépressions créées sur le site par l'exploitation des kaolins pourraient être utilisées à cet effet, à l'image des lacs de Beauvoir ou des Montmins par exemple.

L'étape de concentration ne produira aucun effluent, il n'y aura donc pas de rejet dans la Sioule.

Comme tout utilisateur d'eau, Imerys devrait s'acquitter d'une redevance pour le prélèvement d'eau dans la Sioule. Cette redevance est perçue par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Gestion de l'eau au niveau de l'usine de conversion

L'eau utilisée pour l'ensemble du projet EMILI serait recyclée à 90 % en moyenne (85 % pour l'usine de conversion), grâce aux choix forts faits sur les différents sites, et notamment pour l'usine de conversion, via la réutilisation des eaux usées traitées plutôt qu'un prélèvement dans le Cher.

La station d'épuration concernée présente un volume moyen de rejet de l'ordre de 700 m³/h. En tenant compte d'un recyclage des eaux de procédé, le débit net requis pour l'usine de conversion serait d'environ 60 à 75 m³/h. Si le projet est confirmé, Imerys sollicitera la Communauté d'agglomération de Montluçon pour connaître le niveau de la redevance pour la réutilisation de l'eau usée traitée de la station d'épuration.

Une partie des effluents (représentants 5 à 20 m³/h) serait rejetée dans le Cher. L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter l'usine de conversion définira des seuils à respecter ainsi que des modalités de surveillance. La surveillance sera assurée en continu par Imerys en tant qu'exploitant et ses résultats seront communiqués aux services de l'État. Ces derniers pourront ponctuellement, à leur discrétion, réaliser des contrôles supplémentaires.

Emploi

Les créations d'emplois seront réparties entre le site de Beauvoir pour la mine et l'usine de concentration (environ 300 personnes), le site de La Loue pour l'usine de conversion (entre 200 et 250 personnes) et le site de "La Fontchambert" pour la plateforme de chargement (environ 20 personnes).

Le site de la Loue pour l'usine de conversion

Le site, qui appartient à la Communauté d'Agglomération de Montluçon, est classé en zone d'activités dans les documents d'urbanisme. Ce classement est compatible avec l'implantation d'un site industriel.

Si le projet EMILI est poursuivi à l'issue du débat public, il appartiendra à IMERYS de démontrer la maîtrise des impacts environnementaux et des risques industriels de l'usine de conversion.

Par exemple, le four de calcination générera des effluents gazeux, qu'il faudra traiter avant rejet dans l'atmosphère. Les caractéristiques du dispositif de traitement des fumées devront garantir le respect des normes édictées par la réglementation française.

Concernant la maîtrise du risque industriel, des mesures spécifiques devront être mises en place :

réduction maximale des quantités de réactifs stockés sur site, pour réduire globalement la probabilité et la gravité des risques ;

des enceintes fermées, des murs et parois résistants au feu, des accès pour les secours ou encore des systèmes de rétention permettant de gérer les fuites accidentelles ;

des systèmes de lutte contre les incendies, avec des extincteurs automatiques et des réservoirs d'incendie.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la partie §4.10.2 du dossier du maître d'ouvrage.

Milieu naturel

Les études écologiques sur le site de La Loue préciseront les mesures d'évitement et de réduction à mener et si des mesures de compensation sont nécessaires. Ces mesures peuvent être, par exemple :

l'adaptation du plan masse pour éviter certaines zones sensibles ;

l'adaptation du déroulé des travaux pour tenir compte des périodes de reproduction ;

le balisage précis des zones sensibles pendant les travaux ;

...

Imerys se conformera strictement à la séquence réglementaire qui prévoit d'éviter au maximum les impacts sur les espèces et les milieux naturels, à défaut de les réduire et, in fine, de compenser ceux qui n'auront pu être ni évités, ni réduits. L'implantation exacte des différentes composantes de l'usine de conversion sur la friche industrielle de La Loue n'étant pas connue à ce stade du projet, il n'est pas possible d'en définir les impacts exacts.

Par ailleurs, Imerys a développé une expertise de l'ingénierie environnementale, notamment par la réhabilitation écologique de carrières et l'appui de structures compétentes.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Complément de réponse CPDP :

Bonjour Monsieur

Nous vous remercions pour votre contribution postée dès le premier jour du débat public ; les nombreuses questions que vous soulevez illustrent bien l'enjeu de ce débat. Dans sa réponse le maître d'ouvrage a précisé un certain nombre d'éléments figurant dans le dossier du maître d'ouvrage. Certaines de vos questions interpellent d'autres acteurs (par exemple le prix de l'eau et du traitement des rejets) . Les 3 mois et demi de débat à venir vont permettre d'approfondir ces questions et d'enrichir les réponses. Ainsi les enjeux liés à l'eau qui vous préoccupent comme beaucoup de vos concitoyens seront progressivement approfondis d'abord dans les réunions locales à Echassières et Montluçon (26 et 27 Mars), puis lors de la réunion Impacts environnementaux le 22 avril, et enfin le 30 mai lors d'une rencontre spécifiquement consacrée aux impacts eau, au cours de laquelle notamment le Maître d'ouvrage devrait faire part de l'avancement des études en cours à ce sujet .

Q4 - Répartition redevance communale – Chris - 11 mars 2024

Concernant les retombées financières du projet, en particulier la redevance communale annuelle des mines : - quelle sera sa répartition entre la commune où sont implantées la mine et l'usine de concentration (Echassières), les communes où sont envisagées la plateforme de filtration et de chargement ferroviaire (St Bonnet de Rochefort, Naves) et d'autres communes environnantes (hébergeant des ouvriers...)?- qui décidera de cette répartition?- comment cette répartition évoluera en fonction de l'avancement du projet: étape des projets pilotes (2025 - 2027) sans plateforme ferroviaire et étape d'exploitation (après 2027) avec la plateforme ferroviaire ?Par avance, merci pour vos réponses pour compléter les informations succinctes du dossier du MO sur le site du débat public (page 119...).

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre question.

Comme vous l'observez, le dossier du maître d'ouvrage précise qu'IMERYS devra, si le projet EMILI est réalisé, s'acquitter de redevances minières (aux échelle départementale et communale) et de taxes.

La répartition de la redevance minière départementale se fait, selon l'article 1588 du code général des impôts, auprès du ou des départements où la concession est localisée.

La répartition de la redevance minière communale est définie par l'article 312 du code général des impôts :

“La redevance communale des mines est divisée en trois fractions respectives de 35 %, 10 %, 55 %.

La fraction de 35 % est attribuée pour chaque concession de mines ou chaque société minière aux communes sur les territoires desquelles fonctionnent les exploitations assujetties et, au cas où il y a plusieurs communes intéressées, répartie proportionnellement au revenu net des propriétés bâties à raison duquel l'exploitation est imposée à la taxe foncière dans chacune d'elles, augmentée du revenu net que comportent par comparaison les propriétés bâties de l'exploitant qui sont temporairement exonérées de ladite taxe. Dans cette répartition, il n'est fait état que des propriétés bâties affectées à l'extraction et à la vente des matières extraites ainsi qu'aux opérations commerciales et industrielles consécutives et accessoires à l'exploitation minière proprement dite.

La fraction de 10 % est répartie entre les communes intéressées au prorata de la partie du tonnage extrait de leurs territoires respectifs au cours de l'année écoulée. Toutefois, la fraction de 10 % de la redevance frappant les charbons extraits sous territoire étranger et amenés au jour par des puits et installations sis en France est répartie par le conseil départemental entre les communes qu'il désigne et selon les modalités qu'il choisit.

La fraction de 55 % forme pour l'ensemble de la France un fonds commun qui est réparti chaque année entre les communes où se trouvent domiciliés les ouvriers ou employés occupés à l'exploitation des mines et aux industries annexes, et au prorata du nombre de ces ouvriers ou employés. Ne sont pas comprises dans cette répartition les communes pour lesquelles ce nombre est inférieur à dix ni celles dans lesquelles le nombre d'ouvriers ou d'employés ne représente pas un pour mille de la population totale communale.”

L'impôt sur les sociétés est perçu par la Direction générale des finances publiques ; la répartition de cet impôt relève donc de l'État dans le cadre de son budget.

Les taxes locales sont perçues, selon leur nature, et selon les dispositions du code général des impôts, par les communes, les établissements publics de coopération intercommunale, les départements et/ou les régions.

Des taxes locales seront dûes pour tous les sites d'implantation du projet EMILI. Le niveau de ces taxes ne peut être défini à ce stade de conception du projet.

Q5 - Investissement public – JP Land - 12 mars 2024

Puisqu'il s'agit d'un projet d'intérêts publics IMERIS – qui prévoit un investissement d'un milliard d'euro **peut-il prévoir dans son budget les dédommagements pour d'éventuels habitants désireux de quitter de ce village ?**

Dans la mesure où 1) Imerys prévoit des investissements significatifs pour limiter les impacts du projet EMILI et 2) considère que ce dernier représente d'importantes opportunités de développement pour les territoires, une telle disposition n'est pas prévue.

En effet, Imerys a fait un ensemble de choix structurants pour limiter les impacts socio-environnementaux du projet (mine souterraine, choix des canalisations souterraines et du fret ferroviaire pour acheminer le concentré de mica lithinifère jusqu'à l'usine de conversion, implantation de l'usine de conversion sur une friche industrielle...).

Il est estimé que les choix structurants pour la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux entraînent un investissement supplémentaire de 20 %.

De plus, le projet EMILI pourrait représenter une opportunité de développement pour les territoires concernés. Entre 500 et 600 emplois directs seront créés sur les différents sites (dont 300 sur le site de Beauvoir, à Echassières). L'étude d'impact socio-économique estime que le projet soutiendrait environ 1500 emplois locaux en phase d'exploitation.

Enfin, les retombées économiques concernent aussi les infrastructures : ligne ferroviaire Gannat-Montluçon, services publics...

Q6 - Indépendance ou efficacité énergétique – Gazet de Lalizolle - 12 mars 2024

Présentée aujourd'hui comment une priorité pour l'Europe, l'autonomie en matières premières a-t-elle une chance de le rester dans les 30 années à venir. Nous devons nous rappeler, l'histoire du charbon, grande cause nationale juste dans les années 1960 puis abandonné pour des raisons d'efficacité économique au profit des importations dans les années 80. **La société Imerys peut-elle envisager que les coûts de production de Beauvoir seront compatibles avec les fluctuations des cours mondiaux ?**

Imerys peut initier plusieurs actions pour limiter les impacts de la volatilité du prix du lithium. Par exemple, Imerys pourra engager des discussions avec ses clients pour des accords de fourniture. Pour des accords sur des temps longs, il est classique d'introduire une indexation sur la base d'un indicateur mondial. Le Groupe pourra aussi avoir recours à des couvertures sur le prix du lithium auprès de contreparties spécialisées.

En tout cas, le granite de Beauvoir présente une teneur en lithium (à hauteur de 0,90 % selon les études de cadrage) attractive à l'échelle mondiale. De ce fait, son exploitation est a priori intéressante du point de vue économique comparativement à d'autres projets dans le monde, ce, en dépit des surcoûts liés aux choix opérés par Imerys : en effet, Imerys estime qu'au moins 20 % du coût de l'investissement est lié à des choix structurants pour la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux.

Q7 - Innovation dans les processus – GdL – 12 mars 2024

Parmi les étapes du processus décrit, quelles sont celles qui, à ce jour, qui ne bénéficient d'aucun retour d'expérience obtenu par Imerys ou ses fournisseurs sur d'autres sites d'exploitation ? Si des innovations sont envisagées au niveau de ces processus, comment est planifiée la gestion des risques et de ses éventuels impacts sur le planning du projet ?

Nous vous remercions pour votre question.

Le projet EMILI s'appuie sur des procédés maîtrisés par plusieurs industries (pour l'étape de concentration autant que pour l'étape de conversion). Certaines étapes sont d'ailleurs déjà mises en œuvre par Imerys sur son site de Beauvoir (concassage concentration gravimétrique et la filtration). Si des essais en laboratoire ont permis d'établir le bon fonctionnement des procédés, l'enjeu est désormais de les tester à une échelle industrielle - d'où la nécessité de la phase pilote pour passer à la phase commerciale. Cette phase pilote permettra de "dérisker" le projet en vue de la réalisation des usines commerciales.

Deux dispositifs envisagés par Imerys peuvent être considérés comme des innovations :

le dispositif "Zéro Rejet Liquide" : ce principe n'engendre aucun risque particulier et permettrait justement de ne rejeter aucun effluent issu du procédé de conversion directement dans les milieux naturels ;

la réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration des eaux usées de l'agglomération de Montluçon, qui permettrait d'assurer en permanence la totalité des besoins en eau estimés, sans compétition avec les autres usages.

Pour en savoir plus sur les pilotes industriels, vous pouvez consulter le chapitre §7.1 du dossier du maître d'ouvrage.

Q8 - Stockage des résidus – GDL - 12 mars 2024

Les résidus sont les produits solides qui restent après le traitement du minerai pour en extraire les substances utiles. Les résidus peuvent inclure des substances non valorisées et/ou des produits chimiques utilisés dans le processus de traitement du minerai. Les résidus sont-ils produit à l'usine déconcentration ou celle de conversion ? Comment sont-ils stockés ? Dispose-t-on d'une durée prévisible du stockage ?

L'exploitation du projet EMILI, s'il est réalisé, génèrera des stériles miniers et des résidus de concentration et de conversion. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le bilan matière, page 64 du dossier du maître d'ouvrage.

En premier lieu, Imerys recherche une valorisation maximale des minéraux et éléments contenus dans le granite de Beauvoir (tel que le feldspath). Ensuite, les stériles et résidus de concentrations seront utilisés pour remblayer au fur et à mesure les chambres d'extraction de la mine. Enfin, ce qui n'aura pu ni être valorisé ni remblayé sera définitivement stocké en remblai de la carrière des Kaolins de Beauvoir.

Imerys recherche aussi une valorisation des résidus de conversion. Par exemple, le carbonate de calcium (le calcaire) est l'un des minéraux les plus utilisés dans l'industrie et pourrait ainsi trouver des débouchés. Néanmoins, certains éléments n'apparaissent pas encore valorisables commercialement et pourraient alors être utilisés en remblaiement d'anciennes carrières. Pour autant, les échanges entre industriels se poursuivent pour trouver un maximum de solutions pour la majorité des résidus.

Pour en savoir plus sur la gestion des stériles et résidus, vous pouvez consulter le chapitre §4.9 du dossier du maître d'ouvrage.

Q9 - demande de prélèvement des eaux de la Sioule – GdL - 12 mars 2024

Imerys souhaite prélever 70 m³/h dans les eaux de la Sioule, Y a-t-il un calendrier de travail afin d'intégrer la demande de prélèvement de 70 M »/h dans le SDAGE? En cas d'échec, existe-t-il des alternatives pour répondre à ce besoin ?

Question complétée ensuite

Imerys souhaite prélever 70 m³/h dans les eaux de la Sioule,

Y a-t-il un calendrier de travail afin d'intégrer la demande de prélèvement de 70 M »/h dans le SDAGE?

le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Sioule a été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 5 février 2014. Il comporte des données qui datent parfois du début des années 2000 et sont peut-être obsolètes

Ce document est consultable avec ce lien

<https://sage-sioule.fr/wp-content/uploads/2014/03/SAGE-Sioule-PAGD-BD.pdf>

Le SDAGE a-t-il prévu une révision de ce document avant que l' Enquete Publique sur le prelevement Imerys des eaux de la Sioule ne soit instruite ? En cas d'échec, existe-t-il des alternatives pour répondre à ce besoin ?

Nous vous remercions pour votre question.

Le besoin de prélèvement sur la Sioule sera intégré à l'étude "Hydrologie - Milieux - Usages -

Climat" (HMUC) du SAGE Sioule, qui sera effectuée au stade des demandes d'autorisation dans le cas où le projet se poursuivrait, et partagé avec les autres usagers.

Afin d'assurer l'accès à une source d'eau suffisante et conserver les capacités d'adaptation du milieu naturel, plusieurs options ont été étudiées pour l'approvisionnement en eau de l'usine de concentration

les eaux de pluie (avec collecte des eaux de ruissellement),

les aquifères ou sources du socle

les marnes de l'Oligocène

la Sioule et ses alluvions

le puits St-Jean

ou encore la réutilisation (REUT) des eaux issues des stations d'épuration locales.

Seule la Sioule présente les caractéristiques suffisantes pour assurer à long terme l'approvisionnement en eau pour l'usine de concentration.

Pour en savoir plus sur ce sujet, vous pouvez consulter les chapitres §3.2.8 et §4.4 du dossier du maître d'ouvrage.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Réponse complémentaire de l'équipe du débat :

Les enjeux liés à l'eau qui vous préoccupent comme beaucoup de vos concitoyens seront progressivement approfondis d'abord dans les réunions locales à Echassières et Montluçon (26 Mars et 4 Avril), puis lors de la réunion Impacts environnementaux le 22 avril, et enfin le 30 mai lors d'une rencontre spécifiquement consacrée aux impacts eau, au cours de laquelle notamment le Maître d'ouvrage devrait faire part de l'avancement des études en cours à ce sujet.

L'équipe du débat

Q10 - Le projet EMILI comporter a-t-il un volet "éducation populaire" permettant d'entraîner un impact positif sur le tourisme dans la région? – Gazet de Lalizolle – 12 mars 2024

La Bosse a déjà su au travers du Musée Wolframines faire de ses richesses minières un élément d'attractivité touristique.

<https://musee-wolframines.fr/histoire-miniere/>

Dans des domaines très nombreux, le Tourisme industriel se révèle une des branches du tourisme

EDF accueille chaque année des milliers de visiteurs dans ses sites de production, contribuant à leur information sur leur métier, ses risques et ses réussites.

Le projet EMILI comportera-t-il un volet "éducation populaire" permettant d'entraîner un impact positif sur le tourisme dans la région?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Le projet EMILI pourrait en effet dynamiser le tourisme industriel qui existe déjà sur le territoire. Les Kaolins de Beauvoir ont notamment signé une convention avec le musée Wolframines, avec l'organisation de visites de site durant le mois d'août par exemple.

Imerys envisage d'autres partenariats dans le secteur du tourisme. Le territoire d'Echassières et de Saint-Eloy-les-Mines, de par son passé minier et la forte culture qui en découle semble être un contexte favorable pour la coexistence des activités industrielles et touristiques.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q17 - Qu'est ce qui nous garantit que des personnes qui ont un intérêt dans le projet ne vont pas répondre à votre débat ? – AC – 13 mars 2024

Bonjour, qu'est ce qui nous garantit que des personnes qui ont un intérêt dans le projet (comme des salariés de chez Imerys) ne vont pas répondre à votre débat et encenser le projet... et ainsi tricher et fausser les résultats?

Merci!

Bonjour

Merci de votre question qui nous permet de préciser la nature de la démarche de débat public.

L'un des principes du débat public que nous organisons est l'égalité de traitement entre tous les intervenants. Chacun a donc le droit d'exprimer son point de vue. Un deuxième principe est celui de l'argumentation du point de vue : ce qui compte dans un débat public, ce n'est pas le nombre de ceux qui sont pour ou contre, mais les arguments sur lesquels repose la position de chacun.

Il ne s'agit ni d'un sondage, ni d'un référendum, mais d'un débat où se confrontent les arguments. En ce sens il ne peut y avoir ni triche ni biais puisque la CPDP ne comptabilise pas les réponses mais propose au travers du compte rendu une synthèse exhaustive des arguments échangés tout au long des 4 mois.

L'équipe du débat public sur le projet de mine de lithium dans l'Allier.

Q18 - Contrôle environnement - GdL - 13 mars 2024

L'Étude sanitaire et environnementale. Secteurs des Montmins et de Nades (03) effectuée par Geoderis en 2018 (RAPPORT S2018/031DE – 18AUV24040 Date : 16/08/2018) mentionne dans ses conclusions (p113) : « Une forte teneur en arsenic accompagnée par un léger marquage en cuivre, en lithium, en zinc et en étain est également observée au niveau des sédiments du ruisseau de la Gourdonne, en aval de la zone des Chaillats, sans qu'il soit ici possible de déterminer la part exacte entre l'origine anthropique liée à l'ancienne activité minière des Chaillats et l'origine naturelle due à la présence de la zone naturellement minéralisée. » Ce rapport recommande d'informer les autorités sanitaires sur l'existence de zones d'anomalie géochimiques naturelles, notamment en arsenic (exemples des zones de la Croze, des Chaillats ou encore du Boënat), et qui sont susceptibles d'être responsables de concentrations élevées en métaux et métalloïdes dans les sols et les eaux. **Pouvez vous expliquer comment le projet EMILI éviterait une aggravation dans la situation constatée en 2018 ? Est-il prévu de mettre en place dans le cadre du projet EMILI des dispositifs de mesure en continu des paramètres recherchés dans l'étude Geoderis permettant de disposer d'une information régulière de la population ?**

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre question.

L'arsenic est présent dans le micaschiste, la roche qui couvre le granite de Beauvoir. Cette présence, naturelle, est connue du territoire et d'Imerys : c'est le fonds géochimique (c'est-à-dire la composition chimique d'un sol et des roches du sous-sol, le fonds géochimique détermine ainsi en partie la qualité du sol, de l'eau et la vie de la flore et de la faune). D'ailleurs, l'approvisionnement en eau potable se fait à l'extérieur du territoire en raison de la composition de ce fonds géochimique.

Le granite de Beauvoir, visé par le projet EMILI, ne contient pas d'arsenic : la future activité ne mobilisera donc pas cet élément. Cependant, des précautions sont à prendre dans la traversée de la couche de micaschiste : une gestion appropriée des stériles et une surveillance étroite des eaux sortantes sera mise en place, l'étanchéification des niveaux de micaschiste traversés garantira que le matériel ne soit pas lixiviable, c'est-à-dire qu'il ne sera pas possible d'en extraire des constituants (puisqu'il ne sera pas au contact de l'air ou l'eau).

Si le projet se poursuit, IMERYS sollicitera des autorisations administratives auprès des services de l'État. Différents suivis environnementaux seraient mis en œuvre dont les suivis sur la qualité de l'eau, et rendus obligatoires au travers de l'arrêté d'autorisation de la mine et de l'usine commerciale. Le cas échéant, ces résultats pourraient être rendus publics.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Réponse complémentaire de l'équipe du débat :

La préoccupation que vous exprimez ici suite à la prise de connaissance de l'étude Géodéris est partagée par d'autres participants au débat public . Le maître d'ouvrage a précisé dans sa réponse les éléments de synthèse à sa disposition. Néanmoins ce sujet sera approfondi au fil du débat et notamment lors de la réunion sur les impacts environnementaux du 22 avril. Par ailleurs d'autres interlocuteurs que le maître d'ouvrage, et notamment les services instructeurs , seront sollicités pour apporter des éclairages complémentaires.

L'équipe du débat

Q19 - Une gabegie d'argent public – Emma - 13 mars 2024

Imerys renvoie vers l'Etat, RTE, la SCNF, les collectivités locales une grande partie de la concrétisation financière de son projet minier. Les citoyens-contribuables aimeraient bien savoir **combien d'argent public finira-t-il dans ce gigantesque trou rempli de stériles et autres résidus ??** Malheureusement, il n'y a qu'Imerys comme interlocuteur dans ce débat public...

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Le lithium est un métal essentiel pour poursuivre la transition énergétique : il est de ce fait inscrit sur la liste européenne des matières premières critiques. La législation européenne cherche à garantir l'approvisionnement sûr et durable de l'Union européenne en renforçant toutes les étapes de la chaîne de valeur des matières premières critiques européennes.

Dans ce contexte, le projet EMILI bénéficie de soutiens européens et nationaux, mais le financement repose essentiellement sur les ressources propres d'Imerys, les partenariats avec des entreprises industrielles et des investisseurs financiers, ainsi que sur la dette, comme cela est rappelé au chapitre §6.1 du [dossier du maître d'ouvrage](#).

Le financement des raccordements des sites du projet EMILI au réseau public de transport d'électricité sera pris en charge à 70 % par Imerys. Ensuite, en phase d'exploitation et dans le cadre de son contrat d'accès au réseau de transport, Imerys paiera à RTE mensuellement une redevance composée d'une part fixe liée à sa réservation de puissance et d'une part variable liée à la consommation réelle du site. Enfin, un tel développement du réseau public de transport accompagne les développements économiques du territoire et ouvre également d'autres perspectives en concourant à la sécurité d'alimentation globale.

Enfin, les voies existantes du réseau ferré national doivent faire l'objet d'importants travaux de régénération. Ces travaux sont un prérequis essentiel pour le projet EMILI, mais leur nécessité est indépendante du projet (le financement de ces travaux a été sollicité bien avant la concrétisation du projet EMILI). Ils permettraient de pérenniser la ligne existante au bénéfice du territoire. En outre, Imerys paiera des redevances pour l'utilisation du réseau ferré.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q20 - Pourquoi RTE n'est pas représentée au sein du débat public ? – Emma – 13 mars 2024

RTE est co-maître d'ouvrage pour la construction d'une ligne THT desservant le site de Beauvoir.

Pourquoi RTE n'est pas représentée au sein du débat public ? Personne de RTE n'était présent lors de la première réunion à Moulins le 12 mars.

RTE doit nous informer sur le coût supporté sur fonds publics pour l'alimentation d'Imerys.

Réponse de l'équipe du débat :

Bonjour ,

Lors de la réunion d'ouverture à Moulins comme au cours du forum tenu à Gannat deux jours plus tard, le choix des maîtres d'ouvrage a été de ne pas donner de présentation formelle de la part de RTE , co-maitre d'ouvrage du projet en ce qui concerne le raccordement électrique haute tension du site d'extraction de Beauvoir et du site de conversion. Le besoin d'une intervention de RTE, déjà identifié par la Commission Particulière du Débat Public, s'est trouvé confirmé par les questions formulées au cours de ces réunions tout comme par les deux questions que vous avez postées sur cette plateforme. La commission a donc demandé à RTE d'intervenir au cours des prochaines réunions, et ce sera chose faite dès la 3ème à Echassières au cours de la réunion « Mine » le 26 Mars. Nous vous invitons à suivre cette rencontre en présence si vous êtes déjà inscrite, et sur You tube dans le cas inverse. Nous veillerons à ce que vos questions concernant le coût trouvent une réponse.

Bien cordialement,

L'équipe du débat

Q22 - demande de précisions sur infrastructures de transports a Beauvoir-la fourchambert – Gazet de Lalizolle – 14 mars 2024

La solution de transport « bas carbone » entre Beauvoir et la Fourchambert repose en partie sur l'utilisation de la gravité terrestre. Est-elle envisagée pour un départ de La Bosse ? Dans ce cas quel est le moyen utilisé pour remonter les charges depuis Beauvoir ?

Comme vous le relevez, la différence de niveau entre la Bosse et le site de La Fontchambert (le différentiel serait de 400 mètres avec une pente moyenne d'environ 2,6 %) facilite le transport des concentrés par canalisations mais elle ne suffit pas : des pompes seront nécessaires pour mettre en mouvement les concentrés (qui se présentent sous la forme d'une pulpe contenant 50 à 60 % d'eau) et assurer un débit de transport suffisant.

Dans l'autre sens, l'eau récupérée par le filtrage réalisé sur le site de la plateforme de chargement ainsi que l'eau provenant de la Sioule seront remontées par canalisations vers la Bosse (débit de 400 m3/h).

Q23 - choix de la solution de transport beauvoir la fourchambert – Gazet de Lalizolle – 14 mars 2024

Le transport des concentrés de mica lithinifère et de feldspath est envisagé par voie liquide est présenté comme une solution bas-carbone. Pouvez-vous indiquer dans quelle proportion cette solution réduit les émissions de carbone par rapport à une solution par bande transporteuse ou par téléphérique ?

Relier directement le site de Beauvoir à la ligne de trains Gannat-Montluçon n'était pas une option envisageable compte tenu du différentiel de 400 mètres. La bande transporteuse et les canalisations souterraines étaient les deux solutions à l'étude. Si les solutions de transport par bande transporteuse, par téléphérique et par canalisations souterraines ont le même avantage au niveau du bilan carbone, une bande transporteuse ou un téléphérique auraient eu des impacts visuels et sonores et une empreinte en surface bien plus forts. C'est pour cette raison que Imerys a retenu le transport par canalisations.

Q24 - exemple de vue sur site de chargement de St Bonnet de rt -AC – 14 mars 2024

Merci de nous fournir une vue du site prévu à St Bonnet de Rt, montrant la hauteur des bâtiments. Une vue du ciel n'est pas suffisante pour que l'on se rende compte de ce à quoi cela va ressembler. On a besoin d'une vue complète des bâtiments de 20 mètres de haut, depuis la route départementale au niveau du chemin de promenade balisé qui passe par Chalignat par exemple. Car ca va sacrément dépasser de l'autoroute et la nuisance visuelle sera CONSIDERABLE. On a aussi besoin d'une vue depuis l'aire de campings cars de St Bonnet de Rt. Et aussi une vue depuis Rivard/Linard car de là

bas aussi, l'impact visuel sera énorme. Personne ne se déplace en hélicoptère ici, la vue du ciel est insuffisante, on a besoin d'une vue correspondant à ce que nous aurions réellement sous les yeux au quotidien si jamais cette usine devait voir le jour.

Plusieurs vues ont été réalisées dans la perspective de la réunion thématique dédiée à la plateforme qui s'est tenue à Saint-Bonnet-de-Rochefort. Elles ne sont pas exactement localisées depuis les points de vue que vous demandez, mais s'en rapprochent.

Voici une vue sur la plateforme de chargement depuis le chemin de promenade qui passe par le hameau de Chalignat.

Voici une vue sur la plateforme de chargement depuis le hameau du Quernet situé sur la même route que l'aire de campings cars de Saint-Bonnet-de-Rochefort et plus proche encore de la Fontchambert.

Voici une vue depuis le GR300 au-dessus de Saint-Bonnet-de-Rochefort.

Les 3 vues sont jointes

Q25 - choix solution de transport des concentrés - Gazet de Lalizolle (« GdL ») – 14 mars 2024

Quelle est la part de la consommation en eau du site de Beauvoir-La Fourchambert annoncée qui serait consommée par le système de transport des concentrés ?

Le transport par canalisations n'implique en lui-même aucune consommation d'eau. Comme le précise le chapitre §3.2.8 du dossier du maître d'ouvrage, après filtrage par la plateforme de chargement, une partie de l'eau utilisée pour le transport resterait piégée dans les concentrés de mica et de feldspath expédiés par trains et ne peut donc pas être réinjectée dans le procédé de concentration. Cette perte représente 35 m³/h d'eau, transportée vers l'usine de conversion. Le reste (330 m³/h) retourne vers l'usine de concentration.

Q26 - arbre le long du site de St bonnet : photomontage ? - AC – 14 mars 2024

Sur la photo publiée sur votre site au sujet de la réunion du 27 mars à St Bonnet de Rt, on voit une vue de ce qui pourrait être fait à St Bonnet et je m'interroge sur ces arbres entourés en rouge en pièce jointe. Ces arbres aujourd'hui n'existent pas. Vous les avez rajoutés sur la photo? A l'endroit où vous les avez dessinés, ils se situeraient sur le talus de l'autoroute. Avez-vous demandé à la société d'autoroute de les planter? **Sont-ils d'accord?**

Quelle **essence d'arbres prévoyez vous?** Voyez-vous, cela m'intéresse beaucoup car je ne connais peu d'arbres qui poussent dans les rochers. En effet, sur cette zone précisément, la société d'autoroute a du enrocher le talus récemment, pour consolider le tracé de l'autoroute qui s'effondrait.

Ces arbres ont l'air assez grands sur votre photomontage : selon vos estimations, au bout de combien d'années - si tant est que des arbres soient plantés et qu'ils "prennent" - pouvons nous **raisonnablement estimer les avoir à cette hauteur?** 15 ans? 25 ans? En pièce jointe un document sur la croissance des arbres pour information. Rappelons enfin que vos bâtiments sont prévus à 20 mètres de haut.

Ce photomontage a été constitué en vue d'objectiver le choix du site d'implantation et de présenter ces éléments lors du débat public afin de donner une première représentation des proportions de la plateforme de chargement et de permettre aux riverains d'apprécier son intégration paysagère. Bien que des arbres soient déjà présents sur certaines parties du talus de l'autoroute, la faisabilité de ces plantations sur le tronçon qui est indiqué ne peut être assurée à ce stade des études.

Pour autant, plusieurs solutions visant à améliorer encore l'insertion de la plateforme existent et IMERYS souhaite en tout cas travailler avec les parties prenantes à ces solutions.

Q27 - Comment assister aux débats sur youtube ? – Marcel – 14 mars 2024

Je viens de passer une demie heure à chercher le débat sur Youtube

Est-ce vraiment diffusé dans la chaîne Youtube de CNDP ?

Bonjour,

Pour accéder aux diffusions des réunions, vous pouvez vous rendre sur la chaîne YouTube de la CNDP.

Pour accéder aux diffusions des réunions, vous pouvez consulter sur la chaîne YouTube de la CNDP, en cliquant sur ce lien

: <https://www.youtube.com/@CNDP-debatpublic>

Vous pouvez également retrouver les vidéos en consultant les documents associés à chaque réunion (enregistrement, présentations, etc) sur ce lien "agenda des rencontres" : https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier/agenda?form_id=events_filter_form&status=1

A noter : lorsqu'une réunion est retransmise en direct sur YouTube, la vidéo en direct apparaît sur la chaîne. Le direct n'est visible qu'une fois que la réunion a débuté.

Bien cordialement,
L'équipe de modération de la plateforme

Q28 - durabilité des objectifs publics – marcel – 14 mars 2024

Que vaut la vision stratégique de l'Europe aujourd'hui ?

La mine de Wolfram de la Bosse a fermé dans les années 1960s car les clients ont préféré acheter dans d'autres parties du monde .

Si dans 5 ans, la France et l'Europe décident de ne plus favoriser (subventionner?) les productions locales que deviendra la mine de Lithium ?

La rentabilité et la pérennité du projet EMILI sont liées à la demande soutenue de lithium à long terme. En effet, l'augmentation de la demande, qui a doublé ces dix dernières années, devrait se poursuivre, de façon exponentielle, d'ici 2040 selon l'Agence internationale de l'énergie.

Le projet EMILI vise à répondre à cette forte augmentation des besoins de lithium liés à la transition vers les véhicules électriques, comme cela est expliqué dans le chapitre §2 "Contexte et enjeux du lithium" du dossier du maître d'ouvrage (page 21). Dans ce contexte, les politiques publiques en France et en Europe cherchent à faciliter la constitution d'une filière européenne dans l'optique de garantir un approvisionnement sécurisé et durable des matières critiques - dont le lithium - à l'échelle de l'Union Européenne. Ces mesures s'envisagent sur le long terme et répondent à l'ambition de neutralité carbone à horizon 2050.

Q29 - Risques technologiques – Marcel – 14 mars 2024

Si Emili est vraiment le premier projet d'exploitation du lithium en Europe , n'allons nous pas essayer les platres et subir les imprévus de tout ce qui n'est pas encore au point ?

Plusieurs projets de production de lithium sont développés en Europe. Imerys développe notamment le projet Imerys British Lithium, dans les Cornouailles en Angleterre. D'autres projets seront mis en service avant EMILI. C'est par exemple le cas du projet mené par la société Keliber en Finlande dont le démarrage est prévu en 2025.

L'ensemble des techniques, des procédés et des réactifs prévus dans le cadre du projet pilote sont connus et maîtrisés de plusieurs industries à travers le monde. Les retours d'expérience sont mis à profit dans le cadre du projet EMILI et Imerys a constitué une équipe d'experts qui ont déjà conduit ce type de projets ou opéré ce type d'installations.

De plus, Imerys a mené des essais en laboratoire et prévoit une phase pilote dans le but de vérifier les procédés, de préciser l'évaluation des impacts sur l'environnement et de s'assurer du bon dimensionnement des mesures envisagées.

Q30 - Conservation des résidus – Marcel – 14 mars 2024

Comment seront gérés les résidus produits sur le site de Saint-Victor ?

La canal du Berry a déjà été remblayé par les déchets de hauts fourneaux et le reste est réservé aux pêcheurs.

Le procédé de conversion génère plusieurs co-produits que nous allons chercher à valoriser dans la mesure du possible. Par exemple, le chlorure de sodium pourrait être valorisé (dans le cadre du salage des autoroutes par exemple).

Toutefois, certains éléments n'apparaissent pas encore valorisables commercialement. Ces éléments pourraient être utilisés en remblaiement d'anciennes carrières. Pour autant les échanges entre industriels se poursuivent pour trouver un maximum de solutions pour la majorité des résidus.

En tout cas, ces résidus ne seront pas utilisés pour remblayer le canal du Berry.

Pour en savoir plus sur la gestion des stériles et résidus, vous pouvez consulter le chapitre §4.9 du [dossier du maître d'ouvrage](#).

Q31 - Transport entre mine et point de chargement – marcel – 14 mars 2024

Pourquoi ne pas reprendre la voie de transport utilisée pour le Kaolin jusqu'à la gare de Lapeyrouse. Un petit train électrique devrait pouvoir le faire comme jadis ?

Réponse des responsables du projet :

Aujourd'hui, il n'y a plus aucune infrastructure ferroviaire reliant la Bosse à la gare de Lapeyrouse. Par ailleurs, l'accès au rail, via une nouvelle infrastructure, est impossible directement depuis le site d'Échassières, compte tenu de la topographie (différentiel de 400 mètres par rapport à la ligne de trains Montluçon-Gannat).

La gare de Lapeyrouse, considérée pour accueillir la plateforme de chargement, a été écartée en raison du manque d'espace disponible et car elle n'offrait aucun accès direct pour le cheminement des canalisations souterraines transportant les concentrés.

Q34 - Réduire l'empreinte carbone du projet - GdL – 16 mars 2024

Quelles sont vos propositions pour réduire l'empreinte carbone du projet ?

Imerys s'engage à réduire significativement les émissions de carbone liées à ses activités tout au long de sa chaîne de valeur. Dans le cadre du projet EMILI avez vous évalué la possibilité d'utiliser une partie des terrains non utiles à votre exploitation sur le site d'Echassières à l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol ?

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Avec le projet EMILI, Imerys cherche à réduire le bilan carbone de la production de lithium. Le mix énergétique français participe à la réduction de ce bilan par rapport à d'autres pays. En complément, d'autres mesures mises en œuvre ou à l'étude ([voir §4.7 du dossier du maître d'ouvrage](#)).

Pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur des terrains inutilisés, une analyse des différentes possibilités sera à mener s'il est poursuivi à l'issue du débat public. s

La loi relative à l'accélération des énergies renouvelables du 10 mars 2023 vient d'ailleurs favoriser le déploiement des énergies renouvelables tout en garantissant la protection de la biodiversité et en minimisant l'artificialisation des sols. Toutefois, l'article L. 111-33 du Code de l'urbanisme prévoit que "les constructions et les installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire implantées sur les sols ne sont pas autorisées dans les zones forestières lorsqu'elles nécessitent un défrichement".

Q35 - Pourquoi 3 sites ? – Claude – 17 mars 2024

Les opérations d'extraction jusqu'à la concentration sont réalisées sur le site de Beauvoir, l'usine de conversion est prévue à Saint-Victor. Le concentré est acheminé de Beauvoir vers une station de chargement prévue à Saint-Bonnet par des canalisations souterraines. Sur ce site de Saint-Bonnet, le concentré est filtré pour être transporté en train vers le site de Saint-Victor.

Pourquoi créer ce site intermédiaire de Saint-Bonnet ? Quelles sont les raisons techniques qui le justifie ? Pourquoi ne pas avoir choisi une implantation de l'usine de conversion directement alimentée par canalisations souterraines depuis Beauvoir ? Un site supplémentaire, c'est des nuisances environnementales ... supplémentaires donc plus d'opposition au projet, un surcoût (CAPEX et OPEX) du projet ... etc.

Tout d'abord, Imerys a fait le choix de développer entièrement le projet EMILI dans les départements de l'Allier et du Puy-de-Dôme : cela se traduira par de fortes retombées socio-économiques pour les territoires et permettra de faire d'EMILI un projet bas-carbone.

C'est ce qui explique le choix de faire la conversion dans l'Allier. Le Groupe a également fait le choix d'une friche industrielle pour accueillir les opérations de conversion. Le site de Beauvoir ne pouvait pas accueillir l'usine de conversion pour plusieurs raisons : manque de foncier disponible, pression démesurée sur la ressource en eau... Le site de Montluçon est le seul site répondant à tous les critères, opérationnels (à commencer par la surface disponible), sociaux et environnementaux, souhaités pour ce projet.

Dès lors, une solution devait être trouvée pour transporter les minerais de l'usine de concentration à l'usine de conversion. L'option du transport direct vers l'usine de conversion, située à environ 60 km de la mine a été étudiée (page 53 du dossier du maître d'ouvrage). Néanmoins, de réelles difficultés sont apparues et en premier lieu la complexité et la faisabilité du tracé : faire cheminer les canalisations sur une distance si importante représentait un vrai défi en termes de tracé. En particulier, le contournement de l'agglomération de Montluçon pour les conduites serait par ailleurs particulièrement complexe (en raison du milieu urbain). A ceci s'ajoutent les enjeux d'accès au foncier, du recyclage de l'eau sur une si grande distance ou encore le manque d'espace sur le site de l'usine de conversion pour le filtrage des minéraux.

Imerys a ainsi retenu une solution mixte : un transport par canalisations sur environ 15 km, jusqu'à une plateforme de filtration et de chargement des trains située aux abords d'une voie ferrée existante. Ce choix implique la création d'une installation industrielle supplémentaire qui participe directement à la diminution du bilan carbone du projet tout en ayant un impact réduit sur l'environnement et le voisinage. Il est important de noter

que cette solution permet notamment d'éviter la circulation de 100 camions par jour entre la mine et l'usine de conversion, ce qui impacterait fortement les riverains.

La plateforme de chargement serait une infrastructure essentielle qui permettrait de minimiser les impacts environnementaux du projet Emili. Ces impacts sont décrits dans [le dossier du maître d'ouvrage](#), en page 98.

Q36 - Précision p22 livret de synthèse – AC – 18 mars 2024

Bonjour, Je lis en page 22 du petit livret de synthèse de IMERYS une phrase incompréhensible: four de calcination à Fontchambert?? Cf PJ. Merci de préciser.

C'est une erreur ; la synthèse a été corrigée et est disponible dans [sa nouvelle version](#) sur le site internet du débat public.

Q37 - Réflexion globale sur changement de modèle - Quichotte44 - 18 mars 2024

Une réflexion nationale est-elle envisageable sur la nécessité de changer de modèle de société préalablement à l'exploitation aveugle du lithium ou d'autres minerais ? Penser l'exploitation du lithium sans penser le changement radical de notre modèle d'organisation sociétale est une erreur immense.

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Le projet EMILI a pour objectif de répondre à une demande générée par la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique, objectifs soutenus par les pouvoirs publics. Cela passe par une électrification des transports : à partir de 2035 il sera interdit de vendre des véhicules thermiques au sein de l'Union européenne afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050. En 2024, une vente sur quatre est un véhicule hybride et ou 100 % électrique.

Cette électrification des transports n'est pas incompatible avec une réflexion profonde des usages (sobriété, covoiturage...). Néanmoins, Imerys n'est qu'un maillon dans la chaîne de valeur et n'a pas la compétence pour déterminer les usages futurs du lithium et autres minerais.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Réponse de la part de l'équipe organisatrice du débat :

Bonjour

Merci de votre question qui nous permet de préciser le contexte et les contours du débat.

Le projet d'ouverture d'une mine de Lithium porté par Imerys s'inscrit dans un contexte d'orientations politiques fixées tant au niveau européen que français concernant les enjeux et les moyens de la décarbonation des mobilités. C'est ce point qui vous préoccupe.

Consciente de ces enjeux globaux et des questionnements qu'ils engendrent, la Commission particulière du débat a prévu des modalités spécifiques pour les aborder et notamment les deux prochaines réunions « Lithium, transition énergétique et souveraineté le 9 Avril à Paris et en visio », et « techniques de production du lithium aujourd'hui et demain » le 16 Avril, en visio .

A la fin du débat la Commission établira un compte rendu reprenant l'ensemble des questions et arguments évoqués. Il n'est pas rare (cela a été le cas sur nombre de débats publics liés aux enjeux de transition énergétique) que la Commission y formule des recommandations envers le Maître d'ouvrage, mais aussi à l'échelle globale envers l'Etat.

Q38 - Une erreur dans le calcul de la redevance départementale des mines - Chris – 18 mars 2024

Dans le DMO, page 119, il est indiqué que le montant de la redevance départementale des mines est de 11,20 € par tonne de Li₂O contenu dans les minerais de lithium. Je pense qu'il y a une erreur sur ce montant par tonne. Le montant donné par le CGI Article 1587 (version en vigueur depuis le 3 Juin 2023) est de 12,30 € (pas 11,20€) par tonne de Li₂O. Qu'en pensez vous ?

Voir https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045764991/2024-03-18/

Comme vous le soulignez à juste titre, le montant pris en référence dans le dossier du maître d'ouvrage correspond à une version antérieure de l'article 1587 du code général des impôts, version qui n'est plus en vigueur aujourd'hui. Avec le montant actualisé, la redevance départementale dont l'Imerys devra s'acquitter si le projet est poursuivi sera donc revue à la hausse. Le montant estimé actuellement est de 211 000 euros.

Q39 - Préciser le montant de redevance des mines - Chris – 19 mars 2024

Dans le DMO, page 119, il est indiqué « Sur la base des hypothèses retenues à ce stade des études, cette redevance pourrait être de l'ordre du million d'euros par an pour les communes et de quelques centaines de milliers d'euros par an pour les départements ».

Ces montants semblent surévalués par rapport aux montants obtenus en se basant sur la production annuelle indiquée page 11 du DMO « La production du projet EMILI serait équivalente à 30 000 tonnes de lithium LCE ».

En utilisant le tableau de correspondance des différentes formes sous lesquelles le lithium peut être exprimé (tableau page 17 du DMO), 30000 T de lithium LCE correspond à 12131 T de Li₂O (=30000/2,473), arrondi à 12200 T.

Donc la redevance communale serait de 733 k€ (=12200*60,10€), loin du million d'euros.

Et la redevance départementale serait de 136 k€ (=12200*11,20€), loin des « quelques centaines de milliers d'euros » annoncés.

Qu'en pensez vous ? Merci de préciser ces montants.

Notre calcul se base sur les tonnes de matières qui passent par l'usine de concentration, et non sur les tonnes d'hydroxyde de lithium produites au final par l'usine de conversion. Ainsi, le calcul porte sur la quantité d'oxyde de lithium et non sur le carbonate de lithium. Vous trouverez à la page 17 du [dossier du maître d'ouvrage](#) un tableau de correspondance entre les différentes formes sous lesquelles le lithium peut être exprimé, reproduit ci-après.

| Appellation | Formule | Contenu en Li | Contenu en Li ₂ O | Équivalent en LCE |
|--|---------------------------------|---------------|------------------------------|-------------------|
| Lithium | Li | x 1.000 | x 2.153 | x 5.323 |
| Oxyde de lithium | Li ₂ O | x 0.464 | x 1.000 | x 2.473 |
| Carbonate de lithium* (LCE) | Li ₂ CO ₃ | x 0.188 | x 0.404 | x 1.000 |
| Hydroxyde de lithium monohydraté (LHM) | LiOH, H ₂ O | x 0.165 | x 0.356 | x 0.880 |

En effet, l'article 311A de l'annexe II du Code général des impôts indique : "Pour les minerais divers qui doivent être imposés d'après la quantité de métal, de métalloïde ou d'oxyde contenu : tonnage résultant des tonnages et teneurs des minerais devenus marchands après avoir subi dans les usines annexes aux exploitations la préparation mécanique précédant le traitement métallurgique [...]."

Ainsi, il s'agit de multiplier les 2,1 millions de tonnes de granite extraites par la teneur en lithium (0,9 %) par la redevance communale (60,10 euros) pour obtenir un montant d'1,135 million d'euros (qui est arrondi à 1 million d'euros dans le dossier du maître d'ouvrage).

La redevance départementale est calculée de la même façon, ce qui permet d'obtenir un montant de 211 000 euros. Ce montant a été transcrit en quelques centaines de milliers d'euros dans le dossier du maître d'ouvrage.

Nous attirons votre attention que ce calcul est fait sur la base de la législation actuelle et qu'il convient également de poser la question aux services compétents de l'État sur une possible évolution du montant et du mode de calcul de cette redevance d'ici l'entrée en production.

Q40 - Quelle réutilisation et quel traitement de l'eau ? – Lauvergnat63 – 19 mars 2024

bonjour. Quelle est le rôle de l'eau utilisée?

Après son utilisation est-elle traitée? Par quel procédé ?

Après son traitement peut elle être réutilisée dans le process? Est-il prévu des stockages de "boues résiduelle s". Si oui sont elles stockées dans des bassins.

merci. Cordialement

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Dans le projet EMILI, l'eau est utilisée dans l'usine de concentration pour séparer le mica lithinifère des autres minéraux contenus dans le granite de Beauvoir et pour le transport du concentré de mica lithinifère et du feldspath ou sable feldspathique vers la station de chargement. Dans l'usine de conversion, l'eau est nécessaire aux étapes de lixiviation et de purification du lithium.

À l'échelle de l'ensemble du projet EMILI, l'eau est recyclée à 90 %.

Pour l'usine de concentration, l'eau utilisée pour le traitement du minerai afin de séparer les micas et coproduits (principalement broyage, flottation, transport et filtration) serait immédiatement réutilisée en boucle fermée ;

L'eau utilisée pour le transport du concentré vers la plateforme de chargement serait récupérée et renvoyée vers le site de Beauvoir au moyen d'une canalisation dédiée pour assurer un recyclage de l'eau de procédé (95 % du besoin d'eau est ainsi recyclé) ;

Pour l'usine de conversion, le site utiliserait les eaux traitées de la station d'épuration de Montluçon et la vapeur d'eau générée par l'étape d'évapo-cristallisation serait condensée afin de pouvoir être réutilisée, en circuit fermé. L'eau recyclée représenterait ainsi 85 % des besoins en eau du procédé. Finalement, les seuls rejets liquides seraient ceux de la station de production d'eau de l'usine de conversion (station d'osmose inverse qui traite les eaux de la station d'épuration), qui seraient rejetés dans le Cher ou dans le réseau d'assainissement selon le volume et la qualité anticipés. Par ailleurs, la station produirait environ 11 000 tonnes de résidus solides (sulfates et chlorures de calcium, rubidium, sodium, potassium, fluorite...), des déchets ultimes qui seraient conduits vers des installations de stockage des déchets dangereux (ISDD).

Pour en savoir plus sur l'utilisation de l'eau dans le projet EMILI, vous pouvez consulter les pages 85 et suivantes du dossier du maître d'ouvrage.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Réponse de l'équipe du débat :

Bonjour,

Merci pour votre question !

Les enjeux liés à l'eau, qui vous préoccupent comme beaucoup de vos concitoyens, seront progressivement approfondis au fil du débat :

- d'abord dans les réunions locales à Echassières et Montluçon (26 et 27 Mars), dont vous pouvez consulter la captation vidéo et le verbatim sur le site internet du débat,

- puis lors de la réunion Impacts environnementaux prévue le 22 avril, et

enfin le 30 mai lors d'une rencontre spécifiquement consacrée aux impacts eau,

au cours de laquelle le Maître d'ouvrage devrait notamment faire part de l'avancement des études en cours à ce sujet

Bien cordialement,

L'équipe du débat

Q41 - La Commune de Naves sera-t-elle impactée ? - Martine – 19 mars 2024

Je désirerais savoir si il y aura des terrains sur Naves 03 qui seront impactés ?

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

La plateforme de chargement se trouverait pour une petite partie au sud-est de Naves.

La voie ferrée assurant la connexion du site au réseau ferré national se trouverait sur cette commune. Il est aussi possible que des mesures d'intégration paysagère étendent l'emprise foncière sur Naves.

Ainsi, il n'est pas possible d'être plus précis à ce stade du projet sur l'emprise de la plateforme sur la commune de Naves.

D'après notre hypothèse de travail, les bâtiments abritant la filtration des pulpes, leur stockage et les pompes pour renvoyer l'eau au site de Beauvoir, ainsi que l'essentiel des infrastructures ferroviaires se trouveraient sur la commune de Saint-Bonnet-de-Rochefort.

Q42 - Quelle optimisation de l'emprise du site de filtration et de chargement ? - Chris – 20 mars 2024

Dans le DMO, sur la maquette du site de chargement (figure 55, page 96), il y a 2 zones :

- une zone avec la plateforme de filtration et de chargement (avec 3 voies : chargement feldspath, chargement mica et autre voie)
- et une zone de stationnement des trains (avec au moins 4 voies)

Ces deux zones sont reliées par 1 voie de liaison de plus de 200 m. Pourquoi une telle longueur pour cette zone de liaison ?

Afin de minimiser l'emprise globale de la plateforme de filtration et de chargement, cette voie de liaison pourrait être réduite et ainsi la longueur de l'emprise globale pourrait être diminuée de plus de 200m et ainsi minimiser la pollution visuelle de ce site pour les riverains.

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

La longueur des voies de chargement doit être au moins égale à 2 fois la longueur d'un train afin de les charger d'un seul tenant et en continu. Il n'existe pas de voie de liaison intermédiaire entre les 2 zones de manoeuvres.

Seules les distances nécessaires au positionnement des aiguillages ont été prévues.

Ci-après, deux vues (sous différents angles) présentées lors de la réunion publique qui s'est tenue le 27 mars à Saint-Bonnet du projet de plateforme dans son environnement.

Nous vous invitons par ailleurs à visionner la réunion thématique dédiée à la plateforme de chargement le 27 mars prochain à Saint-Bonnet-de-Rochefort disponible sur Youtube.

Q43 - Quel impact du projet sur la production hydro électrique de la Sioule Aval ? - benoit raclet – 20 mars 2024

Le projet annonce un besoin de prélèvement dans la Sioule de 70m3/h .

Ce débit est actuellement utilisé par plusieurs micro-centrales hydroélectrique en aval (Jenzat , Le Mayet d'Ecole , Bayet , Saint-Pourcain , ...).

Pour chacune de ces unités, cela entrainera un baisse de la production et une baisse de la rentabilité de ces installations.

Avez-vous consulté les possesseurs de ces centrales ?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,
Merci pour votre contribution.

Imerys souhaiterait effectivement prélever environ 70 m3/h (soit 20 L/s) dans la Sioule, ce qui représente 0,1 % du débit moyen annuel. D'un point de vue réglementaire, le prélèvement lié au projet devra s'intégrer dans les quotas définis par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE), en privilégiant le partage de la ressource avec les autres utilisateurs.

Le projet Emili est en contact régulier avec la Commission locale de l'eau ainsi que la chambre d'agriculture afin de prendre en compte les autres usages.

Le besoin de prélèvement sur la Sioule sera intégré à l'étude "Hydrologie - Milieux - Usages - Climat" (HMUC) du SAGE Sioule et partagé avec les autres usagers.

Les possesseurs des centrales que vous évoquez seront consultés à cette occasion si le projet se poursuit.

Imerys reste attaché à la concertation de toutes les parties prenantes, et le volume et le lieu de prélèvement sera bien entendu discuté avec les autres utilisateurs.

Pour de plus amples informations, un chapitre dédié aux enjeux se trouve à la page 85 du dossier du maître d'ouvrage

Cordialement,
L'équipe projet EMILI

Réponse de l'équipe du débat :

Bonjour,

Merci pour votre contribution !

Les enjeux liés à l'eau, qui vous préoccupent comme beaucoup de vos concitoyens seront progressivement approfondis au fil du débat :

d'abord dans les réunions locales à Echassières et Montluçon (26 et 27 Mars), dont vous pouvez consulter la captation video et le verbatim sur le site internet du débat , puis lors de la réunion Impacts environnementaux prévue le 22 avril, et enfin le 30 mai lors d'une rencontre spécifiquement consacrée aux impacts eau , au cours de laquelle le Maitre d'ouvrage devrait notamment faire part de l'avancement des études en cours a ce sujet .

Vous pouvez d'ores et déjà consulter le site internet du SAGE qui permet d'avoir plus d'éclairages sur le calendrier et le contenu de l'étude HMUC .
<https://sage-sioule.fr/?p=3209>

Cordialement,
L'équipe du débat

Q44 - Quelle gestion des risques a la Fonchambert ? - Chris – 20 mars 2024

Selon les données Georisques, le site de La Fonchambert envisagé pour la plateforme de chargement et de stockage présente 3 risques :

- Risque d'inondation, remontées de nappes
 - « situé dans une zone où il y a de fortes probabilités d'observer des débordements par remontée de nappe, ou au moins des inondations de cave »
- Risque de séisme modéré (risque sismique 3/5)
 - « à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque sismique »
- Risque de retrait gonflement des argiles important (sur l'échelle réglementaire, le risque de gonflement des argiles et de 3/3)

Pour plus de détails :

<https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi/rapport2?form-adresse=true&isCadastre=false&city=Saint-Bonnet-de-Rochefort&type=house&typeForm=adresse&codeInsee=03220&lon=3.129286551218811&lat=46.17038100729761&propertiesType=house&adresse=Saint-Bonnet-de-Rochefort%20-%20point%20de%20longitude%203.1293%20et%20latitude%2046.1704>

Si le choix de ce site se finalise, quelles seront les mesures mises en œuvre par Imerys pour gérer ces risques sur La Fonchambert ?

Pour minimiser le coût de mise en œuvre de mesures de gestion des risques, pourquoi ne pas choisir un site présentant moins de risques pour la plateforme de chargement ? Parmi les sites étudiés, le site de Bellenaves présenterait moins de risques (en particulier risque de séisme faible 2/5).

Définir l'emplacement optimal de la plateforme de chargement constitue l'un des objectifs majeurs des études d'infrastructures en cours. Celle-ci doit respecter un cahier des charges complexe nécessitant des expertises multiples.

Parmi les sites étudiés aux alentours de Saint-Bonnet-de-Rochefort, le lieu-dit « La Fontchambert » a été identifié par Imerys comme étant la zone d'implantation la plus opportune en termes de construction et du point de vue des impacts environnementaux et sociaux (les nuisances éventuelles peuvent être atténuées plus facilement par une intégration paysagère efficace). Les études se poursuivent. La Fontchambert est le site qui, à ce stade, correspond le mieux aux pré-requis, avec notamment la capacité d'être en partie masqué par le tracé de l'autoroute A 71.

Imerys a mené une campagne géotechnique en décembre 2024 qui a permis de compléter les retours d'expérience issus du chantier de l'autoroute A 71 par exemple. Les résultats montrent que les sols de La Fontchambert présentent les qualités requises pour accueillir la plateforme de chargement.

Le risque sismique (considéré comme modéré au niveau départemental) et le risque d'inondation sont pris en compte dans les études du projet et les normes de construction tiendront compte de ces aspects comme vous le soulignez justement.

Des investigations complémentaires doivent être menées cette année sur le caractère humide de la zone et les fondations à mettre en œuvre. Enfin, il est important de rappeler que les activités de la plateforme de chargement et l'atelier de filtration ne présentent pas de risque particulier (absence d'utilisation de produits chimiques, caractère inerte des matières stockées,...).

Par ailleurs, une implantation à Bellenaves aurait des impacts conséquents.

Elle nécessiterait des travaux de terrassements considérables avec l'excavation de près de 500 000 m³ de matériaux et générerait des nuisances importantes pour les riverains pendant les travaux.

Les impacts visuels et sonores en phase d'exploitation seraient bien supérieurs, le site étant en face d'habitations et en surplomb de Bellenaves.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q45 - Pourquoi ce projet ? - Moule – 20 mars 2024

Pourquoi ne pas profiter de ce temps de transition pour proposer quelque chose de nouveau ? Repenser par exemple le modèle de la voiture individuelle ?

Le poids de l'industrie automobile est-il tel que rien ne va changer, si ce n'est du lithium et autres métaux rares à la place du pétrole ? Ainsi bien sûr qu'un site pollué, et des habitants (dont je fais partie) considérés comme de seconde zone et n'ayant pas droit à vivre dans un environnement sain ?

N'y a-t-il pas d'autre réponse à la pollution qu'une autre pollution ?

Merci pour votre contribution.

Le projet EMILI a pour objectif de répondre à une demande générée par la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique, objectifs soutenus par les pouvoirs publics. Cela passe par une électrification des transports : à partir de 2035 il sera interdit de vendre des véhicules thermiques neufs au sein de l'Union européenne afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050. En 2024, une vente sur quatre est un véhicule hybride et ou 100 % électrique.

Cette électrification des transports n'est pas incompatible avec une réflexion profonde des usages (sobriété, covoiturage...). Néanmoins, Imerys n'est qu'un maillon dans la chaîne de valeur et n'a pas la compétence pour déterminer les usages futurs du lithium et autres minerais.

Le présent débat public, qui se tiendra jusqu'au 8 juillet 2024, est l'occasion de s'interroger collectivement sur ces questions de société et de discuter des alternatives au projet EMILI. Par ailleurs, Imerys s'inscrit dans une démarche de "mine responsable" qui permet de réduire considérablement les impacts du projet sur l'environnement.

Pour en savoir plus sur le sujet, le chapitre 4 du dossier du maître d'ouvrage est dédié aux impacts environnementaux et sanitaires du projet.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Réponse de l'équipe du débat :

Bonjour,

Merci de votre question, qui nous permet de préciser le contexte et les contours du débat.

Le projet d'ouverture d'une mine de lithium porté par Imerys s'inscrit dans un contexte d'orientations politiques fixées tant au niveau européen que français concernant les enjeux et les moyens de la décarbonation des mobilités. C'est ce point qui vous préoccupe.

Consciente de ces enjeux globaux et des questionnements qu'ils engendrent, la Commission particulière du débat a prévu des modalités spécifiques pour les aborder et notamment les deux réunions "Lithium, transition énergétique et souveraineté" le 9a vril à Paris et en visioconférence et "Techniques de production du lithium aujourd'hui et demain" le 16 avril en visioconférence.

Nous vous invitons à prendre connaissance des échanges qui ont eu lieu au cours de ces réunions, tels que publiés sur le site du débat.

L'équipe du débat

Q46 - Ou et comment seront stockés les résidus de roche broyée ? moule 20 mars 2024

Concernant la partie émergée de la mine, pouvez-vous nous indiquer de quelle manière les résidus de roche broyée seront stockés? Et où?

Merci pour votre contribution.

Imerys a fait le choix d'une mine souterraine pour limiter les impacts environnementaux du projet.

De ce fait, les stériles et résidus de concentration (840 000 tonnes) seront utilisés comme remblais. Parmi ces 840 000 tonnes, 510 000 tonnes seraient utilisées pour remblayer progressivement la carrière de kaolins. Vous trouverez ces éléments dans le bilan matière, à la page 64 du dossier du maître d'ouvrage.

En effet, la méthode d'exploitation de la mine retenue est celle de "sous niveaux abattus". Le gisement est divisé en chambres primaires et secondaires. L'exploitation minière commence au niveau inférieur : une fois qu'une chambre a été exploitée, elle est remplie par une pâte cimentée constituée des stériles et résidus de concentration auxquels est ajouté du ciment (5 à 8 % d'après les premières études) et utilisée comme remblai pour exploiter le niveau supérieur. La méthode permet d'utiliser une grande partie des stériles et résidus - environ 40% des roches de granite extraites et qui après la phase de concentration ne sont plus utiles ou valorisables - qui pourront être utilisés comme remblais en sous-sol. Cette méthode permet une très bonne stabilisation du gisement, et réduit significativement l'impact environnemental qu'aurait un stockage de stériles et résidus en surface.

Les résidus restants seront utilisés pour remplir progressivement la fosse de la carrière de kaolin à Échassières .

Pour en savoir plus, vous trouverez le bilan matière annuel du projet EMILI à la page 64 du dossier du maître d'ouvrage.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Réponse de l'équipe du débat :

Bonjour,

La gestion des résidus du procédé (aux 3 étapes du projet proposé) sera approfondie lors de la réunion sur les impacts environnementaux programmée le 22 Avril.

Cordialement,

L'équipe du débat

Q47 - Quel suivi de la qualité de l'eau ? Moule 20 mars 2024

La qualité de l'eau sera-t-elle régulièrement testée?

Si oui, à quelle fréquence?

De quelle manière la population aura-t-elle accès aux analyses?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Des études sur l'eau sont encore en cours et des piézomètres, dispositifs de mesure du niveau et de la pression de l'eau, ont été installés en 2022 et 2023 en complément de ceux existant déjà pour la carrière de kaolin. L'installation est en cours de finalisation début 2024 avec la pose de piézomètres profonds. Des mesures régulières du débit et de la qualité de l'eau sont effectuées sur les points les plus représentatifs. L'objectif est de bien comprendre comment l'eau circule et en quelle quantité. Ces données sont indispensables pour identifier les interactions potentielles de la mine souterraine avec les circulations souterraines ou les éventuelles infiltrations, afin d'empêcher toute altération de la qualité de l'eau. La fréquence des analyses de qualité des eaux sortantes sera fixée par les services de l'État qui délivreront l'autorisation environnementale. Dans le cadre de l'arrêté préfectoral régissant les activités des Kaolins de Beauvoir, des prélèvements afin de produire des analyses qui sont envoyées chaque mois à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). De plus, la DREAL réalise des contrôles inopinés.

Cordialement,
L'équipe projet EMILI

Réponse de l'équipe du débat :

Bonjour,

Merci pour votre contribution !

Les enjeux liés à l'eau qui vous préoccupent, comme beaucoup de vos concitoyens, seront progressivement approfondis au fil du débat :

d'abord dans les réunions locales à Echassières et Montluçon (26 et 27 Mars), dont vous pouvez consulter la captation vidéo et le verbatim sur le site internet du débat , puis lors de la réunion Impacts environnementaux prévue le 22 avril, et enfin le 30 mai lors d'une rencontre spécifiquement consacrée aux impacts eau, au cours de laquelle le Maître d'ouvrage devrait notamment faire part de l'avancement des études en cours à ce sujet.

Par ailleurs , les services de l'état ont été invités à exposer de façon plus précise le cadre , la nature et le contenu de leur activité de contrôle des installations soumises à autorisation environnementale lors de la réunion à Montluçon le 4 Avril, réunion dont la captation vidéo et le verbatim seront mis à disposition sur le site internet du débat.

Cordialement,

L'équipe du débat public

Q48 - Quels sont les scénarios en cas de sécheresse ? Moule 20 Mars 2024

Qu'est-il prévu en cas de sécheresse si l'eau venait à manquer?

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

En cas de sécheresse, c'est à la Préfecture de prendre des mesures relatives à l'accès à la ressource en eau.

En effet, pour faire face aux périodes d'insuffisance de la ressource en eau, les préfets peuvent prendre des mesures exceptionnelles, graduelles et temporaires de limitation ou de suspension des usages de l'eau non prioritaires pour les particuliers et les professionnels, selon 4 niveaux de gravité : vigilance, alerte, alerte renforcée, crise.

Par ailleurs, le Groupe étudie un certain nombre de mesures pour ne pas avoir à pomper dans la ressource naturelle pendant ces périodes

Réutilisation en circuit fermé (90% en moyenne) ;

renvoi de la plateforme de chargement vers le site de Beauvoir ;

Création de réserves d'eau à l'image des lacs de Beauvoir (100 000m3 supplémentaires).

Pour en savoir plus sur ces mesures, vous pouvez consulter [la page 89 du dossier du maître d'ouvrage](#).

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q49 Y aura-t-il des mesures compensatoires ? si oui lesquelles ? Moule 20 Mars 2024

De quelle manière les habitants du territoire seront-ils "indemnisés" concernant la pollution de leur environnement?

Quelles sont les mesures compensatoires?

Seront-elles sur le territoire?

Un avis de la population sera-t-il sollicité pour avoir son avis sur ce sujet ?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Dans la mesure où 1) Imerys prévoit des investissements significatifs pour limiter les impacts du projet EMILI et 2) considère que ce dernier représente d'importantes opportunités de développement pour les territoires, une indemnisation pécuniaire des habitants du territoire n'est pas prévue.

S'agissant de votre deuxième question sur les mesures compensatoires, si le projet se poursuit, les impacts sur l'environnement seraient traités selon la séquence ERC (éviter, réduire, compenser). La compensation intervient donc en dernier recours, lorsque des impacts résiduels subsistent malgré les mesures d'évitement et de réduction. Cela peut inclure la restauration ou la création d'habitats avec des fonctionnalités écologiques similaires ailleurs, la protection de certains espaces, ou d'autres actions visant à compenser les dommages causés à l'environnement. Ces mesures sont en priorité locales.

Pour réaliser ses travaux, Imerys doit obtenir une autorisation environnementale. Celle-ci ne peut être délivrée par le préfet qu'après une enquête publique durant laquelle la population sera invitée à participer. Cette enquête portera sur l'étude d'impact du projet qui comprend un volet sur les mesures compensatoires et la réhabilitation du site. Une première enquête publique sera réalisée à la fin de l'année 2024 sur les pilotes avant celle pour la phase industrielle prévue en 2027.

De plus, Imerys devra organiser une concertation continue à la suite du débat qui poursuivra la démarche de co-construction du projet initiée par le débat public.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q50 A quand un vrai débat ? RM 21 Mars 2024

On nous assure dès la 1ère réunion publique que pour "décarboner les mobilités, la voiture électrique est LA SEULE ALTERNATIVE"! Et donc dans ce pseudo débat, on ne peut que débattre du projet IMERYYS. Donc c'est déjà acté. C'est un simulacre de démocratie. Mais quand pourra t'on enfin en

France débattre des choix énergétiques et du choix des mobilités ?? Quand l'Etat organisera t-il des référendums pour que ses citoyens puissent vraiment choisir comment veulent ils se déplacer?

Puisque j'ai l'opportunité de le dire, j'attends toujours des pistes cyclables dans le département et la réouverture des lignes de trains pour aller travailler à Moulins. Evidemment je sais, ce n'est pas rentable, c'est du service publique!

Réponse de l'équipe du débat :

Bonjour ,

Merci de votre question qui nous permet de préciser le contexte et les contours du débat.

Le projet d'ouverture d'une mine de Lithium porté par Imerys s'inscrit dans un contexte d'orientations politiques fixées tant au niveau européen que français concernant les enjeux et les moyens de la décarbonation des mobilités . C'est ce point qui vous préoccupe.

Consciente de ces enjeux globaux et des questionnements qu'ils engendrent, la Commission particulière du débat (l'équipe qui organise le débat) a prévu des modalités spécifiques pour les aborder et notamment les deux prochaines réunions « Lithium, transition énergétique et souveraineté le 9 Avril à Paris et en visio », et « techniques de production du lithium aujourd'hui et demain » le 16 Avril, en visioconférence.

A la fin du débat, la Commission particulière établira un compte rendu reprenant l'ensemble des questions et arguments évoqués. Il n'est pas rare (cela a été le cas sur nombre de débats publics liés aux enjeux de transition énergétique) que la Commission y formule des recommandations envers le Maître d'ouvrage , mais aussi à l'échelle globale envers l'Etat.

L'équipe du débat

Q51 et si on n'a plus besoin de Lithium ? Cats 22 Mars 2024

On lit partout que d'autres technologies moins couteuses à l'environnement sont en cours d'élaboration et pourraient remplacer le Lithium (Zinc, Sodium, protons...). Les loueurs auto et constructeurs, les uns après les autres, s'éloignent de ce modèle tout électrique. Les pannes de voitures électriques sont nombreuses, les assurances font exploser leurs tarifs, les gens n'en veulent pas car beaucoup de choses ne sont pas au point et ce schéma tout électrique ne convient pas à tout le monde...

IMERYS pense produire 34000 tonnes par an pendant 25 ans. Que se passera-t-il si après 5 ans par exemple, leur Lithium est invendable? Ils vont démonter leurs installations?

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Des recherches sont, effectivement, en cours concernant le développement de technologies de batteries utilisant d'autres matériaux en remplacement du lithium, tels que le sodium, le zinc ou le magnésium. Néanmoins, celles-ci n'ont pas le même niveau de maturité d'un point de vue industriel et ne permettent pas de répondre à la demande de l'électrification des flottes contrairement aux batteries lithium-ion. Pour en savoir plus, consultez la partie §8.2.5 du [dossier du maître d'ouvrage](#).

Cette électrification n'est, par ailleurs, pas une option : à partir de 2035 il sera interdit de vendre des véhicules thermiques neufs au sein de l'Union européenne afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050. En 2024, une vente sur quatre est un véhicule hybride et ou 100% électrique.

S'agissant des besoins en lithium, un [scénario de l'Agence internationale de l'énergie](#) estime que la consommation mondiale de ce métal pourrait être multipliée par 42 d'ici à 2040. Toutes les études vont dans le même sens : la demande en lithium est exponentielle.

Imerys a engagé des discussions -aujourd'hui à des stades préliminaires- avec divers acteurs de la chaîne de valeur afin de nouer des accords de fourniture sur le moyen et long termes ; le projet permettrait de répondre en partie à l'importante demande européenne en lithium produit dans des conditions durables. Imerys estime ainsi que si le projet aboutissait, il ne devrait pas y avoir de difficultés à vendre le lithium extrait de la mine.

La rentabilité est effectivement une condition pour que ce projet s'inscrive dans la durée. Ainsi s'il venait à s'arrêter prématurément, Imerys devrait respecter le droit en vigueur et remettre les sites en état par :

pour la mine, l'aménagement d'un environnement cohérent et adapté au cadre de vie local, conformément aux dispositions du code minier et aux prescriptions édictées dans l'arrêté d'autorisation ;

pour les installations industrielles (usine de concentration, plateforme de chargement et usine de conversion), une remise en état selon les [dispositions de l'article L. 512-6-1 du code de l'environnement](#).

Pour en savoir plus sur ce sujet, vous pouvez consulter la partie 3.3 du [dossier du maître d'ouvrage](#) (p. 73), et notre réponse à la question #70.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q52 - Combien de fonds publics dans ce projet ? Emma 22 mars 2024

Combien d'argent public Imerys a-t-il déjà touché pour le projet ?

Combien a-t-il demandé à l'Etat pour envisager ce projet idiot ?

A quel montant peut-être évalué les prestations directes et indirectes allouées au projet par l'Etat, les collectivités publiques, les entreprises publiques dont RTE et SNCF Réseaux ?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Les soutiens publics

Le lithium est un métal essentiel pour poursuivre la transition énergétique : il est de ce fait inscrit sur la liste européenne des matières premières critiques. La législation européenne cherche à garantir l'approvisionnement sûr et durable de l'Union européenne en renforçant toutes les étapes de la chaîne de valeur des matières premières critiques européennes. Dans ce contexte, le projet EMILI, représentant un investissement prévisionnel supérieur à 1 milliard d'euros, bénéficie de soutiens européens et nationaux, mais son financement repose essentiellement sur les ressources propres d'Imerys, les partenariats avec des entreprises industrielles et des investisseurs financiers, ainsi que sur la dette, comme cela est rappelé au chapitre §6.1 du [dossier du maître d'ouvrage](#).

Le projet EMILI est, par ailleurs, lauréat de deux appels à projets. Dans le cadre France Relance, Imerys a obtenu un soutien d'un million d'euros et le projet peut également compter sur 22 millions d'euros du programme France 2030 pour conduire la phase de préféabilité. Sur ce montant, Imerys a touché 2 millions d'euros à ce jour. Le contrat signé entre Imerys et la Banque public d'investissement mentionne plusieurs conditions au versement effectif de la subvention :

le passage d'un certain nombre de jalons liés à l'avancement réel du projet ;

transmission des justificatifs des dépenses effectives par rapport à la demande initiale.

Parallèlement, il existe un [crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte](#) pour inciter les entreprises à réaliser de nouveaux projets industriels dans certaines filières clés de la transition énergétique, dont les batteries. Cette mesure, adoptée dans le cadre du volet financier de la [loi industrie verte](#), vise à encourager les investissements dans des projets industriels favorisant la production d'énergies propres et la réduction des émissions de CO2. Le projet EMILI pourrait en bénéficier s'il est poursuivi après le débat public. Afin d'intégrer ce dispositif, Imerys doit faire une demande d'agrément auprès de l'administration fiscale pour l'obtenir avant le 31 décembre 2025. Les conditions générales du Crédit d'Impôt Investissement Industrie Verte sont décrites sur [cette page Internet](#).

Les opérations liées

Le financement des raccordements des sites du projet EMILI au réseau public de transport d'électricité (12 millions d'euros pour le raccordement du site de Beauvoir, et 10 millions d'euros pour le site de La Loue - hors alimentation de secours du site de La Loue intégralement financée par Imerys) sera pris en charge à 70 % par Imerys. Ensuite, en phase d'exploitation et dans le cadre de son contrat d'accès au réseau de transport, Imerys paiera à RTE une redevance mensuelle composée d'une part fixe liée à sa réservation de puissance et d'une part variable liée à la consommation réelle du site.

Enfin, les voies existantes du réseau ferré national doivent faire l'objet d'importants travaux de régénération, avec un coût estimatif compris entre 80 et 100 millions d'euros. Ces travaux sont un prérequis essentiel pour le projet EMILI, mais leur nécessité est indépendante du projet (le financement de ces travaux a été sollicité bien avant la concrétisation du projet EMILI). Ils permettraient de pérenniser la ligne existante au bénéfice du territoire. En outre, Imerys paiera des redevances pour l'utilisation du réseau ferré.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q53 - Lithium : pour quels usages ? Leau 24 Mars 2024

La question suivante est elle posée dans l'étude préalable du projet : du lithium pour quel usage ? Est ce pour électrifier des véhicules en passant d'un parc de véhicules thermiques à un parc de véhicules électriques, sans remettre en cause les tailles, poids, nombre et usage ? Car dans ce cas nous retomberons indéfiniment dans le problème de raréfaction des matières, terres rares, eau et multiplication des déchets et dégâts environnementaux.

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Le projet EMILI a pour objectif de fournir le lithium nécessaire pour les batteries de 700 000 véhicules par an. Ce n'est donc que le premier maillon de la chaîne de valeur des véhicules électriques, dans laquelle interviennent les fabricants de composants pour batteries, les gigafactories de batteries, les constructeurs automobiles et in fine les consommateurs. Il n'est pas de la compétence d'Imerys de décider de la potentielle remise en cause des caractéristiques et usages du parc automobile.

Toutefois, Imerys considère que l'électrification des transports n'est pas incompatible avec une réflexion profonde sur les usages (sobriété par exemple).

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q58 – Questions sur le béryllium - Roland – 25 mars 2024

A quoi sert le béryllium que vous allez extraire ?

Combien de tonnes de béryllium allez-vous extraire par an et quels sont vos clients ?

Quelles sont les précautions nécessaires à l'extraction du béryllium, à son transport, à sa transformation ?

Quelle est la toxicité du béryllium ?

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

D'après [minéralInfo](#), "Le béryllium est un métal gris-acier, léger, dur et rigide, non-magnétique, bon conducteur électrique, transparent aux rayons X, réflecteur de neutrons thermiques et modérateur de neutrons rapides. Son oxyde est à la fois excellent conducteur thermique et excellent isolant électrique. Allié au cuivre, il améliore notablement sa stabilité mécanique et sa résistance à l'usure, d'où son usage important pour les connecteurs électroniques. Les poussières et les composés de Be sont très toxiques, les usages de ce métal sont donc restreints aux marchés où il est difficilement substituable. Le béryllium n'est quasiment extrait qu'aux Etats-Unis, à partir d'un minéral dénommé bertrandite et dans quelques cas à partir de béryl."

À ce stade, Imerys ne prévoit pas d'extraire le béryllium présent dans le granite de Beauvoir à hauteur de 130 ppm (en moyenne) dans le cadre du projet EMILI.

Toutefois, c'est une possibilité qui a été identifiée et qui pourrait être considérée ultérieurement lors de l'exploitation du concentrateur. Il serait alors nécessaire de concevoir une unité à part entière avec un procédé d'extraction spécifique au béryllium. Un tel projet devrait alors faire l'objet d'une procédure d'autorisation spécifique.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q58 - Plan de formation professionnelle pour accompagner le projet ? GDL 25 Mars 2024

La région des Combrailles est une région peu peuplée et enclavée. Il est souhaitable que cette future implantation procure un débouché pour les actifs (jeunes en formation ou moins jeunes en reconversion) . Pour cela, il convient que les offres de formations soient adaptées aux métiers de la Mine.

Le Dossier du maître d'ouvrage (DMO) évoque en page 117 qu'un inventaire des postes et des qualifications requises est en cours de réalisation et des contacts déjà pris avec des organismes de formation locaux afin de connaître les possibilités de formations existantes et si besoin, créer de nouveaux cursus adaptés aux métiers recherchés pour le projet EMILI.

La CNDP a-t-elle identifié un acteur économique local (France Travail ?) qui serait le maître d'œuvre d'un plan local de mise en place du dispositif de formation permettant à Imerys de procéder dans de bonnes conditions au recrutement des personnels dont il aurait besoin ?

Je recommande à ceux que la connaissance des métiers de la mine intéresse la lecture du numéro magazine Mines et Carrières sur Enjeux de la formation dans l'industrie minière.

<https://www.calameo.com/books/00525287888797f51e6d8?authid=tpYa6YXB2KR9>

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Imerys a travaillé avec un bureau d'études sur la partie "emplois-formations" qui sera invité à présenter ces éléments lors de la réunion publique du 14 mai à Saint-Eloy-les-mines.

Le Groupe a également mené une consultation des parties prenantes locales (acteurs locaux et les fédérations professionnelles) qui soulignent unanimement un enjeu d'élargissement du vivier de compétences industrielles sur le territoire afin de réduire les tensions sur le marché du travail dans la durée.

Dans ce contexte, Imerys souhaite :

adopter une stratégie permettant à de nouvelles personnes de se tourner vers les métiers recherchés et en les formant ;

collaborer avec des partenaires (Pôle Emploi, centres de formation, Fédérations professionnelles comme France Chimie, UNICEM, UIMM etc.) pour être accompagné au mieux dans l'anticipation des besoins de recrutement ;

développer un centre de formation interne dédié aux métiers de la mine pour garantir la formation des personnes recrutées ;

explorer le potentiel de mutualisation des compétences avec d'autres entreprises locales nécessitant des compétences similaires : secteurs de l'extraction d'autres minerais, de pierres, l'exploitation de gravières, la fabrication de chaux et de plâtre etc.

Ces différents volets sont en cours d'étude et sont au cœur de l'engagement d'impact socio-économique et d'ancrage local du projet.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Réponse de l'équipe du débat :

Bonjour,

Merci de votre question !

La question des emplois et des compétences associées est en effet un des enjeux clé du projet présenté par Imerys. Comme indiqué, une rencontre thématique se tiendra le 14 Mai sur les questions des retombées socio économiques pour le territoire et le détail des études réalisées et en cours y sera présenté par le cabinet d'étude auquel elles ont été confiées; seront également conviés à cette rencontre les principaux acteurs territoriaux en matière d'emploi, de formation et de développement économique. Nous vous invitons à y participer soit en présence soit à distance en visio.

Q59 - Pourquoi choisir Saint Bonnet comme site de chargement ? - Bgoub 26 mars 2024

Pourquoi le choix du site de St Bonnet ?

Si c'est pour utiliser la voie ferrovière, il existe des points plus proches situés sur cette même ligne.

N'est-ce pas à cause de la proximité de l'autoroute, et cela n'augure-t-il pas que une partie du transport se fera par la route, malgré ce qui est affirmé dans le projet ?

Si ce n'est pas le cas, merci de préciser quelles études ont permis de préférer ce site.

L'accès au rail étant impossible directement depuis le site d'Echassières (compte tenu de la topographie, avec un différentiel de 400 mètres par rapport à la ligne de trains Montluçon-Gannat), Imerys a fait le choix de transporter les minerais par canalisations sur environ 15 km, jusqu'à une plateforme de filtration et de chargement des trains située aux abords d'une voie ferrée existante. Ce choix implique une rupture de charge (c'est-à-dire un changement de mode de transport) et la création d'une installation industrielle supplémentaire.

Définir l'emplacement optimal de cette plateforme de chargement a ainsi fait l'objet de différentes études, en raison du cahier des charges de cette installation. En effet, il fallait que :

Le site soit déjà embranché (c'est-à-dire équipé d'un faisceau de réception raccordé au réseau ferré national) ;

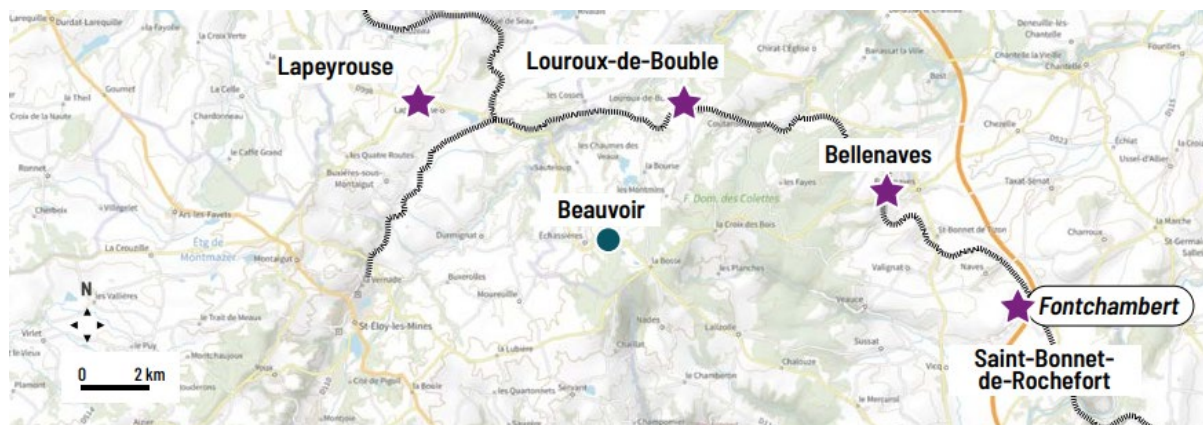
La surface du terrain permette d'accueillir des installations de filtration, de stockage et de chargement de trains pour environ 20 wagons ;

La topographie soit favorable et que le terrain soit relativement plat pour faciliter la construction des faisceaux ferroviaires et des bâtiments ;

Les installations à venir s'intègrent dans un environnement local ;

Limiter les impacts sonores, visuels et environnementaux.

Quatre sites ont ainsi été étudiés : Lapeyrouse, Louroux-de-Bouble, Bellenaves et La Fonchambert.



Le site de Louroux-de-Bouble a été rapidement écarté car la topographie n'offrait aucune possibilité pour accueillir les installations nécessaires. Outre le manque de surface disponible, le site de Lapeyrouse n'offrait aucun accès direct pour le cheminement des canalisations enterrées pour le transport des concentrés.

Le site de Bellenaves présentait quant à lui plusieurs inconvénients pour lesquels il a été écarté :

Manque de souplesse opérationnelle avec impossibilité d'accueillir les installations sur une seule et même plateforme et de diriger les trains dans une direction ou une autre selon les aléas sur le réseau ferré national ;

Nécessité de modifier le tracé du réseau ferré national à la sortie du tunnel pour permettre l'embranchement du site côté nord ;

Très gros volumes de décaissements avec un fort aléa géotechnique pour créer les faisceaux ferroviaires (recours possible aux explosifs à proximité du hameau de «La Charrière»);

Très fortes perturbations des riverains pendant les travaux ;

Impacts sonores et visuels difficiles à atténuer.

Parmi les sites étudiés aux alentours de Saint-Bonnet-de-Rochefort, le lieu-dit « La Fontchambert » a été identifié par Imerys comme étant la zone d'implantation la plus opportune en termes de construction et du point de vue des impacts environnementaux et sociaux (les nuisances éventuelles peuvent être atténuées plus facilement par une intégration paysagère efficace). Les études se poursuivent mais La Fontchambert est le site qui, à ce stade, correspond le mieux aux pré-requis, avec notamment la capacité d'être en partie masqué par le tracé de l'autoroute A 71, seul intérêt de sa proximité avec l'autoroute. Il n'est en effet pas envisagé par Imerys d'utiliser cette proximité pour effectuer le transport par la route. Si c'était le cas, Imerys ne construirait pas de plateforme de chargement.

Q60 - Quels effets cumulés Mine et et carrière ? FNE 03 26 Mars 2024

Nulle part, il est question de l'effet cumulé des impacts mine + carrière?

Pouvez-vous nous en dire plus... ce sujet méritant aussi d'être traité ! Merci

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Comme vous le soulignez, si le projet aboutit, la mine de lithium fonctionnera en parallèle de l'exploitation de la carrière des kaolins, dont l'activité à vocation à se poursuivre. Bien que le dossier du maître d'ouvrage se soit concentré spécifiquement sur les impacts du projet EMILI, les effets cumulés des deux activités seront traités dans les différentes demandes d'autorisations à venir.

En effet, l'étude des impacts cumulés est une obligation réglementaire. Ainsi, dans son analyse des impacts dans le cadre de la demande d'autorisation pour la phase pilote (dont le dépôt est prévu mi-2024), puis plus tard dans le cadre de la demande d'autorisation pour le projet commercial (dont le dépôt est prévu début 2026), Imerys prendra en compte le cumul des opérations sur le site de Beauvoir : d'abord le cumul des effets de l'installation pilote avec ceux de l'exploitation actuelle des kaolins, puis le cumul des effets de l'installation commerciale avec ceux de l'exploitation actuelle des kaolins.

Les mesures de réduction et de compensation mises en place dans le cadre de l'arrêté préfectoral encadrant l'activité des kaolins de Beauvoir seront prises en compte.

Par ailleurs, dans le cadre de ses demandes d'autorisation, Imerys devra aussi prendre en compte les autres projets connus dans le même secteur ou à proximité afin de considérer les notions d'effets cumulés pouvant s'ajouter au projet (article R. 122-5 II 5° du code de l'environnement).

Vous trouverez ci-après les différents arrêtés préfectoraux qui concernent la carrière des kaolins de Beauvoir :

Arrêté 2019

https://emili.imerys.com/public/2023-03/2019-Arrete-prefectoral-d-autorisation-d-exploiter-une-usine-de-kaolin_0.pdf

Arrêté d'extension 2019

<https://emili.imerys.com/public/2023-03/2019-Arrete-prefectoral-complementaire-de-prolongation-de-l-autorisation-de-la-carriere-de-kaolin.pdf>

Arrêté d'extension 2021

<https://emili.imerys.com/public/2023-03/2021-Arrete-prefectoral-d-autorisation-sur-l-extension-et-la-prolongation-de-l-activite-%20de-la-carriere%20de-kaolin.pdf>

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q61 - Quels besoins en électricité pour l'ensemble des trois sites (la mine, la plateforme ferroviaire et l'usine) ? FNE 03 26 Mars 2024

L'ensemble des usines et du point d'extraction consommeraient chaque année en électricité l'équivalent de 172 000 habitants soit environ 50% du département de l'Allier... (hors industries, activités diverses et variées).

Pouvez-vous confirmer ou infirmer ces données ? Merci

Bonjour, Merci pour votre contribution.

En premier lieu, il faut rappeler que l'utilisation de l'électricité participe à l'optimisation du bilan carbone global du projet EMILI, comme le précise le §4.7 du dossier du maître d'ouvrage.

À ce stade des études, les consommations électriques des différentes composantes du projet EMILI seraient les suivantes :

- la mine consommerait 90 000 MWh ;
- l'usine de concentration consommerait 80 000 MWh ;
- la plateforme de chargement consommerait 16 000 MWh ;
- l'usine de conversion consommerait 260 000 MWh.

La consommation d'électricité totale du projet serait donc de 446 000 MWh.

D'après les données d'Enedis, 2 022 333 MWh d'électricité ont été consommés dans l'Allier en 2021, tous usages confondus dont l'industrie et le secteur résidentiel (946 571 MWh pour ce dernier).

Imerys étudie plusieurs leviers dans le cadre des études en cours pour réduire les besoins du projet en électricité :

- optimiser la consommation électrique de l'ensemble des équipements ;
- mettre en place des systèmes de contrôle et d'automatisation pour surveiller et réguler la consommation d'énergie sur chaque site en temps réels ;
- former le personnel aux pratiques économes en énergie.

Cordialement, L'équipe projet EMILI

Q62 - Quels contrôles par les DREAL ? FNE 63 26 mars 2024

Lors de la réunion d'Echassières, Monsieur LABELLE de la DREAL AuRa s'est voulu rassurant quant à la réglementation et aux contrôles effectués par ses services quant à ce type d'installation classée.

Or, qu'en est-il des impacts générés par l'ancienne mine ? Le rapport Géodéris est inquiétant au vu des taux annoncés quant au plomb et à l'arsenic. Quid des contrôles effectués ? Quid de l'information de la population ? Qu'en est-il des risques sur la santé (potagers, puits, ...).

Le BRGM relativise les pollutions. Alors qu'en est-il dans ce cas du rapport Géodéris ?

Il convient donc de faire un nouvel état de la qualité des sols et des eaux sur plusieurs sites dont des propriétés de particuliers afin d'évaluer ces éventuelles pollutions.

De même, on n'évoque jamais la qualité de l'air. Qu'en est-il des risques pour les riverains, les salariés ?

Bien cordialement,

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Dans le cadre du projet EMILI, des études sur l'hydrologie et l'hydrogéologie du territoire sont réalisées et Imerys effectue déjà des prélèvements pour analyser la qualité des eaux de surface et souterraines. Les premiers résultats seront présentés lors de la réunion dédiée aux impacts du projet sur l'eau, le 30 mai à Vichy.

La présence d'arsenic et de plomb dans les micaschistes autour d'Echassières, identifiée par le rapport de Geoderis en 2018, est naturelle : c'est le fonds géochimique (la composition chimique d'un sol et des roches du sous-sol dont il est la décomposition ; il détermine en partie la qualité du sol, de l'eau et la vie de la flore et de la faune). Les contaminations à l'arsenic sont connues depuis longtemps, c'est pour cela que la commune puise son eau potable au captage du Puy de Louchadière à côté de Volvic. Cette mesure a été prise par délibération du Conseil municipal en date du 20 septembre 1973 ; l'assemblée a voté son adhésion au SIVOM Sioule et Boule pour l'adduction d'eau potable. Il est important de noter qu'Imerys n'exploiterait pas le micaschiste contenant l'arsenic, mais le granite de Beauvoir qui ne contient pas d'arsenic. Cependant, des précautions sont à prendre dans la traversée de la couche de micaschiste : une gestion appropriée des stériles et une surveillance étroite des eaux sortantes sera mise en place, l'étanchéification des niveaux de micaschiste traversés garantira que le matériel ne soit pas lixiviable, c'est-à-dire qu'il ne sera pas possible d'en extraire des constituants (puisque'il ne sera pas au contact de l'air ou l'eau). Si le projet se poursuit, IMERYS sollicitera des autorisations administratives auprès des services de l'État. Différents suivis environnementaux seraient mis en œuvre dont les suivis sur la qualité de l'eau, et rendus obligatoires au travers de l'arrêté d'autorisation de la mine et de l'usine commerciale. Le cas échéant, ces résultats pourraient être rendus publics.

Concernant la qualité de l'air, IMERYS devra, si le projet est réalisé, respecter les limites exigées par un arrêté préfectoral. Des modélisations seront réalisées dans le cadre des dossiers de demandes d'autorisations, et une surveillance sera mise en place en fonctionnement. Pour plus d'informations sur les différents contrôles effectués par les services de l'Etat, voici le lien vers la présentation faite à ce sujet lors de la réunion publique du 4 avril à Montluçon. Plusieurs mesures de conception du projet EMILI participent à réduire les émissions, de poussières et de polluants :

- choix d'une mine souterraine qui limite naturellement le rejet de poussières dans l'environnement ;
- ventilation de l'installation souterraine pour créer une atmosphère sûre pour les salariés ;
- utilisation de véhicules électriques dans la mine, évitant les émissions de gaz d'échappement ;
- stockage adapté des produits chimiques, dans des contenants et bâtiments prévus à cet effet ;
- en surface, des pistes stabilisées, un arrosage des sols par temps sec, une création de merlons et d'aménagements paysagers. Il s'agit, du reste, de mesures actuellement mises en œuvre par l'exploitation des kaolins de Beauvoir.

Enfin, les produits chimiques utilisés à l'intérieur des bâtiments de l'usine de concentration ne sont pas susceptibles de dégager des émanations dangereuses pour les riverains, sous réserve de stockages adaptés et de manipulations conformes aux règles.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q63 - Pouvez vous préciser les phases d'exploitation du projet ? Citoyen curieux – 26 mars 2024

Vous nous présentez "votre projet idéal" dans les réunions, mais vous oubliez de préciser que dans votre dossier il y a une phase expérimentale et une autre de montée en puissance de la production, d'une durée de plusieurs années, pendant lesquelles tout les transports se feront par camions et pendant lesquelles les stériles de la première étape de concentration sur site ne seront pas remis dans les galeries, mais laissés en plein air sur le carreau de la mine

Donc adieu le modèle greenwashing de "modèle d'exploitation responsable du Lithium" pendant toutes ces années, dont vous pourrez allonger la durée, prétextant un pourcentage de Li inférieur à vos prévisions, l'effondrement des cours mondiaux de Li (ce qui est déjà le cas...)

Merci d'apporter des précisions sur ces phases d'exploitation .

Réponse des responsables du projet :

Bonjour, Merci pour votre contribution.

Nous vous invitons à consulter les pages 128 à 130 du dossier du maître d'ouvrage pour en savoir davantage sur les installations pilotes, qui fonctionneraient de fin 2025 à 2028. L'enjeu est de mettre en service dans les meilleurs délais les installations commerciales.

Dans un premier temps, lors de la phase pilote prévue de fin 2025 à 2028, le transport du concentré de mica lithinifère entre le site de Beauvoir et le site de conversion à Saint-Victor serait effectivement assuré par des camions. Le volume de mica lithinifère produit (équivalent à un demi-camion par jour) ne justifie pas le recours à un mode de transport massifié comme le train. À titre de comparaison, aujourd'hui, 14 poids lourds circulent par jour autour du site de Beauvoir dans le cadre de l'exploitation de kaolin, ce qui représente environ 10 % de la circulation de poids lourds sur la D998.

Lors de l'étape de concentration, les stériles permettraient de consolider la plateforme pour l'entrée de la galerie pilote. Quant aux résidus de concentration, ils seraient transportés jusqu'à des sites de stockage adaptés, qui n'ont pas encore été définis à ce stade du projet. La phase pilote permettra, entre autres, de vérifier le caractère inerte des stériles et résidus stockés. S'ils ne sont pas inertes, alors des procédures de gestion d'eau seront étudiées (systèmes de collecte et de traitement, par exemple).

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q64 - Quels risques en matière de radioactivité ? FNE03 - 26 Mars 2024

Les micas du site de Beauvoir sont qualifiés de lithinifères puisqu'ils renferment du lithium et des roches magmatiques acides qui peuvent s'avérer radioactives.

Cet élément est-il pris en compte ?

Dans tous les cas, les risques imposent la nécessité d'une étude.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage :

Bonjour, Merci pour votre contribution.

De nombreux granites, dont celui de Beauvoir, sont susceptibles d'être naturellement radioactifs. Cela se traduit, par exemple, par le risque de pollution au radon des maisons en Bretagne et dans le Massif Central en particulier. Tout le monde est susceptible d'être exposé à cette radioactivité naturelle (d'après l'Andra - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, un caillou de granite pesant 125 g a une radioactivité de 1 KBq).

Les activités extractives sont cependant susceptibles d'augmenter le risque d'exposition, par la concentration de la radioactivité dans tout ou partie des produits sortants des usines.

C'est une problématique connue et maîtrisée aujourd'hui avec l'exploitation des kaolins de Beauvoir. La surveillance radiologique des salariés d'Imerys (par dosimètres individuels à lecture différée, fournis par un laboratoire accrédité) montre que leur niveau d'exposition reste très inférieur au seuil réglementaire imposant une surveillance dosimétrique individuelle (1 mSv/an).

C'est aussi une problématique anticipée dans le cadre du projet EMILI. Un état initial radiologique doit commencer d'ici la fin du premier semestre 2024. En fonction de ses résultats, et du niveau de radioactivité, des mesures particulières pourraient être nécessaires pour les salariés : aération renforcée, dispositifs de mesures (dosimètres), ajustements des dispositifs de captation des poussières provenant du concassage et du broyage, dispositions adaptées de stockage des stériles miniers en surface, comme c'est le cas dans la carrière actuelle.

Avec ces mesures, il n'est pas attendu de contamination radioactive de l'environnement (par l'air ou par l'eau) liée au projet EMILI mais une surveillance continue sera assurée pour le vérifier.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q65 - Quelles nuisances sonores et visuelles liées à l'implantation de l'usine et son fonctionnement 24h/24 ? CASSCA – 27 mars 2024

savons-nous si l'usine et/ou la mine tournent 24/24 - 7J/7 ?

quid des nuisances sonores de l'usine, y aura-t-il un éclairage de nuit comme sur les usines du coin qui modifient drastiquement le paysage nocturne et la vie qui va avec de la faune ?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

La mine et l'usine de concentration fonctionneraient 24h/24, 7 jours sur 7. La plateforme de chargement fonctionnerait également en continu. En revanche, le chargement des trains n'interviendrait qu'entre 6h et 22h. Enfin, l'usine de conversion fonctionnerait 24h/24, 7 jours sur 7.

Concernant le bruit :

- sur le site d'Échassières, l'exploitation minière avec concassage en souterrain ne générerait pas de bruit à la surface. Compte tenu du calme de l'environnement rural du site, l'impact potentiel en matière de bruit est considéré comme moyen ;
- sur le site de La Fontchambert, les opérations intervenant en intérieur et étant peu bruyantes, les émissions sonores attendues seraient faibles. En revanche, le transport ferroviaire pourrait être générateur de bruit ;
- sur le site de La Loue, le bruit généré ne devrait pas se détacher du niveau sonore ambiant dans un environnement industriel.

Imerys devra maintenir un éclairage de sécurité, qu'il sera possible de maintenir vers le bas pour diminuer en diminuer les impacts.

Certaines mesures devraient permettre de fortement limiter les impacts de la pollution lumineuse sur la faune : utilisation des technologies les moins impactantes (LED), choix de couleurs d'éclairage chaudes, usage de lumières à longueur d'onde courte...

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q66 - Une étude complémentaire par la CNDP est elle prévue ? Marcel - 26 Mars 2024

Le projet EMILI comporte un volet impact sur l'Economie locale car pour obtenir le financement de l'Appel à projet France 2030 , c'était une exigence : Impact économique et industriel sur le territoire français : Maintien et créations d'emplois

On peut comprendre que l'estimation proposée ne soit qu 'approximative car ce n'est pas le métier d'Imerys..

Pour éclairer ce Débat , la CNDP a-t-elle prévu de faire réaliser par des organismes spécialisés des études qui permettraient de compléter et de confirmer les prévisions d'Imerys. Connaître l'analyse de la CCI Allier serait sur ce plan intéressant

Cette question a été répondue directement par la CPDP :

Merci de votre question .

La question des emplois et des compétences associées est en effet un des enjeux clé du projet présenté par Imerys. C'est pourquoi la CPDP a décidé d'organiser une rencontre thématique le 14 Mai sur les questions des retombées socio économiques pour le territoire . Le détail des études réalisées et en cours y sera présenté par le cabinet d'étude auquel elles ont été confiées; seront également conviés a cette rencontre les principaux acteurs territoriaux en matière d'emploi, de formation et de développement économique, tels que la CCI Allier que vous mentionnez . Nous vous invitons à y participer soit en présence soit à distance en visio .

Si à la suite de ces apports , des besoins complémentaires d'analyse apparaissent , la CPDP envisagera les moyens de les effectuer ou au moins d'en préciser le cahier des charges en vue des concertations continues qui auraient lieu si le maitre d'ouvrage décidait de poursuivre le projet à l'issue du débat.

Q67 - quelle est la composition précise des résidus issus de la carrière ?EPhi - 27 Mars 2024

Que contiendront PRECISEMENT en METAUX et en SUBSTANCES CHIMIQUES les résidus et stériles entreposés dans la mine et dans les excavations à ciel ouvert de la carrière ?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Il est important de faire la distinction entre les stériles et les résidus. Les stériles sont les produits constitués par les sols et roches excavés lors de l'exploitation de la mine, les résidus sont les produits solides qui restent après le traitement du minerai pour en extraire les substances utiles.

L'exploitation générera très peu de stériles de découverte puisque le granite est très proche de la surface.

Les résidus de concentration contiendront d'abord les composants du granite de Beauvoir qui n'ont pas pu être valorisés :

- Majeurs (>10 %) : quartz, feldspaths
- Mineurs (1-10 %) : phosphates, micas
- Traces (<1 %) : minéraux lourds (cassitérite, columbo-tantalite, topaze), kaolinite, gypse (produit de la neutralisation des acides utilisés lors de la flottation par de la chaux)
- Sous les seuils de détection : éléments organiques issus de la flottation.

Les pourcentages de ces différents composants pourraient varier selon les variations naturelles du granite et le procédé -qui est encore susceptible d'évoluer à la marge.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q68 - Des alternatives au ciment sont-elles envisagée pour réduire les émissions de carbone liée au projet ? EPHI 27 mars 2024

A l'inverse du ciment dont la production génère d'énormes quantités de CO2 pourquoi n'est-il pas envisagé de la remplacer par du biochar qui, lui, emprisonne du CO2 ?

Les méthodes actuelles de production du ciment génèrent effectivement d'importantes quantités de CO2. Ceci dit, le projet EMILI devrait progressivement bénéficier des efforts de réduction des émissions de CO2 de l'industrie du ciment, qui est engagée dans une démarche de réduction de ses émissions afin d'atteindre ou d'approcher la neutralité carbone à l'horizon 2050, conformément aux objectifs européens.

Imerys étudie en outre la possibilité d'utiliser à terme des matériaux alternatifs au ciment traditionnel comme le métakaolin (à titre d'information, et sans lien avec le projet EMILI, un partenariat a été engagé par Imerys et VINCI CONSTRUCTION pour l'utilisation de métakaolin dans la production de béton bas carbone) ou le biochar.

L'avantage principal de ces solutions est leur empreinte CO2 réduite par rapport au ciment. Parmi les inconvénients de ces solutions, on trouve notamment :

- la diversité des types de métakaolins et de biochars, avec des comportements différents, ce qui requiert des tests ;
- les faibles volumes de production de ces matériaux.

Il serait théoriquement possible d'utiliser des volumes modérés de ces matériaux, sous réserve que les tests soient concluants. En revanche, des niveaux de substitution plus importants nécessiteraient des campagnes de tests plus longues et approfondies afin de garantir les performances mécaniques sur le long terme. C'est pourquoi nous ne pouvons pas mettre en œuvre ce type de solutions dès le début du projet EMILI.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q69 - BR Demande de précisions sur la norme IRMA - 27 Mars 2024

Hier à Echassières a été évoqué la norme "IRMA" à priori sensée garantir une mine "responsable et propre".

Questions:

- quels les organismes ont élaboré cette norme ? Un organisme indépendant ? gouvernemental ? de protection de l'environnement ? autre ?
- quels contrôles sont réalisés ?

- Ya t'il des audits des mines concernées ?
- A quelle fréquence ?
- Par quel organisme ?
- Si les normes ne sont pas respectées, quelles sont les sanctions ?
- Les résultats sont-ils rendus publics ?

Merci

Bonjour, Merci pour votre contribution.

Le projet EMILI est prévu pour être réalisé en conformité avec la norme internationale IRMA (« Initiative for Responsible Mining Assurance ») pour une exploitation minière responsable. Il s'agit de l'un des référentiels les plus exigeants en termes de critères d'évaluation des performances sociales et environnementales. Il est important de rappeler que cette norme ne se substitue pas au code de l'environnement et au code minier qui sont parmi les plus stricts au monde

Élaboration de la norme et gouvernance

La norme IRMA a été élaborée sur une période de 10 ans en consultation avec plus de 100 entreprises et ONG.

Elle est régie par des syndicats, des communautés concernées par l'exploitation minière, des organisations de défense de l'environnement et de la justice sociale, ainsi que par des sociétés et des entreprises qui achètent et investissent dans des matières premières minières. Au sein de l'IRMA, aucun type d'organisation ou d'industrie ne peut prendre des décisions qui ne conviennent pas aux autres groupes de parties prenantes.

Les membres actuels du conseil d'administration sont Mining Affected Communities United in Action et Batani Foundation, Earthworks et Human Rights Watch, Microsoft et BMW, IndustriALL Global Union, United Steelworkers, Anglo American et ArcelorMittal.

Principe des niveaux de réussite

Le système IRMA comporte quatre niveaux de réussite. Le premier niveau, appelé IRMA Transparence, exige seulement que les mines soient auditées par un cabinet d'audit agréé par l'IRMA et que leurs résultats soient rendus publics.

Les niveaux IRMA 50, IRMA 75 et IRMA 100 reflètent des niveaux de performance de plus en plus élevés dans les quatre sections de la norme IRMA (intégrité de l'entreprise, planification d'un héritage positif, responsabilité sociale et responsabilité environnementale). Aux niveaux 50, 75 et 100, les mines doivent également satisfaire à un ensemble d'exigences critiques, bien qu'aux niveaux IRMA 50 et IRMA 75, certaines non-conformités mineures soient autorisées à condition qu'un plan d'action correctif soit mis en place pour atteindre la pleine conformité dans les 18 mois. Pour atteindre l'IRMA 100, toutes les exigences critiques doivent être pleinement satisfaites.

Vous trouverez la liste complète des exigences et des contrôles effectués en suivant ce [lien](#).

Certification initiale

Le processus de certification IRMA dépend d'une évaluation indépendante par un tiers. Elle repose sur des examens documentaires et des visites sur place dans la mine candidate, ainsi que l'implication des parties prenantes dans le processus d'évaluation. En fonction des résultats de l'audit, la mine peut être certifiée IRMA. L'audit (et toutes les mises à jour afférentes) est rendu public : <https://connections.responsiblemining.net/independently-assessing-mines>

Renouvellement de la certification

Les résultats de l'évaluation indépendante, y compris les niveaux de réussite vérifiés par IRMA, sont valables pendant trois ans à compter de la date de finalisation du rapport d'audit, après quoi le cycle d'évaluation recommence.

Actuellement, l'IRMA travaille avec SCS Global Services et ERM Certification and Verification Services (ERM-CVS) pour l'audit.

Si, lors d'un nouveau cycle d'évaluation, il est constaté que la mine n'est plus conforme, alors la certification est suspendue. Il n'y a pas de sanction proprement dite, toutefois une suspension de la certification pourrait avoir des conséquences non négligeables sur les relations entre Imerys et ses clients et investisseurs.

Les suspensions sont levées si les non-conformités sont corrigées de manière satisfaisante dans un délai de 6 mois. Si les irrégularités à l'origine de la suspension ne sont pas corrigées de manière satisfaisante, le certificat ou les attestations de résultats vérifiées seront retirés.

Cordialement, L'équipe projet EMILI

Q70 - Quel scénario si la mine n'est pas rentable ? BR 27 Mars 2024

Les avancées technologiques concernant les composants des batteries ne cessent d'avancer vers des solutions moins onéreuses et plus respectueuses de l'environnement en terme de disponibilité des matières (batterie au sodium en l'occurrence).

Si, quelques mois ou quelques années après le début de l'exploitation, l'utilisation du lithium devient obsolète, donc, à un prix de marché des matières premières inférieur au coût d'exploitation de son extraction à Echassières, que ferait Imerys ?

Continuerait-elle l'exploitation coûte que coûte (scénario improbable en regard du devoir de rendement financier VS les actionnaires) ?

La mine serait-elle tout simplement fermée du jour au lendemain ?

Auquel cas, quelle est l'obligation de l'exploitant de fermer "proprement" l'exploitation ?

En d'autres termes, quid des stériles ? des eaux contaminées par les produits chimiques ? les sols contaminés ? etc, etc.

Enfin, y a-t-il une obligation de l'exploitant de verser une certaine somme d'argent sur un compte séquestre (Caisse des Dépôts) en vue de la réhabilitation du site en cas de fermeture du site ou cessation d'activité de la société d'exploitation ?

Dans l'affirmative, quel est le montant déposé à cette fin ?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

En premier lieu, la technologie lithium-ion offre une densité énergétique, une puissance développée et des performances élevées par rapport à la technologie à base de sodium. Elle bénéficie en outre d'une plus grande maturité industrielle. Pour en savoir plus sur les technologies alternatives de batteries, vous pouvez consulter la partie §8.2.5 du [dossier du maître d'ouvrage](#).

Le projet EMILI répond à une demande soutenue de lithium, sur le long terme. En effet, l'augmentation de la demande, qui a doublé ces dix dernières années, devrait se poursuivre d'ici 2040 selon l'Agence internationale de l'énergie, comme cela est expliqué dans le chapitre §2 "Contexte et enjeux du lithium" du [dossier du maître d'ouvrage](#).

Comme toute activité industrielle, la rentabilité est nécessaire pour assurer la pérennité de l'exploitation.

Le projet EMILI s'inscrit dans un cadre réglementaire défini par le code minier et le code de l'environnement, dans l'objectif de produire le lithium dans les meilleures conditions possibles, en prenant en compte également l'après-mine. Le projet EMILI répond à des références environnementales exigeantes concernant l'eau, la biodiversité, la gestion des stériles et des résidus et le bilan carbone global.

Quelle que soit la durée d'exploitation de la mine, les obligations d'Imerys sont les mêmes en matière de remise en état. De plus, le réaménagement du site doit être anticipé dès le début du projet. Le nouveau code minier amènera le groupe Imerys à présenter des garanties financières pour le réaménagement du site, autrement dit une certaine somme d'argent est à constituer pour s'assurer qu'à l'issue de l'exploitation, la surveillance du site à l'issue de l'arrêt des travaux et les interventions en cas d'accident, soient réalisés en cas de défaillance de l'opérateur minier. Cependant, il est encore trop tôt pour donner un montant puisque les décrets devant préciser la mise en œuvre du code minier n'ont pas encore été publiés.

À titre d'information, les principes de remise en état de la carrière de kaolin actuelle, édictés dans l'[arrêté préfectoral d'autorisation sur l'extension et la prolongation de l'activité de la carrière de kaolin](#), sont résumés dans le [dossier du maître d'ouvrage](#), page 75. L'arrêté précité définit comme suit les garanties financières :

Le montant de référence des garanties financières permettant d'assurer la remise en état maximale de la carrière au cours de chacune des périodes quinquennales, est fixé à :

- 1 228 323 euros T.T.C, pour la première période,
- 1 055 386 euros T.T.C, pour la deuxième période,
- 934 517 euros T.T.C, pour la troisième période,
- 742 701 euros T.T.C, pour la quatrième période,
- 607 190 euros T.T.C, pour la cinquième période,
- 567 918 euros T.T.C, pour la sixième période qui se prolonge jusqu'à la levée de l'obligation de garanties financières par arrêté préfectoral.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q71 pourquoi avoir retenu la solution d'une plateforme ferroviaire a saint Bonnet ? Claude 27 Mars

Pourquoi la solution du transport du produit sous eau par canalisations du site de Beauvoir à l'usine de conversion n'a t-elle pas été retenue ? De telles solutions existent et ont fait leurs preuves. Ceci éviterait d'artificialiser 15 hectares de terres agricoles.

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Le transport des produits issus de la concentration entre le site de Beauvoir et l'usine de conversion à Saint-Victor par canalisations souterraines a fait partie des solutions étudiées, comme le précisela partie §3.2.3 du [dossier du maître d'ouvrage](#).

Si la différence de niveau entre la Bosse et le site de La Fontchambert (le différentiel serait de 400 mètres avec une pente moyenne d'environ 2,6 %) facilite le transport des concentrés par canalisations, elle ne suffit toutefois pas : des pompes seront nécessaires pour mettre en mouvement les concentrés (qui se présentent sous la forme d'une pulpe contenant 50 à 60 % d'eau) et assurer un débit de transport suffisant. Dans l'autre sens, l'eau récupérée par le filtrage réalisé sur le site de la plateforme de chargement ainsi que l'eau provenant de la Sioule seront remontées par canalisations vers la Bosse (débit de 400 m3/h).

Par ailleurs, le site de La Loue n'offrirait pas la place nécessaire pour accueillir les ateliers de filtration des pulpes, le bâtiment de stockage du feldspath ou du sable feldspathique et des voies supplémentaires pour le chargement des trains de feldspath. Le contournement de l'agglomération pour les conduites serait par ailleurs particulièrement complexe en raison du milieu urbain.

Au regard de ces éléments, Imerys a retenu une solution mixte : un transport par canalisations sur environ 15 km, jusqu'à une plateforme de filtration et de chargement des trains située aux abords d'une voie ferrée existante.

S'agissant des compensations possibles, IMERYS prend des contacts avec la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) pour anticiper ces questions.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q73 - Pourquoi ne pas décaler l'implantation envisagée selon maquette 3D plus vers le nord (200m) ? Chris 28 Mars 2024

Si le site de filtration et de chargement est sur La Fontchambert, comme envisagé, sur le site CNDP nous voyons une maquette 3D de l'implantation de la plateforme sans le faisceau ferroviaire et la zone de stationnement des trains. Cette implantation est située entre le chemin venant de Chalagnat et le bâtiment désaffecté La Fontchambert. Pourquoi ne pas décaler cette implantation plus au nord pour ainsi bénéficier de la végétation déjà

existante de part et d'autre de l'autoroute, pour au moins minimiser la nuisance visuelle des halls de stockage (hauteur 20m), en particulier à partir de Chalignat ?

Sans contrainte de dénivelé et de connexion au réseau ferroviaire existant, la zone pourrait être déplacée de plus de 200m vers le Nord.

Un accès au site pourrait être réalisé à partir de l'ancienne route encore existante qui longe l'autoroute à partir du carrefour en bas de Naves et ainsi minimiser sur Chalignat les nuisances des passages des camions.

La zone de stationnement des trains pourrait ainsi être décalée vers le nord et bénéficier du dénivelé de l'autoroute pour minimiser l'impact visuel.

En pièce jointe : une carte illustrant la proposition alternative

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

La zone proposée est défavorable en termes de topographie et de stabilité géotechnique. L'emplacement actuel permet de bénéficier de la hauteur du remblai de l'autoroute et offre des opportunités d'intégration paysagère qui permettront de masquer une grande partie des bâtiments.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Complément de réponse CPDP :

Veillez noter que la maquette 3D présente sur le site internet du débat est un document communiqué par le maître d'ouvrage, afin d'illustrer le projet tel qu'envisagé aujourd'hui et présenté dans le DMO.

Q74 - Pourquoi IMERYS n'analyse pas la situation économique des communes étudiées et leur intérêt pour des retombées économiques ? Chris 28 Mars 2024

Comme indiqué dans le DMO, le projet EMILI devrait être générateur sur le long terme de revenus pour les communes grâce aux redevances minières et aux taxes.

Le choix envisagé du site St Bonnet de Rochefort, Naves (La Fontchambert) s'appuie sur des choix uniquement techniques (site embranché, surface, topographie...), avec pour objectif : le plus facile, le moins cher pour Imerys.

Pour mémoire, la mairie de Saint Bonnet De Rochefort a voté à l'unanimité une motion CONTRE l'implantation de ce quai de chargement sur la commune, ainsi que la commune de Naves.

Pourquoi dans ce choix de site Imerys n'analyse pas la situation économique des communes étudiées et leur intérêt pour les retombées économiques (certaines communes souhaitent ou pourraient souhaiter ces retombées) ?

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

L'embranchement au réseau ferré doit répondre à de nombreux critères techniques. C'est sur la base d'un arbitrage entre les aspects sociaux-environnementaux et les critères techniques que les sites alternatifs -Lapeyrouse, Louroux-de-Bouble et Bellenaves- ont été écartés et que le choix s'est porté sur La Fontchambert.

Les principaux critères techniques en question sont les suivants :

- l'existence d'un faisceau de réception raccordé au réseau ferré national ;
- une surface du terrain suffisante (il est en effet nécessaire que celui-ci puisse accueillir des installations de filtration, de stockage et de chargement pour environ 20 wagons) ;
- une topographie favorable et un terrain relativement plat ;
- l'intégration dans l'environnement local afin de limiter les impacts sonores, visuels et environnementaux.

Le site de Louroux-de-Bouble a été rapidement écarté car la topographie n'offrait aucune possibilité pour accueillir les installations nécessaires. Outre le manque de surface disponible, le site de Lapeyrouse n'offrait aucun accès direct pour le cheminement des canalisations enterrées pour le transport des concentrés. Le site de Bellenaves présentait quant à lui plusieurs inconvénients comme l'impossibilité d'accueillir les installations sur une seule et même plateforme et de diriger les trains dans une direction ou une autre selon les aléas du réseau ferré national.

Par conséquent, le lieu-dit "La Fontchambert" a été identifié par Imerys comme la zone la plus opportune à la fois en termes de travaux mais aussi du point de vue des impacts sociaux et environnementaux.

Vous trouverez l'ensemble de ces éléments à [la page 55 du dossier du maître d'ouvrage](#).

La maîtrise des impacts de cette infrastructure fait l'objet d'une attention particulière de l'équipe projet compte tenu des points d'attention exprimés par les collectivités et les riverains. La conception de l'installation et l'étude de ses impacts doit se poursuivre et ces éléments seront portés à la connaissance des parties prenantes et discutés avec elles si le projet est poursuivi à l'issue du débat public.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q76 - ET la démocratie dans tout ça ? quid des alternatives au projet ? - Anne LO - 28 Mars 2024

Cela fait maintenant 3 débats publics auxquels j'ai assisté avec au ventre une croyance viscérale en la république, en la démocratie. Force est de constater qu'il n'en est rien ... Que la valeur d'une multinationale telle qu'Imerys qui éponge diverses condamnations à travers le monde nous a bien fait comprendre hier à St Bonnet après nos propositions de vous adresser à des communes qui rêvent d'accueillir vos projets que "d'autres sites d'implantations pour vous citer ne correspondaient pas à vos besoins". Quand vous avez dit cela vous avez tout dit. Vous êtes là à présenter votre projet tels des sauveurs écologiques de l'humanité (\$\$\$\$) avec une condescendance nauséabonde. Parce que vous n'avez aucune considération pour nous habitants, pour notre cadre de vie, choisi, assumé au nom de certains sacrifices. Nous ne voulons pas de vous et vous nous renvoyez que détruire notre environnement de vie sera un mal nécessaire pour satisfaire vos besoins !!! J'avais cru comprendre qu'un débat public était là justement pour faire entendre notre parole qu'elle qu'elle soit ... Il n'en est rien. C'est juste une manière de faire propagande de votre projet ou en plus nous venons alimenter, vous renvoyer les contraintes que vous aurez à rencontrer et que finalement nous vous servons sur un plateau doré. Mais ça c'était hier ... Quand je croyais encore à la république et à ses valeurs, et en la démocratie. Pour autant nous ne lâcherons rien et nous lutterons jusqu'au bout.

Qu'en est-il des alternatives au projet ?

En pièce jointe : la constitution

Réponse de l'équipe du débat

Merci de votre question qui nous permet de préciser la nature de la démarche de débat public, qui en effet relève d'un droit inscrit dans la Constitution à travers le code de l'environnement : celui de tout citoyen à « accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement ».

L'un des principes du débat public que nous organisons est l'égalité de traitement entre tous les intervenants. Chacun a donc le droit d'exprimer son point de vue. Un deuxième principe est celui de l'argumentation du point de vue : ce qui compte dans un débat public, ce n'est pas le nombre de ceux qui sont pour ou contre, mais les arguments sur lesquels repose la position de chacun. Il ne s'agit ni d'un sondage, ni d'un référendum, mais d'un débat où se confrontent les arguments.

Nous ferons entendre toutes les paroles, nous ferons entendre la votre dès lors que votre position est étayée par des arguments. Nous sommes au début du débat qui dure 4 mois, le sujet des alternatives et des variantes (dont certaines sont présentées par IMERYS dans son dossier) sera présent dans la deuxième partie d'approfondissement des enjeux critiques. [\[mb1\]](#)

De premiers éléments de réflexion sur ce thème émergent déjà des échanges et nous vous invitons à prendre connaissance des comptes-rendus des réunions locales sur la plateforme. Nous nous appuyons sur ces comptes-rendus pour introduire autant que de besoin le sujet. N'hésitez pas à faire des propositions pour que nous puissions les relayer au même titre que d'autres. La plateforme et les cahiers d'acteurs vous permettent de contribuer.

Q77 - Quand est-ce que les demandes d'autorisation seront faites ? AC 29 Mars 2024

Lors des réunions vous dites que tout est encore possible et que rien n'est fait car aucune demande d'autorisation n'est encore déposée.

A QUELLE DATE Imerys va-t-il déposer ces fameuses demandes? Il a été dit que les études, notamment sur l'eau, vont durer jusqu'à fin 2025. Est-ce que IMERYS pourrait demander des autorisations avant que le résultat de toutes ces études soit publié? Qui sont les organismes qui vont signer les autorisations?

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

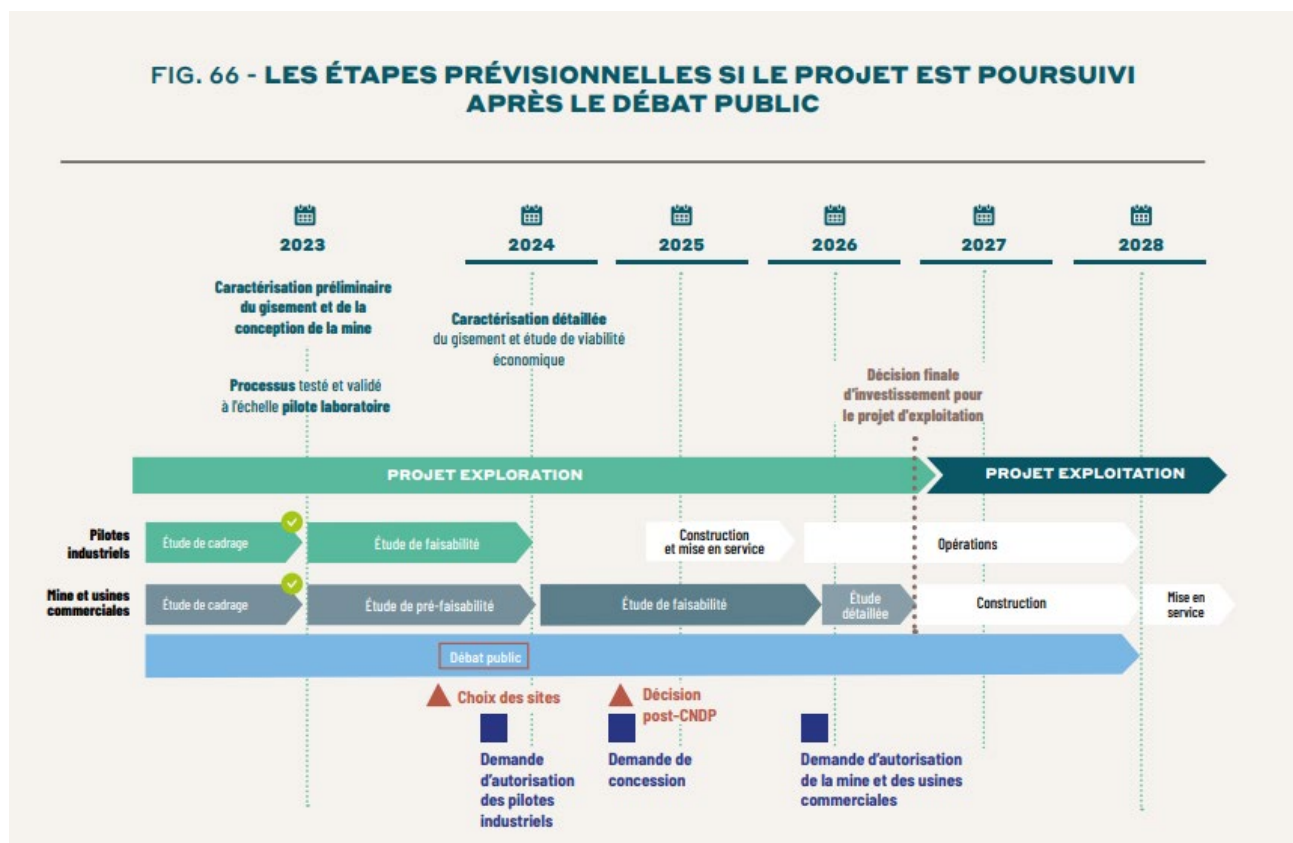
Imerys prévoit de déposer une demande de concession au ministère chargé des mines avant la fin de l'année 2025. Toutefois, c'est bien la demande d'autorisation de la mine et des usines commerciales qui permettra au projet EMILI d'être mis en service.

En parallèle de la demande de concession, une demande d'autorisation concernant la phase pilote pourrait être déposée dans l'année 2024. Pour rappel, les pilotes industriels doivent permettre à Imerys d'affiner son projet et de démontrer sa viabilité à ses futurs clients et potentiels investisseurs : leur mise en service est indépendante de la mise en œuvre du projet à l'échelle commerciale (intervenant potentiellement après la décision finale d'investissement en 2026).

Les dossiers déposés pour la phase pilote et le projet commercial seront instruits par la préfecture de département et ses services (police des mines, police des installations classées, police de l'eau...). La décision finale d'autoriser ou non ces projets reviendra au préfet de département.

Ces autorisations ne pourront pas être accordées sans que les études soient réalisées et analysées par les services instructeurs.

Pour illustrer nos propos, vous trouverez ci-après la frise chronologique des étapes prévisionnelles du projet EMILI s'il est poursuivi après le débat public ([dossier du maître d'ouvrage](#), page 128).



Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q78 - Combien de camions de livraison sur le site d'échassières ? jm 31 Mars 2024

Peut-on savoir avec exactitude le nombre de camions entrants et sortants nécessaires pour la livraison de fournitures (ciment, produits chimiques, autres) et le départ de produits finis (kaolin, tental, etain et autres) sur le site d'échassières pendant la période pilote et après pendant la période de fonctionnement plein régime ?

Peut-on savoir également si vous avez prévu un plan de transport obligeant ces camions à prendre certains axes plutôt que d'autres comme pour l'usine rockwool de saint éloy les mines ? Les produits utilisés seront-ils stockés sur le bas de l'usine d'échassières (entrée principale) ou au contraire en haut proche de l'usine de concentration ?

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Actuellement, 14 poids lourds circulent chaque jour autour du site de Beauvoir dans le cadre des activités de production de kaolin, ce qui représente environ 10 % du trafic de poids lourds sur la D998.

La phase pilote engendrera un trafic supplémentaire de 3 poids lourds.

Durant l'exploitation du projet commercial, environ 15 aller-retours de poids lourds supplémentaires se feraient sur le site de Beauvoir.

Au total (activité cumulée des kaolins et de la mine), environ 30 poids lourds circuleront autour du site (donc 60 aller-retours) qui représentent environ 1% du nombre de véhicules actuels. Par ailleurs, il est à noter que si le projet se poursuit, l'utilisation des canalisations et de la plateforme ferroviaire permettront l'économie de 145 poids-lourds par jour sur les routes.

Dans le projet pilote, les réactifs seront stockés à l'est du site de Beauvoir, à proximité des installations de filtration et de séchage du kaolin. Pour le projet commercial, l'itinéraire et l'emplacement du stockage des produits restent à décider (le projet étant encore en phase de préféabilité).

À ce stade d'avancement du projet, les itinéraires des poids lourds n'ont pas été identifiés et aucune restriction n'a été envisagée. Nous sommes ouverts à toute proposition, tant au travers du débat public que dans d'autres cadres, pour s'assurer que les poids lourds empruntent les axes routiers adaptés, et mettre en place d'éventuelles restrictions de circulation.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q79 - Est ce le BRGM recevra une redevance de la part de Imerys ? Eremia - 2 avril 2024

Est ce que le BRGM recevra des royalties de la part d'Imerys?

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Service géologique national, le [BRGM](#) (Bureau de recherches géologiques et minières) est l'établissement public de référence dans les applications des sciences de la Terre pour gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol dans une perspective de développement durable.

Partenaire de nombreux acteurs publics et privés, le BRGM place la recherche scientifique, l'expertise et l'innovation au cœur de ses actions. Son activité répond à 4 objectifs :

Comprendre les phénomènes géologiques et les risques associés,

Développer des méthodologies et des techniques nouvelles,

Produire et diffuser des données pour la gestion du sol, du sous-sol et des ressources,

Mettre à disposition les outils nécessaires à la gestion du sol, du sous-sol et des ressources, à la prévention des risques et des pollutions, aux politiques de réponse au changement climatique.

Imerys ne paie pas de redevance au Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Le BRGM et Imerys collaborent dans le cadre d'un accord de partenariat scientifique signé en 2022 concernant les enjeux liés à une activité extractive responsable. Le BRGM intervient principalement pour des prestations de R&D collaboratives et occasionnellement pour des prestations d'expertise (au même titre qu'un cabinet de conseil) sur la base de devis.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q80 - Quelles conséquences environnementales du projet ? Répondeur 2 Avril – 11 mars 2024

Je suis un habitant d'Echassières, j'ai 69 ans. Je suis à Echassière depuis ma naissance. Nous avons la chance d'avoir du lithium. C'est un minerai qui sert pour les batteries automobiles. Donc il faut voir le pour et le contre. Donc, je laisse parler mon libre arbitre.

Donc, je crois que c'est une nécessité pour le département de l'Allier que l'usine de lithium se fasse. Bien sûr, le problème le plus important à mon sens, c'est le problème de l'eau. Si j'ai bien compris, il faut 77m³ d'eau pour extraire 1 tonne de lithium. Donc il faudra bien sûr recycler cette eau.

Est-ce qu'il y aura des conséquences au niveau de l'environnement, c'est-à-dire par rapport aux agriculteurs ou par rapport aux particuliers pour l'obtention de l'eau ? Donc, c'est un problème technique qu'il faudra nous donner comme information.

Mais à part ça, donc, c'est une opportunité, une richesse pour la France. Il faut qu'on puisse redresser notre industrie. À l'heure actuelle, le lithium est importé surtout d'Australie (48%), du Chili aux alentours de 22% et de la Chine à hauteur de 17%.

Donc là, je crois que c'est une opportunité à nous de régler les problèmes techniques de l'eau et de l'environnement. Au niveau de la biodiversité, je ne crois pas qu'il y ait de problème majeur puisque ça sera une canélation du lithium jusqu'à la plateforme d'embarquement à Saint-Bonnet-de-Rochefort et le traitement du lithium à Saint-Victor près de Molisson.

Personnellement, je suis pour à 100% à condition qu'on règle le problème de l'eau.

Je vous souhaite bon courage. Je suis un habitant des Chassières et je participerai aux réunions.

Merci.

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et votre soutien.

Le projet EMILI serait consommateur d'eau à plusieurs étapes du procédé. De nombreux efforts et études sont engagés pour réduire cette consommation. Pour ses activités extractives (opérations d'extraction et de concassage), le projet EMILI ne devrait pas avoir besoin d'eau, en dehors des utilisations marginales (refroidissement des outils de forage en circuit fermé par exemple).

Pour le procédé de concentration, l'eau servirait au broyage et à la séparation des minéraux de la roche (à l'étape de la flottation) en circuit fermé. L'eau serait utilisée également pour transporter des concentrés de mica lithinifère et de feldspath ou de sable feldspathique vers la plateforme de chargement des trains, puis recyclée après avoir été renvoyée vers l'usine de concentration via les canalisations souterraines.

Le besoin global en eau pour l'usine de concentration et le transport vers la plateforme de chargement est estimé à environ 600 000 m³/an, sans aucun rejet direct d'eau de procédé dans l'environnement. Précisons que pour produire 1 tonne d'hydroxyde de lithium monohydraté, 35m³ d'eau sont nécessaires.

Parallèlement, une étude Hydrologie-Milieu-Usages-Climat de la Commission locale de l'eau est en cours pour anticiper l'impact du changement climatique sur la Sioule. Afin de profiter de résultats tangibles avant la mise en service du projet, Imerys conduit sa propre étude sur un périmètre plus restreint.

Lors de l'étape de la conversion, l'eau serait utilisée principalement dans l'étape de lixiviation pour dissoudre les sels de lithium et laver le résidu ainsi que les produits solides sortants aux différentes étapes. Le besoin net en eau est estimé à environ 600 000 m³/an. Dans un souci de préservation de la ressource en eau, Imerys a choisi de s'orienter vers la solution de Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) de la station d'épuration des eaux usées (STEP) de l'agglomération de Montluçon, qui permettrait d'assurer en permanence la totalité des besoins en eau estimés, sans compétition avec les autres usages.

Le deuxième sujet soulevé par votre question est celui de l'impact de la mine sur l'hydrogéologie du territoire (l'impact sur les sources utilisées par les agriculteurs par exemple).

En s'appuyant sur des campagnes piézométriques (pour connaître le comportement des eaux de surface et profondes), Imerys construit un modèle hydrogéologique qui permettra de déterminer l'impact de la mine.

Les premiers résultats laissent penser que les nappes souterraines sont contenues dans la couche géologique des micaschistes, proche de la surface.

Le granite de Beauvoir, qui contient le lithium et dans lequel sera construite la mine (le niveau le plus haut de la mine serait à 75 mètres sous la surface de la carrière), paraît très peu fracturé (l'eau n'y circule donc que difficilement).

Les études doivent se poursuivre pour affiner la connaissance de l'hydrogéologie du territoire et permettre à Imerys d'éviter ou de compenser ses impacts en la matière.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le chapitre dédié à ce sujet dans [le dossier du maître d'ouvrage](#), à partir de la page 85.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q81 - Quelle surveillance et quelle autorité régulatrice pour l'exploitation de la mine ? - Message vocal déposé le 29 mars 2024

Bonjour, je suis Caroline. J'étais présente à la réunion jeudi soir. Alors, je souhaite laisser un message à propos du du nombre de trains.

Jeudi soir on a donc vu un fonctionnement d'IMERIS. Alors que la question du public qui avait été réitérée était très claire, IMERIS a répondu qu'il y avait deux trains par jour. Et il a fallu qu'il y ait un lecteur d'un document complet pour faire les comptes des passages de train par jour (qui était la question), et soit onze passages par jour qu'IMERIS a validés à l'oral. A partir de là, comment peut-on avoir confiance ? Puisqu'ils ont laissé faire la confusion entre l'objet "train" et "passage de train". Je pense que ce sont des gens intelligents.

Le topo sur le réseau, la voie ferrée etc. par SNCF Réseaux avait été très clair. Ils sont eux capables de superviser et autoriser ou pas ce qui va se passer en terme de wagon, d'usage ferré etc.

Donc de là ma question, ce qui est faisable pour la voie ferrée, qui est habilité à le faire pour l'exploitation et l'extraction minière ? C'est-à-dire qu'en cas de divergence au niveau de l'exploitation, une fois qu'elle sera commencée, qui aura la responsabilité de dire oui ou non, pas comme ci, pas comme ça ? Quelle instance d'autorité surveillera Imerys une fois la mise en œuvre commencée ? ? puisque ce qu'on a pour les voies ferrées, qui va le faire par rapport à une supervision de l'entreprise Imerys ?

Voilà, merci.

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Le trafic ferroviaire serait de 4 aller-retours par jour, donc de 8 trains par jour. Grâce à une optimisation des rames transportant le mica lithinifère, le trafic pourrait être réduit à 3 aller-retours, soit 6 trains par jour certains jours.

Imerys doit d'abord obtenir les titres et autorisations administratives nécessaires à la mise en service du projet.

La demande de concession sera faite à l'Etat, qui autorisera dans un second temps l'ouverture de travaux miniers.

C'est la Préfecture qui accordera les autorisations environnementales.

Les permis de construire seront délivrés par les services compétant pour l'urbanisme (mairies ou collectivité territoriales)

Enfin, la mine, l'usine de concentration, la plateforme de chargement et l'usine de conversion seront des Installations classées pour la protection d'environnement (ICPE - exploitation industrielle susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances) : elles seront contrôlées régulièrement par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), un service de l'État qui a notamment pour mission de surveiller les ICPE. En cas de manquement les autorisations peuvent être suspendues .

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Réponse de l'équipe du débat :

Bonjour,

La question que vous posez a émergé dès les premières réunions du débat et sur cette plateforme ; nombre de citoyens partagent avec vous le besoin de savoir comment et par qui serait contrôlée l'exploitation de la mine et des installations industrielles prévues dans le cadre du projet.

C'est pourquoi nous avons demandé à la DREAL (Direction Régionale de L'Environnement de l'Aménagement et du Logement) de présenter l'ensemble de ses missions en matière d'autorisation d'exploiter et de contrôles.

Cela a été fait lors de la réunion publique de Montluçon le 4 Avril. Vous pouvez en consulter l'enregistrement video, le support de présentation, et le verbatim sur le site du débat.

L'équipe du débat

Q82 - Que deviendront les résidus de lithium une fois transformés en farine ? - Message vocal déposé le 2 avril 2024

Message vocal reçu sur le répondeur vocal du débat le mardi 26 mars 2024 :

Roche magmatique, le granit est une source naturelle de rayonnement car il contient notamment du potassium 40, du thorium ou de l'uranium qui sont radioactifs.

Une fois cette roche transformée en farine, il sera logiquement impossible de réinsérer la farine prêtée dans les lieux de son extraction, son volume étant devenu beaucoup plus supérieur. D'ailleurs, **qu'en sera-t-il du restant ?** Il sera mis à l'air libre et on ne peut pas qualifier les déchets de déchets inertes compte tenu de la nature de la roche broyée. Et ces dépôts seront transformés par les eaux de pluie et atteignant la nappe phréatique. Voilà ma très grande crainte.

J'ai voulu exprimer cette opinion à la réunion de Ghana, mais la table numéro un à laquelle j'appartenais n'a pas été prise en compte. J'espère que cette fois, je serai prise en compte.

Au revoir.

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

En premier lieu, il est important de noter que le granite de Beauvoir a une radioactivité assez faible (Imerys mènera malgré tout un état initial radiologique).

La gestion des résidus est un enjeu clé du projet. Dans ce cadre, Imerys mobilise des expertises internes et externes pour s'assurer de leur non-dangerosité.

Une partie des stériles de concentration (840 000 tonnes) seront d'abord remblayés dans les galeries exploitées sous forme de pâte cimentée. Du fait du phénomène de foisonnement, il n'est effectivement pas possible de remblayer la totalité des résidus de concentration dans la mine.

Le reste de ces résidus de concentration (540 000 tonnes) sera utilisé pour remblayer la carrière de kaolin.

Afin de s'assurer du caractère inerte de ces résidus, Imerys mène des études pour les caractériser. De plus, les eaux de ruissellement seront analysées à la sortie du site pour vérifier le respect des seuils et les résultats seront transmis aux services de l'Etat pour s'assurer du respect des normes en vigueur.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Réponse de l'équipe du débat :

Bonjour,

Nous revenons sur votre remarque à propos de la réunion de Gannat : il était impossible au vu du nombre de questions soulevées de les reprendre toutes à l'oral ; mais justement l'objectif premier de cette réunion était de collecter tous les sujets de préoccupations pour orienter la suite du débat. Tout ce qui a été proposé aux tables a donc été collecté, fait partie du compte rendu de la rencontre et sera reversé aux réunions suivantes. Mais vous avez très bien fait d'utiliser la plateforme participative pour vous assurer de la prise en compte de votre question.

Deuxièmement, la question des résidus apparaît à l'évidence comme un enjeu majeur pour beaucoup de citoyens ; elle sera donc approfondie au fil du débat et notamment lors de la réunion consacrée aux impacts environnementaux qui se tiendra le 22 Avril à Saint Pourçain et en visio. Nous vous invitons à y participer !

L'équipe du débat

Q83 - Quelle prise en compte de la charte de l'environnement et des générations futures dans ce projet ? Jean christophe Hanoteau – 2 avril 2024

Je suis à chaque fois frappé de constater la glotonnerie de nos sociétés dites développées. A chaque fois c'est le mirage de la poule aux œufs d'or. Vous allez voir ce que vous allez voir ce sera l'eldorado de l'emploi à gogo et au final ...On oublie à chaque une donnée primordiale. Nous évoluons dans un monde où les ressources sont comptées. Qu'importe que l'on ait fait des progrès, il n'empêche que pour 1 kg de lithium on aura consommé et sali des dizaines de milliers de litres d'eau au détriment d'autres activités vitales. Le gisement nous est présenté comme gigantesque mais il aura une fin et que fera t'on alors ?

La charte de l'environnement, qui a valeur constitutionnelle et qui a été écrite il y a juste 20 ans, nous rappelle "*Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins*" quelles mesures ont été prévues pour les générations futures ?

Puisqu'il n'y en aura pas pour tout le monde a-t-on prévu une gestion des ressources prenant en compte les générations futures ? Partant des règles de frugalité et de tempérance que l'on attend des citoyens, s'est-on assuré que tout serait mis en œuvre pour que cette matière première soit utilisée à bon escient et non pour alimenter ces gros véhicules ? Des actions aussi importantes doivent tenir absolument compte de ces données. Il en va de l'avenir de ceux qui nous suivront.

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Selon nos premières estimations, la production d'une tonne d'hydroxyde de lithium monohydraté nécessite une consommation d'environ 35 m3 d'eau (hypothèse prenant en compte l'utilisation des eaux usées pour la conversion).

Le projet EMILI s'inscrit dans un cadre réglementaire défini par le code minier et le code de l'environnement, dans l'objectif de produire le lithium dans les meilleures conditions possibles, en prenant en compte également l'après-mine. Le projet EMILI répond à des références environnementales exigeantes concernant l'eau, la biodiversité, la gestion des stériles et des résidus et le bilan carbone global. Imerys s'inscrit dans une démarche de "mine responsable" qui permet de réduire considérablement les impacts du projet sur l'environnement.

Quelle que soit la durée d'exploitation de la mine, les obligations d'Imerys sont les mêmes en matière de remise en état. De plus, le réaménagement du site doit être anticipé dès le début du projet. Le nouveau code minier amènera le groupe Imerys à présenter des garanties financières pour le réaménagement du site, autrement dit une certaine somme d'argent est à constituer pour s'assurer qu'à l'issue de l'exploitation, la surveillance du site à l'issue de l'arrêt des travaux et les interventions en cas d'accident, soient réalisés en cas de défaillance de l'opérateur minier. Cependant, il est encore trop tôt pour donner un montant puisque les décrets devant préciser la mise en œuvre du code minier n'ont pas encore été publiés.

Le projet EMILI a pour objectif de répondre à une demande générée par la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique, objectifs soutenus par les pouvoirs publics. Cela passe par une électrification des transports : à partir de 2035, il sera interdit de vendre des véhicules thermiques neufs au sein de l'Union européenne afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050. En 2024, une vente sur quatre est un véhicule hybride et ou 100 % électrique.

Cette électrification des transports n'est pas incompatible avec une réflexion profonde des usages (sobriété, covoiturage...). Néanmoins, Imerys n'est qu'un maillon dans la chaîne de valeur et n'a pas la compétence pour déterminer les usages futurs du lithium et autres minerais.

Concernant la gestion des ressources, il a été démontré que la transition énergétique va réduire les quantités de matériaux extraits de près de 20 % d'ici 2050. Cela paraît surprenant mais la transition induit une réduction progressive des extractions de combustibles fossiles. Le charbon à lui seul représente 8 milliards de tonnes extraites par an (le fer représente quant à lui 1 milliard de tonnes extraites par an) On compare en fait des matières qui partent en fumées avec des métaux qui sont utilisés des dizaines d'années et qui pourront être pour la plupart recyclés.

Orano et XTC développent d'ailleurs un projet de recyclage des composants de batteries dans le nord de la France.

L'Institut d'études géologiques des États-Unis estime à 138 millions de tonnes de carbonates de lithium les réserves mondiales prouvées de lithium à ce jour. Avec la maturité de l'exploration et des campagnes géologiques, les réserves exploitables tendent à augmenter avec le temps. Il existe un potentiel de ressources avoisinant les 520 millions de tonnes. A titre de comparaison, la demande mondiale de lithium devrait s'élever à environ 3 millions de tonnes par an en 2030 et 4,8 millions de tonnes en 2040 selon l'Agence internationale de l'Énergie. A cet horizon de temps, la part du recyclage devrait permettre de partiellement répondre à ce besoin.

Vous trouverez plus d'informations dans le chapitre 2 du dossier du maître d'ouvrage (Contexte et Enjeux du Lithium).

Source : Nijnens, J., Behrens, P., Kraan, O., Sprecher, B. et Kleijn, R. (2023). "[La transition énergétique nécessitera beaucoup moins d'exploitation minière que le système fossile actuel.](#)"

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Réponse de l'équipe du débat :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Sur ces questions, la CPDP vous invite à prendre connaissance des échanges des réunions des 9 et 16 avril, disponibles sur le [site du débat](#).

Sont abordés les thèmes "Lithium, transition énergétique et souveraineté" et "Techniques de production du lithium aujourd'hui et demain".

L'équipe du débat

Q84 - Quelles ont les énergies utilisées par les process industriels sur place ? Joséphine 3 Avril

Le candidat Imerys veut exploiter une roche à une certaine teneur en lithium, lithium dont les usages et les besoins restent à démontrer "au nom d'une transition énergétique". Mais comment fonctionneraient les procédés industriels et chimiques pour extraire, transformer, traiter ce lithium et que deviennent la majorité des roches attaquées ?

Quel est le gain énergétique de ce projet ? quels sont les risques industriels ? chimiques ? géosismiques ? environnementaux ? sans parler de la qualité de vie des vivants, de la Biodiversité humains compris.

Je suis favorable à une redéfinition des besoins y compris stratégiques (souveraineté alimentaire notamment) et non à une course en avant chimérique

Bonjour,

Merci pour votre contribution, qui aborde une large variété de sujets présentés dans le dossier du maître d'ouvrage ou lors des premières réunions publiques du débat public.

Par exemple :

les procédés industriels sont détaillés dans le chapitre §3.2 du [dossier du maître d'ouvrage](#). Ils ont aussi été présentés lors des réunions publiques d'Échassières, de Saint-Bonnet et de Montluçon ;

les impacts sont également présentés dans le [dossier du maître d'ouvrage](#), chapitre §4 (page 81 pour le milieu naturel, page 104 pour les stériles et résidus, page 105 pour les risques industriels) et ont été discutés lors des réunions publiques précitées.

Sous une forme plus raccourcie, vous pouvez aussi prendre connaissance de la [synthèse du dossier du maître d'ouvrage](#).

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Réponse de l'équipe du débat :

Bonjour,

Merci pour votre contribution qui est très riche et soulève de multiples questions .

Celles qui concernent les procédés industriels et leurs impacts environnementaux seront abordées plus précisément , au-delà de ce qui figure dans le dossier du maître d'ouvrage, lors de la réunion du 22 avril que nous vous invitons à suivre en présence ou à distance en visio . Le compte rendu intégral de cette rencontre sera versé au site du débat.

Vous évoquez aussi des questions plus « stratégiques » qui dépassent le cadre de ce projet , mais bien sur qui interrogent le contexte dans lequel il s'inscrit . Nous avons proposé un temps de débat entre des experts lors de la réunion du 9 Avril , qui illustre bien la complexité de ces enjeux. Nous vous invitons également à en prendre connaissance si ce n'est déjà fait .

Q85 - Quand seront déposés les dossiers réglementaires des usines pilotes ? ecolettes - 3 avril 2024

Vous allez déposer les dossiers réglementaires de vos usines pilotes auprès des services instructeurs, c'est-à-dire que vous obtiendrez à la suite de ça des autorisations de travaux délivrées par la Préfecture pour ces usines pilotes.

Pouvez-vous nous assurer que vous attendrez la fin totale et complète de la CNDP pour ces dossiers, c'est-à-dire non seulement une fois le débat public terminé le 7 juillet mais aussi une fois que la CNDP aura pu rédiger et publier ses conclusions fin septembre et enfin après que vous ayez utilisé les trois mois réglementaires pour répondre ? (donc décembre 2024)

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Avant de financer la phase d'exploitation du projet, Imerys souhaite réaliser un projet de pilote industriel qui est une réplique à petite échelle des usines projetées. Cette phase pilote permettrait :

- D'éprouver la mise à l'échelle des procédés et des technologies utilisées.
- De former les opérateurs aux outils de production et aux procédés pour accélérer le démarrage et la montée en puissance des usines commerciales.

- D’être une vitrine du savoir-faire du groupe pour ses prochains acheteurs et partenaires.

L’objectif principal d’un pilote est de vérifier la viabilité des options technologiques envisagées en vue de permettre l’investissement sur un futur projet industriel (sans préjuger de la mise en œuvre de ce dernier, ni a fortiori des conditions détaillées de cette mise en œuvre). Vous trouverez de plus amples explications sur les pilotes à partir de la page 128 du [dossier du maître d’ouvrage](#).

La phase pilote se déroule donc avant la décision finale d’investissement (qui sera prise en 2027), en amont de la phase commerciale. De la même façon, les demandes d’autorisations administratives des projets de pilotes seront déposées entre juin et juillet 2024 auprès des services de l’État. L’enquête publique concernant la phase pilote se déroulera donc après le débat public et ses restitutions. Pour autant la réalisation des pilotes ne préjuge pas de la réalisation des projets industriels. Elle permettra uniquement de confirmer d’un point de vue technico-économique l’opportunité et la faisabilité du projet.

Cordialement,

L’équipe projet EMILI

Q86 - Confirmez vous que 800000 tonnes par an de résidus chimiques sortiraient de Montluçon ? Ecolettes - 4 avril 2024

QUESTIONS A IMERYS

800 000 tonnes par an de résidus sortiraient de l'usine de Montluçon et seraient évacués par trains, en direction de Gannat, de Bourges ou de Limoges. (Dossier du Maître d'Ouvrage d'Imerys, Transports, p 59)

- 1) Vous ne semblez pas vraiment savoir quoi faire de ces 800 000 tonnes de résidus. Où seront elles stockées en attendant leur départ de l'usine ?
- 2) Vous indiquez dans un autre chapitre qu'ils pourraient servir de "réaménagement/réhabilitation d'anciennes carrières". Des carrières d'Imerys sont-elles concernées par cette possibilité ? Lesquelles ?
- 3) Ou qu'ils aillent, que contiennent ces résidus, avec quel degré de toxicité ?

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Imerys souhaite valoriser le plus possible de produits sortants (comme le chlorure de sodium par exemple). Toutefois, une grande partie des résidus de conversion n’est pas valorisable.

Ils seront caractérisés et remblayés en carrière, avec les contrôles et mesure de gestion appropriés selon la réglementation en vigueur (membranes de protection, système de collecte, traitement des eaux de percolation par exemple).

CARACTÉRISATION DES RÉSIDUS / COPRODUITS ET OPTIONS DE GESTION

| ORIGINE | COMPOSITION | QUANTITÉS ANNUELLES (à confirmer) | EXUTOIRES IDENTIFIÉS |
|-----------------------------|--|-----------------------------------|--|
| Lixiviation | Leucite, gypse, fluorite, syngenite | ~550 kt | Remblais en réaménagement de carrière |
| Neutralisation | Syngenite | ~30 kt | Remblais en réaménagement de carrière, autres |
| ZLD (Zero Liquid Discharge) | Sulfates et chlorures de calcium, rubidium, sodium, potassium, fluorite... | ~11 kt | Stockage en ISDD - déchets ultimes |
| Conversion en LHM | Carbonate de calcium | ~50 kt | Usages industriels (peinture, polymères, construction) |
| Circuit glasérite | Chlorure de sodium (sel) | ~70 kt | Sel de déneigement |

Concernant leur stockage, à ce stade des études et par respect pour les exploitants des carrières concernées, Imerys ne peut pas dévoiler les sites visés. Imerys privilégie des sites de carrières compatibles et avec un éloignement limité.

Pour information, la réunion publique du 22 avril prochain à Saint-Pourçain-sur-Sioule portera sur les sujets environnementaux, dont la gestion des stériles et résidus.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q87 - Quel retour sur investissement du projet Emili ? LS_03 5 Avril

Dans l'industrie il faut souvent qu'un projet ait un temps de retour sur investissement faible pour passer à l'étape de la réalisation. Qu'est-il du projet EMILI sachant que le coût annoncé que se situe autour de milliard d'euros ?

Merci de votre réponse.

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Le retour sur investissement que vous évoquez ne pourra se faire qu'à partir du moment où la mine entrera en exploitation. Néanmoins, l'opportunité économique du projet a été confirmée par la phase de cadrage. Sur cette base, le retour sur investissement ciblé rentre en conformité avec les critères d'investissement sur le long terme d'Imerys.

Les études de pré faisabilité doivent confirmer cette analyse, à travers une meilleure quantification des ressources contenues dans le gisement par exemple.

Ce n'est qu'à l'issue de la concertation continue et de phase de faisabilité (donc après cinq années d'études concernant l'environnement, la disponibilité de la ressource en eau, le financement, les procédés...) que la décision finale d'investissement sera prise, soit au début de l'année 2027.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q88 - Le choix du site de Montluçon est-il définitif ? LS_03 - 5 avril 2024

Le choix du site de Montluçon pour l'usine de Montluçon est-il définitif ?
Ce site est-il en concurrence avec d'autres sites, en particulier ceux qui seraient plus proche des utilisateurs (les méga factories) ?

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Si le projet se poursuit, Imerys souhaite effectivement construire l'usine de conversion sur le site de Montluçon. Il est important de rappeler que le projet EMILI est encore en phase de pré faisabilité. La décision finale d'investissement n'interviendra qu'en 2027, après la concertation continue et la phase de faisabilité.

Ce site a effectivement été en concurrence avec d'autres sites et Imerys a mené des recherches jusque dans la vallée du Rhône et dans les Hauts-de-France. Pour sélectionner le site de l'usine de conversion, celui-ci devait répondre à de nombreux critères, parmi lesquels :

Sa nature : un site destiné à l'implantation d'activités industrielles (type zone d'activités ou parc industriel) ou une friche industrielle à reconvertir afin d'éviter l'artificialisation de terrains naturels ou agricoles et l'adaptation des documents d'urbanisme ;

Son accessibilité : un site desservi par le réseau ferré national afin de pouvoir recourir au mode de transport ferroviaire.

Sa taille : une surface suffisante pour l'implantation des installations et notamment du terminal ferroviaire.

La disponibilité de ressources (eau, électricité, gaz) ou tout du moins la possibilité de se raccorder facilement à ces dernières.

Très peu de sites réunissaient tous ces critères et la proximité du site choisi avec la mine a été un critère additionnel permettant de créer une filière locale, intégrée, au bénéfice du territoire.

Q89 - les batteries Lithium-ion sont elles vraiment les batteries de demain ? LS_03 - 5 avril 2024

Les batteries lithium-ion dominant le marché actuel. Mais cela sera-t-il toujours vrai en 2028 et pour les 25 ans que doit durer l'exploitation d'Echassières ?

N'y-a-t-il pas un risque d'arriver trop tard sur un marché qui aura évolué et qui ne nécessitera plus de Lithium ?

Merci de votre réponse

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Des recherches sont en cours concernant le développement de technologies de batteries utilisant d'autres matériaux en remplacement du lithium, tels que le sodium, le zinc ou le magnésium. Néanmoins, celles-ci n'ont pas le même niveau de maturité d'un point de vue industriel et ne permettent pas de répondre à la demande de l'électrification des flottes contrairement aux batteries lithium-ion. Pour en savoir plus, consultez la partie §8.2.5 du [dossier du maître d'ouvrage](#).

Cette électrification n'est, par ailleurs, pas une option : à partir de 2035, il sera interdit de vendre des véhicules thermiques neufs au sein de l'Union européenne afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050. En 2024, une vente sur quatre est un véhicule hybride et ou 100% électrique. Par ailleurs, un scénario de l'Agence internationale de l'énergie estime que la consommation mondiale de ce métal pourrait être multipliée par 42 d'ici à 2040. Toutes les études vont dans le même sens : la demande en lithium est exponentielle.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Réponse de l'équipe du débat :

Bonjour,

Merci pour votre question.

Sur ce sujet des besoins en lithium, nous vous conseillons de vous reporter aux échanges qui ont eu lieu lors de la réunion "Lithium, transition énergétique et souveraineté", qui s'est tenue le 9 avril et dont le compte-rendu ([vidéo disponible en replay, verbatim et supports de présentation](#)) est disponible sur le [site du débat](#).

L'équipe du débat

Q90 Quel avenir pour les méga factories européennes ? LS_03 - 5 avril 2024

Il est à craindre que l'industrie européenne des batteries subissent le sort de celle des panneaux solaires et qu'elle soit rayée de la carte par une industrie chinoise en surcapacités.

Comment Imérys prend-elle en compte ce risque de disparition de ses clients ?

Merci de votre réponse

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Tout d'abord, la chaîne de valeur des batteries est intrinsèquement différente de celle des panneaux solaires. En effet, on peut citer le phénomène de régionalisation de l'offre des batteries qui n'existe pas ou plus pour les panneaux solaires, une diversité des besoins et des usages qui conduit à l'apparition des différents marchés autorisant des stratégies de diversification, ou encore, la mise en œuvre de mesures strictes à l'échelle européenne et française permettant la protection de nos marchés. Les surcapacités chinoises ne sont que provisoires, et des investissements massifs ont lieu à travers le Monde pour répondre à une demande toujours plus importante de batteries.

Cependant votre question nous invite à considérer le cas où l'industrie européenne de batteries serait en difficultés

Imerys assume une responsabilité en tant qu'acteur européen et français de la chaîne de valeur des batteries qui est de fournir un lithium à un prix compétitif, et d'extraire dans des conditions respectueuses de l'environnement. De par la concentration exceptionnelle du gisement en lithium, et par le choix d'une production « intégrée » couvrant non seulement l'extraction mais également la conversion, Imerys propose avec le projet EMILI des avantages nécessaires aux constructeurs de batteries pour entrer dans cette compétition internationale.

Enfin, si les fabricants européens des batteries s'effondraient, le marché du lithium étant un marché de commodité international, l'entreprise pourrait également y trouver des débouchés directs.

Imerys porte un regard confiant sur les capacités industrielles européennes et françaises pour la production de batteries compétitives sur notre marché, régie par des normes de plus en plus strictes concernant le respect de nos environnements.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q91 - Qu'est-il prévu pour atténuer les nuisances sonores engendrées ? D.D 5 avril 2024

Un étude acoustique préliminaire (succincte) a été réalisée sur le site de fontchambert (site de chargement) afin de mesurer les nuisances sonores.

- Lors de la réunion à St Bonnet de Rochefort il semblerait que des études sonores aux abords des voies de chemins de fer n'aient pas été prévues.

Je pense notamment aux gens qui habitent sous le viaduc du Rouzat. Ils vont avoir 4 à 5 trains de fret journaliers supplémentaires. Le viaduc offre une résonance plutôt forte lors des passages de trains voyageurs, a fortiori lors des passages de trains fret. Qu'est-ce qui est (sera) prévu pour atténuer les nuisances supplémentaires engendrées?

La réponse d'Imerys :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

S'agissant des nuisances sonores, un pré-diagnostic sur le bruit a été lancé en février 2024 autour de la zone de chargement des trains au lieu-dit "La Fontchambert". Par ailleurs, pour chacun des trois sites concernés par le projet EMILI, une étude plus complète relative au bruit sera lancée mi-2024 et s'attachera à définir un état initial complet autour des sites d'implantation puis à modéliser les impacts et mesures possibles.

Vous trouverez ces éléments à la page 78 du [dossier du maître d'ouvrage](#).

Les voies ferrées sur lesquelles circulent les trains appartiennent au domaine public de l'Etat qui en a confié la gestion à SNCF Réseau à qui il revient de minimiser les impacts liés au bruit ferroviaire.

Enfin, rappelons que le mode ferroviaire présente des atouts environnementaux indéniables par rapport aux autres modes de transport.
Cordialement,

L'équipe projet EMILI

La réponse de la commission particulière du débat public :

Bonjour ,

nous avons interrogé le gestionnaire du réseau SNCF réseau à propos de votre préoccupation.

Voici les éléments qu'il vous apporte :

"Les convois de fret futurs d'Imerys sont effectivement de nature à augmenter les circulations quotidiennes sur ces viaducs. Des relevés seront effectués dans les années futures, à partir des premières intentions de trafic réellement commandés. Il sera jugé alors du besoin en mesures d'atténuation du bruit.

Plus particulièrement concernant la proximité avec un viaduc métallique comme celui du Rouzat, des équipements à placer sur les rails existents, qui permettent d'absorber les vibrations et donc le bruit engendré au passage des convois. Ils sont spécifiquement conçus pour les ponts métalliques.

La mise en place d'équipements atténuateurs de bruit sera décidée au cours des études sur les ouvrages métalliques, qui se tiendront durant les années 2025 à 2027, dans un planning encore à affiner. SNCF Réseau en décidera, de sorte à se conformer à la réglementation en vigueur .

Par ailleurs, il sera possible de joindre SNCF Réseau à propos des nuisances sonores dues au trafic (mail contact)."

Bien cordialement

la CPDP

Q92 - Quelles quantités d'eau sont nécessaires pour assurer la conversion du lithium ? Alain B - 6 Avril

Bonjour,

Quelles quantités d'eau sont nécessaires à la conversion en hydroxyde de lithium pour la production annoncée de **34 000 T lithium/an** (produit fini utilisable) ?...

Iméryis indique : 600 000 m3/an... ce qui représente environ 10% du rejet de la STEP.

- **Sachant que, selon les sources**, les quantités d'eau pour traiter le lithium vont de 400 m3 d'eau à 2 000 m3 d'eau pour traiter 1 tonne de lithium, on obtient des **quantités d'eau usées STEP très insuffisantes pour alimenter le site de conversion**.

- Où est la vérité, **le CNDP et l'Autorité décisionnaire devront connaître les chiffres exactes pour valider le projet...**

Retenir aussi qu'Iméryis ne pourra pas capter directement l'eau du Cher en cas de manque d'eau STEP, pour cause de débit déjà insuffisant pour les populations, en particulier en période d'étiage estivale.

Merci pour votre réponse. Vétéran montluçonnais

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

La gestion de l'eau est un enjeu majeur et des choix forts ont été faits par Imerys pour une gestion raisonnée de cette ressource dans le cadre du projet. Ainsi, selon les premières études, et grâce aux choix techniques faits notamment pour le recyclage de l'eau, la production d'une tonne d'hydroxyde de lithium monohydraté nécessite une consommation d'environ 35 m3 d'eau (hypothèse prenant en compte l'utilisation des eaux usées pour la conversion).

Pour l'usine de conversion, le besoin en eau serait de 600 000 m3 par an. Pour répondre à ce besoin, le principe retenu consiste à récupérer de l'ordre de 10 % des eaux usées qui sortent de la station d'épuration afin d'éviter un prélèvement direct dans le Cher ou d'autres sources. A titre de comparaison, ce besoin représente environ 2 % en débit d'étiage et environ 1/1000ème en débit moyen du Cher. Pour plus d'informations sur les enjeux de l'eau du projet EMILI, vous pouvez consulter le chapitre 4.4 du [dossier du maître d'ouvrage](#) (à partir de la page 85).

Ces besoins en eau seront présentés, si le projet est poursuivi à l'issue du débat public, dans l'étude d'impact constitutive de la demande d'autorisation environnementale de l'usine de conversion. Ces éléments seront instruits - vérifiés - par les services de l'État.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q93 - Quelle gestion de l'eau entre les besoins du projet et les besoins des collectivités ? Alain B 6 avril

Bonjour la CNDP,

Les eaux « usées » du bassin montluçonnais prélevées par Iméryis (**10 % selon Emili**, ce qui reste à prouver aux autorités...) pour sa conversion du lithium **ne vont-elles pas manquer pour les utilisateurs en aval de Montluçon** (collectivités, agriculteurs,...) ; sachant qu'à l'heure actuelle, elles sont rejetées dans le Cher ?...

L'agence de bassin Loire-Bretagne concernée ne doit-elle pas donner, à minima, son accord ?...

Merci d'avance pour votre réponse.

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Comme vous le signalez, l'eau prélevée par Imerys en sortie de station d'épuration des eaux usées ne sera pas rejetée dans le Cher. Il est important de rappeler que ce prélèvement représente 1/1000 du débit moyen du Cher et 2% à l'étiage. Le dossier sera examiné par l'agence de l'eau, les autorités (DREAL - DDT) et avec l'avis de la Commission Locale de l'Eau afin de vérifier sa conformité avec la situation locale et les règles en matière de partage de l'eau. Par ailleurs, il semble important de préciser que dans un contexte de changement climatique et d'inégalité de la répartition des ressources en eau sur le territoire, la réutilisation des eaux non conventionnelles contribue à l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau en se substituant à l'eau potable pour des usages qui ne nécessitent pas cette qualité d'eau et réduit la vulnérabilité aux aléas météorologiques en assurant un volume d'eau indépendamment de la météorologie.

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, au travers de son onzième programme d'intervention, accompagne ainsi les activités économiques industrielles pour réduire les prélèvements sur les ressources en eau en remplacement des prélèvements existants, grâce notamment au dispositif de réutilisation des eaux non conventionnelles. L'objectif de ce dispositif d'aide est d'accompagner, sur l'ensemble du bassin, la réalisation de nouvelles installations de réutilisation d'eaux usées traitées de stations de traitement.

Préalablement à cette démarche et conjointement à sa demande auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, IMERYS va réaliser les études suivantes :

- Une étude d'aide à la décision démontrant la pertinence technique et financière du projet.
- Une étude d'impact environnemental pour démontrer l'absence d'impact négatif « quantitatif » et « qualitatif » sur la masse d'eau.
- Une étude préalable aux travaux pour déterminer et dimensionner les installations de réutilisation des eaux.

En complément de ces études, IMERYS accompagnera sa demande d'un dossier technique et financier comportant l'évaluation détaillée du coût, le plan de financement et tous les éléments permettant d'apprécier l'objectif du projet, le cadre administratif et réglementaire auquel il est soumis, son opportunité et les résultats attendus.

Cette demande formelle et complète sera déposée auprès de l'Agence de l'Eau avant le démarrage du projet. De plus, en application de l'article R213-32-1 du Code de l'Environnement, l'agence de l'eau vérifie la conformité du projet au regard de l'ensemble des obligations incombant au bénéficiaire.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q94 - Pouvez-vous apporter des précisions sur les emplois générés localement par le projet EMILI ? SuzyBee 7 avril

Concernant l'emploi du projet Emili, est ce que les 600 emplois directs dont vous parlez dans le DMO (dossier du maître d'ouvrage) incluent la sous traitance ?

Sagit il de CDI ? Combien de sous traitants sur site prévoyez-vous ?

Les activités kaolins vont-elles continuer ?

Combien d'emplois et de sous traitants concernent-elles aujourd'hui ?

Merci.

La réponse d'Imerys :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Dans sa phase d'exploitation, le projet EMILI devrait soutenir près de 4 770 emplois annuellement. Parmi ces 4 770 emplois, 590 sont des emplois directs (hors sous-traitance), en CDI. Le nombre de sous-traitants estimés est de 1970, dont 440 localement.

Vous trouverez l'ensemble de ces éléments à la page 114 du dossier du maître d'ouvrage.

Par ailleurs, le projet EMILI est sans impact sur les activités de la carrière de kaolins. Celle-ci soutient actuellement 25 emplois directs (22 CDI et 3 intérimaires) et une quinzaine en sous-traitance.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

La réponse de la commission particulière du débat public :

Merci de votre question.

En complément des informations présentes dans le dossier du maître d'ouvrage et des éléments de réponse à votre question, nous vous invitons à participer également aux réunions suivantes, notamment à celle concernant plus spécifiquement les retombées locales à Servant, le 14 mai.

L'équipe CPDP

Q95 - Les retombées financières pour Echassières, qu'en est-il réellement ? - Najg - 8 avril 2024

Nous entendons de nombreux chiffres très différents sur les retombées financières pour la commune d'Echassières avec des sommes parfois "pharaoniques".

Alors qu'en est-il si ce projet voit le jour ?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution. Le projet EMILI serait générateur sur le long terme de revenus pour la communauté, grâce aux redevances minières, aux taxes payées par Imerys et aux retombées financières indirectes. En France, le sous-sol appartient à l'État. Le maître d'ouvrage d'une mine est donc assujéti à une redevance communale et départementale annuelle.

Dans le cadre du projet EMILI, une partie de la redevance est à destination de la commune où sont implantées la mine et l'usine de concentration, Echassières. Une autre partie est redistribuée aux communes hébergeant les ouvriers du site amont, permettant ainsi la construction de logements et d'autres infrastructures. La redevance communale est évaluée à 1 million d'euros par an, tandis que la redevance départementale est évaluée à environ 200 000 euros par an.

Par ailleurs, des taxes locales (taxe foncière, contribution économique territoriale) seront dûes pour tous les sites d'implantation du projet EMILI. Le niveau de ces taxes ne peut être défini à ce stade de conception du projet. Enfin, des retombées financières indirectes sont à prévoir, avec les créations d'emplois et l'activité induite par le projet EMILI. Il n'est pas possible de mesurer ces retombées indirectes à ce stade. Imerys a d'ores et déjà identifié les principaux acteurs du développement du territoire - collectivités et établissements publics - en matière de logements, mobilité, formation et recrutement. De premières rencontres ont été réalisées. Des groupes de travail devraient être constitués à l'issue du débat public.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Réponse de l'équipe du débat :

Bonjour,

Merci de votre question. En complément des informations présentes dans le dossier du maître d'ouvrage et des éléments de réponse à votre question, nous vous invitons à participer également aux réunions suivantes, notamment à celle concernant plus spécifiquement les retombées locales à St Eloy, le 14 mai. En effet, votre question semble concerner également la manière dont le projet s'inscrirait dans le territoire et comment les collectivités, autres acteurs du territoire et les citoyens pourraient s'en saisir.

L'équipe du débat

Q96 - Besoin de préparer le Lithium en Chine ? - Marion - 8 avril 2024

Est ce que les propos de Yann Vincent sont exact concernant la préparation du lithium? Il a expliqué qu'actuellement en Europe nous n'avons pas les équipements et la technicité pour cette préparation finale. Ceci implique pour une dizaine d'années un va et vient entre l'Europe et la Chine...

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

En sortie de mine, un minerai n'est pas directement utilisable par l'industrie. Il doit être préparé, purifié. Le projet EMILI propose une approche intégrée. Autrement dit, les étapes de préparation et de purification seraient assurées par une usine de conversion sur le site de La Loue, à côté de Montluçon. Le minerai extrait à Échassières ne transiterait donc pas par la Chine.

Du reste, réaliser la conversion en France a une implication forte sur le projet EMILI : l'usine de conversion représenterait 60 % de l'investissement global du projet.

Les technologies requises pour la conversion sont disponibles et Imerys est confiante dans sa capacité à les mettre en œuvre dans le cadre du projet EMILI. La phase pilote doit par ailleurs permettre de dérisquer le projet, notamment du point de vue technique, avant la réalisation des usines commerciales.

Au-delà du projet EMILI, il y a d'autres étapes dans la chaîne de valeurs, notamment pour la fabrication des matériaux actifs de cathode, un secteur aujourd'hui largement dominé par la Chine. Des projets d'implantation d'usines de fabrication de matériaux actifs de cathode ont été annoncés dans l'Union européenne. En France, un projet est mené dans le Dunkerquois par les industries Orano et XTC New Energy (spécialiste chinois de ce secteur).

Pour plus d'informations sur ce sujet, vous pouvez consulter les chapitres 8.3.3 et 8.3.4 du [dossier du maître d'ouvrage](#).

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q97 - Pouvez-vous préciser comment aller vous appliquer la norme IRMA ? - Alf - 8 avril 2024

Vous avez de nombreux sites à l'étranger (plus de 200 dans le monde), très peu sont soumis à la norme IRMA (Initiative for Responsible Mining Assurance). Dans quels pays se situent les sites concernés par cette norme ? IRMA concerne-t-elle seulement les mines ou potentiellement des carrières ? Exploitez-vous des mines ou des carrières dans des pays soumis à de faibles exigences environnementales et sociales ? Appliquez-vous systématiquement la norme IRMA à chaque nouveau projet ? Avez-vous déjà appliqué cette norme dans un pays pauvre où l'environnement et les droits humains sont peu respectés ? Votre société a été poursuivie pour pollution notamment au Brésil et en France, est-ce dû à un degré d'exigence différent selon les sites et si oui pourquoi n'avez-vous pas la même exigence sur chacun de vos sites (afin d'éviter des catastrophes) ?

La création de la norme IRMA est-elle une façon de faciliter l'acceptation des projets et l'approbation des pouvoirs politiques des pays concernés ? Vous dites p 138 du DMO « Si le projet ne se fait pas il y a un risque de délocalisation hors UE des impacts de l'activité minière, dans des pays où les exigences environnementales et sociales sont moindres, avec des impacts élevés ». Doit-on comprendre qu'il s'agit d'une menace au bon sens et que par ces propos vous voulez pousser les citoyens à accepter l'ouverture de mines près de chez eux ? Vous dites donc en d'autres termes que seules les mines IRMA sont responsables. Or le marché est ouvert à la concurrence et les quantités de minerais nécessaires à l'application du projet de loi pour la transition énergétique induirait forcément un approvisionnement des industriels un peu partout dans le monde et donc dans des mines n'appliquant pas de normes exigeantes. Vous convenez vous-même que ne pas réaliser le projet EMILI aurait pour corollaires "l'importation de lithium, avec un bilan carbone élevé du fait d'un éventuel recours à la production issues de pays lointains". Vous soutenez donc l'idée que le développement des voitures électriques repose en partie sur une aberration et de ce fait que la loi pour la transition énergétique n'est pas pertinente.

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Par son niveau d'exigence, l'atteinte de la norme IRMA requiert un investissement majeur, qui n'est souvent accessible que pour des exploitations industrielles d'une certaine ampleur.

C'est pourquoi les carrières, de dimension plus modestes, ne se sont pas engagés dans une démarche de vérification IRMA. Ainsi, c'est bien l'ampleur du projet qui détermine la pertinence d'un tel engagement pour les entreprises, et cela vaut pour Imerys qui souhaite faire vérifier ses deux projets les plus importants (EMILI et British Lithium) par l'IRMA.

La raison d'être de l'IRMA est d'améliorer l'impact environnemental et social des mines en général et de fournir à toutes les parties prenantes une vue d'ensemble des meilleures pratiques connues dans l'industrie. La norme IRMA propose ainsi une évaluation reconnue, objective et indépendante. La vérification IRMA requiert un niveau de transparence très élevé et des échanges réguliers avec les parties prenantes pendant toute la durée de vie de la mine.

Grâce à cette transparence et à ce dialogue, IRMA peut ainsi favoriser l'acceptation du public et l'approbation des pouvoirs publics mais c'est une conséquence de la norme et pas son objectif.

Une carte des sites vérifiés est disponible sur le [site officiel d'IRMA](#).

Activités d'Imerys dans le Monde

Imerys est un groupe particulièrement soucieux de son impact environnemental et social.

La gestion de l'environnement repose chez Imerys sur la mise en œuvre d'un Système de management environnemental (SME) solide, qui est un facteur clé de réduction des impacts environnementaux. Conformément à sa politique interne, Imerys exige que chacun de ses sites - quel que soit son pays d'implantation - dispose d'un SME performant, qui permette d'identifier et de maîtriser les risques significatifs pour l'environnement.

Les politiques environnementales applicables à l'ensemble du Groupe reposent sur huit piliers, conformes aux fondamentaux des normes internationales relatives aux SME : politique, aspects et impacts, exigences légales et réglementaires, objectifs et cibles, rôles et responsabilités, formation, interventions d'urgence et audits.

Chaque incident est documenté et fait l'objet d'une enquête poussée, afin d'en tirer un retour d'expérience pour tous les autres sites, dans une démarche d'amélioration continue. En 2023, 27 incidents environnementaux ont été reportés à l'échelle du Groupe. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans [le dernier rapport annuel](#)

(à partir de la page 100).

Opportunité du projet

Le fait est que nous sommes aujourd'hui utilisateurs de lithium et que nous n'en produisons pas. L'Union européenne dépend quasi totalement des importations pour ses approvisionnements en lithium ce qui questionne notre responsabilité collective par rapport aux autres pays qui supportent les impacts des mines, et notre vulnérabilité par rapport aux importations depuis l'étranger.

Dans le même temps, le lithium est absolument nécessaire. L'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050 se traduit pour la mobilité par l'électrification des véhicules en parallèle d'une profonde réflexion sur les usages.

C'est pourquoi l'Union européenne et ses États membres cherchent à sécuriser les modes d'approvisionnement et de transformation de tous les matériaux nécessaires à la stratégie de transition écologique dont le lithium.

Dans ce contexte, le développement d'une mine en France comme le propose le projet EMILI permettrait de combler une partie de nos besoins et de s'assurer, au travers d'une réglementation exigeante, des conditions d'extraction et de la maîtrise des impacts quels qu'ils soient.

Bilan carbone

La dernière partie de votre contribution pose la question de l'opportunité de développer la mobilité électrique par rapport au bilan carbone lié à la fabrication des batteries. Cette question dépasse la seule compétence d'Imerys et nous ne pouvons que vous renvoyer vers des ressources disponibles qui confirment qu'en dépit du bilan carbone de l'extraction et de la transformation des matières premières, la voiture électrique présente un bilan carbone globalement positif par rapport aux véhicules thermiques :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/21211_VraiFaux-Vehicules-electriques-1.pdf (page 3)

<https://bibliothèque.ademe.fr/mobilite-et-transport/5877-avis-de-l-ademe-voitures-electriques-et-bornes-de-recharges.html> (page 4)

<https://www.carbone4.com/analyse-faq-voiture-electrique>

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q98 - Pouvez-vous apporter des précisions sur les rejets atmosphériques ? - PJ - 8 avril 2024

Ayant assisté à la présentation du projet lors du débat public à Montluçon le 04/04/2024, débat au cours duquel j'ai pris connaissance des intrants dans le process de concentration (dont notamment l'emploi d'acide sulfurique), pourriez-vous me préciser la nature des gaz qui vont être éventuellement rejetés dans l'atmosphère (SO2 ou autres)?

Si cela est le cas pourriez-vous me préciser pour chacun de ces gaz :

- moyens mis en place pour maîtriser les rejets en dessous des seuils réglementaires ?
- connaissez-vous la marge de sécurité de votre process par rapport à ces seuils ?
- ces rejets éventuels feront-ils l'objet d'un contrôle avec enregistrement continu (24h/24h et 7j/7j) ?

NOTA : je précise que j'habite au nord du site à 1500 m et sous vents dominants sud, sud-ouest.

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

La principale source de rejet de l'usine de conversion serait la cheminée du four de calcination. Les rejets seraient alors :

des poussières provenant des éléments présents dans le minerai et des ajouts ;

des gaz issus de la combustion : oxydes d'azote, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone ;

des gaz issus de la calcination du minerai sous forme de traces (fluorure d'hydrogène, chlorure d'hydrogène et oxydes de soufre).

À ce stade du projet, les moyens de maîtrise des rejets ne sont pas précisément identifiés. Si le projet est poursuivi à l'issue du débat public, Imerys appliquera la démarche suivante.

En premier lieu, l'étude d'impact intégrera une évaluation des risques sanitaires. Elle décrira les mesures de traitement à prendre selon les Meilleures techniques disponibles (MTD) définies par l'Union européenne : filtres, systèmes de dépollution... L'évaluation des risques sanitaires présentera aussi les rejets atmosphériques résultants (substances, flux, vitesse et hauteur des émissaires) et l'exposition des populations par modélisation prenant en compte la topographie et les conditions météorologiques locales.

Ces éléments seront rendus publics lors de l'enquête publique.

Enfin, si l'usine de conversion est autorisée, l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter l'usine de conversion définira des seuils de rejets atmosphériques à respecter ainsi que des modalités de surveillance. La surveillance sera assurée en continu par Imerys en tant qu'exploitant (selon des méthodologies définies, avec un bureau d'étude spécialisé) et ses résultats seront communiqués aux services de l'État. Ces derniers pourront ponctuellement, à leur discrétion, réaliser des contrôles supplémentaires.

Cordialement, L'équipe projet EMILI

Q101 - Quel impacts économiques pour les riverains ? DD 11 avril

L'impact économique sur l'immobilier n'est pas négligeable pour les riverains du site de chargement, on parle de -30% de la valeur des biens sur des projets analogues.

Qu'en sera-t-il des dédommagements pour les diverses nuisances (sonores, visuelles, pollution) si le site de Fontchambert est définitivement acté ?

Les personnes ne voulant pas rester dans un environnement avec une qualité de vie dégradée, se verront-elles proposer le rachat de leur maison au prix du marché (avant connaissance du projet sur Chalignat puis Fontchambert)?

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Dans la mesure où 1) Imerys prévoit des investissements significatifs pour limiter les impacts du projet EMILI et 2) considère que ce dernier représente d'importantes opportunités de développement pour les territoires, un dédommagement n'est pas envisagé par Imerys.

En effet, le Groupe a fait un ensemble de choix structurants pour limiter les impacts socio-environnementaux du projet (mine souterraine, choix des canalisations souterraines et du fret ferroviaire pour acheminer le concentré de mica lithinifère jusqu'à l'usine de conversion, implantation de l'usine de conversion sur une friche industrielle...).

Il est d'ailleurs estimé que les choix structurants pour la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux entraînent un investissement supplémentaire de 20 %. De plus, le projet EMILI pourrait représenter une opportunité de développement pour les territoires concernés.

Entre 500 et 600 emplois directs seront créés sur les différents sites (dont 300 sur le site de Beauvoir, à Echassières). L'étude d'impact socio-économique estime que le projet soutiendrait environ 1500 emplois locaux en phase d'exploitation.

Nous comprenons votre inquiétude quant aux impacts potentiels de la plateforme de chargement. Cependant, de notre point de vue et selon nos premières études, et nous l'avons expliqué lors de la réunion du débat public à Saint-Bonnet, il s'agit d'une installation aux impacts limités (absence d'utilisation de produits chimiques, caractère inerte des matières stockées,...). La plateforme de chargement est peu susceptible de dégager des poussières, compte tenu de la matière manipulée (humide) et des dispositions retenues a priori.

Du point de vue du bruit, les résultats des premières études montrent que les impacts pour les riverains seraient en dessous des seuils réglementaires même avec des hypothèses très conservatrices pour les émissions sonores qui seraient générées par le site de chargement. Reste l'impact paysager, sur lequel nous travaillons afin d'assurer la meilleure insertion de la plateforme dans son environnement.

Compte tenu de ces éléments, et des opportunités de développement pour le territoire, il n'est pas prévu de dédommagement pour les riverains de la plateforme de chargement.

Du reste, une récente étude de l'Ademe nous conforte dans cette analyse. Elle démontre que l'éolien n'a pas pas d'impact sur l'immobilier pour 90% des habitations concernées et est très faible pour 10% des maisons vendues sur la période 2015-2020 (<https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/5610-eoliennes-et-immobilier.html>). Or, nous considérons que la plateforme de chargement présente un impact potentiel moins important qu'une éolienne.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q102 - Pouvez-vous détailler le graphique du DMO thermique vs électrique ? Alf 12 a

Votre graphique page 28 du DMO n'est pas assez détaillé : on ne sait pas quel genre de voiture est comparée dans cette étude : quelle taille ? A l'heure actuelle les grosses voitures style SUV ont la côte, et c'est ce genre de voiture qui est montré en très grande majorité dans les publicités télévisuelles. Or les SUV électriques sont jusqu'à 2 fois plus polluants que les citadines électriques. Ces voitures sont très émettrices de GES, autant qu'une voiture thermique jusqu'à 100 000 km d'utilisation ! Il va falloir être clair dans vos propos pour ne pas faire d'amalgame qui ferait penser aux gens que n'importe quelle voiture électrique est « écologique ». D'après l'ADEME, une batterie de taille raisonnable assure une pertinence climatique et économique. Autre point peut être non pris en compte : les batteries deviennent moins performantes avec le temps, cela pourrait pousser les consommateurs à changer de batterie avant la durée de vie moyenne d'une voiture thermique. Votre graphique prend en compte l'empreinte de la batterie (sa fabrication) mais comprend-elle les impacts de la fabrication de l'électricité, les infrastructures pour son acheminement et la recharge ? L'électricité, qu'elle soit fabriquée à base de nucléaire, de charbon ou même de biomasse (brûler des arbres) est émettrice de GES. C'est le cas de pays comme des pays asiatiques où l'électricité est tellement carbonée que la voiture thermique est moins polluante que la voiture électrique. Du côté de la voiture diesel, il faut tout autant prendre en compte son extraction et son acheminement dans les calculs. Dans votre graphique p28, vous parlez seulement des voitures avec lithium français et européen. Mais qu'en est-il des batteries avec du lithium venant de plus loin? Le marché est mondial, le lithium va venir de partout surtout que les ressources en Europe sont plutôt limitées. C'est pourquoi j'associe ces propos à un schéma plus complet que celui que vous donnez dans votre DMO. J'aimerais un commentaire là-dessus. En résumé le sujet est complexe. Votre graphique prend-il en compte ces nombreux points ?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution, qui pose la question de l'opportunité de développer la mobilité électrique par rapport à ses impacts, dont son bilan carbone tant pour la fabrication des batteries que pendant l'utilisation des véhicules. Cette question dépasse la seule compétence d'Imerys et nous nous sommes appuyés sur des ressources de référence, comme celle de Carbone 4, dont le graphique que vous citez est extrait : <https://www.carbone4.com/analyse-faq-voiture-electrique>. Celui-ci s'intéresse à l'empreinte carbone moyenne d'une voiture vendue en 2020 en fonction de son kilométrage et concerne le "segment D", soit les berlines familiales.

D'autres ressources de référence sont disponibles, comme celle de l'Ademe que vous identifiez également. Les études de Carbone 4 et de l'Ademe confirment effectivement que l'opportunité des véhicules électriques est moins évidente quand il est question de SUV électriques.

Cependant, il n'est pas de la compétence d'Imerys de décider de la potentielle remise en cause des caractéristiques et usages du parc automobile. Le projet EMILI ne serait que le premier maillon de la chaîne de valeur des véhicules électriques, dans laquelle interviennent les fabricants de composants pour batteries, les gigafactories de batteries, les constructeurs automobiles et in fine les consommateurs. Toutefois, pour estimer que le projet EMILI fournirait chaque année le lithium nécessaire pour près de 700 000 véhicules électriques, Imerys s'est basé sur la taille moyenne envisagée pour 2026 des batteries des véhicules électriques (55,8 kWh soit 45,2 kg de lithium LCE par véhicule, à rapprocher d'une production annuelle de 30 000 tonnes de lithium LCE). Cette taille moyenne de batterie inclut des véhicules à batterie électrique (BEV) et véhicules hybrides (Plug-in Hybrid Electric Vehicle ou PHEV). Ce calcul est détaillé dans le [dossier du maître d'ouvrage](#) en page 11.

Imerys se propose de participer à l'électrification des mobilités, levier clé pour la lutte contre le réchauffement climatique qui est complémentaire d'une réflexion profonde sur les usages.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q104 - Quelle est la taille du bâtiment de stockage à St Bonnet Rt ? - AC - 12 avril 2024

Une question à été posée pour obtenir des vues de l'implantation sur ST Bonnet de Rt (Q24). Je m'interroge sur le montage photo. Vous évoquez un bâtiment de 180 metres de long qui démarre au niveau de la grange de Fontchambert. Moi quand je fais cela sur GeoPortail, le bâtiment va jusqu'au tunnel (cf PJ). Ce n'est pas le cas sur votre montage. Vous avez raccourci la taille de votre usine? Une erreur?? Ou bien le bâtiment pourrait être décalé plus au nord pour être caché par la végétation existante?

Bonjour, Merci pour votre contribution. Les photomontages contenus dans le dossier de maître d'ouvrage (page 96) et présentés lors de la réunion publique de Saint-Bonnet-de-Rochefort montrent bien une emprise du lieu-dit "La Fontchambert" (soit l'emplacement actuel de la grange) à l'entrée du tunnel, et même légèrement au-delà.

Il est toutefois important de garder en tête que ces photomontages ont pour objectif de permettre de mieux appréhender l'insertion paysagère du site et ne reflètent pas sa conception exacte.

Quant à la zone suggérée, celle-ci est défavorable en termes de topographie et de stabilité géotechnique. L'emplacement actuel permet en effet de bénéficier de la hauteur du remblai de l'autoroute et offre des opportunités d'intégration paysagère qui permettront de masquer une grande partie des bâtiments.

Cordialement, L'équipe projet EMILI

Q105 - Déplacer au nord le site de St Bonnet Rt ? - AC - 12 avril 2024

L'implantation préssentie à St Bonnet De Rt est pile à l'endroit où il n'y a aucune végétation et pile devant les maisons. Normal que les riverains soient mécontents. Décaler au nord permettrait de s'éloigner des maisons, et de profiter de la végétation existante. Pourquoi IMERYS n'a pas considéré cette possibilité?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

La zone proposée est défavorable en termes de stabilité géotechnique. En effet, les terrains ne sont pas plats et l'instabilité géotechnique de la zone est documentée par SNCF Réseau et APRR qui ont fourni leurs données à Imerys, objectivées grâce aux sondages géotechniques réalisés sur la zone en fin d'année 2023. Concernant la topographie, une colline se trouve au nord de ce site ; elle facilite d'ailleurs l'intégration paysagère du site pour la commune de Naves. S'il fallait décaler la plateforme plus au nord, il faudrait niveler en partie cette colline.

L'emplacement actuel permet de bénéficier de la hauteur du remblai de l'autoroute et offre des opportunités d'intégration paysagère (à travers la création de merlons par exemple) qui permettraient si le projet aboutit de masquer une grande partie des bâtiments. Par ailleurs, cela aurait pour conséquence d'augmenter fortement les volumes de déblais qu'il faudrait transporter et stocker.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q106 - Quel niveau des rails par rapport au tracé autoroute ? AC 12 avril 2024

A St Bonnet de RT, les rails du faisceau ferroviaire seront-ils plus bas que le niveau de l'autoroute? A quel niveau exactement? Merci de nous donner une vue paysagée avec des trains, pour se rendre bien compte de ce que ca pourrait donner.

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

L'implantation de la plateforme de chargement est prévue au lieu-dit "La Fontchambert", à l'ouest de l'autoroute A71 qui la séparerait du hameau de Chalignat.

À ce niveau, le remblai de l'autoroute permettrait de cacher la totalité des trains en chargement et une partie des bâtiments comme vous pouvez le constater sur la vue paysagère depuis le hameau de Chalignat ci-dessous. Le niveau des rails serait environ 4 mètres en-dessous de la chaussée de l'autoroute.



Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q110 - Quel investissement d'Imerys dans ce débat en ligne (8 réponses sur 60 questions) ? olivier 14 avril 2024

Lorsqu'on étudie cette plateforme en ligne de questions-réponses, on s'aperçoit qu'Imerys ne semble pas très intéressé par son utilisation.

En effet, je calcule un taux de réponse de sa part de 13%. (seulement 8 réponses). Ce calcul a été effectué sur les 60 premières questions (qui datent toutes de plus de 15 jours à cette date - le 14 avril, au delà desquels on ne peut plus parler d'un délai raisonnable). J'y ai inclus les réponses effectuées par "Imerys" ainsi que "Porteur de projet". J'y ai aussi inclus les réponses dans la partie "commentaires" (même si la question n'est pas marquée comme "répondue").

Sur ces 60 premières questions, il en reste à ce jour 35 sans réponse. La question non répondue la plus ancienne date d'il y plus d'un mois (<https://participer-debat-lithium.cndp.fr/project/partagez-votre-avis/collect/depot/proposals/stockage-des-residus>) ce qui constitue un délai non raisonnable pour une "réponse en cours".

- Quelles ressources Imerys investi-t-il dans ce débat en ligne ?
- Combien d'heures de travail ont pour le moment été dédiées de sa part à l'animation de cette plateforme en ligne ?
Merci de votre attention.

Ci-joint un tableau récapitulatif des questions-réponses.

Equipe Animation Plateforme

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et votre vigilance sur les délais de réponses qui souligne votre intérêt pour le débat.

Sur notre plateforme, il est en effet possible de poser des questions directement aux responsables du projet et/ou à l'équipe organisatrice du débat ; leur engagement est de vous répondre dans un délai de 15 jours.

Ce débat suscite un flot particulièrement important de questions et il est vrai que dans la phase de démarrage et de mise au point des processus de traitement, alors que par ailleurs l'activité des équipes était très soutenue côté réunions publiques (5 réunions en 3 semaines), ces délais ont pu être dépassés pour plusieurs questions.

Nous le regrettons et vous prions de bien vouloir nous en excuser. La situation s'améliore progressivement. Sachez que la commission particulière du débat public veille au suivi des réponses apportées par la maîtrise d'ouvrage et veuillez noter que les responsables du projet sont bien notifiés de chaque question qui leur est adressée sur la plateforme.

Bien cordialement,

L'équipe d'animation de la plateforme

Q111 - Des transports par camions des minerais sont-ils envisagés/ envisageables? Alf 15 Avril

Imerys affirme que : « les voies existantes du RFN (réseau ferré national) doivent faire l'objet d'importants travaux de régénération. Ces travaux sont un prérequis essentiel pour le projet EMILI mais leur nécessité est indépendante du projet ». Que se passe-t-il si le projet est acté et que l'Etat n'a pas encore commencé ou n'a pas fini les travaux prérequis ?

S'il y a des travaux à faire sur la voie ferrée (Gannat-Montluçon), des incidents, des grèves de la SNCF, pire, une portion inutilisable (un viaduc qui s'effondre...), que fait Imerys si ses hangars de stockage ne suffisent plus ? Est-ce que des transports par camion seraient mis en place ? La production de l'usine de concentration peut s'arrêter combien de temps maximum ? P 58 du DMO, Imerys dit qu'il y aurait le chargement de 900 000 tonnes de marchandises par an au niveau de la St-Bonnet-de-Rochefort. C'est l'équivalent de 30 000 camions par an, ce qui pourrait représenter plus de 80 camions par jour si blocage au niveau ferroviaire ! L'autoroute présente à St-Bonnet-de-Rochefort représente-elle pour Imerys une roue de secours en cas de grève du fret SNCF ou en cas d'incident ferroviaire ? Envisagez-vous de faire un accès sur l'autoroute ?

P145 du DMO Imerys affirme « les produits de l'usine de concentration, comme ceux de l'usine de conversion, pourraient être transportés uniquement par la route, par poids-lourds, ce qui représenterait un trafic supplémentaire, avec l'ensemble des nuisances associées : bruit, pollution, émissions de CO2. « Imerys » a fait le choix de modes de transport moins impactant : canalisations et train, afin de s'insérer au mieux dans le territoire et de limiter ses émissions de gaz à effet de serre ».

Par extension, le lithium hydroxyde sortant de l'usine de Montluçon sera-t-il transporté par trains ou par camions jusqu'aux usines de batteries ?

Ce projet ayant du départ un impact carbone à ne pas négliger dans une logique de transition énergétique, et difficile à quantifier, rajouter des transports par camions serait absurde !

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Imerys a fait le choix des canalisations souterraines et du fret ferroviaire, plutôt que de la route (le choix de la route constituant un scénario étudié mais écarté, comme l'explique effectivement la page 145 du dossier du maître d'ouvrage), pour acheminer le concentré de mica entre le site de Beauvoir et le site de La Loue. Ce choix implique la création d'une plateforme de chargement à Saint-Bonnet-de-Rochefort sur le lieu-dit "La Fontchambert".

Le choix du site d'implantation n'est pas justifié par la présence de l'autoroute A71. Ce sont d'autres critères, à commencer par la proximité avec une ligne ferroviaire et la volonté de réduire au maximum l'impact de l'infrastructure, qui ont guidé le choix du site.

Comme vous le soulignez, la ligne Gannat-Montluçon est en mauvais état et nécessite des investissements significatifs. Par conséquent, la rénovation de la ligne Gannat-Montluçon est bien un prérequis à la faisabilité du projet tel qu'il est présenté dans le dossier du maître d'ouvrage. Le projet EMILI pourrait à ce titre être une opportunité pour accélérer sa réhabilitation, bénéficiant également aux trains voyageurs.

En cas d'incident sur le réseau, Imerys pourrait se reposer sur les capacités de stockage de la plateforme de chargement (environ une semaine) et sur la possibilité d'aiguiller les trains dans les deux sens. Il n'y a pas de scénario de secours autoroutier prévu, ni de nouvel échangeur envisagé.

Quant à votre question sur le transport des matières sortantes de l'usine de conversion, [le dossier du maître d'ouvrage](#) précise à la page 64 que les 34 000 tonnes d'hydroxyde de lithium produites seront envoyées par camions vers les clients. D'autres produits entrants et sortants seront transportés par la route. Au total, l'étude de trafic menée par Imerys relève qu'à terme, une fois l'usine de conversion en activité, 106 poids lourds supplémentaires circuleront chaque jour (tous produits confondus). Le bilan carbone du projet EMILI, estimé à 9,8 tonnes de CO2 par tonne d'hydroxyde de lithium prend en compte cette donnée et le transport par poids lourds de l'hydroxyde de lithium aux clients d'Imerys représente moins de 1 % du bilan carbone global.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q112 - % de Li extrait --> gestion des déchets et du devenir de la mine- Zenwalk94 15 Avril

J'aimerais connaître le pourcentage de lithium attendu par rapport à la masse des minéraux extraits.

Je me doute qu'il ne doit pas dépasser quelques %...

La principale question posée est donc le devenir de ces déchets (largement plus de 90% en prenant une bonne marge).

Quid de ces déchets : recyclage, stockage, impact sur l'environnement ?

La durée de vie de la mine est estimée suivant les pilotes du projet à 25 ans.

Quel sera le devenir du site et sa gestion, passée cette période ?

Cordialement

Pierre-Yves Maugard

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Les premières campagnes de sondages d'exploration durant la phase de cadrage ont permis d'établir une teneur en lithium à 0,9 %. Cela signifie qu'il y aurait environ 10 kilos d'oxyde de lithium dans chaque tonne de minerai extraite. Les campagnes de sondage de la phase de pré-faisabilité devraient permettre à Imerys de réhausser ses estimations concernant la qualité et la quantité du gisement, déjà considérées comme exceptionnelles.

Afin de produire 34 000 tonnes d'hydroxyde de lithium par an, Imerys prévoit d'extraire 2,1 millions de tonnes de granite qui seront traitées au sein de l'usine de conversion. Parmi ces 2,1 millions de tonnes de granite, il faut distinguer ce qui est valorisable et ce qui ne l'est pas.

Les éléments valorisables sont :

- 330 000 tonnes sèches de mica lithinifère seront produites et envoyées par canalisations souterraines à la plateforme de chargement ;
- 420 000 tonnes sèches de feldspath ou sable feldspathique seront produites et envoyées par canalisations souterraines à la plateforme de chargement.

Les éléments non-valorisables sont les stériles et résidus de concentration :

- 840 000 tonnes de stériles et résidus de concentration seront utilisées comme remblais dans la mine souterraine de lithium à Échassières
- 510 000 tonnes de stériles et résidus de concentration seront utilisées pour remplir progressivement la fosse de la carrière de kaolin à Échassières

L'intégralité des stériles et résidus de concentration ne peut être remblayée en souterrain, compte tenu du foisonnement. Le foisonnement minier désigne l'augmentation du volume apparent d'une roche au moment de son extraction, par suite de son morcellement. Autrement dit, on ne peut pas remblayer tout ce qui a été extrait.

L'impact du stockage des résidus, en souterrain ou en surface, est en cours d'évaluation. Imerys prévoit que les procédés d'exploitation et de traitement soient mis en œuvre afin qu'aucun élément ne soit entraîné dans les eaux de surface et les eaux souterraines par lixiviation (mise en mouvement des composés du granite de Beauvoir par la circulation de l'eau liée aux infiltrations potentielles dans la mine ou au ruissellement des eaux de pluie en surface).

Vous trouverez plus d'informations sur la gestion des stériles et des résidus à la page 104 du [dossier du maître d'ouvrage](#).

Enfin, pour répondre à votre dernière interrogation, Imerys a prévu une exploitation de la mine pendant au moins 25 ans. A l'issue de cette période, l'après-mine sera mise en place selon des dispositions prévues dès le commencement du projet. Conformément au nouveau Code minier, Imerys devra présenter des garanties financières afin de financer les suivis environnementaux et les mesures de gestion durant l'après-mine. Vous trouverez plus d'informations concernant l'après-mine à la page 73 du [dossier du maître d'ouvrage](#).

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q113 - Maitriser le poids des véhicules automobiles et exigence de sobriété, besoin de précisions GdL 15 Avril

Lors de la Table-ronde - Lithium, transition énergétique souveraineté (09/04/24) ,

Marie Cheron (Transport et Environnement) a mis sur la table le sujet du poids des véhicules . Son ONG milite depuis longtemps pour l'allègement du poids des véhicules .

Elle a convenu que ce sujet relève non pas d'Imerys mais des institutions européennes (Parlement et Commission)

Je fait une proposition aux organisateurs du débat , l'Union européenne a légiféré à plusieurs reprises pour imposer aux constructeurs des limites d'émissions carbone au véhicules qu'il vendent.

Serait-il possible de fournir aux participants du débat:

-une revue des directives déjà applicables dans ce domaine

-des initiatives en cours pour intégrer ce sujet du poids des véhicules électriques ou non dans les règles de l'Union Européenne.

Bonjour et merci de vos suggestions.

Nous avons mis à disposition sur le site du débat public une bibliothèque ; y figure t une section intitulée "Transition énergétique : quels enjeux liés au déploiement des voitures électriques en France ?", vous pourrez retrouver [les ressources qu'elle contient ici](#). Vous y trouverez un certain nombre

de publications/articles et études qui portent sur la question de l'électrification des véhicules individuels et leur taille, ainsi que certaines directives européennes en lien avec ce sujet .

Il est possible qu'au cours du débat nous complétions les informations sur ce sujet par des interventions ciblées d'experts.

Bien cordialement,

La CPDP

Q115 A quelles nuisances sonores s'attendre ? jeanne03 17 Avril

dans le dossier page 98 c'est écrit :

"Le bruit généré ne devrait pas se détacher du niveau sonore ambiant dans cet environnement industriel."

mais l'environnement immédiat est loin d'être industriel, il s'agit du centre aqualudique, d'un parking pour camion, de restaurants et hôtels et du garage renault. (vérifiez sur google map)

il est vrai que l'autoroute passe juste à côté mais quand même
De quelle industrie parlez-vous, quel est le niveau sonore actuel et a quoi s'attendre ?

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

L'emplacement souhaité par Imerys pour l'usine de conversion se situe en périphérie nord de la ville de Montluçon, sur la commune de Saint-Victor, au lieu-dit "La Loue", de l'autre côté de la ZAC de Pasquis par rapport à la route Centre-Europe-Atlantique.

Cette zone est une zone industrielle extrêmement fréquentée et se situe, notamment, à proximité de l'usine GoodYear.

Comme toute activité industrielle, l'usine de conversion aura un impact sonore. Le dossier du maître d'ouvrage évoque à ce sujet que : "Les machines en fonctionnement peuvent générer du bruit ; elles seraient principalement situées à l'intérieur de bâtiments, bénéficiant de parois adaptées pour réduire la propagation des sons" (p.98).

Des études d'état initial de bruit seront lancées dès cette année pour caractériser de manière objective le bruit de fond local de jour comme de nuit. Par ailleurs, la réglementation exige que l'émergence (différence entre le niveau de bruit initial de l'environnement et le niveau de bruit après mise en service de l'installation) soit de 3 à 4 dB la nuit, soit l'équivalent du double du bruit de fond.

Ces éléments seront à présenter dans le dossier de demande d'autorisation environnementale si le projet EMILI est poursuivi à l'issue du débat public. Le cas échéant, l'autorisation environnementale délivrée par le préfet précisera les niveaux de bruit à respecter et les modalités de surveillance et de contrôle.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q118 - Réflexions sur le débat public répondeur 18/04

Je laisse plutôt un commentaire, une réflexion sur l'organisation générale, c'est-à-dire sur le plan des différents moments de ce qui s'appelle le débat.

Un débat, normalement, on y participe du début à la fin. Sinon, on n'est pas un acteur complet. Et donc il est distingué plusieurs parties, le lancement, les grands enjeux, les approfondissements.

Sachant que les salles sont très petites, on ne peut donc pas participer à l'ensemble du débat. Donc, on ne peut pas être un acteur complet du débat, sauf les protagonistes, Imerys et RTE ou un truc comme ça.

Voilà. Et puisqu'il y a des notions aussi d'enseignement, d'atelier, d'approfondissement, je suis un petit peu étonnée parce que c'est fait un peu comme une formation.

Et peut-être un des enseignements, c'est que vu la taille des salles, il faudrait peut-être les agrandir, puisque par exemple à Saint-Pourcin, apparemment, c'est aussi une salle de 200 personnes.

Donc pour que ce soit un débat, il faut que les gens qui participent au débat puissent y participer le plus possible. Sinon, en fait, vous n'avez que des choses ponctuelles. Là où je me répète, les protagonistes, eux, ils sont tout le temps. Voilà. Et je voudrais qu'on m'éclairisse sur la notion d'atelier, d'enseignement, d'approfondissement.

Qui va approfondir si on peut venir qu'à une seule réunion ? Alors certes, il y a YouTube et tout, etc. L'affaire est complexe, certes. Mais je tenais à dire ça.

Au revoir.

Réponse de l'équipe du débat :

Bonjour, merci pour votre question.

L'équipe du débat organise un débat public afin de faire vivre le droit à l'information et à la participation de tous sur les projets qui les concernent.

Pour cela, différentes modalités sont proposées pendant les 4 mois du débat. Certaines d'entre elles ne suivent pas une progression et visent avant tout à informer et recueillir les questions et arguments largement (rencontres sur les marchés et dans des lieux publics, répondeur téléphonique, plateforme numérique, kit d'information - ressources bibliographiques, etc).

Les réunions publiques se réalisent en des lieux variés et en effet, certaines salles ont été pleines (y compris les plus grandes) mais la grande majorité des rencontres est retransmise en direct afin de favoriser la participation d'un large nombre.

Les réunions publiques sont conçues selon un fil logique articulant rencontres locales sur le projet dans sa globalité, rencontres thématiques sur les grands enjeux, rencontres d'approfondissement et rencontres de synthèse. Ainsi, une personne participant à plusieurs rencontres pendant le temps du débat a en effet la possibilité de "creuser" les sujets et affiner ses questions, arguments, suggestions et, ainsi, contribuer à la progression du débat lui-même.

Cette progression des sujets et des échanges se retrouve également dans le forum de discussions : il semble que plus le temps passe, plus les questions et réponses sont précises, pointues, et permettent de clarifier des sujets.

Nous analyserons cette expérience de débat afin d'en tirer des enseignements, comme après tout débat public, et tiendrons compte de vos remarques.

Au final, il nous importe avant tout que chacun.e puisse s'informer et se forger un avis éclairé - sur le contexte, sur le projet, sur les différents points de vue - et puisse contribuer à la hauteur et de la manière dont il le souhaite.

Cordialement,

L'équipe du débat

Q122 - Quelle éthique et quelle vision pour le 21ème siècle ? Esteban 21/04

Bonjour à toutes et à tous.

Ici se veut être le résumé et le questionnement nouveau qu'une personne de 19 ans comme moi et qui a grandi en montagne puisse se poser. En effet de naturels curieux et dans des études technologiques et industriels j'ai pu me forger un esprit très critique.

Un projet comme celui-ci est-il vraiment important ?

S'il représente sûrement quelques millions d'euro d'investissement et de revenu comment puisse t'il être justifié face à l'argument "l'énergie la plus propre elle celle que l'on n'utilise pas" ? Je m'explique. A l'heure d'aujourd'hui le monde tourne autour de l'argent et pas de la pensée. Je vois hiver comme été bon nombre de touristes arpenter nos montagnes en voiture à s'émerveiller de voir qu'une infime partie de ce nouveau monde qui s'offre à eux, sans jamais remarquer que plus ils roulent, plus les forêts, les terrains et les torrents s'appauvrissent au fil des années.

Ces millions d'euro que ce projet pourrait représenter pourquoi ne sont-ils pas utilisés pour des campagnes de sensibilisation à l'écoconduite physique et morale ?

Aujourd'hui pour un oui ou pour non, seulement pour aller acheter les dernières baskets ou le dernier smartphone venu, trop de gens irrationnels pour ne pas dire 80% des jeunes de notre pays sont prêts à prendre leur voiture pour aller l'acheter quand en face nous en montagne n'avons parfois même pas la possibilité de se déplacer à cause de l'état des routes.

Aujourd'hui plus personne n'est capable de rejoindre la ville la plus proche à vélo. Alors que dans ce cas, aucune pollution n'est engendrée et de plus les personnes voient leurs formes physiques accroître.

Pour avoir eu récemment à travailler sur les nouvelles énergies à l'heure d'aujourd'hui sans compter le recyclage ni l'utilisation même des véhicules, les voitures électriques polluent entre 2 et 3 fois plus, ici on ne prend même pas en compte l'électricité majoritairement nucléaire qui crée elle aussi des polluants éternels. De plus nous n'avons aucun recul sur ces nouvelles technologies.

Je travaille en station de ski et nous avons le cas cette année de voir une voiture électrique brûler, quand les pompiers sont arrivés ils ne connaissaient malheureusement pas la procédure à suivre dans ces cas là. Où se placer pour ne rien risquer, est-ce qu'il y a des risques d'hydrocution sur ce genre de modèle, combien de kg de batterie sont susceptibles de brûler ... Sur des modèles thermiques les risques sont beaucoup beaucoup plus minces et les procédures sont connues par tous, à l'exemple de la Belgique qui oblige d'avoir dans sa voiture un extincteur (il serait en revanche bien inefficace face à un emballement thermique). Mais nous n'avons pas non plus de recul sur les déchets radioactifs que nous générons avec les centrales. L'utilisation de tel véhicule n'est qu'une façon de repousser les problèmes que nous connaissons déjà et que nous pouvons déjà mesurer. Déplacer dans le temps le problème avec d'autre technologie revient à accumuler encore plus de problème sur lesquels nous n'avons encore aucun recul.

Finalement je pense pouvoir résumer tous ceci en une question qui serait :

Pourquoi risquer de faire évoluer (pas que en bien) les choses plutôt que de ne pas changer la mentalité collective ? (C'est ce qu'on appelle plus communément "l'éducation")

Merci de pouvoir répondre à ces questions parfois trop précises, bien qu'ici un tel projet pourrait nous être le bienvenu et voir enfin des batteries "made in France" bien que plus chères, apparaître dans nos appareils connectés.

La réponse d'Imerys :

Bonjour,

Merci pour l'intérêt que vous portez au projet et pour vos nombreuses questions.

Tout d'abord, vous nous questionnez sur l'importance du projet EMILI. Oui, nous considérons que celui-ci est un projet important pour la transition énergétique et la souveraineté de la France et de l'Europe. Actuellement, la transformation de lithium est largement dominée par la Chine (57 % de la production mondiale), le Chili (29 %) et l'Argentine (9 %). Ce quasi-monopole rend l'Europe dépendante des importations de ce métal.

Ensuite, vous évoquez la possibilité de faire de la publicité sur "l'éco-conduite". Cette compétence relève néanmoins de la puissance publique et n'appartient pas à Imerys. Pour autant, nous considérons que la production de lithium n'entre pas en contradiction avec les débats sur la sobriété, bien au contraire.

Par ailleurs, vous affirmez que "Les voitures électriques polluent 2 à 3 fois plus" [que les véhicules thermiques]. Si la voiture électrique est en effet plus émettrice de gaz à effet de serre sur la phase de production du véhicule, les émissions à l'usage de la voiture électrique sont 15 fois plus faibles que pour le thermique en France. Une étude de Carbone 4 montre qu'en France, en moyenne, une voiture électrique a une empreinte carbone quasiment trois fois inférieure à une voiture thermique après 150 000 kilomètres.

Une publication du Gouvernement sur le vrai/faux du véhicule électrique précise d'ailleurs que : "Le bilan environnemental des véhicules électriques devrait continuer de s'améliorer dans les années à venir, avec des leviers comme la décarbonation du mix énergétique et des progrès sur la conception, la production et le recyclage des batteries notamment".

De la même façon, vous considérez que "Les risques d'incendie de voitures thermiques sont plus minces que ceux de voitures électriques". Or, aucune étude ne le démontre. Au contraire, un rapport de l'Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable (IGEDD) de juillet 2022, reprend une étude d'Autoassurance EZ qui se base sur des données officielles : la probabilité d'un incendie pour une voiture thermique est bien plus haute que pour une voiture électrique : sur la totalité des incendies recensés 199 533 concernaient des véhicules thermiques tandis que seulement 52 concernaient des véhicules électriques.

CAR FIRES BY VEHICLE TYPE



| Rank and Fuel Type | Fires (per 100k Sales) | Total Fires |
|--------------------|------------------------|-------------|
| 1 Hybrid | 3,474.5 | 16,051 |
| 2 Gas | 1,529.9 | 199,533 |
| 3 Electric | 25.1 | 52 |

Cette tendance se confirme également lorsqu'il y a plus de véhicules électriques que thermiques en circulation : la Norvège a recensé 0,3 incendies pour 10 000 voitures électriques en 2022, contre 1,8 pour 10 000 voitures à essence ou diesel.

Néanmoins, nous ne minimisons pas les difficultés que peuvent rencontrer les pompiers à éteindre ce type d'incendie et leur formation est un enjeu qui doit être saisi par le Ministère compétent.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

La réponse de la commission particulière du débat public :

Bonjour ,

Merci beaucoup pour votre participation au débat public à travers cette riche contribution.

Le maître d'ouvrage qui propose le projet en débat vous répond sur certains des aspects « techniques » que vous abordez (bilan carbone et risque incendie des véhicules électriques notamment).

Il précise aussi dans quel contexte (transition énergétique et souveraineté) s'inscrit son projet .

Nous comprenons que c'est précisément ce contexte que vous interrogez, et que votre questionnement porte plus généralement sur les enjeux de sobriété et de choix de société (« la mentalité collective ») .

Les tables rondes que nous avons organisées lors de la réunion du 9 avril à Paris ont permis des échanges nourris sur ces questions, dont vous pourrez trouver le contenu (video et verbatims) sur le site du débat.

Ces échanges sont bien sûr loin d'avoir épuisé le sujet qui est stratégique et interpelle les orientations politiques et sociétales, bien au-delà du projet en débat . Nombreux sont ceux qui comme vous souhaitent s'exprimer sur ce thème. Ce sera certainement un des enseignements du débat. les recommandations de la CPDP

pourront s'adresser à la fois au Maître d'ouvrage mais aussi plus largement aux politiques publiques nationales et locales.

Bien cordialement

La CPDP

Q123 - Quelle préservation des écrevisses à pattes rouges ?marcel – 22 avril 2024

Lors de la réunion publique à Saint-Bonnet , un garde-pêche nous a parlé avec émotion des risques courus par les écrevisses à pattes rouges vivant dans la Veauce et la Bouble.

N'ayant personnellement jamais mangé d'écrevisses de la Veauce, j'ai fait une recherche sur cette espèce protégée. Selon mes informations, en France, depuis la fin du XIXe siècle, les populations de cette espèce se sont effondrées ou ont disparu, au profit souvent d'écrevisses allochtones venant essentiellement d'Amérique du Nord , ce qui a en un siècle profondément modifié le paysage astacologique français et européen ». Il n'en reste que dans l'Est du Pays et en Aquitaine.

Pouvez-vous développer les actions qui ont été développées sur les 2 cours d'eau cités pour préserver cette espèce et les résultats obtenus ?

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Il semble qu'il y ait une confusion sur l'espèce évoquée.

En effet, l'analyse des rapports réalisés par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) sur la situation des écrevisses en France montre que l'écrevisse à pattes rouges (*Astacus astacus*) est non mentionnée dans le département de l'Allier dans les bilans de 1977, 1990, 1995 et 2001. Il est fait mention d'un site en 2006 (non précisé) suite à une opération de réintroduction. Le site n'est plus mentionné dans le bilan de 2014. Le bilan régional (AFB 2019) va dans le même sens.

Ainsi, l'espèce mentionnée comme autochtone dans la Veauce et la Bouble (et plus largement les cours d'eau du département) concerne très certainement de l'Écrevisse à pied blancs (*Austropotamobius pallipes*) qui fait l'objet d'une attention particulière d'Imerys.

En effet, dans le cadre des premiers inventaires écologiques, Imerys a récemment découvert une population relictuelle d'Écrevisses à pied blanc à plus d'1,5 km au sud du site de Beauvoir.

Tout au long de l'année 2024, des études de terrain seront poursuivies afin de compléter l'état initial et améliorer les connaissances de cette population. L'analyse des impacts éventuels du projet EMILI et la définition des mesures dans le cadre de la séquence "éviter, réduire, compenser" seront réalisées en 2025 si le projet est poursuivi à l'issue du débat public.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q124 - quelle composition de la CNDP – Annick – 22 avril 2024

Bonjour ,

Comment devient-on président de la CNDP ?

Est-on élu ? Choisi ? Par qui ?

Quelle formation faut-il avoir ? Quelles études ?

Quelle est la rémunération ?

Mr Papinutto a-t-il un emploi ? Lequel ?

Quel est son parcours professionnel ? Politique ?

D'avance merci pour vos réponses.

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre question. Voici les éléments de réponse question par question :

- Comment devient-on président de la CNDP ? Est-on élu ? Choisi ? Par qui ?

Le projet de nomination est décidé par le Président de la République

"Le Président de la République envisage, sur proposition de la Première ministre, de nommer M. Marc PAPINUTTI en qualité de président de la Commission nationale du débat public.

La Présidente de l'Assemblée nationale et le Président du Sénat sont saisis de ce projet de nomination, afin que la commission intéressée de chacune des assemblées se prononce dans les conditions prévues par le cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution."

<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2023/04/06/proposition-de-nomination-de-m-marc-papinutti-en-qualite-de-president-de-la-commission-nationale-du-debat-public>

- Quelle formation faut-il avoir ? Quelles études?

Dans le cas présent, Marc Papinutti a un diplôme d'Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat et est devenu ingénieur Général des ponts, eaux et Forêts lors de sa carrière.

- Quelle est la rémunération?

La rémunération du Président de la CNDP est fixée par le Décret n° 2020-173 du 27 février 2020 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041654283>

- Mr Papinutto a-t-il un emploi? Lequel?

Marc Papinutti exerce sa mission, ainsi que la Vice Présidente Ilaria Casillo et le Vice Président Floran Augagneur, à plein temps et n'a donc pas d'autres emplois.

- Quel est son parcours professionnel ? Politique ?

Il a exercé depuis 1979 au Ministère des transports et au Ministère de la transition Ecologique, selon leur dénomination et n'a pas été élu.

L'équipe CPDP

Q125 - Quel est l'objectif des piézomètres sur le bassin versant de la Bouble ? Répondeur – 22 avril 2024

Message reçu sur le répondeur vocal du débat le lundi 22 avril :

Bonjour, Je regarde de façon fragmentée le dossier du maître d'ouvrage : page 88, donc "localisation des points de suivi pour les eaux de surface et souterraines", je vois donc que les piézomètres ont été mis, alors certes, dans le périmètre appartenant à Imerys, mais qui se situe majoritairement sur le bassin versant de la Bouble. Il n'y a pratiquement aucun point de piézomètre sur le bassin versant de la Sioule. Or, on a déjà entendu dire, parlé, etc., qu'il veut y avoir des captages sur la Sioule, que l'activité d'extraction va être orientée plutôt du côté du bassin versant de la Sioule et pas de la Bouble. Donc pour moi, la localisation géographique des piézomètres n'est pas logique. Il y en a certes deux, un qui doit être en haut de la gourdonne et l'autre pas très loin. Mais par exemple, on n'a rien qui aille vers les points de naissance de la Vosse ou de la Sète. Donc on va dire : que cherche Imerys en mettant les piézomètres sur le bassin versant de la bouble? Alors que le périmètre d'extraction, si j'ai bien compris l'orientation du massif granitique visé, et du projet global cible le bassin versant de la Sioule. Et que les gens du SAGE ou du CIVOM et tout ça, je ne sais pas trop où ils sont présents, et nous aimerions bien qu'ils prennent la parole de façon détaillée et technique, et pas de façon vague comme j'ai entendu une fois, de mon point de vue. Bonne journée !

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

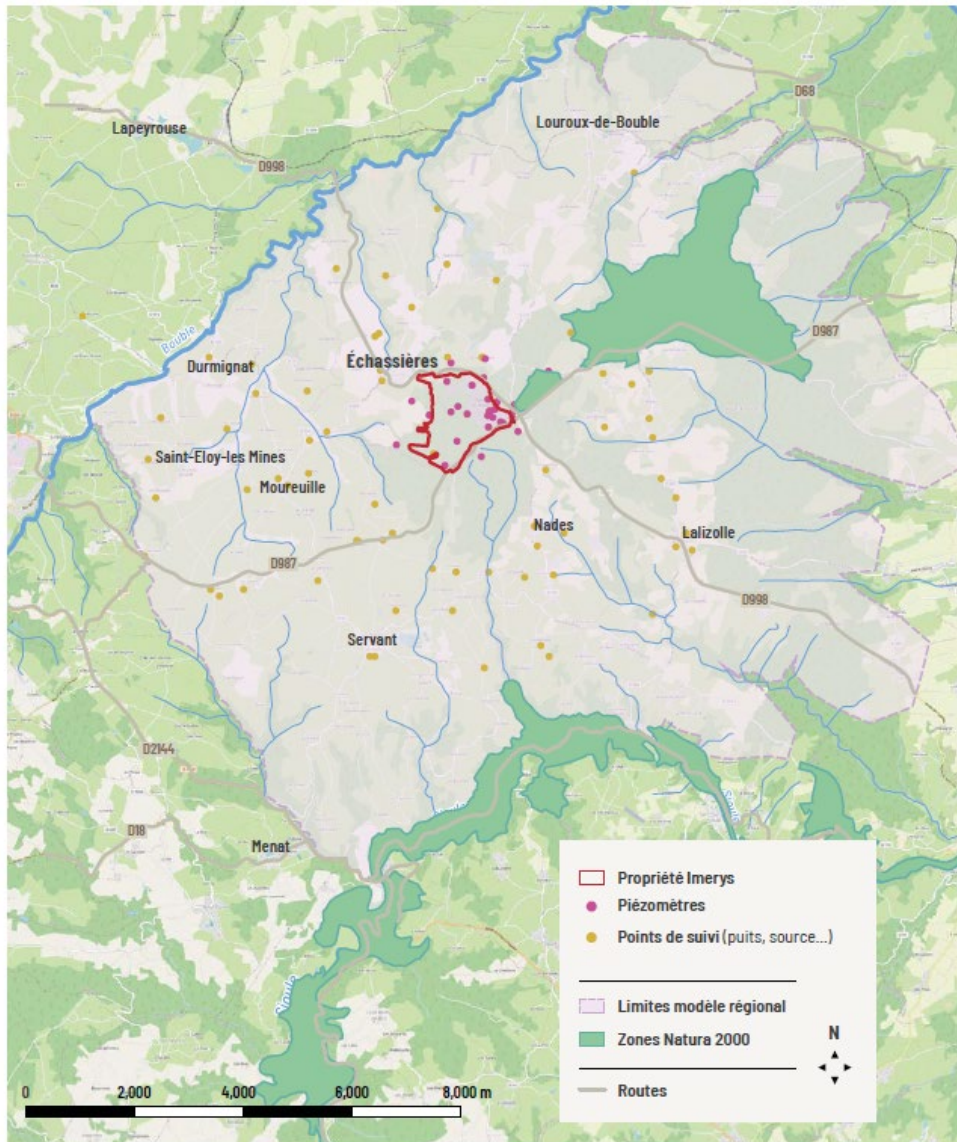
Imerys a lancé différentes études hydrauliques et hydrogéologiques depuis le début du projet EMILI en 2021.

Elles ont conduit à l'installation d'équipements sur les bassins versants de la Bouble et de la Sioule, dont la limite est le tracé de la RD987.

Ainsi, piézomètres ont été installés en 2022 et 2023 en complément de ceux existant déjà pour la carrière de kaolin. Ils apparaissent en rose sur la carte du dossier du maître d'ouvrage. Les piézomètres sont des tubes filtrants de faible diamètre recoupant le(s) niveau(x) d'eau souterraine et indiquant la profondeur de la nappe phréatique. Ils permettent également de faire des prélèvements pour analyser la qualité de l'eau et de réaliser différents tests. Les piézomètres ont été installés à proximité du site afin d'obtenir des informations sur les eaux souterraines dans l'environnement immédiat de la potentielle mine de lithium. Le site d'implantation étant situé sur le bassin versant de la Bouble, la quasi-totalité des piézomètres est localisée sur ce même bassin. Deux piézomètres sont situés sur le bassin de la Sioule, et les 21 autres sur le bassin de la Bouble.

Dans le cadre des études hydraulique et hydrologique, la couverture du territoire est également assurée par différents points de suivi, comme les sources, les puits, etc. Comme la carte du dossier du maître d’ouvrage le montre, ces points de suivi (représentés par des points orange) sont répartis sur les deux bassins versants. On en trouve ainsi 28 sur le bassin de la Sioule et 47 sur le bassin de la Bouble.

FIG. 51 - LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI POUR LES EAUX DE SURFACE ET SOUTERRAINES



En complément, nous vous informons qu’une réunion dédiée aux impacts du projet EMILI sur l’eau se tiendra le 30 mai à Vichy, de 18h à 21h. N’hésitez pas à vous inscrire dès maintenant pour y participer et poser toutes vos questions à nos experts à cette occasion.

Cordialement,

L’équipe projet EMILI

Q126 - Quel impact climatique de l'ensemble des opérations de production, transport et stockage lié à l'ouverture de la mine ? Thierry dekeyser – 22 avril 2024

La transition énergétique ne me semble pas aller de pair avec une réelle transition climatique. Dès lors, j'aimerais savoir quel est l'impact en EGES (équivalent en gaz à effet de serre) par tonne de lithium produit. J'entends par là l'ensemble des opérations de production, de transport, de traitement, de stockage des tous les produits, y compris de ceux induits (je pense, à titre d'exemple, au ciment qui sera utilisé pour le remblai des creusement, qui a lui aussi son impact) et des déchets.

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Différents paramètres ("scopes") sont pris en compte dans un calcul d'empreinte carbone

Les émissions directes de gaz à effet de serre produits par l'entreprise.

Les émissions indirectes, liées à l'énergie mais qui ne se produisent pas directement sur le site de l'entreprise.

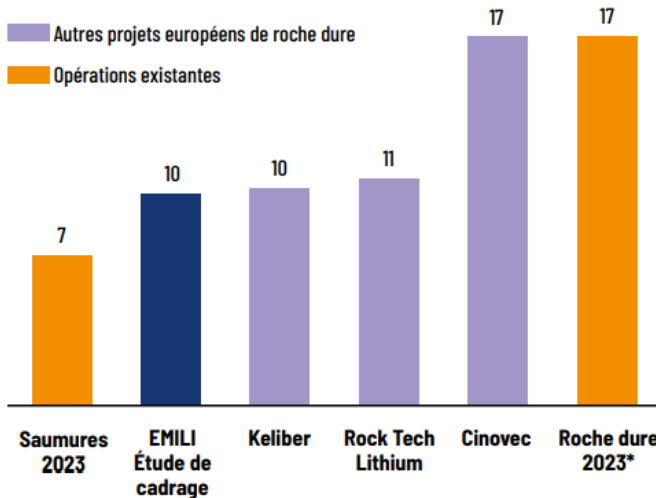
Les émissions indirectes qui ne sont pas sous le contrôle de l'entreprise.

Ainsi, l'ensemble des étapes du procédé sont considérées: exploitation minière, concentration et conversion, mais également transport entre les différentes usines et jusqu'aux clients finaux. La production et le transport du gaz naturel et de l'électricité, mais également du ciment et des réactifs ont été pris en compte, ainsi que la gestion des stériles et résidus.

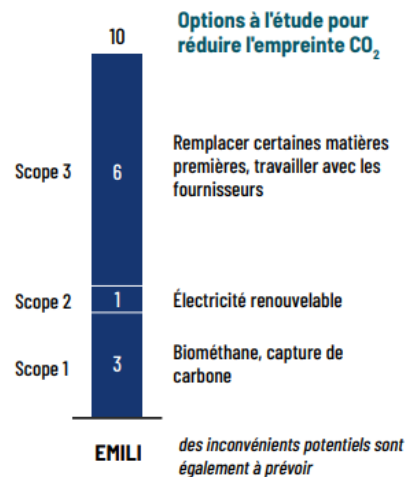
En prenant en compte l'ensemble de ces paramètres, l'empreinte carbone du lithium hydroxide monohydraté du projet EMILI serait de 9,8 tonnes de CO₂eq par tonne de lithium hydroxide monohydraté produite.

FIG. 58 - EMPREINTE CARBONE DU PROJET EMILI

Comparaison de l'empreinte CO₂ de l'hydroxyde de lithium
(en tCO₂ / tLHM)



Zoom sur EMILI
(en tCO₂ / tLHM)



* Analyse basée sur les opérations typiques d'extraction du spodumene en Australie, avec une conversion en Chine
Sources : Étude de cadrage d'EMILI, IEA, Argonne, Minviro, WoodMackenzie, (Publications des entreprises)

Vous trouverez de plus amples informations à partir de la page 101 du [dossier du maître d'ouvrage](#). La méthodologie est détaillée dans l'encadré page 155 de ce dossier.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q127 - Produire de l'électricité en local entre la STEP et le site ? Alain B – 23 avril 2024

Bonjour,

Ce site devrait être alimenté avec les eaux usées de la STEP locale.

Pourquoi Imérys ne regarderai-t-il pas l'intérêt d'installer une micro-centrale hydro-électrique dans la canalisation d'amener des eaux entre la STEP et le site.

Sans préjuger si les données hydrauliques - pression & débit - sont compatibles avec une production opérationnelle de la dite centrale et au profit de quelle entité ?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Il ne nous semble pas pertinent d'installer une micro-centrale sur la canalisation entre la station d'épuration de Montluçon et l'usine de conversion, compte tenu du débit et du dénivelé. À noter que les modalités de mise en œuvre de cette canalisation n'ont pas encore été définies.

Toutefois, Imerys est à l'écoute d'opportunité pour développer des capacités de production d'électricité renouvelable : vous mentionnez l'installation d'une micro-centrale hydro-électrique, il est aussi possible de penser à des panneaux solaires en toiture sur la plateforme de chargement par exemple.

Si le projet est poursuivi à l'issue du débat public, la concertation continue sera l'opportunité de discuter de ces options de production et de consommation d'énergie renouvelable.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q128 - Le diagnostic environnemental du site de La Loue a-t-il été porté au dossier d'impact de l'usine de conversion ? Dominique BEGUIN – 23 avril 2024

Le diagnostic environnemental du site de la Loue réalisé par ANTEA voici une vingtaine d'années a-t-il été porté au dossier d'impact de l'usine de conversion ?

Ce dossier comprenait une étude historique du site et un diagnostic environnemental avec analyses de sols et d'eaux souterraines.

De mémoire, la présence d'une nappe phréatique à très faible profondeur (de l'ordre de 1 m) pourrait entraîner des contraintes en terme de fondation et en termes de gestion des eaux.

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Le diagnostic environnemental que vous citez a été réalisé pour le compte de Montluçon Communauté.

À ce stade du projet EMILI, le recensement des données d'entrée est en cours, à partir des études et données disponibles (bibliographie, cartographie) et de premières investigations géotechniques et hydrogéologiques (relevés des niveaux d'eau, sondages géotechniques).

D'après ces premiers éléments à disposition, le niveau de la nappe semble effectivement relativement proche du terrain naturel dans les alluvions du Cher. La présence de cette nappe sera à prendre en compte dans la conception de l'usine de conversion. Des dispositions constructives adaptées de type parois étanches et rabattements de nappes pourraient être mises en œuvre.

En fonction des autres caractéristiques des sols et sous-sols (pollutions éventuelles par exemple), des dispositions constructives additionnelles pourraient être nécessaires sans qu'il soit possible d'en dire plus à ce stade d'avancement des études.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q129 - Quelles nuisances dues au transport sur l'environnement ? JM – 23 avril 2024

Bonjour, j'ai déposé une question au mois de mars et toujours pas de réponse précise, le 22 avril a été donné une réponse évasive a été donnée je vous demandais précisément combien de camions supplémentaires emprunteraient nos petites routes d'échassières je parlais des camions entrants avec les matières premières de fonctionnement ainsi que les camions sortants avec des produits issus de la mine vous avez répondu 15 camions sans préciser cela me paraît un peu maigre quand je lis les tonnages sur vos manuels

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

En phase commerciale, le site de Beauvoir générerait en effet un trafic supplémentaire de 15 poids lourds. Cette estimation a été réalisée en se basant sur l'hypothèse que chaque camion ferait un trajet à vide.

La plus grande partie de ce flux proviendrait des intrants, avec notamment les besoins en ciment pour le remblaiement des stériles en souterrain (environ 10 camions par jour). La mutualisation des circulations sera recherchée pour éviter des trajets à vide mais c'est une option peu vraisemblable car les produits entrants et sortants n'ont pas les mêmes origines et destinations.

Concernant les camions sortants, il s'agirait majoritairement du transport du concentré d'étain et de tantale qui serait un des coproduits envisagés dans le cadre du projet.

Pour mémoire le concentré de mica ainsi que le feldspath ou sable feldspathique, aux plus gros volumes, seraient acheminés par canalisation souterraines jusqu'à la station de chargement de La Fontchambert, ce qui permet d'éviter une centaine de camions par jour autour du site de Beauvoir, selon nos calculs.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q130 - Estimation des bénéfices nets par rapport au surcoût environnemental et social - Hu Go - 24 avril 2024

Bonjour.

Vous parlez systématiquement d'un surcoût de 20% du projet pour prendre en compte les enjeux sociaux et environnementaux. Pourriez-vous préciser ce que cela représente par rapport à vos estimations de bénéfices nets, qu'ils soient réinjectés dans votre société, distribué aux actionnaires ou aux salarié-es ?

Cela permettrait de mieux se rendre compte de l'importance que vous donnez à ces questions par rapport à celles de la rentabilité économique (vis-à-vis des actionnaires et des cadres de l'entreprise notamment).

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Ce surcoût de 20% représente plusieurs centaines de millions d'euros (sur un investissement total estimé à plus d'un milliard d'euros). Il découle en particulier du choix d'une mine souterraine qui est 3 à 4 fois plus onéreuse qu'une carrière à ciel ouvert, ou encore du choix du rail pour le transport qui nécessite la construction d'une plateforme de chargement dédiée et de l'adoption "Zero Liquid Discharge" au niveau de l'usine de conversion qui requiert là-encore des investissements significatifs pour mettre en place une unité de traitement de l'eau.

Cet effort financier est à mettre au regard de la capacité annuelle d'investissement du Groupe Imerys dont le résultat courant net, le résultat opérationnel et le résultat net se sont élevés respectivement à 242 millions d'euros, 108 millions d'euros et à 51 millions d'euros au titre de l'exercice fiscal 2023. Le conseil d'administration d'Imerys a proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires le versement d'un dividende de 115 millions d'euros au titre de l'exercice 2023. Ce montant correspond à 50 % du résultat courant net des activités poursuivies, part du Groupe (contre 46 % pour l'exercice précédent). L'ensemble des résultats du Groupe Imerys sont accessibles sur Imerys.com dans la section Finance.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q131 - Questions concernant le process - France Nature Environnement FNE - Pierrette Saupin - 25 avril 2024

Pouvez-vous mieux décrire l'étape 1 du procédé présenté dans la fiche 06 du DMO (calcination) et son préalable (obtention du concentré de mica) ?

Avez-vous une visibilité sur la date/période approximative de publication de l'étude de dangers relative notamment à l'usage d'explosifs et au stockage de produits chimiques ?

Possédez-vous actuellement la totalité de la technologie nécessaire à l'extraction du lithium des micas ? Cela est-il possible techniquement ? (Disponibilité de certains réactifs par exemple : le gypse (115 kt annuel pour une production française en 2023 de 2,4 Mt, soit 5%)

Pourriez-vous expliciter les chiffres de consommation annuelle des réactifs donnés lors du débat (CNDP) du 16/4/24, et ceci étape/étape du procédé ?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

La calcination est la première étape du procédé de conversion, intervenant sur le site de La Loue (la concentration est quant à elle réalisée sur le site d'Echassières).

La calcination consiste à chauffer intensément un matériau dans une enceinte fermée. Dans le cadre du projet EMILI, elle aurait lieu dans un four rotatif fonctionnant au gaz naturel. Le concentré serait préalablement préparé en le mélangeant avec du gypse, des sels sulfatés et du calcaire pour former des granules. La calcination permet de rendre la matière "disponible" en vue du traitement hydrométallurgique qui suit.

Le concentré de mica provient de la plateforme de chargement de la Fontchambert. Cette installation permet de filtrer le concentré provenant de l'usine de concentration afin d'en retirer une grande partie de l'eau.

Le projet EMILI s'appuie sur des procédés de conversion maîtrisés par plusieurs industries. Si des essais en laboratoire ont permis d'établir le bon fonctionnement des procédés, l'enjeu est désormais de les tester à une échelle industrielle - d'où la nécessité de la phase pilote pour passer à la phase commerciale. Cette phase pilote permettra de "dériskuer" le projet en vue de la réalisation des usines commerciales.

La disponibilité des produits, qui sont couramment utilisés dans l'industrie, n'est pas identifiée comme une difficulté. Concernant l'approvisionnement en gypse, Imerys a rencontré le principal producteur francilien. Les besoins du projet EMILI pourraient être absorbés par les flux de production actuels.

Afin de sécuriser l'approvisionnement, des échanges avec d'autres producteurs sont en cours.

L'étude de dangers sera disponible au moment de l'enquête publique qui suivra la demande d'autorisation de la mine et des usines commerciales déposées par Imerys, à horizon 2025-2026 si le projet est poursuivi à l'issue du débat public.

Le tableau ci-dessous précise à quoi servent les différents produits dans l'usine de conversion :

| PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS | USAGE | VOLUME ANNUEL |
|------------------------------|---|---------------|
| Gypse | Recette de calcination | ~115 kt |
| Chlorure de Potassium | Conversion des sulfates de sodium en glasérite | ~90 kt |
| Carbonate de Sodium | Conversion du sulfate de Lithium en carbonate de lithium | ~75 kt |
| Chaux | Neutralisation, conversion du carbonate de lithium en hydroxyde de lithium | ~50 kt |
| Acide sulfurique | Colonne échangeuse d'ion (fluor), acidification de la solution avant boucle glasérite | ~40 kt |
| CO₂ | Purification de la solution (retrait du calcium) | ~38 kt |
| Soude | Colonne échangeuse d'ion (fluor) | ~10 kt |
| Sulfate d'Aluminium | Colonne échangeuse d'ion (fluor) | ~1,3 kt |
| Acide chlorhydrique | Colonne échangeuse d'ion (Calcium) | ~0,2 kt |

Le gypse est mélangé au concentré de mica lithinifère en amont de la calcination - étape n°1 décrite dans la fiche n°6.

Il n'y a pas de produits entrants utilisés à l'étape n°2 (lixiviation).

Le CO₂ est utilisé à l'étape n°3 afin de récupérer le calcium contenu dans la solution neutralisée. À cette même étape, la soude et le sulfate d'aluminium permettent d'isoler le fluor et de l'écartier de la solution neutralisée avant que celle-ci soit purifiée.

Le chlorure de potassium est utilisé lors de l'étape n°4 afin de convertir les sulfates de sodium, contenus dans la fraction liquide résultant de la précipitation du carbonate de lithium, en glasérite. Le carbonate de sodium est également utilisé lors de l'étape n°4, afin de provoquer la précipitation du carbonate de lithium.

L'acide chlorhydrique permet de récupérer, dans une colonne d'échange d'ions, le calcium lors de la dernière étape (n°5) - la conversion proprement dite.

La chaux est utilisée à de nombreuses étapes, pour la neutralisation, la précipitation ou encore le traitement des fumées.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q132 - Cycle de l'eau : besoins et rejets aux différentes étapes du projet EMILI ? - France Nature Environnement FNE - Pierrette Saupin – 25 avril 2024

Est-ce que les eaux de traitement de l'unité de production d'eau de procédé seraient restituées au Cher ? Ou dans le réseau d'assainissement ? Restitution des eaux après dilution ? Quels risques d'effet de concentration ?

On parle de la création de "réserves d'eau" sur le site de Beauvoir, quelles quantités ? quelles conditions de stockage ? Quel impact ?

Pouvez-vous nous parler du recyclage de l'eau ? Est-ce que cette méthode a déjà été expérimentée sur d'autres exploitations minières similaires ? Si oui, quelles contraintes/limites de ce modèle ? Si non, quels ont été les résultats des tests/de la version laboratoire ? Quelle probabilité que la mise en situation réelle ne fonctionne pas ? Que se passera-t-il dans ce cas ?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Usine de conversion

L'usine de conversion comprend une station de production d'eau à partir des eaux usées traitées de la station d'épuration. Ces eaux usées traitées contiennent des minéraux qui ne doivent pas entrer dans les circuits de l'usine de conversion. La station de production permet ainsi de produire une eau purifiée, débarrassée des minéraux. Ces minéraux se retrouvent concentrés dans un effluent, rejeté dans le Cher. L'enjeu est alors d'assurer la

bonne dilution de ce rejet dans le cours d'eau. Il devra donc respecter des normes (qualité et volume) édictées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation de l'usine de conversion afin de limiter leur impact sur l'environnement.

Stockage d'eau sur le site de Beauvoir

Pour limiter la pression sur la ressource en eau quand la disponibilité est réduite (notamment lors des épisodes de sécheresse), Imerys étudie plusieurs options pour stocker de l'eau et notamment l'utilisation des dépressions créées sur le site par l'exploitation des kaolins, à l'image des lacs de Beauvoir ou des Montmins par exemple. Ces lacs seraient remplis aux moments de l'année où la ressource en eau est abondante, et utilisés en priorité pendant l'été pour limiter les prélèvements sur le milieu naturel. Plusieurs options sont encore à l'étude pour permettre de stocker jusqu'à 100 000 m3 d'eau supplémentaires. L'eau utilisée pour remplir ces réserves proviendrait de la Sioule et des eaux de ruissellement collectées sur site.

Les prélèvements nécessaires à la constitution de cette réserve supplémentaire d'eau sont intégrés aux études sur l'eau et sur l'impact du changement climatique sur la Sioule.

L'impact de ce stockage d'eau n'a pas encore été évalué à ce stade puisqu'il s'agit d'une option à l'étude, qui doit encore être confirmée notamment au regard de sa faisabilité technique.

Maturité des procédés

Le recyclage des eaux tel que cela est prévu sur les usines de concentration et de conversion est un fondement du projet EMILI. Au regard de l'état de l'art et des résultats des premiers essais réalisés en laboratoire, Imerys est tout à fait confiant sur la capacité à réaliser ce recyclage. Cependant, l'enjeu est désormais de les tester à une échelle industrielle - d'où la nécessité de la phase pilote pour passer à la phase commerciale. Cette phase pilote permettra de "dérisker" le projet en vue de la réalisation des usines commerciales.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q133 - Planification de la ressource locale en eau - France Nature Environnement FNE - Pierrette Saupin – 25 avril 2024

Quelles sont les difficultés d'appliquer un schéma hydrogéologique « cohérent » dans un contexte de changement climatique ?

Quel schéma de consommation de l'eau en fonction des spécificités du territoire impacté ?

Une étude piézométrique est-elle prévue afin d'anticiper les modifications de circulation d'eau et les mises en relations de systèmes aquifères du fait des galeries souterraines ?

La qualité des eaux d'exhaure minières sera-elle contrôlée, et un traitement éventuel est-il prévu ?

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Imerys mène, en s'appuyant sur le cabinet d'études Antea, un suivi hydrogéologique autour du site de Beauvoir. Il s'agit d'abord, grâce à une multitude de points de suivi (sources, puits privés) et la mise en place de piézomètres profonds et de proximité, de construire l'état initial permettant de comprendre les écoulements d'eaux couplé de surface et souterraines actuels. Les piézomètres et points de suivi sont cartographiés page 88 du [dossier du maître d'ouvrage](#).

Cet état initial servira de base à la modélisation hydrogéologique (en utilisant des logiciels spécialisés) permettant la réalisation de deux modèles :

-Modèle régional : d'environ 5km autour du site, l'analyse de l'interaction couplée surface – souterrain.

-Modèle de proximité : d'environ 1 km autour du site, l'analyse fine du rabattement potentiel causé par l'activité minière.

A cet égard, des études sur le changement climatique sont en cours pour le secteur Sioule et pour le secteur Cher, dont les résultats seront utilisés pour simuler les conditions à venir avec l'aide du modèle régional. L'objectif est de bien discerner ce qui serait causé par le réchauffement climatique et ce qui serait causé par les installations du projet EMILI, et d'appliquer au mieux la démarche "éviter-réduire-compenser" afin de gérer les impacts cumulatifs de deux aspects. Nous allons mettre en ligne très bientôt une fiche sommaire (disponibilité, usages, impacts) qui présentera les enjeux de l'utilisation de l'eau pour les 2 sites (Echassières et La Loue).

L'usine de concentration présente un taux de recyclage de 95 %. Les 5 % restants étant piégés dans les matériaux quittant le site. À cet égard il n'y aura donc aucun rejet d'eau de procédé. Cependant il y aura tout de même de l'eau de pluie à gérer, ainsi que les eaux d'exhaures (l'exhaure désigne le détournement par puisage ou pompage des eaux d'infiltration des mines et milieux souterrains) de la mine. Ces eaux seront réutilisées dans le procédé ou rejetés au milieu naturel en fonction :

de leur qualité chimique. Si celle-ci ne permet pas un rejet dans l'environnement, alors les eaux seront utilisées dans le procédé ;

des besoins hydriques du milieu naturel. Sur ce point, il faut en effet rappeler que les eaux de pluie participent à l'équilibre hydrique des bassins versants situés de part et d'autre du site de Beauvoir. Il s'agit donc de diriger au mieux les volumes d'eau pour assurer la pérennité de la biodiversité du secteur.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q134 - Résidus et stériles - France Nature Environnement FNE - Pierrette Saupin – 25 avril 2024

Quel sera le trajet des résidus de conversion ?

Qu'est-ce qui sera valorisé, et qu'est-ce qui deviendra co-produits ?

Quelle sera la nature des différents résidus ? Certains seront-ils considérés comme des déchets dangereux ?

Quelle(s) installation(s) de stockage au titre de la réglementation des ICPE est/sont prévue.s ?

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Lors de [la réunion dédiée aux enjeux environnementaux du projet EMILI](#) qui s'est tenue le 22 avril dernier, Imerys a présenté le bilan matières annuel estimé de l'usine de conversion.

En entrée, outre les 330 000 tonnes sèches de concentré de mica lithinifère proviendront de la plateforme de chargement, on trouverait :

| PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS | USAGE | VOLUME ANNUEL |
|-----------------------------|---|---------------|
| Acide sulfurique | Colonne échangeuse d'ion (fluor), acidification de la solution avant boucle glasérite | ~40 kt |
| Gypse | Recette de calcination | ~115 kt |
| Chaux | Neutralisation, conversion du carbonate de lithium en hydroxyde de lithium | ~50 kt |
| Soude | Colonne échangeuse d'ion (fluor) | ~10 kt |
| Acide chlorhydrique | Colonne échangeuse d'ion (Calcium) | ~0,2 kt |
| Chlorure de Potassium | Conversion des sulfates de sodium en glasérite | ~90 kt |
| Carbonate de Sodium | Conversion du sulfate de Lithium en carbonate de lithium | ~75 kt |
| CO ₂ | Purification de la solution (retrait du calcium) | ~38 kt |
| Sulfate d'Aluminium | Colonne échangeuse d'ion (fluor) | ~1,3 kt |

En sortie, outre les 34 000 tonnes d'hydroxyde de lithium à destination des clients utilisateurs, on trouverait :

| ORIGINE | COMPOSITION | QUANTITÉS ANNUELLES (à confirmer) | EXUTOIRES IDENTIFIÉS |
|-----------------------------|--|-----------------------------------|--|
| Lixiviation | Leucite, gypse, fluorite, syngenite | ~550 kt | Remblais en réaménagement de carrière |
| Neutralisation | Syngenite | ~30 kt | Remblais en réaménagement de carrière, autres |
| ZLD (Zero Liquid Discharge) | Sulfates et chlorures de calcium, rubidium, sodium, potassium, fluorite... | ~11 kt | Stockage en ISDD - déchets ultimes |
| Conversion en LHM | Carbonate de calcium | ~50 kt | Usages industriels (peinture, polymères, construction) |
| Circuit glasérite | Chlorure de sodium (sel) | ~70 kt | Sel de déneigement |

Comme indiqué sur le tableau ci-dessous, une fraction des produits sortants (de l'ordre de 11 000 tonnes) constitueraient donc des déchets dangereux, à stocker en Installation de stockage de déchets dangereux (ISDD).

Comme à l'étape de concentration, l'objectif est de valoriser le plus de co-produits possibles, notamment le carbonate de calcium et le chlorure de sodium.

Le stockage des résidus de conversion se ferait dans des carrières ou anciennes carrières disposant d'un vide de fouille permettant le remblai de ces résidus.

À ce stade des études et dans la mesure où la caractérisation des résidus concernés n'est pas encore achevée, Imerys n'est pas en mesure de préciser les exutoires et, par conséquent, les trajets. En particulier, les aspects suivants restent à étudier :

Terminer les études sur la caractérisation des résidus ;

Identifier les capacités de stockage disponibles ;

Réaliser des études environnementales poussées sur les sites de stockage envisagés (étude hydrogéologique, faune/flore, etc.) ;

Définir précisément les mesures protectives spécifiques à mettre en place et de fiabiliser la pertinence technique du schéma retenu.

Les résidus de conversion seraient en tout cas transportés par trains, compte tenu de leur volume. Les autres produits seraient vraisemblablement transportés par camions.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q135 - Transformation du mica lithinifère - France Nature Environnement FNE - Pierrette Saupin - 25 avril 2024

Concernant la transformation du mica lithinifère en hydroxyde de lithium : Il manque une donnée dans la description du mica le fluor : Forte présence de fluor (entre 4 à 7 %) dans les micas, de type lépidolite qui doit être prise en compte. Rien n'est dit au niveau du traitement quid du piégeage du fluor libéré par la maille du mica lors de son grillage ?

Simplement qu'il apparaît sous forme de fluorure de calcium de l'épurateur : ce qui voudrait dire que les gaz issus du four de grillage sont traités.

Quid des autres métaux, métalloïdes qui pourraient être piégés par l'épurateur ? Quid du traitement des gaz : chaux, urée ... ? Quid des teneurs dans les gaz et des valeurs à ne pas dépasser : fluor, césium, béryllium, étain, NOX ; etc.

Concernant les gaz issus de la calcination : quelle pourrait être la teneur en matière organique des micas flottés ? Bien que cela soit absent de la littérature et pas ou peu étudié, quelles sont les probabilités de former des Dioxine/Furanes fluorés lors du refroidissement des gaz ? Car thermodynamiquement cela demeure possible : chlore, brome sont comme le fluor des halogènes.

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

À ce stade du projet EMILI, toutes les études n'ont pas été faites. Les éléments présentés dans la suite de la réponse reposent donc sur les essais de procédés menés en laboratoire. Si le projet est poursuivi à l'issue du débat public, le pilote industriel permettra d'obtenir des données plus précises et représentatives.

Principe de traitement des gaz de calcination

Le procédé à l'étude prévoit que les gaz de calcination soient traités en deux temps.

Dans un premier temps les fumées sont mises en contact avec de la chaux hydratée (hydroxyde de calcium - $\text{Ca}(\text{OH})_2$) et les espèces à capter (fluor, oxydes de soufre principalement) réagissent rapidement avec la chaux pour former de la fluorite (CaF_2) et du gypse (CaSO_4) inertes et stables.

Dans un second temps, les gaz sont ensuite passés dans une solution d'eau ajoutée d'hydroxyde de sodium (NaOH). Les quelques traces de substances n'ayant pas réagi lors de la première étape sont ici captées et forment du fluorure de sodium (NaF) et du sulfate de sodium (Na_2SO_4) notamment.

Enfin, des mesures continues de la qualité des gaz rejetés seront à réaliser en sortie de cheminée afin de s'assurer des niveaux qui seront définis dans l'arrêté d'autorisation (cet arrêté sera pris par les services de l'État, en conclusion du processus d'autorisation environnementale à mener à l'issue du débat public).

Gestion du fluor

Les micas de type lepidolite comportent effectivement une forte teneur en fluor. Ce fluor, dans des conditions normales (exposition à l'air ou à l'eau), est parfaitement stable et ne nécessite aucun traitement. Seuls certains procédés spécifiques de traitement du minerai tels que la calcination (cas du projet EMILI) ou bien attaque à l'acide sulfurique concentré (ce qui n'est pas le cas dans le projet EMILI) peuvent mener à une libération d'une partie du fluor. C'est à ces étapes que des traitements pour gérer le fluor sont à prévoir.

Lors de la calcination du mica, une partie du fluor se retrouve sous forme insoluble dans les résidus de conversion, une partie se retrouve dans la solution liquide (et est traité dans lors de la purification de la solution, voir [fiche n°6](#)), et une partie se retrouve libéré sous forme gazeuse dans les fumées de calcination. Le fluor est ensuite récupéré lors du traitement des gaz précédemment décrit, sous la forme de fluorite et de fluorure de sodium. La possible réutilisation de ce fluorure de sodium dans l'étape de concentration sera étudiée en fonction de la qualité du produit ainsi obtenu.

Métaux et métalloïdes

L'étape de calcination, qui a lieu à des températures inférieures à 1000°C , ne libère pas de manière significative de métaux ou métalloïdes. Les traces disparaissent suite au traitement par chaux et solution de soude.

Les principales substances trouvées dans les gaz sont, en sus du fluor et des oxydes de soufre (SO_2 , SO_3) libérés par la roche lors de la calcination, de l'eau, du CO_2 et des oxydes d'azote (NO_x) typiques des réactions de combustion industrielles et domestiques.

Matière organique, dioxines et furanes fluorées

Les probabilités de formation de dioxines et furanes fluorées sont extrêmement faibles compte tenu de la très faible quantité totale de matières organiques dans les produits entrants, notamment les cocoamines (quelques centaines de ppm, soit quelques grammes par tonne). Les premiers essais de calcination en laboratoire n'ont pas permis de détecter de tels composés dans les gaz de calcination.

Par ailleurs, les tests de lixiviation effectués sur les concentrés de micas ne permettent pas de détecter de traces d'amines.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q136 - Bilan matière annuel du projet EMILI - France Nature Environnement FNE - Pierrette Saupin – 25 avril 2024

Le bilan matière n'est pas très explicite au niveau de l'usine de conversion : entré sortie (in out) ?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Lors de [la réunion dédiée aux enjeux environnementaux du projet EMILI](#) qui s'est tenue le 22 avril dernier, Imerys a présenté le bilan matières annuel estimé de l'usine de conversion.

Ainsi, arriveront à l'usine de conversion, par trains :

330 000 tonnes sèches de concentré de mica lithinifère proviendront de la plateforme de chargement.

420 000 tonnes de réactifs (gypse, etc.)

Sortiront de l'usine de conversion :

34 000 tonnes d'hydroxyde de lithium, à destination des clients d'Imerys, transporté par camions ;

600 000 à 800 000 tonnes de résidus solides, qui seront utilisés comme remblais dans des carrières. Ils seront transportés par train ;

140 000 tonnes de co-produits valorisables, parmi lesquels :

70 000 tonnes de chlorure de sodium qui serviront au salage des autoroutes,

50 000 tonnes de carbonate de calcium, à destination des cimenteries ;

20 000 tonnes de sulfate de potassium à destination de l'industrie des engrais.

Ces co-produits seraient vraisemblablement transportés par camions.

Comme à l'étape de concentration, l'objectif est de valoriser le plus de co-produits possibles.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q137 - Les raccordements et la consommation électriques - France Nature Environnement FNE - Pierrette Saupin – 25 avril 2024

La forêt des Colettes est concernée par le faisceau de raccordement Echassière-Bellenaves. : Forêt domaniale, constituée par une hêtraie remarquable qui abrite une flore et une faune spécifiques des milieux humides et des landes

Le dossier du maître d'ouvrage ne précise rien concernant la mise en place d'un faisceau enterré dans la forêt des Colettes, cela est-il prévu ?

Quel impact du raccordement électrique sur la forêt des Colettes ?

Réponse des responsables du projet :

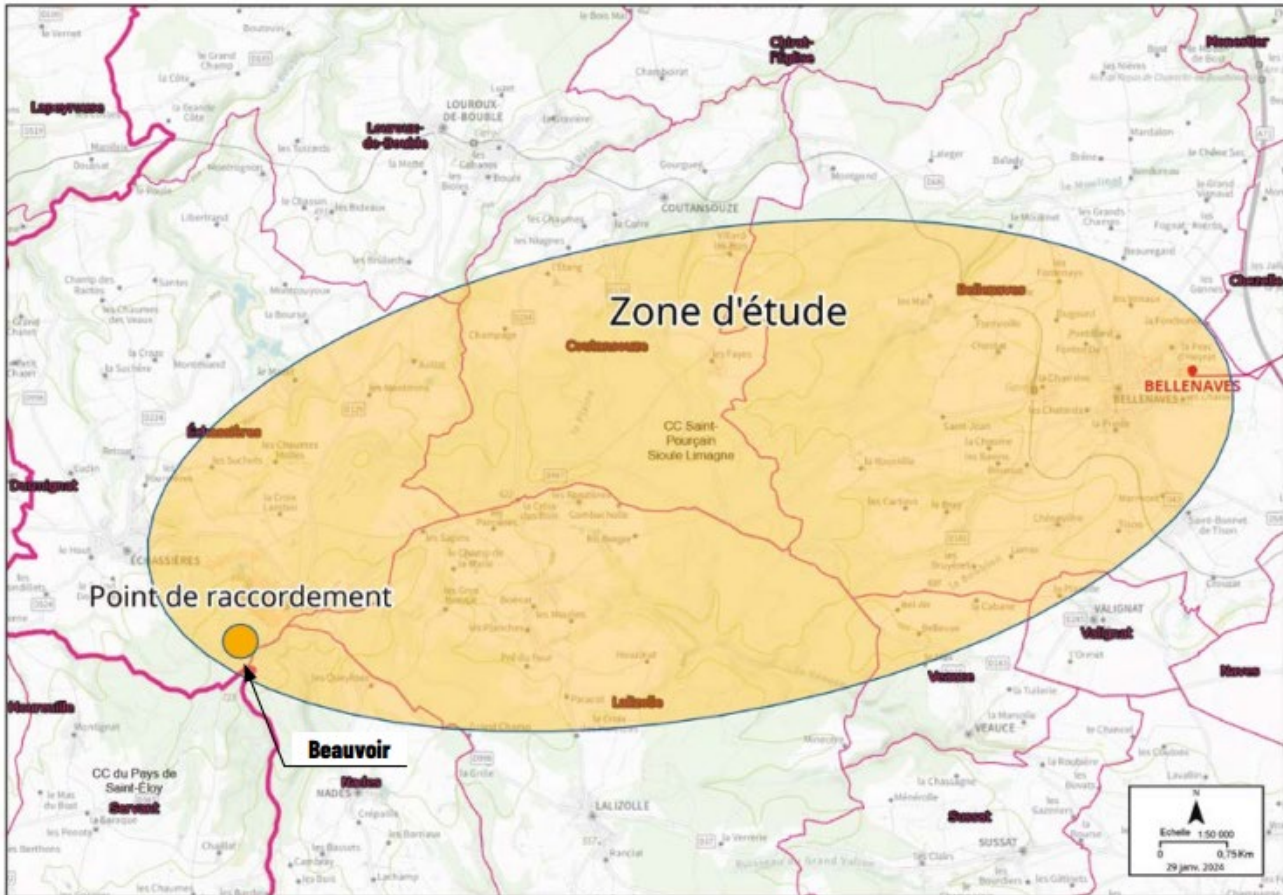
Bonjour,

Merci pour votre contribution.

En tant que gestionnaire du Réseau Public de Transport (RPT) d'électricité en France, RTE a instruit la demande de raccordement du projet de la mine de lithium et de l'usine de concentration sur le site de Beauvoir au réseau public de transport d'électricité.

A l'heure actuelle, la zone d'étude (carte ci-dessous), et le tracé final ne sont pas définis, même si l'utilisation des tracés de voiries (chemins, routes communales et départementales) semble une solution adaptée.

FIG. 41 - CARTE DE LA ZONE D'ÉTUDE DU FUSEAU RTE



En effet, la forêt des Colettes pourrait faire partie de l'aire d'étude de la concertation Fontaine. Un tracé d'une liaison électrique enterrée pourrait être envisagé au niveau le RD 987.

Le dossier du maître d'ouvrage ne précise pas le faisceau du tracé car celui-ci devra être concerté dans le cadre de la concertation Fontaine.

Les fondements de la concertation sur les projets d'ouvrages électriques ont été posés par le protocole du 25 août 1992, dans lequel EDF s'est engagé vis-à-vis de l'État à mettre en œuvre, le plus en amont possible de chacun de ses projets d'ouvrages de 63 000 à 400 000 volts, une large concertation avec l'ensemble des partenaires concernés (élus locaux, services de l'État, associations, etc...).

Ce principe a été reconduit, tout en étant renforcé par le « contrat de service public » signé entre l'État et RTE le 5 mai 2017. Il a en outre été relayé par plusieurs circulaires.

Celle actuellement en vigueur est la circulaire « Fontaine » de la ministre déléguée à l'Industrie du 9 septembre 2002, relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution de l'électricité.

Les concertations Fontaine, pour les raccordements d'IMERYS, seront menées après le débat public. A ce stade, elles sont prévues de septembre à décembre 2024.

Une fois l'aire d'étude validée, une étude sera réalisée afin d'établir plusieurs fuseaux, c'est le préfet qui validera le fuseau de moindre impact à la fin de la concertation Fontaine.

En tant que concessionnaire de service public, RTE s'inscrit dans une politique de développement durable et est concerné par la démarche « éviter, réduire, compenser ». Ainsi, au cours de l'élaboration du projet et notamment lors du choix de l'emplacement et du fuseau de moindre impact ainsi qu'au moment des choix techniques, l'évitement des effets négatifs notables du projet sur l'environnement, puis leur réduction et enfin, si nécessaire, leur compensation, seront recherchés, dans une démarche de prise en compte de l'environnement.

Vous trouverez les éléments relatifs au raccordement du projet EMILI à partir de la page 65 du [dossier du maître d'ouvrage](#).

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q138 - Projet EMILI et changement climatique - France Nature Environnement

Quelle prise en compte des effets du changement climatique de manière globale sur le projet ? Plan d'action d'adaptation au changement climatique prévu ?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Des études sont en cours de réalisation et prennent, effectivement, en compte les effets du changement climatique.

Sur l'eau, par exemple, la Commission Locale de l'Eau a lancé une pré-étude "hydrologie, milieux, usages et climat" (HMUC) qui vise à faire un bilan des usages et de la ressource en eau disponible à l'instant T, d'établir des projections à un horizon de 10 à 30 ans et de déterminer en conséquence les volumes qui peuvent être prélevés ainsi que les actions à mener pour respecter le bon fonctionnement des milieux aquatiques. Parallèlement, le cabinet ANTEA a été mandaté par Imerys pour effectuer une étude dédiée aux changements climatiques, dont les résultats devraient être disponibles à la fin de l'année 2024.

Vous trouverez la liste des études menées, en cours et à venir à partir de la page 78 du [dossier du maître d'ouvrage](#).

Le projet EMILI s'inscrit dans une démarche de réduction de ses impacts sur l'environnement (liste non exhaustive) :

- Renvoi de l'eau provenant de la filtration sur le site de la plateforme de chargement vers le site de la mine au moyen d'une canalisation dédiée pour assurer un recyclage de l'eau de procédé à 95 % ;
- Création de réserves d'eau pour sécuriser l'approvisionnement en eau du projet, tout en évitant de faire pression sur la ressource et les autres utilisations quand sa disponibilité est réduite. Par ailleurs, les prélèvements nécessaires à la constitution de la réserve d'eau supplémentaire envisagée sont intégrés aux études sur l'eau et sur l'impact du changement climatique sur la Sioule. ;
- Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) de la station d'épuration des eaux usées (STEP) de l'agglomération de Montluçon pour l'usine de conversion, qui permettrait d'assurer en permanence la totalité des besoins en eau estimés, sans compétition avec les autres usages ;
- Choix du transport ferroviaire du mica lithinifère.

De manière générale, la conception du projet se fait en considérant pleinement le réchauffement climatique comme un fait établi. L'adaptation serait nécessaire s'il s'agissait d'une installation déjà en place, conçue à une autre époque.

Nous avons entrepris des analyses d'impacts de changement climatique sur l'eau en interne, afin d'avoir des premiers éléments en attendant l'étude HMUC. Ces analyses nous permettront au mieux d'intégrer dès à présent ce sujet dans nos études d'impacts. Ce rendu est attendu pour la fin de l'année 2024.

Sur le sujet des moyens mis en oeuvre, outre l'effort de recyclage de l'eau déjà évoqué, il est à noter que le modèle hydrologique régional sera tout à fait en mesure de simuler cet impact en plus de l'impact de nos futures activités, ainsi que de tester des moyens de mitigations pouvant être mis en oeuvre.

S'agissant du "[plan d'action d'adaptation au changement climatique](#)", celui-ci est mené par l'Etat, non par les entreprises privées.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q139 - Qualité de l'air - France Nature Environnement

Quelle sera la composition des émissions des cheminées ? (Émission d'odeurs, donc pas que de la vapeur d'eau et du CO2 a priori si risque d'odeurs).
Quelle surveillance de la chaîne de concentration en métaux lourds dans l'air ? (comme l'oxyde d'étain, oxyde de tantale et niobium)

Réponse des responsables du projet :

Bonjour, Merci pour votre contribution.

À ce stade du projet EMILI, toutes les études n'ont pas été complétées. Les éléments présentés dans la suite de la réponse reposent donc sur les essais de procédés menés en laboratoire. Si le projet est poursuivi à l'issue du débat public, les pilotes industriels permettront d'obtenir des données plus précises et représentatives.

S'agissant de l'usine de concentration, des rejets dans l'air sont possibles dans l'éventualité de la valorisation du concentré de feldspath sous forme de feldspath et non de sable feldspathique. Si cette option de valorisation est choisie, un filtre sera alors mis en place, à l'image de l'usine de conversion.

S'agissant de l'usine de conversion, l'étape de calcination, qui a lieu à des températures inférieures à 1000°C, ne libère pas de manière significative de métaux ou métalloïdes. Les traces disparaissent suite au traitement par chaux et solution de soude. Les principales substances trouvées dans les gaz sont, en sus du fluor et des oxydes de soufre (SO₂, SO₃) libérés par la roche lors de la calcination, de l'eau, du CO₂ et des oxydes d'azote (NO_x) typiques des réactions de combustion industrielles et domestiques.

Des mesures en ligne de la qualité des gaz rejetés seront suivies en sortie de cheminée afin de s'assurer que les niveaux d'émissions respectent les prescriptions de l'arrêté d'autorisation (cet arrêté sera pris par les services de l'État, en conclusion du processus d'autorisation environnementale à mener à l'issue du débat public).

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q140- Sur les alternatives au projet - France Nature Environnement FNE - Pierrette Saupin - 25 avril 2024 à 15:27

Si le transport par rail ne peut être réalisé, quelle est l'alternative d'IMERYS ?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

La rénovation de la ligne Gannat-Montluçon, permettant le transport par rail, est bien un prérequis à la faisabilité du projet tel qu'il est présenté dans le dossier du maître d'ouvrage.

En cas d'incident sur le réseau, Imerys pourrait toutefois se reposer sur les capacités de stockage de la plateforme de chargement (environ une semaine) et sur la possibilité d'aiguiller les trains dans les deux sens.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q141 - Biodiversité - France Nature Environnement FNE - Pierrette Saupin - 25 avril 2024 à 15:28

Quand sortira l'étude d'impact ? Les premiers éléments communiqués font état de la présence d'espèces patrimoniales et d'une zone humide importante pour la biodiversité.

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

L'étude d'impact du projet EMILI sera jointe au dossier de demande d'autorisation environnementale des unités pilotes, dont le dépôt est prévu entre juin et juillet 2024.

Cette étude d'impact décrira en détail les incidences des unités pilotes et présentera les premiers éléments disponibles et les méthodologies retenues pour la suite des études sur les installations commerciales, si la poursuite du projet EMILI est confirmée à l'issue du débat public. Le cas échéant, l'étude d'impact sera actualisée et complétée, et sera jointe aux dossiers de demandes d'autorisations des installations commerciales.

Cette étude d'impact s'appuiera notamment sur des inventaires écologiques qui ont été réalisés sur une partie du périmètre du projet et notamment sur les emprises des unités pilotes qui sont très majoritairement déjà anthropisées. Une fiche présentant les éléments connus à date sur la biodiversité sera prochainement publiée sur le site internet du débat public.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q142 - Sur l'emplacement de l'usine de conversion - France Nature Environnement FNE - Pierrette Saupin - 25 avril 2024 à 15:31

Quid de la friche industrielle sur laquelle sera installée l'usine de conversion ? Qu'est-ce qu'il y avait avant ? Est-ce que les sols sont pollués ?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

L'emplacement visé de l'usine de conversion se trouve en périphérie nord de la ville de Montluçon, sur la commune de Saint-Victor, au lieu-dit « La Loue », de l'autre côté de la ZAC de Pasquis par rapport à la route Centre-Europe-Atlantique. Le site, qui appartient à la Communauté d'Agglomération de Montluçon, est classé en zone d'activités dans les documents d'urbanisme.

Ce site est effectivement une ancienne friche industrielle sur laquelle la végétation a repris ses droits au moins partiellement. Le centre du site était occupé par une usine de chargement de munitions durant la 1ère guerre mondiale (« La Pyrotechnie ») puis transformé au début des années 1970 en piste d'essais par DUNLOP puis a été partiellement remblayé avec des déchets de chantiers et des terres issus de chantiers de construction. Le sud-est du site était occupé par des ateliers de maintenance ferroviaire, propriété de la SNCF. L'ouest du site est une pâture.

Une large étude de pollution des sols a été réalisée par Montluçon communauté dans le cadre de la viabilisation du terrain. Cette étude relève des poches localisées sous les anciens bâtiments SNCF et quelques dépassements de seuils sur les parties remblayées.

Une étude historique a également montré que le site est concerné par la présence potentielle de munitions non explosées liée au bombardement du site durant la guerre qui devront faire l'objet d'une attention particulière pendant les phases de chantier.

En conclusion, en fonction des niveaux de pollution, des dispositions constructives additionnelles pourraient être nécessaires pour l'usine de conversion sans qu'il soit possible d'en dire plus à ce stade d'avancement des études.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q143 - Réduction des risques - France Nature Environnement FNE - Pierrette Saupin - 25 avril 2024 à 15:32

Qu'est-ce qui se passe en cas de fuite des canalisations ? Quel impact du concentré sur l'environnement, et notamment sur la forêt ? Quelles mesures prises pour la réduction des risques ?

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

L'impact d'une fuite sur les canalisations serait très faible compte tenu de la nature des minéraux transportés et de leur volume.

En effet, les pulpes circulant au sein de ces canalisations sont simplement constituées d'un mélange d'eau et de minéraux (venant du sous-sol) avec un pH neutre (le pH est l'indicateur de l'acidité).

De surcroît, le volume maximum contenu dans une canalisation est de 260m³.

Notons par ailleurs que la probabilité d'une fuite est très faible pour plusieurs raisons :

La robustesse intrinsèque de ce type d'infrastructures ;

Le programme de maintenance prédictif permettrait de s'assurer du bon état des canalisations et d'anticiper les défaillances mécaniques ;

Les canalisations seraient instrumentées pour assurer une surveillance continue (7j/7, 24h/24) en veillant au maintien de conditions d'opération optimales (pression, débit, etc).

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q144 - Sur la phase pilote - France Nature Environnement FNE - Pierrette Saupin - 25 avril 2024 à 15:33

Comment se dérouleront les trajets entre les différents sites durant la phase pilote ? Par camion ? Quelles émissions pour la pollution de l'air/le bruit ?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Le transport du concentré de mica lithinifère jusqu'au site de La Loue sera en effet assuré par des poids lourds pendant la phase pilote. Cela représente un trafic supplémentaire de trois camions par jour (dont un camion pour le transport du concentré de mica lithinifère jusqu'à La Loue) autour du site de Beauvoir.

Autour du site de La Loue, l'exploitation de l'usine pilote générera un trafic de deux poids lourds par jour.

Les impacts du transport par poids lourds sont les émissions de gaz à effet de serre, les émissions de polluants et le bruit. Compte tenu du faible nombre de poids lourds circulant pendant la phase des pilotes industriels, on peut considérer que l'impact du transport sera faible. Par exemple, les émissions cumulées de gaz à effet de serre de transport de tous les produits entrants et sortants des pilotes de concentration et de conversion (le mica lithinifère, l'hydroxyde de lithium, mais aussi le gypse, etc.) seraient autour de 100 t CO2eq par an.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q145 - Sur l'utilisation des minerais secondaires - France Nature Environnement FNE - Pierrette Saupin - 25 avril 2024

Les minerais secondaires sont déjà valorisés. A l'avenir, il n'y aura qu'une concession unique pour l'exploitation de tous les minerais.

Va-t-on utiliser à l'avenir les mêmes procédés de traitement pour les minerais secondaires qui devraient aussi être valorisés (comme l'étain ou le tantale) ? Lesquels ?

Quels procédés seront utilisés, et avec quels impacts, pour le traitement du minerai en vue de la valorisation des métaux secondaires étain et tantale ? Unités industrielles concernées ?

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

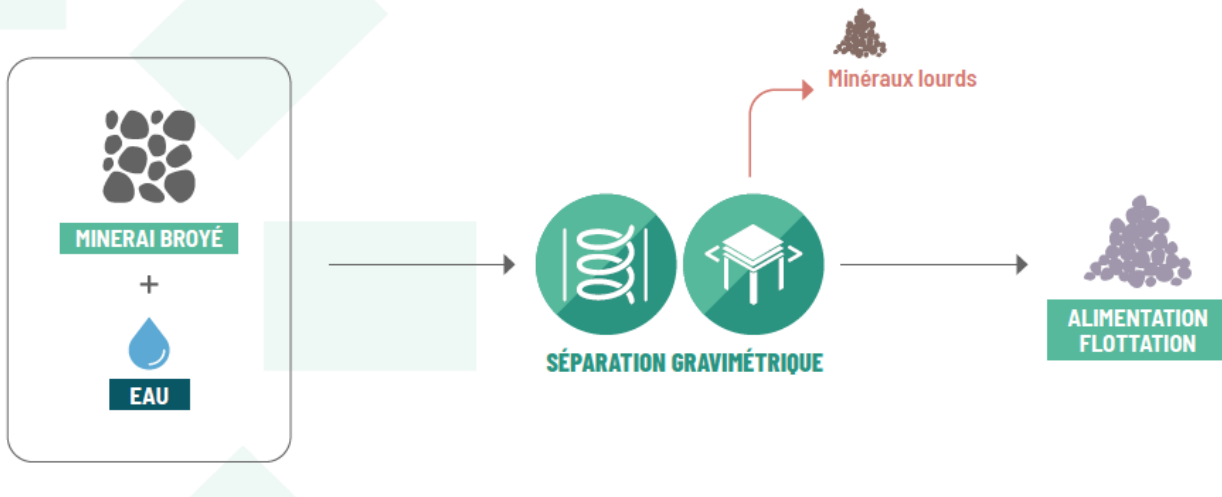
Dans le cadre du projet EMILI, Imerys envisage la production d'un concentré d'étain dans lequel se trouverait du tantale, dans l'objectif de fournir des industries stratégiques (aérospatiale et électronique). Cette opération est déjà réalisée sur le site de Beauvoir dans le cadre de l'exploitation des kaolins. Le concentré qui est produit nécessite ensuite un traitement métallurgique, réalisé par les entreprises qui achètent ce concentré.

Dans le cas où la production de ce concentré serait confirmé, l'usine de concentration intégrerait donc des équipements de concentration gravimétrique du même type que ceux actuellement utilisés sur le site de Beauvoir. Le principe de ces équipements est rappelé dans la [fiche n°5](#), de laquelle est extraite la figure suivante :

4. Concentration gravimétrique

ISOLE ET CONCENTRE LES MINÉRAUX LOURDS

- ▶ Les **minéraux lourds** (porteurs d'étain) **seraient séparés des minéraux plus légers** (dont le mica contenant le lithium), grâce à la force centrifuge dans des dispositifs tels que des « spirales », puis sur les tables à secousse.
- ▶ Une fois concentrés, **ces minéraux lourds seraient stockés ou valorisés.**



Il s'agit d'équipements mécaniques (spirales et tamis), qui ne requièrent pas de produits chimiques et ne présentent aucun impact particulier (pas de bruit, pas d'émissions de poussières).

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q146 - Que deviennent les déchets qui sont en plus grande quantité que la quantité possible à enfouir ? - Débat public mine de lithium dans l'Allier – 25 avril 2024

Message reçu sur le répondeur vocal du débat le jeudi 25 avril 2024 :

Bonjour,

Je voudrais savoir ce que deviennent les déchets qui sont en plus grande quantité que la quantité possible à enfouir. Quelles sont les solutions qui sont données ? Le caola et son exploitation entraînent de la radioactivité pour le sol et l'air. Que faites-vous ? Et ensuite, la pollution de l'eau de la Sioule et de l'Allier seront une des conséquences de cette exploitation.

Merci d'envisager des solutions fiables

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

S'agissant de votre première question : Imerys estime que la mine va produire 2,1 millions de tonnes de granite extraites chaque année et traitées au sein de l'usine de concentration. Sortiront de cette usine :

- 330 000 tonnes sèches de mica lithinifère produites et envoyées par canalisations souterraines à la plateforme de chargement
- 420 000 tonnes sèches de feldspath ou sable feldspathique produites et envoyées par canalisations souterraines à la plateforme de chargement
- 840 000 tonnes de stériles et résidus de concentration utilisées comme remblais dans la mine souterraine de lithium à Échassières
- 510 000 tonnes de stériles et résidus de concentration pour remplir progressivement la fosse de la carrière de kaolin à Échassières

L'objectif est de remblayer un maximum de ces volumes dans les chambres et galeries, au fur et à mesure de l'exploitation de la mine souterraine. Néanmoins, en raison du foisonnement, une partie de ces volumes ne pourrait être remblayée en souterrain. Le foisonnement minier désigne l'augmentation du volume apparent d'une roche au moment de son extraction, par suite de son morcellement. Autrement dit, on ne peut pas remblayer tout ce qui a été extrait.

Les volumes non remblayés en souterrain pourraient être d'une part, valorisés comme co-produits, et, d'autre part, utilisés en remblais de la carrière de kaolin. La valorisation (vente ou utilisation en remblais dans d'autres carrières) s'avère a priori peu rentable mais permet de limiter le volume remblayé dans la carrière de kaolin et donc d'éviter la création de stockage en surface de résidus miniers sur la durée du projet. Imerys étudie donc la possibilité de valoriser 420 000 tonnes (sèches) de co-produits comme le feldspath ou le sable feldspathique.

S'agissant de votre questionnement sur la radioactivité : de nombreux granites sont susceptibles d'être naturellement radioactifs. Cela se traduit, par exemple, par le risque de pollution au radon des maisons en Bretagne et dans le Massif Central en particulier. Le granite de Beauvoir, qui serait extrait dans le cadre du projet EMILI, présente lui-même une très légère radioactivité naturelle, du même ordre de grandeur que celles d'autres granites (d'après l'Andra, un caillou de granite pesant 125 g a une radioactivité de 1 KBq). Pour le projet EMILI, la radioactivité est une problématique qui concerne donc uniquement le site de Beauvoir.

Du reste, la radioactivité est une problématique connue et maîtrisée aujourd'hui avec l'exploitation des kaolins de Beauvoir. La surveillance radiologique des salariés d'Imerys (par dosimètres individuels à lecture différée, fournis par un laboratoire accrédité) montre que leur niveau d'exposition reste très inférieur au seuil réglementaire imposant une surveillance dosimétrique individuelle (1 mSv/an).

La radioactivité est prise en compte dans le cadre du projet EMILI. Un état initial radiologique doit commencer d'ici la fin du premier semestre 2024. En fonction de ses résultats, et du niveau de radioactivité, des mesures particulières pourraient être nécessaires pour les salariés : aération renforcée, dispositifs de mesures (dosimètres), ajustements des dispositifs de captation des poussières provenant du concassage et du broyage, dispositions adaptées de stockage des stériles miniers en surface, comme c'est le cas dans la carrière actuelle. Avec ces mesures, il n'est pas attendu de contamination radioactive de l'environnement (par l'air ou par l'eau) mais une surveillance continue sera assurée pour le vérifier.

L'activité d'Imerys ne devrait pas provoquer de pollution de l'eau. L'usine de concentration présente un taux de recyclage de 95 %. Les 5 % restants étant piégés dans les matériaux quittant le site. À cet égard il n'y aura donc aucun rejet d'eau de procédé. Cependant il y aura tout de même de l'eau de pluie à gérer, ainsi que les eaux d'exhaures probablement en quantité limitée considérant l'imperméabilité du granite de Beauvoir (l'exhaure désigne le détournement par puisage ou pompage des eaux d'infiltration des mines et milieux souterrains) de la mine. Ces eaux seront réutilisées dans le procédé ou rejetés au milieu naturel en fonction :

- de leur qualité chimique. Si celle-ci ne permet pas un rejet dans l'environnement, alors les eaux seront utilisées dans le procédé ;
- des besoins hydriques du milieu naturel. Sur ce point, il faut en effet rappeler que les eaux de pluie participent à l'équilibre hydrique des bassins versants situés de part et d'autre du site de Beauvoir. Il s'agit donc de diriger au mieux les volumes d'eau pour assurer la pérennité de la biodiversité du secteur.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q147 - Quelle prise en compte des épisodes de sécheresses ? - Message vocal déposé le 25 avril 2024

Message reçu sur le répondeur vocal du débat le jeudi 25 avril 2024 :

Bonjour,

Je voudrais savoir, en cette période de sécheresse et de manque d'eau qui se font partout, le projet va devoir utiliser énormément d'eau. Qu'en est-il ? Parce que, voilà, que vont faire les gens quand il n'y aura plus d'eau ni à boire ni à utiliser autrement pour tout ça, pour extraire une très très grosse quantité de pierres qui vont être lavées pour pouvoir sortir le lithium. Merci.

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

En cas de sécheresse, c'est à la Préfecture de prendre des mesures relatives à l'accès à la ressource en eau.

En effet, pour faire face aux périodes d'insuffisance de la ressource en eau, les préfets peuvent prendre des mesures exceptionnelles, graduelles et temporaires de limitation ou de suspension des usages de l'eau non prioritaires pour les particuliers et les professionnels, selon 4 niveaux de gravité : vigilance, alerte, alerte renforcée, crise.

Par ailleurs, le Groupe étudie un certain nombre de mesures pour ne pas avoir à pomper dans la ressource naturelle pendant ces périodes

Réutilisation en circuit fermé (90% en moyenne) ;

renvoi de la plateforme de chargement vers le site de Beauvoir ;

Création de réserves d'eau à l'image des lacs de Beauvoir (100 000m3 supplémentaires).

Pour en savoir plus sur ces mesures, vous pouvez consulter [la page 89 du dossier du maître d'ouvrage](#).

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Réponse de l'équipe du débat :

Bonjour, merci de votre question. Pour en savoir plus sur l'usage de l'eau en période de sécheresse, vous pouvez également consulter les ressources mises à disposition par l'Etat et les mesures prises par le passé. Par exemple en cliquant sur ces liens :

<https://www.allier.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau-et-milieus-aquatiques/Secheresse>

<https://www.allier.gouv.fr/Actualites/Communiques-de-presse/Communiques-de-presse-2023/Nouvel-arrete-limitation-des-usages-de-l-eau>

L'équipe du débat

148 - Quelles quantités d'eau nécessaires à l'unité de conversion ? - Michel Jarry - 26 avril 2024

« l'eau utilisée pour le lavage des concentrés serait réutilisée en circuit fermé avec une déperdition partielle de 5 %. » (DMO p 89) «la consommation d'eau sur l'ensemble du procédé se situerait aux alentours de 1,2 million de m3/an» (DMO p. 68 et 69). 600 000 m³ d'eau par an en provenance de la Sioule, et 600 000 m³ de la station des eaux usées de Montluçon pour le fonctionnement de l'usine.

A lire le DMO, nous ne comprenons pas si les 600.000 m³ par an de la Sioule représenteront 5 % du volume global de l'eau utilisée pour remplacer la déperdition partielle. Si oui faut-il comprendre que le procédé nécessitera au total 12 millions de m³ ?

Pour FNE AURA

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Non, le projet EMILI ne nécessitera pas 12 millions de m3 par an. Le besoin global en eau pour l'usine de concentration et le transport vers la plateforme de chargement est estimé à environ 600 000 m3/an et le besoin en eau pour l'usine de conversion est estimé également à 600 000m3/an, ce qui fait un total d'1,2 millions de m3/an.

Concernant l'usine de concentration et le transport de concentrés de mica lithinifère et de feldspath par canalisations, il est nécessaire de procéder à un remplissage initial des circuits. Le volume d'eau pour remplir l'ensemble des tuyaux, cuves, équipements de l'usine représente environ 20 000 m3

(incluant la conduite pour le chargement des trains). Ce volume restera en permanence dans le circuit, ce qu'on appelle la « charge tournante », et son débit interne est de 1 600 m³/h. Cependant, une perte de 5 % intervient au niveau de la plateforme de chargement, pour deux raisons :

- après filtration, les concentrés de mica lithinifère et de feldspath restent légèrement humides : cette humidité part par les trains ;
- les résidus et stériles de concentration remblayés ou stockés sur le site de Beauvoir sont eux aussi légèrement humides.

C'est pour compenser cette perte qu'intervient le pompage dans la Sioule, de l'ordre de 70 m³/h (correspondant aux 600 000m³/an).

C'est le même principe pour l'usine de conversion : le volume d'eau pour remplir l'ensemble des tuyaux, cuves, équipements de l'usine représente environ 14 000 m³. Ce volume restera en permanence dans le circuit, ce qu'on appelle la « charge tournante », et son débit interne est de 500-600 m³/h, grâce au zero liquid discharge, qui permet à l'eau de tourner en circuit fermé dans l'usine. Une petite fraction est néanmoins perdue par l'humidité des produits sortants. C'est pour compenser cette perte qu'un appoint d'eau continu est requis (60 à 75 m³/h, correspondant également aux 600 000m³ par an).

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q149 - Pouvons-nous disposer de données pour comparer réellement les énergies? piJaie – 29 avril 2024

Bonjour,

Je pense que le projet gagnerait en clarté si nous pouvions comparer de manière factuelle les énergies fossiles / lithium sur un cycle de vie complet.

Exemple :

1 l d'essence = 35 475 K Joule. Combien de lithium faut il pour disposer de la meme ressource d'energie?

Donc pour 35 475 K Joule , l'essence coute = 2 €. Combien pour le lithium?

Pour faire 100km il me faut 6 litres d'essence qui produisent 1, 4 kg de GES... Quid du lithium?

Produire 1 litre d'essence necessite un cout de production (usine, recherche, raffinage, transport...) de 0.5 € / litre. Combien pour le lithium?

Produire 1 litre d'essence necessite une dépense energetique (usine, recherche, raffinage, transport...) de XX MJ / litre. Combien pour le lithium?

Produire 1 litre d'essence necessite une production de GES (usine, recherche, raffinage, transport...) de XX tonnes de GES / litre. Combien pour le lithium?

Les produits valorisables issus de la production et les taxes induites sont de l'ordre de XX € / litre d'essence. Combien pour le lithium.

Le retraitement des installations de production et le recyclage des déchets ultimes coutent combien entre l'essence et le lithium?

A la lumière de ces données, nous pourrions comparer réellement les couts économique / GES / Energie... pour connaitre précisément l'avantage de passer au lithium.

Espérant disposer de ces données rapidement...

Cordialement

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

L'exercice que vous demandez semble compliqué à faire tant les variables (que vous identifiez) sont nombreuses.

Une alternative pourrait être de raisonner selon une Analyse du cycle de vie (ACV). L'Ademe en a réalisé une pour établir une comparaison des bilans environnementaux des véhicules électriques et des véhicules thermiques essence et diesel, véhicules particuliers de segment B (citadine polyvalente) et véhicules utilitaires légers. Cette étude, déjà relativement ancienne, comprend cependant de multiples scénarios et variables qu'il est difficile de résumer.

Néanmoins, il reste pertinent de travailler à améliorer le bilan carbone de toute industrie, dont celle du lithium. Dans le cas du projet EMILI, les choix techniques retenus par Imerys permettent d'envisager, selon l'analyse de cycle de vie préliminaire, des émissions estimatives de 9,8 t CO₂eq/t d'hydroxyde de lithium monohydraté produite alors que la production d'une tonne de lithium (exploitation de roches dures) émet en moyenne 15 tonnes de CO₂eq. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page 155 du dossier du maître d'ouvrage.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q150 - Modulation de la consommation d'énergie : Qu'en est-il de projet EMILI? JFT 29avril

La transition énergétique implique de mettre en place de stocks d'énergie, pour tendre à ne plus ne plus puiser dans ceux, limités, d'énergies fossiles et fissibles. Typiquement en France, les centrales à gaz sont mobilisées lors des pointes de consommation+carence de production éolienne, et presque pas le reste du temps.

Les batteries électriques, embarquées ou non en véhicule, permettent un stockage journalier ou au mieux sur quelques jours.

Le stockage journalier est utile mais n'est pas suffisant. Or d'importantes difficultés apparaissent si on recherche des moyens de stockage intersaisonniers, ou au moins à l'échelle de quelques semaines. S'abstenir de consommer de l'énergie électrique lors de périodes de tension offre/demande (soit, en hiver, des périodes froides et peu venteuse qui durent de quelques jours à 2-3 semaines), transformer la matière lorsque l'énergie décarbonée est abondante, peut s'apparenter à une forme de stockage d'énergie, indirect.

Les industries aval de l'extraction de lithium réfléchissent, lors de leur conception, à la possibilité de moduler leur production/consommation d'énergie selon les possibilités du réseau électrique. Qu'en est-il de projet EMILI? Les procédés consommateurs seront-ils considérés trop rigides pour être réduits, ou totalement effacés, quelques jours par ans lors de pics de consommation? Les capitaux investis trop importants pour accepter quelques jours de pauses dictés par la météo? Je n'ai pas vu d'information sur le sujet dans le DMO, alors même qu'il s'agit d'une préoccupation de RTE. Peut-être que c'est trop entrer dans les détails techniques.

Je trouverai regrettable que la nécessaire modulation inter-hebdomadaire ne soit pas envisagée par une très grosse industrie impliquée par ailleurs dans la transition et le stockage d'énergie.

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

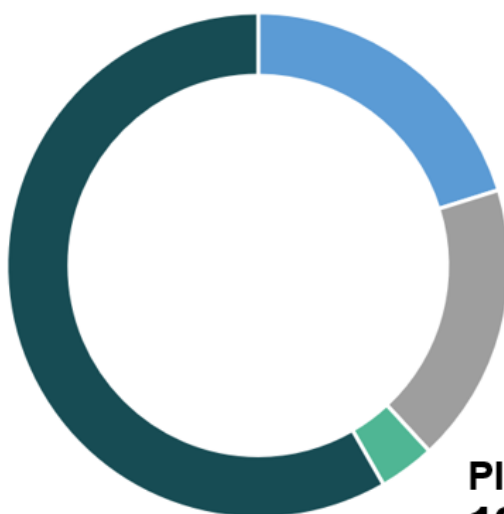
Merci pour votre contribution.

À ce stade d'avancement des études sur le projet EMILI, la faisabilité d'une modulation de la consommation des installations et d'un stockage d'électricité n'a pas été examinée.

Cependant, de prime abord, l'interruptibilité semble très difficile à envisager pour les usines de concentration et de conversion : ces usines nécessitent plusieurs semaines pour monter en charge (le temps de lancer toutes les opérations, de remplir les circuits, etc.) et des interruptions de l'alimentation électrique affecteraient fortement la production. À l'exception des systèmes de sécurité (comme la ventilation), l'activité de la mine pourrait être arrêtée. De même pour la plateforme de chargement. Ces éléments restent néanmoins à confirmer

Il faut enfin noter que si le projet EMILI représente indéniablement un consommateur supplémentaire d'électricité, il n'est pas particulièrement énergivore, en attestent les puissances des raccordements au réseau de transport d'électricité (63 kV) et les niveaux de consommation (rappelés sur la figure ci-dessous), qui n'ont rien à voir avec celles d'industries électro-intensives.

**Usine de conversion :
260 000 MWh**



**Mine :
90 000 MWh**

**Usine de
concentration :
80 000 MWh**

**Plateforme :
16 000 MWh**

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q151 - Pourquoi ne pas faire toutes les étapes sur le site de Beauvoir d'Imerys (concentration + filtration + conversion)? Alf – 30 avril 2024

Pourquoi ne pas faire toutes les étapes sur le site de Beauvoir d'Imerys (concentration+filtration+conversion)? Cela éviterait des transports par canalisations sur 15 kilomètres jusqu'à l'usine de filtration (énergie pour les pompes, entretien et surveillance des canalisations), des transports jusqu'au site de conversion de Montluçon par train (énergie), et cela éviterait que des terres agricoles soient artificialisées : cela aurait plusieurs intérêts. Sans parler de l'hostilité de St-Bonnet-de-Rochefort village dans lequel doit se faire l'usine de filtration à la différence du village d'Echassières plutôt enthousiaste à l'ouverture de la mine.

Ainsi le lithium en poudre sortirait directement de Beauvoir, comme cela doit se faire de Montluçon, soit 34 000 tonnes/an. Ce qui équivaut seulement à 3 ou 4 camions/ jour qui pourrait aller jusqu'à la gare de Lapeyrouse située à 7 km pour être chargés à cet endroit par train.

Manque de place à Beauvoir? Imerys possède 80 hectares sur son site en plus de la carrière. Site de filtration envisagé: 15 hectares. Site de conversion envisagé: 20 hectares. Donc la place, il y en a. Pour l'instant, des déboisements ont déjà commencé. La zone est en sylviculture donc destinée à être exploitée. Déboiser ce site ne pose donc pas problème à Imerys.

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Le choix d'installer l'usine de conversion sur un autre site que Beauvoir est la conséquence de trois principaux paramètres : 1) l'indisponibilité des utilités nécessaires, 2) l'absence de desserte ferroviaire et 3) le manque de place sur le site de Beauvoir.

Indisponibilité des utilités nécessaires

En effet, l'usine de conversion requiert en premier lieu plusieurs ressources (eau, électricité, gaz). Ces ressources doivent être disponibles sur le site, ou ce dernier doit être facilement raccordable. Ce n'est pas le cas du site de Beauvoir.

Absence de desserte ferroviaire

Par ailleurs, dans l'hypothèse où l'usine de conversion serait installée sur le site de Beauvoir, il ne serait plus nécessaire de transporter le mica lithinifère. Cependant, il serait nécessaire de transporter les résidus de conversion et le feldspath et le transport ferroviaire est la seule option envisageable, sauf à accepter un grand nombre de camions sur les routes. Or, le site de Beauvoir ne peut être raccordé au réseau ferré national compte tenu de la topographie.

Ces résidus sont répartis comme suit :

- 600 000 à 800 000 tonnes de résidus solides issus de différentes étapes du procédé qui seraient si possible valorisés ou utilisés en réhabilitation de carrières existantes et possédant le fond géochimique et les autorisations environnementales adéquates ;
- Environ 50 000 tonnes de carbonate de calcium ;
- Environ 70 000 tonnes de chlorure de sodium;
- 20 000 tonnes de sulfate de potassium seraient valorisés par exemple dans les marchés de la construction, du déneigement et des engrais respectivement.

Manque de place sur le site de Beauvoir

Enfin, il n'y pas suffisamment de place sur le site de Beauvoir pour implanter une installation comme une usine de conversion, sauf à accepter des impacts majeurs sur le milieu naturel, en particulier par le défrichement des bois propriétés d'Imerys et les terrassements.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q152 - Quelles mesures de protection pour le fluorure de Sodium ? Etienne 1^{er} mai

Le procédé de concentration va nécessiter l'utilisation de 2500 T de fluorure de sodium par an.

Le fluorure de sodium est en soi un produit dont la toxicité est importante. Il réagit en plus avec les acides pour émettre des gazs toxiques.

Comment ces risques sont pris en compte dans le projet (stockage, pollution, contact fluorure / acide) et quelles garanties seront apportées

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Le fluorure de sodium réagit effectivement avec les acides et forme de l'acide fluorhydrique. C'est pourquoi le stockage et la manipulation de ces différents produits doit faire l'objet d'une attention particulière.

D'abord, le stockage des réactifs sera limité au strict nécessaire, afin que les zones comportant des teneurs élevées en fluor soient les plus faibles possibles. Ensuite, le stockage est différencié, pour qu'il ne risque pas d'y avoir de combinaison entre ces deux réactifs en cas d'incident, au-delà des mesures de gestion des risques de fuites qui seront prises systématiquement pour le stockage des produits chimiques. Enfin, les personnes ayant à travailler dans les zones qui auront à utiliser ces produits seront formés à leur utilisation et disposeront d'équipements de protection individuels spécifiques (couverture complète, résistance aux substances voire, le cas échéant, masques faciaux complets).

Par ailleurs, la réglementation française prévoit que toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer un risque et/ou de provoquer des pollutions ou des nuisances à la population vis à vis de l'environnement est potentiellement une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). En l'espèce, l'usine de concentration sera une ICPE. Cette classification prévoit, en outre, des contrôles réguliers par les services de l'administration.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q153 - Pourrait on avoir la liste exhaustive des réactifs de flottation ? Etienne 01/05

Je souhaite avoir la liste exhaustive des Réactifs de flottation (collecteurs, co-collecteurs... principalement cocoamines) ainsi que des données de toxicité - sécurité - etc.. associées

Si cette liste n'est pas connue pour le projet, quels produits ont été utilisés dans les pilotes réalisés par Imerys dans le cadre des recherches de développement du "gisement"

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Nous utilisons plusieurs réactifs de flottation lors de cette étape de procédé.

De manière indicative, à l'étape actuelle du projet, ces réactifs sont: collecteurs (cocoamines, utilisées pour les flottation des micas ainsi que des feldspaths, le cas échéant; petroleum sulfonate pour la flottation des phosphates, le cas échéant), moussant (MIBC, dans des quantités très faibles), activateur (fluorure de sodium, pour les feldspaths).

Il n'est pas prévu pour l'heure d'utiliser des dépresseurs du quartz, comme le silicate de sodium, mais cette possibilité n'est pas encore écartée.

Les références exactes des collecteurs ne peut être partagée pour plusieurs raisons:

- d'une part, le choix n'est pas encore arrêté définitivement, et nous testons plusieurs fournisseurs et alternatives, notamment pour les collecteurs ;
- d'autre part les références exactes, liées aux quantités que nous avons déjà fournies, constituent des éléments de secret industriel.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Réponse de l'équipe du débat :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Vous semblez avoir une connaissance poussée des procédés . L'industriel ne vous vous répond pas dans le détail souhaité pour des raisons de secret industriel et d'incertitude a ce stade de faisabilité technique.

Pouvez vous préciser quel est le sujet de préoccupation qui sous tend votre question , pour mieux la comprendre et peut etre rechercher d'autres éléments de réponse?

Cordialement

L'équipe du débat

Q154 - Pourrait on avoir des informations détaillées sur l'ensemble des flux d'eau ? Etienne 01/05

Sur le site de concentration :

le schéma rematif à l'eau n'est pas très explicite : les qualités ne bouclent pas

Je souhaite avoir des informations détaillées sur l'ensemble des flux d'eau (entrants via les captages + minerai et sorties via les diffèrentes possibilités) ainsi que les marges d'erreur actuelle / impécisions quant au process

si le taux de recyclage change de 5%, la quantité à aopporter double => qu'en est il aujourd'hui

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

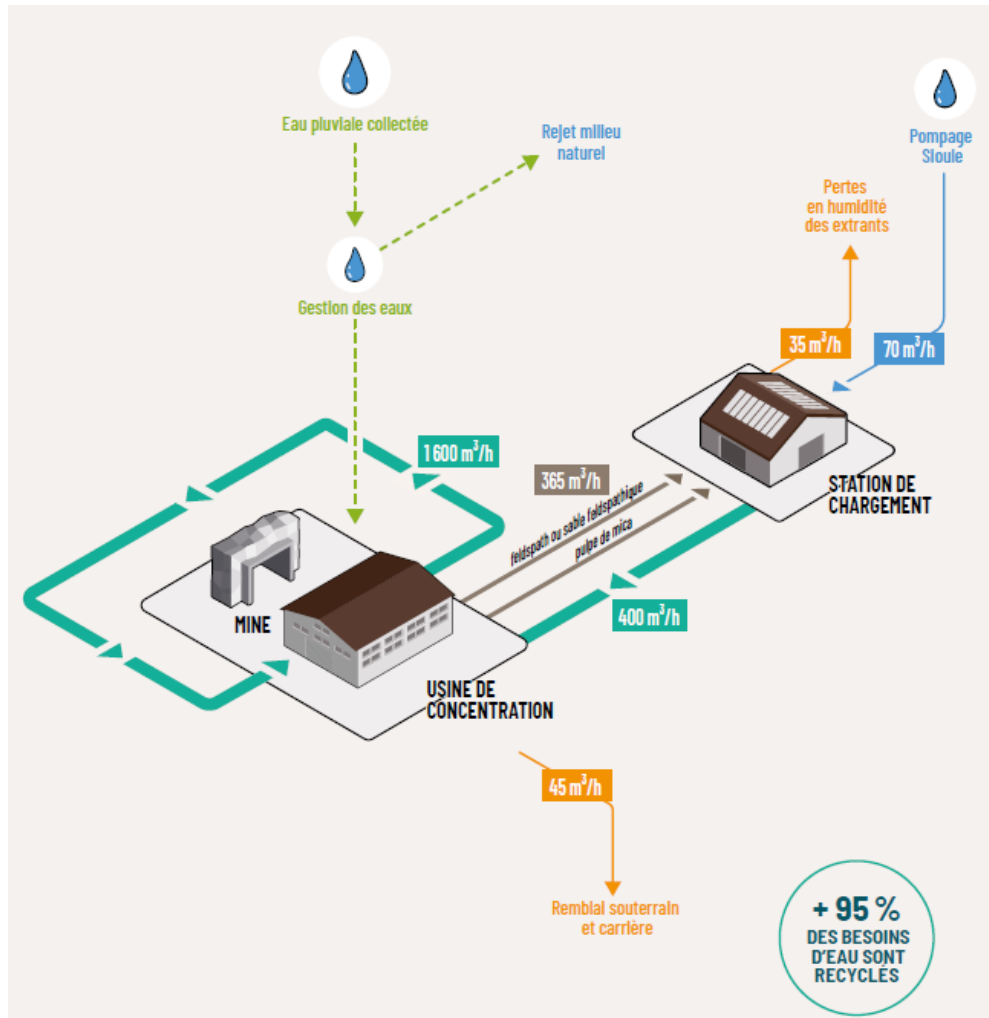
Merci pour votre contribution.

Le besoin global en eau pour l'usine de concentration et le transport vers la plateforme de chargement est estimé à environ 600 000 m³/an, sans aucun rejet direct d'eau de procédé dans l'environnement. Les rejets de l'usine de concentration seraient évités grâce à la réutilisation des eaux de procédé en circuit fermé (cette réutilisation apparaît en vert-bleu sur le schéma ci-dessous).

Cependant, 80 m³/h d'eau sont piégés dans les remblais souterrains (les stériles remblayés contiennent une petite part d'eau) et par le transport (après filtrage, le mica et le feldspath contiennent une petite part d'eau). Ces pertes apparaissent en orange.

Pour les compenser, un apport de 70m³/h depuis la Sioule est requis (en bleu).

La différence de 10 m³/h entre les 80 m³/h de pertes et les 70 m³/h d'apport est compensée par la récupération des eaux pluviales (en pointillés verts).



Le taux de recyclage de 95 % correspond à l'évaluation au stade du débat public sur la base des données des études de cadrage, reposant sur les essais du procédé de concentration réalisés en laboratoire en tenant compte d'hypothèses d'exploitation (nombre d'heures de fonctionnement). La [fiche 2 sur l'eau](#) précise ainsi qu'avec 7 800 heures/an, le besoin de prélèvement pour l'usine de concentration serait de 546 000 m³/an. Imerys, a pour tenir compte des incertitudes en attendant les données d'entrée de l'exploitation du pilote industriel de concentration, arrondi ce besoin, à la hausse, à 600 000 m³. C'est donc une approche très prudente et le besoin final en eau se trouvera quelque part entre les deux volumes. Autrement dit, Imerys n'envisage pas une évolution à la hausse des besoins en eau, au contraire.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q155 - Quel impact sur les Cher de la non restitution des eaux de la station d'épuration (600 000 m3/an) ? Etienne – 1er mai 2024

Quel impact sur les Cher de la non restitution des eaux de la station d'épuration (600 000 m3/an) ?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

En premier lieu, la part des eaux usées traitées récupérées par l'usine de conversion du projet EMILI est réduite. En effet, en 2020, d'après le [Rapport d'assainissement 2020](#), le débit d'entrée de la station est de 16 256 m3/jour. Le débit de sortie étant du même ordre, cela représente 677 m3/h. Le débit requis pour l'usine de conversion (78 m3/h) représente donc environ 1/10e du débit géré par la station.

Néanmoins, la réutilisation des eaux non conventionnelles par Imerys aura pour conséquence une réduction de rejet dans le Cher. Cette réduction de rejet (causée par les pertes en humidité piégées dans les différents produits quittant le site) serait de l'ordre de 60 m3/h sur les 700m3/h quotidiens (80 m3/h en alimentation moins 20 m3/h de rejets de l'ultra filtration). Le Cher à Montluçon présente sur l'intégralité de sa chronique (1988-2023) un débit moyen interannuel de 13,3 m3/s, soit 47 880 m3/h. Son débit mensuel minimal de fréquence quinquennale est donné à 0,93 m3/s, soit 3 348 m3/h. Cependant, ce cours d'eau présente un débit soutenu artificiellement en période d'étiage par le complexe de Rochebut-Prat (débit garanti de 1,55 m3/s, 97% du temps, en aval du barrage, soit 5 580 m3/h). Cet ouvrage se situe en amont du site « La Loue ». Le besoin de réutilisation par IMERYS des eaux rejetées par la station d'épuration a pour conséquence une réduction du rejet final au Cher de 60m3/h, ce qui représente:

- En moyenne : 0,1% du débit moyen ;
- En période d'étiage : 1% du débit soutenu par le barrage Rochebut-Prat.

La conséquence de cette réutilisation par IMERYS de 60m3/h des rejets habituels de la station d'épuration dans le Cher est une baisse du niveau de l'eau de 0,6 mm au niveau de Montluçon, comparativement au débit de support à l'étiage apporté par le complexe Rochebut-Prat.

En conséquence, Imerys pense que l'impact de cette récupération des eaux usées traitées, non-rejetées dans le Cher, sera très réduit. Un travail a cependant été engagé avec la Commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Cher amont pour regarder les projections avec le changement climatique. Ce sujet a d'ailleurs été évoqué lors de la [réunion du débat public à Montluçon le 4 avril](#) disponible en replay.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q156 - Pourquoi Imerys ne communique sur Irma que sur le projet Lithium ? etienne 1er Mai

Pourquoi Imerys ne communique sur Irma que sur le projet Lithium ?

Aucun autre site Imerys n'est dans la démarche, serait ce donc juste pour "rassurer" les parties prenantes

L'ensemble des sites miniers : carrières d'Imerys devraient avoir droit aux progrès de Irma - et cela permettrait d'aller au delà de la dizaine de sites certifiés dans le monde (ce qui reste assez confidentiel)

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Le standard IRMA est relativement récent, puisque la norme n'a été créée qu'en 2018. Cette vérification est généralement recherchée pour de nouvelles exploitations dont la conception est étudiée pour correspondre aux exigences de ce standard. D'autre part, l'atteinte de la norme IRMA requiert un investissement technique et financier majeur, qui n'est souvent accessible que pour des exploitations industrielles d'une certaine ampleur. C'est pourquoi les carrières, de dimension plus modestes, ne se sont pas engagées dans une démarche de vérification IRMA.

C'est pourquoi Imerys souhaite faire vérifier ses deux projets les plus importants (EMILI et [British Lithium](#)) par l'IRMA et en tirer les enseignements. Cette démarche pourrait ensuite s'étendre à d'autres sites du Groupe.

La raison d'être de l'IRMA est d'améliorer l'impact environnemental et social des mines en général et de fournir à toutes les parties prenantes une vue d'ensemble des meilleures pratiques connues dans l'industrie. La norme IRMA propose ainsi une évaluation reconnue, objective et indépendante. La vérification IRMA requiert un niveau de transparence très élevé et des échanges réguliers avec les parties prenantes pendant toute la durée de vie de la mine. Grâce à cette transparence et à ce dialogue, IRMA peut ainsi favoriser l'acceptation du public et l'approbation des pouvoirs publics mais c'est une conséquence de la norme et pas son objectif.

Pour de plus amples informations sur IRMA vous pouvez également vous référer à la [fiche relative à cette norme, en ligne sur le site du débat public](#) ainsi qu'à la réponse à la [question #69](#) posée sur le forum questions-réponses.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q157 - Quelles actions d'Imerys pour le traitement des infiltrations en surface aux Collettes ? Gazet de Ialazole 2 mai

Lors du débat à Echassières le 26 Mars, M Christopher Heyman a exposé les questions liées à l'eau sur le site de la mine d'Echassières.

A la fin de son exposé, il a cité les outils à disposition pour gérer les infiltrations quand elles sont constatées. Les objectifs semblent relativement imprécis.

« Donc, ça, c'est éviter finalement des zones qui auraient peut-être trop d'infiltrations, s'il y en a. Réduire avec des injections. Et s'il y a des impacts résiduels, il y a également des moyens de compenser en remettant de l'eau, en réinjectant de l'eau, par exemple, pour limiter les rabattements de nappes. »

Sur la base de l'état de santé dégradé de la forêt des Collettes présenté par l'ONF (Cyril Métier) à Saint-Pourcain, les actions d'Imerys auraient elles pour objectif de freiner la sécheresse dans la forêt des Collettes ou de préserver la mine des infiltrations ?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Comme expliqué dans le [dossier du maître d'ouvrage](#) (page 69) et rappelé lors de [la réunion du 26 mars](#) que vous évoquez, l'objectif est, pour l'alimentation en eau de l'usine de concentration, d'éviter de puiser dans la nappe locale, en allant pomper de l'eau dans la Sioule, dont le débit a été estimé comme suffisant.

Les premières études démontrent que la gestion des eaux d'exhaure n'est pas une problématique majeure pour le projet EMILI. En effet, le granite étant très compact et globalement peu altéré (point confirmé par le représentant du BRGM à cette même réunion), la circulation de l'eau y est difficile et des volumes réduits d'eaux d'exhaure sont attendus (eaux d'infiltration des mines et milieux souterrains à récupérer au fond de la mine).

Des précautions semblent, en revanche, devoir être prises dans la traversée de la couche de micaschiste : une gestion appropriée des stériles et une surveillance étroite des eaux sortantes pourrait être mise en place tandis que l'étanchéification des niveaux de micaschiste traversés permettrait de garantir la maîtrise du risque de drainage des eaux souterraines dans cette couche superficielle et la mise en mouvement d'éléments contenus dans les sols susceptibles de polluer les eaux souterraines.

Plus en profondeur, des mesures particulières, présentée lors de [la réunion publique du 30 mai à Vichy](#), pourraient être prises concernant le risque d'infiltrations dans le granite de Beauvoir via des fissures :

- L'exploitation minière pourrait éviter les zones fracturées ;
- Les fissures pourraient être étanchéifiées par injection de béton par exemple ;
- Si besoin, une compensation des infiltrations par réinjection de l'eau dans des secteurs choisis.

La construction d'ici la fin de l'année du modèle hydrogéologique de proximité permettra une prise en compte fine de la structure géologique locale, des ouvrages souterrains et des écoulements d'eau. Il permettra de qualifier et quantifier les impacts attendus qui, à ce stade, semblent limités, et d'identifier, si besoin, les mesures de compensation à mettre en œuvre. En synthèse, la compensation éventuelle qui serait mise en œuvre aurait bien pour objectif premier de maintenir les niveaux d'eau en surface.

Par ailleurs, l'ONF a aussi rappelé lors de [la réunion du 22 avril à Saint-Pourçain](#) que l'état actuel, préoccupant, de la forêt des Colettes, était davantage lié au manque d'eau de pluie (lié au dérèglement climatique) qu'à la situation des nappes phréatiques. Le projet Emili s'inscrit justement dans la lutte contre le réchauffement climatique en participant à l'électrification des mobilités.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q158 - Est-il possible d'avoir un comparatif de bilan carbone pour la production d'un véhicule (thermique vs électrique) ? Pierre 02 mai

Bonsoir, est-il possible de connaître un comparatif d'un bilan carbone pour la production d'un véhicule identique avec d'un côté le moteur thermique et de l'autre le moteur électrique ?

De l'extraction ou de la production de pétrole, au fonctionnement sur une période identique.

(Et merci de préciser les sources)

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution, qui pose la question de l'opportunité de développer la mobilité électrique par rapport à ses impacts, dont son bilan carbone tant pour la fabrication des batteries que pendant l'utilisation des véhicules.

Cette question dépasse la seule compétence d'Imerys et nous nous sommes appuyés sur des ressources de référence que nous vous invitons à consulter.

Par exemple, l'étude de Carbone 4 s'intéresse à l'empreinte carbone moyenne d'une voiture vendue en 2020 en fonction de son kilométrage et concerne le "segment D", soit les berlines familiales : <https://www.carbone4.com/analyse-faq-voiture-electrique>.

D'autres ressources de référence sont disponibles, comme l'étude de l'Ademe <https://librairie.ademe.fr/mobilite-et-transport/5877-avis-de-l-ademe-voitures-electriques-et-bornes-de-recharges.html>

Les études citées plus haut établissent que la voiture électrique présente un bilan carbone positif par rapport aux véhicules thermiques. Plus les voitures sont légères et plus leurs batteries sont petites, plus l'opportunité est forte. Les évaluations montrent par ailleurs qu'il faut rouler autour de 30 à 40 000 km (soit 2 à 3 ans d'utilisation pour un usage moyen) pour que la voiture électrique devienne meilleure pour le climat que le véhicule thermique.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Réponse de l'équipe du débat :

Merci pour votre question . les études mentionnées par le maître d'ouvrage répondent à la comparaison des bilans carbone électrique vs thermique sur la production de la batterie pas sur la voiture dans sa globalité. La CPDP poursuit ses investigations auprès d'experts pour obtenir des éléments de réponse sur cette question globale s'ils existent.

Q159 - Pourquoi ne puis-je déposer un cahier d'acteur en tant que personne physique ? Etienne 1mai

Puis je déposer un cahier d'acteur en tant que personne physique ?

J'ai cru comprendre que réservé aux personnes morales => mon avis est il moins important ?

Réponse de l'équipe du débat :

Bonjour,

En effet les cahiers d'acteurs sont classiquement réservés aux personnes morales. C'est une façon pour la Commission d'inciter les acteurs « institutionnels » à se prononcer sur le projet. La même place est accordée aux « grosses » et aux « petites » institutions.

Le cahier des charges du cahier d'acteur est assez strict. La commission ne saurait exiger cela d'un citoyen. En revanche tout citoyen peut élaborer une contribution sur format libre . Et cette contribution est aussi importante à nos yeux que toute autre , elle sera analysée et prise en compte au même titre que les autres . Nous vous invitons donc à déposer votre contribution sur le site du débat . Nous vous remercions par avance de ce travail et nous y accorderons toute notre attention.

N'hésitez pas également à participer aux échanges interactifs lors des événements publics à venir.

Bien cordialement,

L'équipe du débat

Q160 - Comment soutenir ce projet inhumain ? Romain – 3 mai 2024

L'ouverture de cette mine de lithium a pour objectif la construction annuelle de 700000 batteries électriques afin de répondre aux exigences de l'Union Européenne.

D'après les informations diffusées par la CNDP sur la composition de ces batteries nous trouvons 13 Kg de Cobalt au côté des 9 Kg de Lithium.

Aujourd'hui le Cobalt est produit à 77% au Congo où l'exploitation minière embauche des enfants payés une misère.

Différentes ONG parlent d'esclavage des enfants.

Ouvrir cette mine de lithium à Echassière pour répondre à l'exigence de l'UE en terme de production de batteries électriques c'est contribuer à cet esclavage.

Personne ne doit soutenir la prolifération des véhicules électriques. Même si nous utilisons du lithium produit dans d'autres pays, opter pour la voiture électrique c'est détruire la vie de nombreux enfants au Congo. Nous devons trouver d'autres solutions.

En persistant dans sa volonté d'extraire le lithium Imerys encourage le travail des enfants congolais.

Ma question à IMERYS est la suivante :

Les décideurs d'IMERYS ont-ils assez d'humanité pour abandonner ce projet d'extraction minière ?

Sources :

<https://fr.statista.com/statistiques/565284/cobalt-production-miniére-par-pays-principaux/>

<https://www.aa.com.tr/fr/afrique/des-enfants-esclaves-dans-les-mines-de-cobalt-en-r%C3%A9publique-d%C3%A9mocratique-du-congo/2984799>

<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2016/01/child-labour-behind-smart-phone-and-electric-car-batteries/>

Q161 - Lors de l'extraction, quelles sont les risques des opérateurs vis à vis de la silicose? - Clovis 11

Bonjour

Lors de l'extraction, quelles sont les risques des opérateurs vis à vis de la silicose?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Les opérations suivantes, génératrices de poussières, sont à risque :

- la phase dite “d'accès à la zone de travail en galerie” et qui recouvre tous les déplacements des opérateurs dans la galerie ;
- les opérations de dynamitages ;
- les opérations de “foration” (forage de trous de mine en vue de placer des explosifs) ;
- les opérations de concassage de roche en souterrain.

Pour éliminer ou réduire la présence de poussières contenant de la silice cristalline, plusieurs moyens de contrôle peuvent être mis en oeuvre :

- l'humidification des pistes et la limitation des vitesses de circulation dans les galeries afin de limiter la génération de poussière lors des déplacements de véhicules ;
- la réalisation de forage dit “à eau” pour les travaux de foration ;
- la mise en place de systèmes de brouillard d'eau sur le concasseur ;
- un système de ventilation avec filtration afin de garantir la qualité de l'air dans les galeries et d'évacuer plus rapidement les poussières issues des opérations de dynamitage ;
- la climatisation et la mise en surpression des cabines des engins pour assurer leur étanchéité aux poussières.

Conformant à la réglementation française et aux protocoles hygiène et sécurité d'Imerys (protocole H8 “Silice Cristalline Alvéolaire sur le lieu de travail”, protocole H4 “Protection Respiratoire”, protocole H3 “Surveillance Médicale”), des campagnes de mesures de poussières seraient effectuées par des entreprises externes spécialisées afin de quantifier le niveau d'exposition des travailleurs aux poussières, de mesurer l'efficacité des moyens de contrôles des risques mis en place, de les revoir et de les adapter si nécessaire et de déterminer si des moyens de protection individuel sont à prévoir lors d'opérations spécifiques.

Des séances de sensibilisation des opérateurs à ce risque seraient dispensées en plus des formations générales en santé et sécurité. Les opérateurs exposés aux poussières contenant de la silice cristalline alvéolaire bénéficieraient enfin d'un suivi individuel renforcé lors de leurs visites médicales avec la médecine du travail.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q162 - Les eaux de pluie sont récupérées, traitées mais pas utilisées, pourquoi? Clovis 11 3 mai

Pourquoi après traitement des eaux de process, celles-ci ne sont pas recyclées mais envoyées dans le milieu naturel.

Les eaux de pluie sont récupérées, traitées mais pas utilisées, pourquoi?

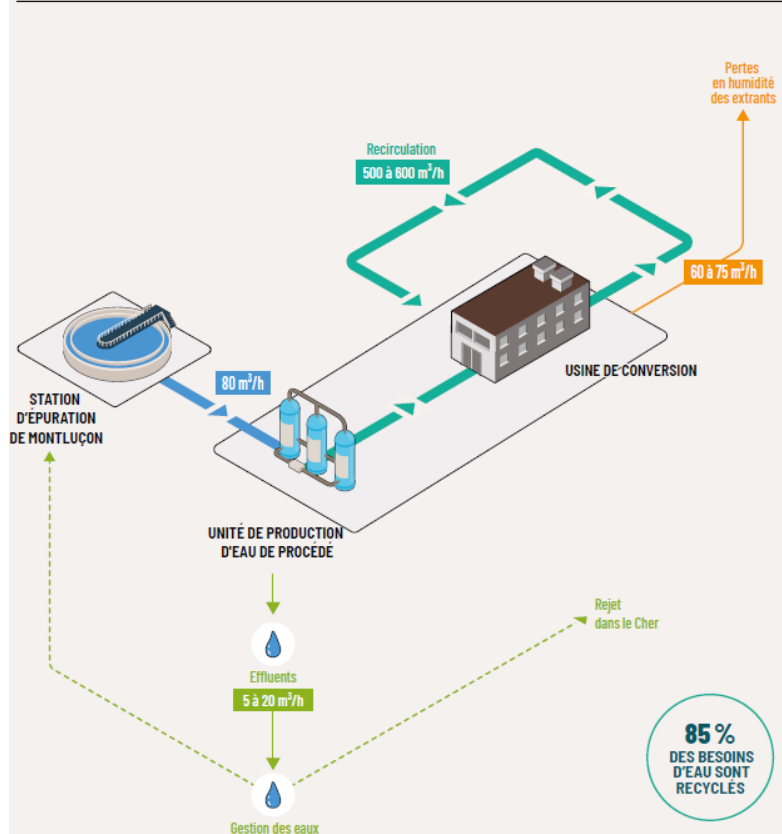
Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Nous comprenons que les eaux de process que vous mentionnez correspondent aux effluents de l'usine de conversion représentés en vert sur la figure qui suit.

FIG. 44 - BILAN HYDRIQUE SIMPLIFIÉ POUR L'USINE DE CONVERSION



Il est nécessaire de purifier l'eau de la station en éliminant les solides dissous, les sels et autres contaminants de l'eau avant de l'utiliser dans les équipements de conversion ; il existe donc une unité de production d'eau de procédé qui requiert une série d'étapes de traitement, telles que l'osmose inverse, l'évaporation, la cristallisation, et d'autres techniques avancées. Il en résulte :

- environ 11 000 tonnes de résidus solides (sulfates et chlorures de calcium, rubidium, sodium, potassium, fluorite...), des déchets ultimes qui seraient conduits vers des installations de stockage des déchets dangereux (ISDD) ;
- 5 à 20 m³/h d'effluents liquides. Ces effluents liquides concentrent les minéraux (ceux contenus dans les eaux usées traitées de la station d'épuration et que l'on cherche à éviter dans l'eau de procédé), ce qui les rend inutilisables. Ils sont donc rejetés dans le Cher.

Sur le site de Beauvoir, les eaux pluviales seraient collectées dans des fossés, contrôlées, et traitées si besoin avant d'être utilisées dans le procédé de concentration ou rejetées dans le milieu naturel. Il serait théoriquement possible d'utiliser dans le procédé la totalité des eaux pluviales. Cependant, ces eaux pluviales participent à l'équilibre hydrique des bassins versants situés de part et d'autre du site de Beauvoir. C'est pourquoi Imerys n'envisage qu'une réutilisation partielle de ces eaux pluviales pour le procédé de concentration.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q163 - Les élus de l'agglomération montluçonnaise ont-ils étudié l'impact qu'aurait un « nouveau économique et démographique » sur son approvisionnement en eau ? GdL 5 mai

Lors du débat tenu à l'Athnor de Montluçon le 4 Avril, M Jean-Pierre GUERIN – Président de la Commission locale de l'eau du SAGE Cher amont et maire de Saint-Victor , nous a expliqué que l'implantation de l'usine de conversion IMERYS à La Loue n'entraînerait pas de prélèvement supplémentaire d'eau dans le Cher et que cette consommation correspondait à 10 % de la consommation en eau de l'agglomération.

<https://youtu.be/MxekEr0QI8s>

Ce raisonnement est recevable dans le contexte d'une agglomération « en décroissance » régulière depuis 60 ans. Selon l'Insee , la population du « Bassin de vie de Montluçon » est passée de 96 706 habitants en 1968 à 77324 h en 2020.

Les élus de l'agglomération montluçonnaise ont-ils étudié l'impact qu'aurait un « renouveau « économique et démographique » de celle-ci sur l'approvisionnement en eau de sa population ?

Réponse de l'équipe du débat :

Bonjour,

Merci de votre question qui souligne l'importance de la planification en matière de gestion des eaux .

En effet l'impact de la démographie sur les besoins en eau de l'agglomération de Montluçon est à prendre en compte ; nous vous proposons de relayer votre questionnement dans notre analyse du débat , et pour commencer lors de la réunion du 30 mai comme un point de vigilance spécifique dans le cadre de la réflexion globale sur les impacts du projet en débat sur la ressource en eau.

Bien cordialement

L'équipe du débat

Q164 - Utilisation de lignes dites de desserte fines du territoire par le projet EMILI Marcel 5 mai

Lors de la réunion du Débat CNDP de Montluçon, M Maxime LAFILLE représentant de « SNCF Réseau », gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire a indiqué que les lignes ferroviaires qui seront empruntées par le projet EMILI s'il arrive à son aboutissement, sont des lignes dites de desserte fine du territoire, ce que l'on appelle communément les petites lignes.

Ces lignes qui sont régénérées au moyen de cofinancement de l'État, et de la région, classiquement au travers de ce qui s'appelle le contrat de plan État-région qui est le socle financier qui permet de financer ces projets. En outre , le contrat de plan État-région 2023-2027 qui, en Auvergne-Rhône-Alpes, n'est pas encore signé. Quand il évoque « le challenge collectif » il faut comprendre que les sources de financement pour régénérer et pérenniser le réseau afin de servir le futur client Imerys dans sa mise en exploitation 2028 n'existent pas. L'expérience nous montre que les bisbilles sur les cofinancements par diverses entités publiques débouchent principalement sur des promesses non-tenues.

Compte-tenu du caractère stratégique du projet France 2030 « Métaux critiques » dont le projet EMILI fait partie , n'est pas le rôle de la CNDP de faire un retour vers l'État afin qu'il prenne en charge la mise à niveau du réseau ferroviaire permettant une disponibilité de la liaison Saint-Bonnet Montluçon dans les délais requis par le projet dans le cadre du projet France 2030 ?

Réponse de l'équipe du débat :

Bonjour et merci de votre question.

Vous soulignez la dépendance du projet porté par Imerys au projet de régénération de la ligne ferroviaire Gannat Montluçon. Vous vous inquiétez de savoir si et comment ce projet sera financé. L'équipe du débat constate que ce besoin est partagé par de nombreux publics qui ont interpellé les acteurs concernés, tout comme vous le faites.

Nous nous efforçons de les mobiliser dans le cadre du débat public pour avoir des éclairages sur ce sujet, sans succès à ce jour.

En l'absence de nouveaux éléments d'ici à la fin du débat, elle en rendra compte...

Cordialement,

L'équipe du débat

Q165 - Quels besoins en eau ? FNE

Concernant le **besoin du stock initial en eau**, comment sera t'il constitué?

Prenons pour exemple **la rivière Sioule et selon le DMO** :

Besoin annuel : **600 000 m3** en circuit fermé/an correspondant à la déperdition soit **5%**.

Comment va être constitué le stock initial soit $600\,000/5 * 100 = 12\,000\,000\text{ m}^3$?

Et autant pour le **site de La Loue**?

Merci de bien vouloir confirmer ou infirmer ces chiffres et nous apporter une réponse rapide.

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Non, le projet EMILI ne nécessitera pas 12 millions de m3 par an. Le besoin global en eau pour l'usine de concentration et le transport vers la plateforme de chargement est estimé à environ 600 000 m3/an et le besoin en eau pour l'usine de conversion est estimé également à 600 000m3/an, ce qui fait un total d'1,2 millions de m3/an.

Concernant l'usine de concentration et le transport de concentrés de mica lithinifère et de feldspath par canalisations, il est nécessaire de procéder à un remplissage initial des circuits. Le volume d'eau pour remplir l'ensemble des tuyaux, cuves, équipements de l'usine représente environ 20 000 m3 (incluant la conduite pour le chargement des trains). Ce volume restera en permanence dans le circuit, ce qu'on appelle la « charge tournante », et son débit interne est de 1 600 m3/h. Cependant, une perte de 5 % intervient au niveau de la plateforme de chargement, pour deux raisons :

- après filtration, les concentrés de mica lithinifère et de feldspath restent légèrement humides : cette humidité part par les trains ;
- les résidus et stériles de concentration remblayés ou stockés sur le site de Beauvoir sont eux aussi légèrement humides.

C'est pour compenser cette perte qu'intervient le pompage dans la Sioule, de l'ordre de 70 m3/h (correspondant aux 600 000m3/an).

C'est le même principe pour l'usine de conversion : le volume d'eau pour remplir l'ensemble des tuyaux, cuves, équipements de l'usine représente environ 14 000 m3. Ce volume restera en permanence dans le circuit, ce qu'on appelle la « charge tournante », et son débit interne est de 500-600 m3/h, grâce au zero liquid discharge, qui permet à l'eau de tourner en circuit fermé dans l'usine. Une petite fraction est néanmoins perdue par l'humidité des produits sortants. C'est pour compenser cette perte qu'un appoint d'eau continu est requis (60 à 75 m3/h, correspondant également aux 600 000m3 par an).

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q166 - Où seront stockés les déchets qui contiendront de l'arsenic et des métaux lourds ? Clocis 11 8 mai

Quelle sera la destination de tous les déchets qui contiendront de l'arsenic ainsi que des métaux lourds?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Tout d'abord, la méthode d'exploitation de la mine envisagée par Imerys permettrait le remblaiement d'environ 40 % des stériles et résidus de concentration. Les stériles et résidus restant serviraient à remplir progressivement la fosse de la carrière de kaolins à Echassières.

Par ailleurs, la présence d'arsenic et de plomb dans les micaschistes autour d'Echassières est naturelle : c'est le fonds géochimique (la composition chimique d'un sol et des roches du sous-sol dont il est la décomposition ; il détermine en partie la qualité du sol, de l'eau et la vie de la flore et de la faune). Les contaminations à l'arsenic sont connues depuis longtemps, c'est pour cela que la commune puise son eau potable au captage du Puy de Louchadière à côté de Volvic. Cette mesure a été prise par délibération du Conseil municipal en date du 20 septembre 1973 ; l'assemblée a voté son adhésion au SIVOM Sioule et Bouble pour l'adduction d'eau potable. Il est toutefois important de noter qu'Imerys n'exploiterait pas le micaschiste

contenant l'arsenic, mais le granite de Beauvoir qui présente un faible taux d'arsenic, ce qui permet de réduire le risque de remobilisation de cet élément.

Des précautions seront prises par Imerys dans la traversée de la couche de micaschiste : une gestion appropriée des stériles et une surveillance étroite des eaux sortantes sera mise en place, l'étanchéification des niveaux de micaschiste traversés garantira que le matériel ne soit pas lixiviable, c'est-à-dire qu'il ne sera pas possible d'en extraire des constituants (puisque'il ne sera pas au contact de l'air ou l'eau).

Si le projet se poursuit, IMERYS sollicitera des autorisations administratives auprès des services de l'État. Différents suivis environnementaux seraient mis en œuvre dont les suivis sur la qualité de l'eau, et rendus obligatoires au travers de l'arrêté d'autorisation de la mine et de l'usine commerciale. Le cas échéant, ces résultats pourraient être rendus publics.

L'étain, et peut être aussi le tantale, seraient extraits du granite pour être valorisés (sous forme de concentrés).

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q167 - Le projet Emili peut-il contribuer à sauver la forêt des Collettes Gdl mai

J'ai été très ému par l'intervention de M Cyril Métier à la réunion de Saint-Pourcain. Il dresse un inquiétant état des lieux de la Forêt de Collettes aujourd'hui et ne cache pas que ses moyens sont insuffisants pour mettre en œuvre le renouvellement des essences rendu indispensable pour adapter cette forêt au changement climatique.

https://youtu.be/ELD3_zKHgJw?si=BwxangWmTTZcGThx

Il confirme ce que tout promeneur peut ressentir en comparant ses images sur 20 ans.

Rappelons au passage que la moitié du domaine forestier relève de propriétaires privés.

Pour moi, la question de l'impact économique ne doit pas se limiter à la captation de subventions par les Collectivités Territoriales pour améliorer le confort de leurs finances (modèle que EDF a manié à la perfection en son temps pour faire accepter les implantations de Centrales Nucléaires).

Avec ou sans mine, l'enjeu « Sauver la forêt des Collettes » semble important et cher au cœur de beaucoup.

Fletcher une partie de la richesse générée par EMILI sur le secteur de La Bosse pour financer une fondation ayant pour objet de «Sauver la forêt des Collettes» a-t-il été envisagé ?

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Nous sommes conscients de l'état de la forêt des Colettes et nous étudierons la possibilité de travailler avec des partenaires (institutionnels et universitaires) pour contribuer à sa préservation. Nous prenons bonne note de votre proposition de la création d'une Fondation dédiée à la protection de la forêt des Colettes et l'étudierons avec attention..

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q169 - Allons-nous entendre les vrais inspirateurs du projet EMILI ? GdL

Le débat Lithium a focalisé sur le porteur du projet EMILI, la société Imerys, de nombreuses questions qui concernent la société, voire la planète au sens large : la justification de croissance, les dangers de l'extractivisme, les technologies applicables pour stocker l'électricité.

Il est manifeste que ces questionnements sociétaux ne peuvent recevoir de réponse satisfaisante d'un leader mondial des spécialités minérales pour l'industrie.

A ce stade, vous avez porté à notre connaissance une très large palette d'avis d'Experts qui n'étaient au final que responsables de leur commentaire.

Les représentants d'Imerys n'ont pas caché que c'est le support public obtenu dans le cadre de l'appel à projets Métaux critiques qui leur avait « donné les moyens » de bâtir le projet EMILI en y incluant les surcoûts entraînés par l'exigence d'exemplarité environnementale.

Le plan d'investissement France 2030 (voté par l'Assemblée Nationale française à l'automne 2021) mobilise 1 Md€ dans son volet « Métaux Critiques » pour renforcer la résilience du tissu industriel français concernant les chaînes d'approvisionnement en métaux critiques.

Le Secrétaire Général pour l'Investissement en charge de France 2030. Bruno Bonnell apparaît comme l'architecte de ce plan France 2030 ,

BPI France est l'opérateur de l'appel à projets Métaux critiques lancé à la suite du Rapport sur la sécurisation de l'approvisionnement de l'industrie en matière premières minérales.

Sauf erreur de ma part, ces vrais responsables et instigateurs de ce projet EMILI n'ont pas été invités à s'exprimer dans le débat :

- Sur leurs critères dans le choix de la candidature d'Imerys à leur Appel à Projet

- Sur les moyens qu'ils prévoient de mettre en place pour contrôler que leur cahier des charges est respecté par Imerys

Prévoyez vous de le faire dans le cadre de ce débat ?

Le débat du 23 Mai à Cournon pourrait constituer un cadre adapté

Réponse de l'équipe du débat :

Bonjour et merci de votre contribution.

Vous demandez davantage d'implication de l'Etat et des acteurs politiques pour expliciter le contexte stratégique dans lequel se situe le projet en débat ; nous partageons ce souhait.

Dans cet esprit, nous avons sollicité et continuons à solliciter des interventions de cet ordre, que nous espérons obtenir dans la deuxième partie du débat.

L'équipe du débat

Q170 - Quels impacts du projet sur la qualité de l'air à Montluçon ? Jeanne03 14 mai 2024

bonjour

Il est écrit page 98 du dossier d'ouvrage que l'usine de Montluçon aurait un "impact moyen" sur la qualité de l'air.

Cela se veut presque rassurant mais ne veut pas dire grand chose. Pouvez-vous préciser ici l'échelle employée ?

Sur la même page, toujours concernant la pollution de l'air, il est dit qu'il y aurait 4 sources de polluants :

- les éléments métalliques présents dans le minerai sous forme de poussières (faisant objet d'un traitement anti-pollution efficace à plus de 99%)
- les gaz issus de la combustion (CO₂, CO, NO_x)
- les gaz libérés par le minerai lors de sa calcination (acides et soufre, faisant objet d'un traitement de dépollution "adapté")
- les gaz induits par le traitement de dépollution (ammoniac)

pourriez-vous préciser :

- quels sont les éléments métalliques en question ?
- quel est ce procédé efficace à plus de 99% pour le traitement des poussières ?
- s'il est prévu de relâcher entièrement les gaz de combustion dans l'air ?

- quel est ce procédé de traitement adapté des gaz ?

- de manière générale, quels quantités de poussières seront relâchées ? quelles quantités de gaz ?

merci d'avance

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Lors de la calcination du mica et des additifs, à la fois des gaz et des poussières sont libérées et traitées.

Ces gaz d'exhauste du four de calcination contiendraient plusieurs polluants tels que, SOx, NOx, CO2, Fluor, Chlore, monoxyde de carbone, poussières.

Les poussières sont des poussières des éléments initialement présents, ainsi que des formes calcinées (principalement mica, gypse, sulfates de sodium et de potassium, quelques traces de quartz et de feldspaths). L'essentiel de ces poussières sont extraites du flux gazeux par un cyclone de dépoussiérage.

L'étape suivante du traitement des gaz consiste à l'addition de chaux hydratée (Ca(OH)₂) au flux gazeux pour capter les éléments tels que le Fluor, le Chlore, les sulfates (SOx) notamment. Un filtre à poussière placé en amont capte ces éléments et la chaux n'ayant pas réagi, ainsi que les poussières qui n'avaient pas été séparées par le cyclonage.

La dernière étape, si nécessaire, consiste à faire passer les gaz une fois traités par ces deux étapes au travers d'une dernière étape en phase aqueuse, dans une solution alcaline (hydroxyde de sodium ou de potassium). Cela permet, le cas échéant, de capter les traces résiduelles de SOx, F, Cl.

Pour l'heure, il n'est pas prévu de faire appel à un traitement qui serait susceptible de libérer des gaz supplémentaires, comme l'ammoniaque.

Une fois les gaz traités, ils sont rejetés dans l'atmosphère. Des mesures continues de la qualité des gaz rejetés seront à réaliser en sortie de cheminée afin de s'assurer des niveaux pour chaque élément qui seront définis dans l'arrêté d'autorisation (cet arrêté sera pris par les services de l'État, en conclusion du processus d'autorisation environnementale à mener à l'issue du débat public).

En cas de dysfonctionnement des installations de traitement, le site s'arrêterait.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q171 - Comment Imerys pourra protéger les nappes phréatiques alentours ? ARNAUD DEBRADE 14 mai 2024

Comment expliquer que malgré la pluviométrie abondante, l'ancienne carrière de kaolin de la bosse à l'EST de la carrière d'IMERYS ne se remplit pas ? Il manque plus de 1 mètre d'eau !!!!

Comment croire qu'un exploitant sera capable de protéger les nappes phréatiques du secteur en creusant à 500m de profondeur alors qu'elle n'explique pas les mouvements d'eau adjacents avant même d'avoir creusé ?

Pourquoi IMERYS n'envoie pas les données sur l'eau souterraine du BRGM (même si elles sont incomplètes) à la Comcom comme cela a été demandé ?

Devant tous ces éléments, comment ne pas penser que la société ment et cache des données qui l'embarasse ?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Imerys porte une attention particulière à l'étang des Colettes, qui est effectivement une ancienne carrière de kaolin. Plusieurs mesures de suivi (mise en place d'un piézomètre par exemple) de ce site sont envisagées en collaboration avec l'Office national des forêts afin d'éclairer un possible lien avec les activités des Kaolins de Beauvoir et de prévoir le cas échéant des mesures correctives.

Ces suivis permettront d'établir un bilan hydrique visant notamment à définir un état de référence et assurer le suivi a minima pendant la durée de l'exploitation minière.

Les fluctuations de cet étang peuvent être importantes et les données de suivi depuis décembre 2023 montrent au contraire une remontée de 70 cm du niveau d'eau de l'étang des Colettes.

À ce stade des études, Imerys rassemble toutes les données nécessaires sur l'état de la ressource locale en eau et sur les sous-sols. Ces données doivent permettre de déterminer la conception de la mine et les mesures à prendre pour la gestion de l'eau. Il faut d'abord que nos équipes rassemblent tous les éléments et s'assurent qu'ils soient consolidés avant de pouvoir les partager, ce à quoi Imerys s'est engagée. Du reste, un certain nombre de documents sont d'ailleurs déjà disponibles (des fiches thématiques sont d'ores et déjà disponibles [sur le site internet du débat public](#) et d'autres sont à venir). Nous vous invitons également à participer à [la réunion dédiée aux impacts du projet EMILI sur l'eau](#), qui se tiendra le 30 mai à Vichy.

Quoi qu'il en soit, si le projet est poursuivi à l'issue du débat public, Imerys devra apporter dans les dossiers à constituer pour obtenir les autorisations administratives, la démonstration que l'impact sur la ressource en eau sera maîtrisé. Les éléments de ces dossiers seront instruits, vérifiés, par les autorités compétentes (dont les services de l'État et les organismes expertes) et mis à disposition des collectivités puis du public.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q172 - Quels impacts des hypothèses dynamiques (changement climatique et taux de recyclage de l'eau)? Sioulevent 14 mai 2024

Bonjour,

En utilisant des données statistiques, il est aisé de convenir que le volume de prélèvement ne représente qu'une part faible du débit de la Sioule (équivalent à une station de pompage agricole), et ce d'autant plus avec l'usage prévu de bassines pour faire face aux besoins estivaux.

Cependant 2 facteurs (entre autres) ne sont pas pris en compte comme étant dynamiques :

- Quel est la qualité de l'estimation de l'exploitant quant à l'eau réutilisée entre la Bosse et le site de chargement? Et si seulement 70% de l'eau ne pouvait être recyclée? Après tout, ce processus industriel n'a jamais été testé. L'exploitant doit fournir plus d'informations concernant la qualité de ses estimations.
- Le changement climatique. Nous comprenons que les études d'impacts liés au changement climatique seront livrées après le débat public. Cela nuit à la qualité de ce débat. A ce stade, il est nécessaire que l'exploitant fournisse à minima le scénario RCP qui sera retenu pour cette étude d'impact, ainsi que l'adaptation régionale / le modèle choisi. Il est évident que selon le scénario choisi, le volume prélevé ne représente plus la même proportion si la Sioule perd 70% de son débit, en particulier en période d'étiage.

Il serait souhaitable d'avoir des réponses détaillées sur ces deux points.

Merci par avance

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

La réutilisation de l'eau dans le procédé de concentration est un système maîtrisé par Imerys. Les Kaolins de Beauvoir fonctionnent par exemple en circuit fermé, en récupérant notamment l'eau issue de la filtration (comme ce sera le cas à la station de chargement dont l'implantation est prévue à Saint-Bonnet-de-Rochefort). Le taux de recirculation a donc été estimé grâce au savoir-faire d'Imerys et en se basant sur une approche conservatrice.

Enfin, l'ensemble des éléments filtrants seront régulièrement inspectés et remplacés si nécessaire ; le système de pompage sera intégré au plan de maintenance préventive au même titre que les autres équipements des usines.

Concernant la prise en compte du changement climatique dans les différentes études, la Commission Locale de l'Eau a lancé une pré-étude "hydrologie, milieux, usages et climat" (HMUC) qui vise à faire un bilan des usages et de la ressource en eau disponible à l'instant T, d'établir des projections à un horizon de 10 à 30 ans et de déterminer en conséquence les volumes qui peuvent être prélevés ainsi que les actions à mener pour respecter le bon fonctionnement des milieux aquatiques. Parallèlement, le cabinet ANTEA a été mandaté par Imerys pour effectuer une étude dédiée aux changements climatiques, dont les résultats devraient être disponibles à la fin de l'année 2024. Cette étude prendra en compte les modèles les plus à jour et les scénarios les plus pessimistes (comme le RCP 8.5).

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q173 - Quels financements du suivi de l'impact sur les écosystèmes et de leur régénération ? Sioulevent 14 mai 2024

Bonjour,

Il me semble que l'essentiel de la démarche des citoyens en lien avec ce projet est de comprendre à quel point l'impact de la mine sera négatif sur leur santé, leur finances, leur environnement et les milieux, et d'essayer d'obtenir des engagements quant à la limitation de ces impacts.

Je comprends que la DREAL va réaliser un suivi, que le code minier va entraîner l'abondement à une enveloppe de remise en état.

Je ne pense pas que cela soit de nature à rassurer les citoyens sur 20-25 ans.

Ce projet, avec 35 000 tonnes d'hydroxide de lithium avec une hypothèse (de ma part) à 20k€ la tonne, représente 700 millions d'euros de chiffre d'affaires par an, et 110 millions d'euros de marge d'EBITDA pour Imerys (d'après leurs états financiers, ils réalisent une marge de d'environ 16% sur cette activité).

Sur 110 millions d'euros par an, quelle enveloppe l'exploitant est-il prêt à allouer annuellement:

- Au financement d'une association / fondation dont le rôle serait le suivi des impacts du projet dans toutes ses dimensions et de façon indépendante (mesure de la qualité de l'eau, impact sur la quantité, suivi de la faune, la flore, suivi des retombées économiques positives et négatives, suivi auprès des riverains, bilan CO2, ...)?
- A la régénération de l'écosystème qui ne peut pas ressortir indemne d'un tel projet, malgré les mesures louables prises par l'exploitant?

Je serai ravi de pouvoir poser cette question en séance ou de pouvoir en faire une courte présentation.

Bien à vous

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Tout d'abord, l'organisation d'un débat public permet de garantir un droit : celui de toute personne vivant en France d'être informée des projets qui impactent son environnement et de pouvoir participer à l'élaboration de la décision. Participer au débat vous permet de vous informer, de questionner, de faire part de vos préoccupations et de donner votre avis.

Ensuite, le Groupe n'a partagé aucun élément de marge et de résultat, qui dépendront intimement du prix du lithium au moment de sa vente, encore inconnu à ce jour. Nous ne confirmons donc pas les chiffres que vous avancez. Néanmoins, il va de soi qu'Imerys étant un opérateur privé, une rentabilité du projet est recherchée pour en assurer la pérennité et que celle-ci a été vérifiée, a priori, dans l'étude de cadrage réalisée au lancement du projet.

Le débat public en cours et la concertation continue qui va suivre seront de réelles opportunités pour réfléchir à différents mécanismes à mettre en place en partenariat avec les parties prenantes locales sur des sujets comme la préservation de l'environnement. À ce titre, nous prenons bonne note de vos propositions qui rejoignent celles d'autres contributeurs et auxquelles nous devons répondre dans notre décision post-débat public. Si le projet est poursuivi, une concertation avec les parties prenantes sera à conduire dans le cadre de la norme IRMA en vue d'établir un plan de développement économique et social.

N'hésitez pas à participer aux prochaines réunions publiques pour poser vos questions en séance.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q174 - Quel impact de la règle du Zero Artificialisation Nette sur le projet EMILI ? Marcel 15 mai 2024

Lors de la réunion de Saint-Servant , Mme Pouzadoux a semblé reprocher au projet EMILI de pénaliser la mise en oeuvre de la Règle du ZAN par les Collectivités Territoriales.

Cet argument semble nouveau car jusqu'à présent , il semblait clair que le projet EMILI appartient (pour les 3 sites concernés) à la liste de « projets d'envergure nationale et européenne », destinés à être exclus du dispositif ZAN.

<https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/exclusif-tous-les-projets-industriels-echappent-au-zero-artificialisation-nette-des-sols-2088130>

Pouvez-vous clarifier ce sujet

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Nous vous confirmons que le projet EMILI fait bien partie des projets d'envergure nationale et européenne, identifiés dans le projet d'arrêté relatif à la mutualisation nationale de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers des projets d'envergure nationale ou européenne d'intérêt général majeur, et est exclu du champ de la ZAN (zéro artificialisation nette).

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q175 - Quel est le captage d'eau de surface de la Sioule dans l'Allier par d'Imerys ?

Message reçu sur le répondeur vocal du débat le 28 avril 2024 :

Bonjour,

J'ai une question par rapport à ce que je lis à la page 85 du dossier du maître d'ouvrage. Dans le petit chapitre usage de l'eau, il est mentionné les sources d'approvisionnement d'eau potable, le captage de la louche à dière dans le puits de Dôme, qui est aussi associé d'ailleurs à celui de Péchadoir. Il y a deux captages qui viennent du Puy-de-Dôme. Et ensuite, il y a une expression totalement vague qui correspond à je ne sais pas quoi : "captage d'eau de surface de la Sioule dans l'Allier". J'imagine que Iméris veut parler du captage d'eau potable dans la Sioule près de Genza parce que la Sioule dans l'Allier, je ne sais pas ce que ça veut dire. Est-il donc possible de préciser quel est le captage d'eau de surface de la sioule dans l'allier pour Imerys ?

Merci, bonne journée.

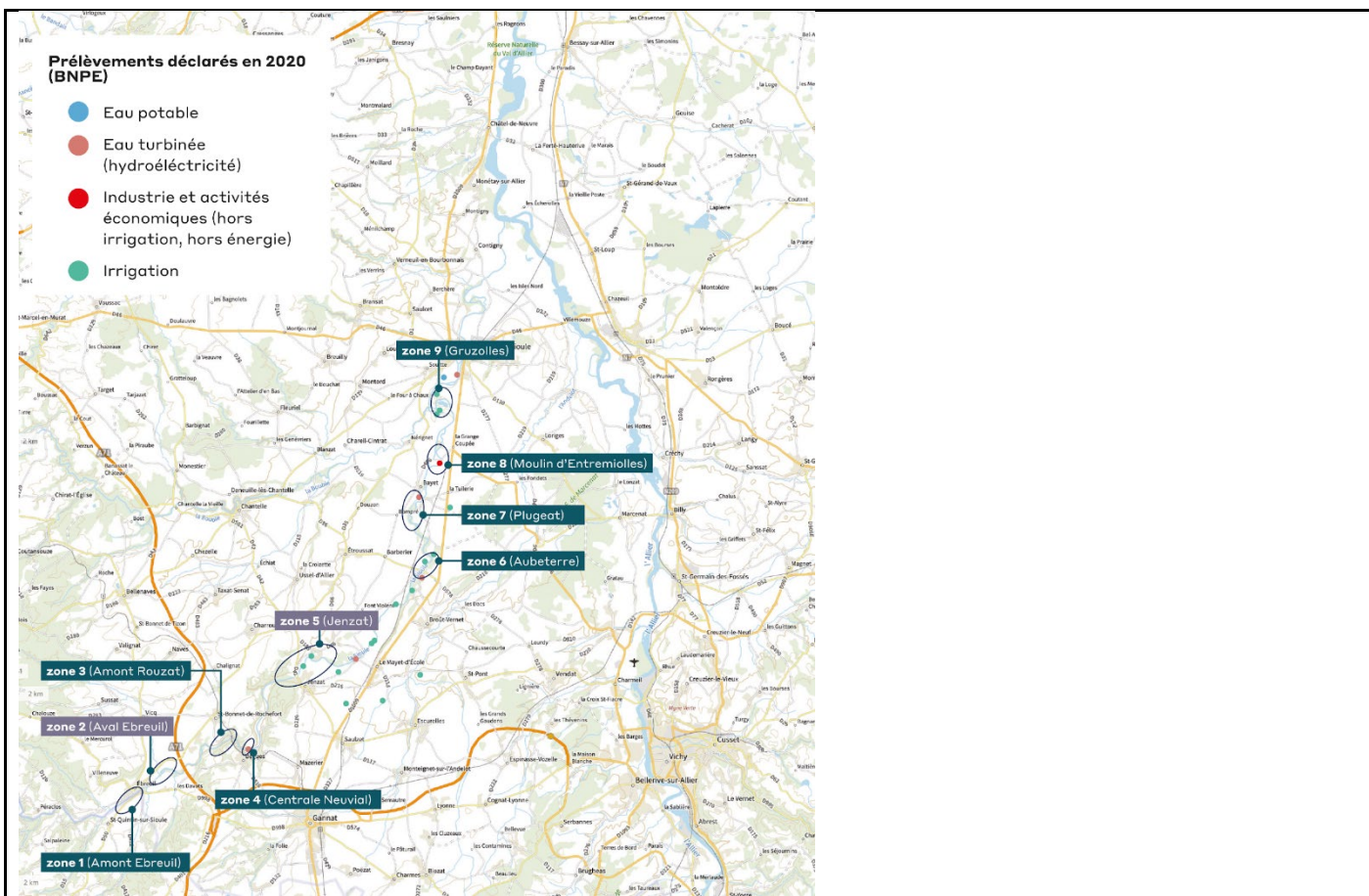
Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Il semble y avoir une confusion entre l'Allier (le département) et l'Allier (la rivière). A la page 85 du dossier du maître d'ouvrage, Imerys évoque les sources d'approvisionnement en eau de Lalizolle et d'Echassières qui sont au nombre de deux : Louchadières dans le département du Puy-de-Dôme et la Sioule dans le département de l'Allier.

Pour l'approvisionnement en eau de l'usine de concentration, Imerys s'est tourné vers la Sioule afin d'éviter d'utiliser les sources déjà fragiles du massif de la Bosse. Concernant le lieu exact du pompage, 9 secteurs ont été identifiés et 2 sites ont finalement été pré-sélectionnés : il s'agit d'une zone à Ebreuil et d'une zone à Saint-Germain-de-Salles. Des études environnementales et techniques ont démarré afin de choisir le site de pompage final.



Secteurs identifiés pour l'implantation de la station de pompage

Cordialement,
L'équipe projet EMILI

Q176 - Pouvez-vous préciser les éléments des fiches Eau ?

Message reçu sur le répenseur vocal du débat le 10 mai 2024 :

Bonjour,
Je laisse donc deux questions, sinon trois, dans un esprit scientifique, puisque je ne suis pas une spécialiste du tout.

J'ai donc commencé à regarder ce qui s'appelle les fiches de l'eau, qui n'étaient pas présentes dans les documents du maître d'ouvrage, puisque c'est un dossier qui se construit au fur et à mesure. Sur des schémas, donc il faudra qu'on m'explique, je croyais que le granit de Beauvoir était enserré dans le granit des Colettes. Or là, il y a un schéma où il y a d'un côté le granit des Colettes, puis le granit de Beauvoir, puis ce qui s'appelle Roche Seine, micachiste. Que veut dire en géologie Roche Seine ? Voilà, c'est pour sans doute qu'on ne s'inquiète pas. Donc, merci de préciser. Le granit de Beauvoir est enserré seulement dans le granit des Colettes où il touche aussi les Micachistes ?

Et d'autre part, sur les petits bassins versants, la Vosse qui est un affluent non négligeable de la Sioule n'est pas mentionnée comme telle comme bassin versant. Vous mentionnez Persière qui, je crois, est un point de source. Il y a la Guêle, mais la Guêle n'est pas la rivière principale. Pourquoi n'est pas mentionné le bassin versant de la Bosse ? Et il y a une autre rivière où ça fonctionne pareil, où doit être mentionné un point où c'est des sources, et en fait, ce n'est pas la rivière principale. Après, de toute façon, n'importe quel point d'eau est un micro-bassin versant. Il y a donc une multitude de petits bassins versants qui partent de la Bosse, et votre schéma n'est pas du tout exhaustif et surtout, oublie la rivière Bosse.

Au revoir.

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

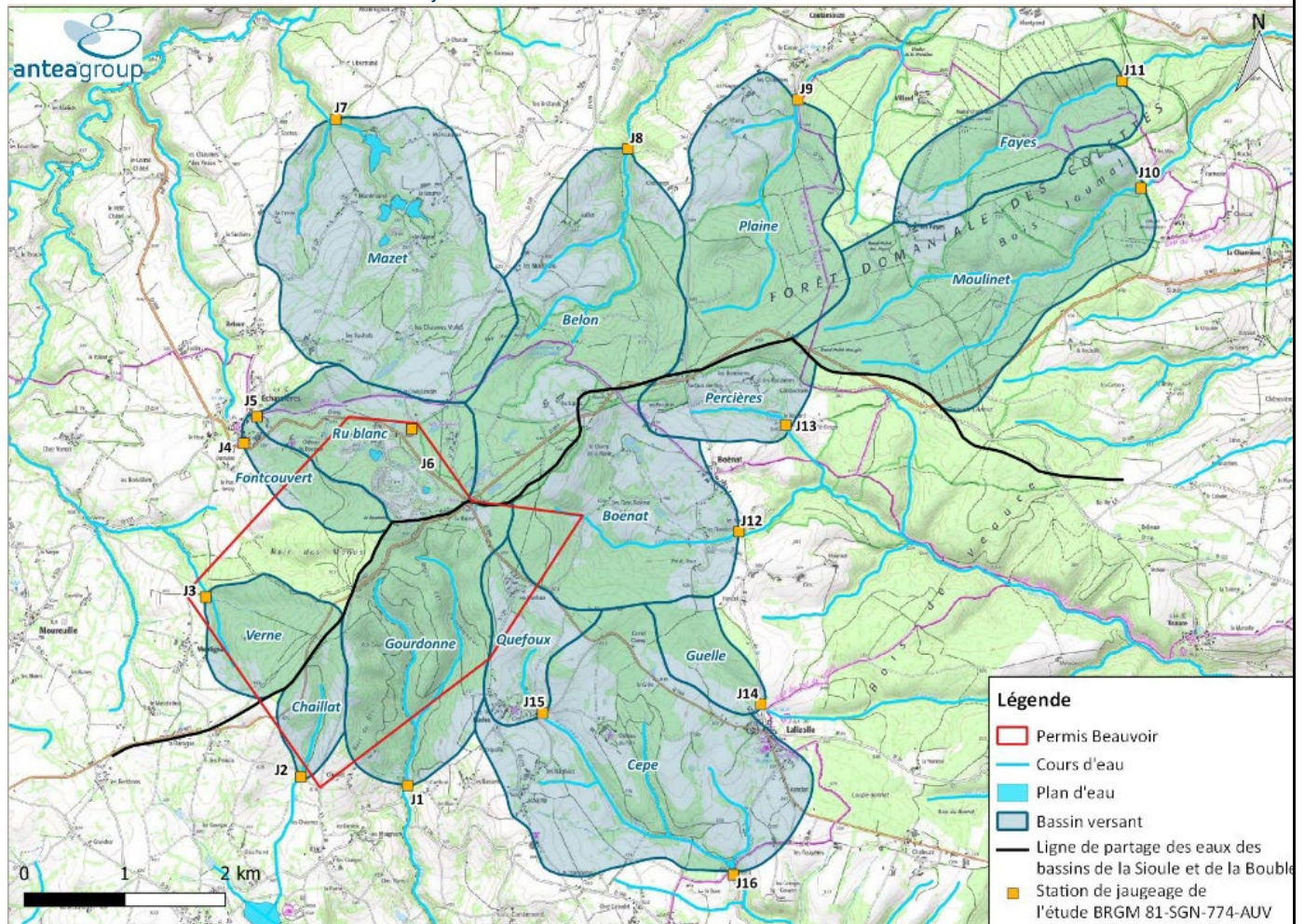
Merci pour votre contribution.

Une roche saine est une roche qui n'a pas subi de processus géologique d'altération. Cela a été confirmé par la méthode RQD (Rock Quality Designation), définie comme le pourcentage de morceaux intacts de longueur supérieure à 10 centimètres sur la longueur totale du forage.

S'agissant de votre deuxième interrogation, oui, le granite de Beauvoir est remonté entre le granite des Colettes et les micaschistes, il est donc bien en contact avec ces deux formations géologiques.

Enfin, la détermination des bassins versants nous a servi essentiellement à bien positionner nos points de suivi de l'eau (qualité et/ou débit) autour du site. Mais comme vous le mentionnez, ce découpage est plutôt en "secteurs" qu'en bassins versants précis (nous aurions eu beaucoup trop de points à suivre). La représentation dans la fiche illustre uniquement ceux qui sont immédiats au site. Pour la Veauce, nous suivons les affluents amont à Percières et Boenat. Toujours pour la Veauce, son bassin versant est bordé à peu près par la D118 et D37.

Vous trouverez ci-après une carte qui illustre justement ces bassins versants, présentée lors de [la réunion qui s'est tenue le 30 mai à Vichy](#), dédiée aux enjeux de l'eau.



Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q177 - Pourquoi l'implantation envisagée ne peut pas être déplacée plus vers le nord (200m) ? chris 22 mai 2024

Merci pour votre réponse à la question Q73, mais la réponse n'est pas claire et est discutable.

Pourquoi la zone proposée est elle "défavorable en termes de topographie et de stabilité géotechnique" ? Sur quelles données vous basez vous ?

La topographie de la zone proposée est similaire à celle au sud du bâtiment désaffecté de La Fontchambert. D'autre part la connexion au faisceau est plus facile, car il n'y a pas de dénivelé avec la voie ferrée actuelle.

La stabilité géotechnique est aussi similaire, car la zone est aussi relativement plane (ne pas déplacer trop au nord sinon contrainte de dénivelé et de pente, max 200m).

Cet emplacement proposé permet de bénéficier de la végétation déjà existante de part et d'autre de l'autoroute, permettant ainsi de minimiser dès la construction la nuisance visuelle des halls de stockage (hauteur 20m) pour Chalignat. L'intégration paysagère est en partie existante et ne nécessiterait pas d'attendre des années pour la pousse d'une nouvelle végétation. La végétation actuelle compense largement la faible hauteur du remblai de l'autoroute que vous évoquez.

L'accès au site serait réalisé à partir de l'ancienne route encore existante qui longe l'autoroute à partir du carrefour en bas de Naves et ainsi minimiserait les nuisances des passages des camions sur Chalignat.

La zone de stationnement des trains pourrait ainsi être décalée vers le nord et bénéficier du dénivelé de l'autoroute pour minimiser l'impact visuel.

Ce décalage d'implantation, sans surcoût, permettrait de minimiser les impacts de ce site pour les habitants de Chalignat et du Puy de la Reine.

La Fontchambert - plateforme de filtration et de chargement Projet initial DMO modifié – décalage vers le Nord



Les 2 bâtiments stockage (mica et fedspath, 20 m de hauteur) seront plus loin des maisons, en partie cachés par la végétation actuelle.
Le dénivelé est similaire à la zone du projet initial.

© Mapbox © OpenStreetMap © Maxar
Lithium de Beauvoir **IMERYS**
Les données affichées sont présentées à titre indicatif seulement.
Les configurations, tailles et emplacements des objets sont amenés à évoluer avec le Projet. Mentions Légales

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

La zone proposée est défavorable en termes de stabilité géotechnique. En effet, les terrains ne sont pas plats et l'instabilité géotechnique de la zone est documentée par SNCF Réseau et APRR qui ont fourni leurs données à Imerys, objectivées grâce aux sondages géotechniques réalisés sur la zone en fin d'année 2023. Concernant la topographie, une colline se trouve au nord de ce site ; elle facilite d'ailleurs l'intégration paysagère du site pour la commune de Naves. S'il fallait décaler la plateforme plus au nord, il faudrait niveler en partie cette colline. Par ailleurs, cela aurait pour conséquence d'augmenter fortement les volumes de déblais qu'il faudrait transporter et stocker.

L'emplacement actuel permet de bénéficier de la hauteur du remblai de l'autoroute et offre des opportunités d'intégration paysagère (à travers la création de merlons par exemple) qui permettraient si le projet aboutit de masquer une grande partie des bâtiments.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q178 - Sur quels prix du Lithium basez-vous la rentabilité économique de la mine ? Thom34 22 mai 2024

Le lithium a perdu plus de 60% de sa valeur cette année (source : <https://tradingeconomics.com/commodity/lithium>)

Sur quelles hypothèses de prix basez-vous la rentabilité économique de son extraction ?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Les hypothèses économiques retenues par Imerys ne peuvent être exposées car relevant du secret des affaires. Prudentes, elles tiennent compte des fortes variations passées du cours du lithium (sur lesquelles il n'est pas raisonnable de fonder un business plan) et des tendances plus stables qui semblent se dessiner pour l'avenir.

Il est vrai que le cours du lithium a connu de fortes variations sur les 2 dernières années et continuera d'en connaître dans les années à venir. La baisse en 2023 intervient après une forte hausse sur les années 2021-2022 et nous interprétons le changement actuel comme une normalisation plus en ligne avec les cours historiques du lithium. Elle est essentiellement liée à une croissance plus faible de la demande en Chine et des phénomènes de stockage / déstockage. À plus long terme, la lithium devrait rester une matière en tension compte tenu d'une forte demande (ce point est détaillé dans la partie 2.4 du [dossier du maître d'ouvrage](#)).

Ces analyses d'Imerys s'appuient sur les travaux de nombreuses institutions financières. Par exemple, d'après Macquarie (Commodities Compendium Mars 2024), "le marché du lithium est passé d'un déficit en 2022 à un excédent l'année dernière, avec un prix du lithium carbonate passant de 80\$/kg à 15.25\$/kg [...] Nous prévoyons un marché équilibré cette année, puis une situation de léger excédent avant de retourner en déficit au delà de 2028".

En conclusion, la volonté d'Imerys d'ouvrir une mine dans l'Allier n'est pas liée à un bénéfice court terme sur des cours élevés du lithium mais dans la volonté de développer le gisement pour le long-terme. À ce titre, il est important aussi de bénéficier du soutien de l'Etat pour créer une compétition équitable avec d'autres régions du monde qui n'auraient pas les mêmes obligations et donner une meilleure assurance pour les investisseurs potentiels, tout en sécurisant les approvisionnements par des actifs en France et en Europe pour ne pas être à la merci d'acteurs étrangers.

Veillez noter que ce sujet sera abordé lors d'une réunion publique d'ici la fin du débat.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q179 - Pouvez-vous clarifier le besoin en eau EMLI expliqué en fiche 07B page 2 ? chris 24 mai 2024 à 14:57

Concernant l'eau, sur la nouvelle fiche 07B, page 2, sur le tableau « volumes de prélèvements autorisés et débit de la Sioule », n'y aurait t'il pas une erreur sur le « besoin Emili » mentionné en bas du tableau. Pourriez-vous clarifier ces chiffres :

Janvier à Mai, 400 000 Mm3

· Juin à Septembre, 200 000 m3/mois

· Octobre à décembre, 400 000 Mm3

Le bilan hydrique simplifié pour l'usine de concentration (page 1) indique une consommation de 70 m3/h (donc 50 400 m3 /mois) et 546 000 m3/an.

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Le tableau que vous mentionnez présente en effet les besoins en eau du projet Emili, mis en parallèle avec les volumes de prélèvements autorisés dans la Sioule. Effectivement entre le 1er juin et le 30 septembre les besoins sont de 200 000 m3 au total, non pas par mois. L'erreur a été corrigée et la nouvelle version de la fiche est en ligne, merci pour votre vigilance. Ainsi, les besoins sont répartis comme suit : 200 000 m3 du 1er juin au 30 septembre, puis de 400 000m3 du 1er octobre au 31 mai.

Cette réduction est explicable par des autorisations de prélèvement réduite en raison de la période d'étiage de la Sioule. Outre le taux de recyclage de 95%, Imerys étudie également plusieurs options pour sécuriser l'approvisionnement en eau du projet, tout en évitant de faire pression sur la ressource et les autres utilisations quand sa disponibilité est réduite. Ainsi, des stockages pourraient être constitués aux périodes de l'année où la ressource en eau est abondante, et utilisés en priorité pendant l'été pour limiter les prélèvements sur le milieu naturel.

Le bilan hydrique indique effectivement une consommation estimée à 546 000m3 par an alors que jusqu'alors nous évoquions un besoin de 600 000m3. Pourquoi ? Car Imerys a, pour tenir compte des incertitudes en attendant les données d'entrée de l'exploitation du pilote industriel de concentration, arrondi ce besoin à la hausse à 600 000 m3. C'est donc une approche très prudente et le besoin final en eau se trouvera quelque part entre les deux volumes.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q180 - Quelle énergie utilisée pour le four de calcination de l'usine de conversion ? RC 30 mai 2024

Bonjour,

Quelle sera l'énergie utilisée pour le four de l'usine de conversion svp? et quelle quantité par an sera nécessaire?

Cordialement.

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Du gaz serait utilisé pour alimenter le processus de calcination du mica de l'usine de conversion. Le brûleur du four rotatif serait alimenté par du gaz naturel afin d'atteindre

des températures de l'ordre de 900°C à 1 000°C. Le gaz naturel est la seule source d'énergie possible pour ce type de technologie car il n'existe pas de four rotatif industriel à la taille requise fonctionnant à l'électricité qui puisse garantir les performances recherchées

Les besoins en gaz sont estimés à 495 GWh/ an. GRDF serait en mesure de fournir le volume nécessaire à partir de son réseau local.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q181 - Quel bien-être des salariés et éclaircissement des zones d'ombre au niveau écologique ? fabi 30 mai 2024

Il débiterait en 2025 et générerait environ 10 000 emplois parmi lesquels des ingénieurs et de nombreux ouvriers.

Trois sites sont choisis : Echassières, Saint-Bonnet de Rochefort et Saint-Victor. A Echassière, ce serait une mine d'extraction du mica avec de grandes profondeurs de galeries souterraines. Ce qui suppose des conditions de travail difficiles pour les ouvriers et similaires aux mines de charbon. Ces galeries souterraines seraient par la suite recouverte par du ciment.

Des moyens seraient mis à disposition pour protéger la forêt de Colette, située à proximité.

Ensuite, le mica extrait serait acheminé par des conduites souterraines le long des routes départementales jusqu'à Saint-Bonnet de Rochefort, puis par le chemin de fer jusqu'à Saint-Victor (57 km).

A Saint-Victor, le mica serait transformé en lithium. Ce métal serait utilisé pour la fabrication de batteries pour les voitures électriques. L'usine couvrirait une surface de 30 hectares derrière le centre aqualudique.

Il serait transporté par camions jusqu'à Dunkerque où se trouve une usine de fabrication de batteries de voitures électriques.

Ce projet nous intéresse fortement nous, membres de l'Action Catholique Ouvrière de Montluçon, à l'écoute de ce que les travailleurs vivent. En effet, nous sommes très sensibles à la manière dont le débat est présenté. Chaque individu ou groupe peut présenter son avis dans le respect et l'écoute.

Il nous interpelle sur trois sujets : l'emploi, l'écologie et la santé des travailleurs.

Après de nombreuses discussions, nous souhaiterions une amélioration de la voie ferrée Saint-Bonnet-de-Rochefort Montluçon, voire une électrification.

Nous demandons également à avoir une possibilité d'information comme il en est actuellement sur les suites de l'élaboration de cette usine, les avantages et les inconvénients.

En conclusion, ce projet nous paraît viable mais il reste encore de nombreuses zones d'ombre qui nous empêchent de nous positionner définitivement sur ce projet. Nous demandons à ce qu'une certaine liberté d'expression soit maintenue tout au long du projet jusqu'à la réalisation et après.

Fabienne HONORE et membres de l'association "ACTION CATHOLIQUE OUVRIERE".

Q182 - Quelle organisation au niveau de la desserte ferroviaire ? FAYARD 30 mai 2024

La ligne Lapeyrouse Gannat étant une ligne à voie unique, comment comptez vous assurer les dessertes livraison/restitution sur votre embranchement avec la circulation des trains de voyageurs et fret existant.

Quels travaux sont envisagés pour assurer ces dessertes ? Quelle ouverture de gare ? Quel type d'Installations Terminales Embranchées (ITE) ?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Effectivement, la ligne Lapeyrouse-Gannat est en voie unique et le sujet des croisements doit être anticipé afin d'assurer une circulation normale de l'ensemble des trains (fret et voyageurs) en toute sécurité. Lors de [la réunion publique du 27 mars à Saint-Bonnet de Rochefort](#), SNCF Réseau a eu l'occasion d'aborder ce sujet et a précisé que lors des études menées dans le cadre du projet EMILI, des sillons ont été tracés pour vérifier que les caractéristiques de la ligne permettaient d'assurer le potentiel trafic estimé. "La réponse est oui, sans problème, dans les horaires d'ouverture des postes [de signalisation]" (ce qui signifie qu'il n'y pas eu d'option de nuit).

S'agissant des travaux envisagés, Imerys souhaite construire une station de chargement au lieu-dit La Fontchambert, sur la commune de Saint-Bonnet-de-Rochefort, afin une installation terminale embranchée (ensemble d'infrastructures ferroviaires privées) permettant de se connecter à la ligne Gannat-Montluçon. Plusieurs voies seraient créées pour stationner des trains d'environ 20 wagons, permettre les manœuvres et charger les wagons de concentré de mica lithinifère et de feldspath ou sable feldspathique. Cette plateforme de chargement permettrait de diriger des trains dans les deux sens : le mica lithinifère vers le Nord au site de La Loue à Saint-Victor (un faisceau de voies ferroviaires privées y serait également construit sur le terrain occupé par Imerys), et le feldspath ou sable feldspathique au Sud, vers les marchés italiens et espagnols.

Pour en apprendre plus sur la plateforme de chargement, nous vous invitons à consulter le [Dossier de Maître d'Ouvrage](#) (DMO) de la page 53 à la page 60.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q183 - Quelle maturité des technologies de recyclage d'eau ? cpouly 31 mai 2024

Vous dites envisager de mettre en œuvre des technologies innovantes et ambitieuses d'utilisation de l'eau en circuit fermé et de recyclage de l'eau permettant de réutiliser plus de 95 % de l'eau sur le site de concentration et plus de 85 % sur le site de conversion.

Sur le site de conversion, vous annoncez même mettre en œuvre la technique du « zéro rejet liquide ».

Pouvez-vous nous indiquer quel est le degré de maturité de ces 3 technologies : recyclage de l'eau de l'usine de concentration, recyclage de l'eau de l'usine de conversion, zéro rejet liquide.

Pouvez-vous nous indiquer quelles sont les technologies qui, à ce jour, bénéficient d'un retour d'expérience à l'échelle industrielle dans le monde minier, sur des processus et des roches comparables ?

Pour les technologies déjà expérimentées à l'échelle industrielle, pouvez-vous transmettre sans délai (sur la plateforme de la CNDP par exemple) les éléments permettant de nous forger un avis : lieu et nom des sites miniers concernés, roche exploitée et minerai d'intérêt, volumes annuels de roche exploitée, méthodologie de concentration, méthodologie de conversion, quantité annuelle d'eau prélevée, % d'eau recyclée, retour d'expérience sur la problématique de l'eau, ect, ...

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution, à laquelle nous répondons en plusieurs temps.

Généralités sur la maturité technologique

La faisabilité du recyclage de l'eau par l'usine de concentration et l'usine de conversion, ainsi que la faisabilité de la démarche "zéro rejet liquide" ont été vérifiées par les essais réalisés en laboratoire lors de l'étude de cadrage.

Ces résultats constituent une première démonstration de la capacité d'Imerys à réaliser le recyclage de l'eau et la démarche "zéro rejet liquide" présentés en débat public.

Cependant, dans la mesure où le passage à l'échelle industrielle est naturellement susceptible de générer des évolutions des procédés, Imerys a pris des marges. Ces marges sont incluses dans les taux de recyclage de l'eau dans les procédés de concentration et de conversion (95 % et 85 % respectivement). Par conséquent, Imerys assure que les consommations d'eau des usines de concentration et de conversion ne dépasseront pas les 1 200 000 m³/an. Si la consommation d'eau évolue demain (cela dépend du nombre d'heures de fonctionnement par an), elle le sera à la baisse.

Recyclage de l'eau dans l'usine de concentration

Le taux de recyclage de 95 % pour l'usine de concentration correspond à l'évaluation au stade du débat public sur la base des données des études de cadrage, reposant sur les essais du procédé de concentration réalisés en laboratoire en tenant compte d'hypothèses d'exploitation (nombre d'heures de fonctionnement). La [fiche 2 sur l'eau](#) précise ainsi qu'avec 7 800 heures/an, (correspondant à un fonctionnement de l'usine 90 % du temps - les 10 % étant des arrêts planifiés pour maintenance ou subis), le besoin de prélèvement pour l'usine de concentration serait de 546 000 m³/an. Imerys a, pour tenir compte des incertitudes en attendant l'avancée des études et les données d'entrée de l'exploitation du pilote industriel de concentration (qui vont aider à la maîtrise des équipements), arrondi ce besoin à la hausse à 600 000 m³. C'est donc une approche très prudente et le besoin final en eau se trouvera quelque part entre les deux volumes.

Recyclage de l'eau dans l'usine de conversion

De la même façon que pour l'usine de concentration, le taux de recyclage de 85 % correspond à l'évaluation au stade du débat public sur la base des données des études de cadrage, reposant sur les essais du procédé de conversion réalisés en laboratoire en tenant compte d'hypothèses d'exploitation (nombre d'heures de fonctionnement). Contrairement à l'usine de concentration, les marges sont quasi nulles mais il y a des leviers à actionner pour augmenter le taux de recyclage, notamment en maximisant la condensation de l'eau évaporée au niveau des condenseurs. Ainsi, tout comme pour l'usine de conversion, Imerys n'envisage pas d'évolution à la hausse des besoins en eau pour l'usine de concentration.

Retour d'expérience sur le recyclage de l'eau

La gestion de la ressource en eau est un enjeu qui ne concerne pas seulement le projet EMILI, mais toutes les carrières et mines en général. Imerys travaille ainsi sur ces enjeux sur tous ses sites.

Le meilleur exemple que nous puissions vous donner est celui de l'exploitation existante des kaolins de Beauvoir à Échassières (permettant la production de kaolin et d'un concentré d'étain à partir de la couche altérée du granite de Beauvoir). Le recyclage de l'eau y est déjà pratiqué, avec un taux de 75 %, sachant que toutes les options techniques de recyclage n'ont pas été mises en œuvre pour des raisons technico-économiques.

Cas particulier de la démarche "zéro rejet liquide"

La démarche "zéro rejet liquide" est une forme d'innovation apportée par le projet EMILI dans l'industrie de la mine. Toutefois, il est possible de citer le projet de mine de lithium Thacker Pass qui utilise déjà le système "zéro rejet liquide", dans le Nevada aux États-Unis (pour en savoir plus, nous vous invitons à [consulter leur site internet, en anglais](#)). De plus, c'est un procédé mis en œuvre de manière plus générale dans l'industrie chimique et les compétences existent, notamment en France ([groupe Veolia par exemple](#)).

Ici aussi, les essais conduits en laboratoire ont permis à Imerys d'acquiescer la confiance nécessaire pour s'engager à mettre en œuvre cette démarche pour l'usine de conversion, dont la conception doit par conséquent être spécifiquement étudiée dans cet objectif. La poursuite des études et l'exploitation du pilote de conversion vont fournir de nombreuses données d'entrée pour la conception de l'usine commerciale.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q184 - Quel impact de la directive cadre sur l'eau sur le projet ? cpouly 31 mai 2024

Le Critical Raw Material Act, cadre législatif européen pour assurer un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques, est entré en vigueur le 23 mai 2024.

Ce texte prévoit, entre autre, que les projets stratégiques soient exemptés automatiquement du respect de la directive cadre sur l'eau.

La Directive cadre sur l'eau est un texte majeur de la réglementation européenne concernant la protection des eaux de surface qui vise à prévenir et réduire la pollution de l'eau, promouvoir son utilisation durable, protéger l'environnement et les écosystèmes aquatiques.

Il est à peu près certain que le projet EMILI sera étiqueté comme projet stratégique avant la fin de l'année et sera, de fait, exempté du respect de la directive cadre sur l'eau.

Le cas échéant, pouvez-vous nous indiquer précisément ce que cela signifiera pour le projet EMILI ?

A l'heure où il faudrait être particulièrement vigilants sur les tensions à venir sur l'usage de l'eau et où l'on connaît l'impact majeur des projets miniers sur la ressource en eau, quelle articulation prévoit IMERYS entre ce classement comme projet stratégique, et les diminutions des exigences environnementales qui en découlent, et le besoin de garanties environnementales exigées par les habitants du territoire ?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Le [Règlement établissant un cadre visant à garantir un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques](#) du 11 avril 2024 introduit une nouvelle catégorie de projets : les "projets stratégiques menés dans l'Union". Pour être reconnus comme tels, ces projets doivent répondre aux critères (cumulatifs) suivants :

- Apporter une contribution significative à la sécurité de l'approvisionnement de l'Union en matières premières stratégiques ;
- Être techniquement réalisable dans un délai raisonnable avec un volume de production estimé avec un niveau de confiance suffisant ;
- Répondre à des exigences de durabilité ;
- Pour les projets dans l'Union, apporter des avantages transfrontaliers au-delà de l'État membre concerné y compris pour les secteurs aval.

Au regard de ces éléments, le projet EMILI, s'il aboutit, apparaît effectivement comme pouvant être qualifié de projet stratégique. Pour autant, l'article 6 du Règlement précise que "La reconnaissance d'un projet en tant que projet stratégique en vertu du présent article est sans incidence sur les

exigences applicables au projet ou au promoteur de projet considéré en vertu du droit de l'Union, national ou international." Par conséquent, les projets stratégiques ne seront pas exemptés de l'application des différents règlements, normes environnementales, européennes ou nationales.

Si le projet EMILI était qualifié de projet prioritaire, celui-ci pourrait bénéficier de conditions lui permettant d'obtenir plus rapidement les différentes autorisations et, notamment, passer par une procédure dite "coordonnée" entre les différentes directives (y compris celles sur l'eau) lors de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement. Cela ne signifie donc pas que le projet ne devrait pas respecter le droit applicable. Cela signifie uniquement que le porteur de projet disposera d'un point unique de contact pour déposer les différentes demandes d'autorisation. En France, le projet devra ainsi se conformer aux réglementations prises en application de la Directive cadre sur l'eau, et notamment la loi sur l'eau et les règlements des SDAGE et SAGE.

Depuis la conception du projet, Imerys porte une attention particulière au sujet eau et aux besoins occasionnés par celui-ci. C'est pourquoi le Groupe s'engage à prendre des mesures fortes pour préserver cette ressource, comme, par exemple, son recyclage à hauteur de 90% sur l'ensemble du projet.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q185 - Comment est planifiée la gestion des risques autour de la mauvaise appréciation des quantités de prélèvement en eau ? cpouly 31 mai 2024

Comment est planifiée la gestion des risques autour de la mauvaise appréciation des quantités de prélèvement en eau ?

Imerys ne risque-t-il pas de vouloir prélever beaucoup plus si ces technologies « innovantes » d'utilisation de l'eau en circuit fermé ne fonctionnent finalement pas ?

Le cas échéant, en cas de manque d'eau ou de mauvaise évaluation des besoins d'Imerys, qui aura la priorité des usages quand plus d'1 milliard d'euros aura été investi dans la mine : Imerys, les citoyens, les agriculteurs ou le milieu naturel ? Quels documents réglementaires fixeront les règles du jeu ? Qui sera garant du respect de ces règles ? Quelle sera le niveau de transparence ?

Bonjour,

Merci pour votre contribution, à laquelle nous répondons en plusieurs temps.

Généralités sur la maturité technologique

La faisabilité du recyclage de l'eau par l'usine de concentration et l'usine de conversion, ainsi que la faisabilité de la démarche "zéro rejet liquide" ont été vérifiées par les essais réalisés en laboratoire lors de l'étude de cadrage.

Ces résultats constituent une première démonstration de la capacité d'Imerys à réaliser le recyclage de l'eau et la démarche "zéro rejet liquide" présentés en débat public.

Cependant, dans la mesure où le passage à l'échelle industrielle est naturellement susceptible de générer des évolutions des procédés, Imerys a pris des marges. Ces marges sont incluses dans les taux de recyclage de l'eau dans les procédés de concentration et de conversion (95 % et 85 % respectivement).

Par conséquent, Imerys assure que les consommations d'eau des usines de concentration et de conversion ne dépasseront pas les 1 200 000 m³/an. Si la consommation d'eau évolue demain (cela dépend du nombre d'heures de fonctionnement par an), elle le sera à la baisse.

Recyclage de l'eau dans l'usine de concentration

Le taux de recyclage de 95 % pour l'usine de concentration correspond à l'évaluation au stade du débat public sur la base des données des études de cadrage, reposant sur les essais du procédé de concentration réalisés en laboratoire en tenant compte d'hypothèses d'exploitation (nombre d'heures de fonctionnement). La [fiche 2 sur l'eau](#) précise ainsi qu'avec 7 800 heures/an, le besoin de prélèvement pour l'usine de concentration serait de 546 000 m³/an.

Imerys a, pour tenir compte des incertitudes en attendant l'avancée des études et les données d'entrée de l'exploitation du pilote industriel de concentration (qui vont aider à la maîtrise des équipements), arrondi ce besoin à la hausse à 600 000 m3. C'est donc une approche très prudente et le besoin final en eau se trouvera quelque part entre les deux volumes.

Recyclage de l'eau dans l'usine de conversion

De la même façon que pour l'usine de concentration, le taux de recyclage de 85 % correspond à l'évaluation au stade du débat public sur la base des données des études de cadrage, reposant sur les essais du procédé de conversion réalisés en laboratoire en tenant compte d'hypothèses d'exploitation (nombre d'heures de fonctionnement).

Contrairement à l'usine de concentration, les marges sont quasi nulles mais il y a des leviers à actionner pour augmenter le taux de recyclage, notamment en maximisant la condensation de l'eau évaporée au niveau des condenseurs. Ainsi, tout comme pour l'usine de conversion, Imerys n'envisage pas d'évolution à la hausse des besoins en eau pour l'usine de concentration.

Retour d'expérience sur le recyclage de l'eau

La gestion de la ressource en eau est un enjeu qui ne concerne pas seulement le projet EMILI, mais toutes les carrières et mines en général. Imerys travaille ainsi sur ces enjeux sur tous ses sites.

Le meilleur exemple que nous puissions vous donner est celui de l'exploitation existante des kaolins de Beauvoir à Échassières (permettant la production de kaolin et d'un concentré d'étain à partir de la couche altérée du granite de Beauvoir).

Le recyclage de l'eau y est déjà pratiqué, avec un taux de 75 %, sachant que toutes les options techniques de recyclage n'ont pas été mises en œuvre pour des raisons technico-économiques.

Cas particulier de la démarche "zéro rejet liquide"

La démarche "zéro rejet liquide" est une forme d'innovation apportée par le projet EMILI dans l'industrie de la mine. Toutefois, il est possible de citer le projet de mine de lithium Thacker Pass qui utilise déjà le système "zéro rejet liquide", dans le Nevada aux États-Unis (pour en savoir plus, nous vous invitons à [consulter leur site internet, en anglais](#)).

De plus, c'est un procédé mis en œuvre de manière plus générale dans l'industrie chimique et les compétences existent, notamment en France ([groupe Veolia par exemple](#)).

Ici aussi, les essais conduits en laboratoire ont permis à Imerys d'acquiescer la confiance nécessaire pour s'engager à mettre en œuvre cette démarche pour l'usine de conversion, dont la conception doit par conséquent être spécifiquement étudiée dans cet objectif. La poursuite des études et l'exploitation du pilote de conversion vont fournir de nombreuses données d'entrée pour la conception de l'usine commerciale.

Situation en cas de sécheresse

Lors de la [réunion publique de Vichy](#), lors de la table ronde n°2, les services de l'État ont rappelé le cadre réglementaire applicable aux installations industrielles en cas de sécheresse, dont le préfet est le garant.

En premier lieu, l'industrie n'appartient pas aux usages prioritaires. Par conséquent, dans les situations les plus critiques, une réduction d'au moins 25 % de la consommation en eau s'impose aux exploitants industriels. Au-delà, les arrêtés d'autorisations des installations industrielles, édictés par le préfet, peuvent fixer des restrictions supplémentaires, en tenant compte :

- des enjeux de sécurité ;
- des enjeux de production (par exemple, une installation comme l'usine de conversion projetée par EMILI ne peut être arrêtée facilement et son redémarrage peut prendre plusieurs semaines) ;
- des efforts mis en œuvre par les exploitants. Ainsi, le principe général est que les restrictions sont moins importantes pour les exploitants qui ont consenti à d'importants investissements pour réduire leur consommation en eau.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q186 - Comment se positionner dans le débat sans information ? Etienne 31 mai 2024

Bonjour,

La réunion publique du 30 mai m'amène deux questions :

- Peux t'on qualifier de débat une réunion dans laquelle les questions doivent être posées par écrit et passer par le filtre des représentants de la CNDP ?

Il est regrettable que des échanges directs ne soient pas possibles.

- La réunion du 30 mai devait amener, avec les fiches eau, des infos sur le projet

Je n'ai rien vu venir :

* Le modèle hydrogéologique est en cours

* Les tests de lixivation sont en cours

* L'évaluation des impacts du dérèglement climatique sur les débits n'est pas vraiment commencé

Mais les décisions sont prises (le DDT déclare qu'il n'y a pas de problème à rentrer un nouvel acteur - donc pas besoin d'études)

Là aussi: comment appeler cela un débat ?

et comment se positionner sur l'opportunité d'un projet de plus de 30 ans sans ces infos ?

Réponse de l'équipe du débat :

Bonjour et merci pour vos questions !

La première concerne l'impossibilité pour le public présent de formuler directement à l'oral ses questions lors de la réunion du 30 Mai . Ce n'est pas une pratique habituelle en effet lors des réunions de débat public . Mais pour cette réunion sur le thème de l'eau , très attendue, la commission a fait le choix spécifiquement de retenir un format table ronde : le but étant de permettre une prise de parole de l'ensemble des parties prenantes - usagers de l'eau, gestionnaires de l'eau, autorité régulatrice, experts , maitre d'ouvrage – pour aborder toutes les questions déjà fort nombreuses qui avaient été formulées depuis le début du débat (au cours des rencontres précédentes et sur la plateforme du débat) . Cette problématique de l'eau est complexe comme vous le savez et à ce titre elle doit être éclairée sous tous les angles. D'autres participants que vous nous ont d'ailleurs fait part de leur satisfaction pour la densité et la diversité des informations et points de vue exprimés . Néanmoins la frustration de plusieurs participants de ne pouvoir échanger en direct a été entendue et en temps réel le président de la commission a décidé l'organisation d'une réunion en visio qui permettra de tels échanges , appuyés sur la matière apportée au cours des tables rondes.

La deuxième concerne le caractère « inachevé » des études présentées et vous conduit à questionner la nature de ce débat . Dans notre lettre d'actualité à mi débat (publiée sur notre plateforme) nous notions : « la question de l'utilité du débat revient, au motif qu'il ne répondrait pas à la bonne temporalité : suffisamment tôt pour que l'on puisse interroger son opportunité et des options structurantes, mais trop tôt pour disposer des études détaillées ? (...) ce qui met l'accent, si le projet se poursuivait, sur un besoin fort de concertation continue. » . Le débat public intervient toujours très en amont , en phase de pré faisabilité , pour permettre d'envisager des alternatives , alternatives vers lesquelles il est plus difficile de se tourner lorsque toutes les études détaillées ont été conduites. L'enjeu du débat est de faire apparaître les arguments et les « conditionnalités » du projet : qu'est ce qui le rendrait inacceptable ? a quelles conditions serait-il envisageable ? que faut il absolument évaluer ou connaître ? des variantes sont-elles à étudier ? ainsi considéré , il constitue un cadre très précis pour la poursuite d'une concertation obligatoire si le projet devait être poursuivi par le maitre d'ouvrage, jusqu'à l'enquête publique et les dossiers d'autorisations administratives.

Enfin vous considérez que les décisions sont prises, en faisant allusion aux propos du DDT ; les décisions ne peuvent être prises , ce serait contraire au droit de l'environnement. Et nous vous invitons à relire les interventions de la DREAL le 5 Avril à Montluçon et le 22 Avril à Saint Pourcain qui expliquent en détail le processus d'autorisation administrative.

Bien cordialement

L'équipe du débat

Q187 - Une analyse préventive du processus de conversion est-elle envisagée ? Alain B 31 mai 2024

Bonjour la CNDP,

Comme tout bon industriel responsable, ce dont je ne doute pas, Iméry's a-t-il prévu de réaliser préventivement, une Analyse des Modes de Défaillances Et Criticité (AMDEC) de toute sa chaîne de production du site de conversion St. Victor-la Loue ?

Objectif : fiabiliser en théorie son process global, AVANT de passer à la réalisation. Identifier et corriger certains risques potentiels majeurs ou rédhibitoires, pour qu'ils ne se produisent pas en production ; dans l'intérêt de l'industriel.

Merci de la réponse...

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

L'AMDEC est bien connue d'Imerys et cette analyse sera menée durant la phase des études de faisabilité qui devrait démarrer mi 2024.

Par ailleurs, dans le cadre du projet EMILI, des pilotes des usines de concentration et de conversion (répliques à plus petites échelles des usines projetées) seraient construits en 2025 sur les sites des futures usines afin de tester les procédés. Ces pilotes seront l'occasion pour Imerys de :

- Valider les procédés dans des conditions opératoires proches de celles des installations finales ;
- Préciser l'évaluation des impacts sur l'environnement et vérifier le bon dimensionnement des mesures envisagées ;
- Disposer d'un démonstrateur du projet en permettant des visites avant le financement de projets industriels ;
- Pré-qualifier les produits d'un point de vue réglementaire et qualité client ;
- Former le personnel ;
- Echanger avec le public pour lui permettre de mieux appréhender les enjeux du projet à échelle industrielle.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q188 - Quelle prise en compte du tourisme sur le plan d'eau des Fades ? Gaby combrailles 63 31 mai 2024

Bonjour,

Le débat sur le projet Emili est trop centré sur le département de l'Ailier. Il est prévu de prélever sur la Sioule pour alimenter l'usine de concentration d'Echassières en comptant sur le barrage des Fades pour alimenter la rivière en période d'étiage. Or le barrage des Fades n'a pas qu'une fonction de production hydroélectrique ou de soutien d'étiage. C'est aussi un plan d'eau qui propose deux stations touristiques (Confolant et La Chazotte) avec des lieux de baignade appréciés de la population et des touristes en période estivale. Ces points de baignade sont essentiels en période de canicule.

Il conviendra de prendre en considération le maintien d'un niveau d'eau en juillet août suffisant pour préserver ces activités.

L'étude d'impact devra intégrer les incidences sur tous les usages de l'eau jusqu'au plan d'eau des Fades-Besserve, y compris les milieux en zone humide, la pêche et le tourisme.

Avec mes remerciements,

Gaby.

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Le projet EMILI impliquerait un prélèvement maximal de 600 000 m³ par an dans la Sioule. À l'étiage (c'est-à-dire dans la situation la plus défavorable), le prélèvement du projet représenterait 0,6 % du débit de la Sioule, soit une baisse d'environ 1,3 millimètres du niveau moyen de la Sioule au niveau d'Ebreuil. Pour réduire cet impact déjà faible, Imerys examine deux solutions :

- l'augmentation des capacités de stockage d'eau sur le site de Beauvoir, permettant ainsi de réduire les prélèvements pendant les périodes de l'année les plus critiques ;
- l'augmentation du soutien à l'étiage du barrage de Fades (solution déjà opérationnelle et qui permet de concilier l'irrigation, le tourisme et les besoins des milieux naturels).

Si cette dernière solution venait à être retenue, l'impact indirect du projet sur la retenue d'eau du barrage des Fades serait vraisemblablement très faible puisque le volume du réservoir de ce barrage est de l'ordre de 60 millions de mètres cubes. La description de cet impact devra quoiqu'il arrive apparaître dans l'étude d'impact environnemental.

De façon générale, et quelles que soient la ou les solutions finalement retenues, le prélèvement d'eau dans la Sioule implique de travailler avec toutes les parties prenantes concernées (dont les acteurs du tourisme) pour s'assurer de la conciliation des usages. Ce travail a été engagé par Imerys et devra se poursuivre si le projet EMILI est confirmé à l'issue du débat public.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q189 - Quid de « L'alternative de M Frédéric Laporte » - utilisation du réseau routier ? chris 2 juin 2024

Un article du journal La Montagne de ce jour (voir pièce jointe), intitulé « Lithium, l'alternative de Frédéric Laporte » indique que M Frédéric Laporte Maire de Montluçon et Président de l'agglomération envisage une alternative au train en utilisant le réseau autoroutier actuel pour le transport. Un échangeur pourrait être aménagé au niveau du site de chargement envisagé sur St Bonnet de Rochefort. Imerys, lors de plusieurs réunions publiques au cours desquelles l'utilisation du réseau routier au lieu du train a été évoquée, a toujours dit ne pas l'envisager. Qu'en est-il suite à cette communication publique d'un élu ? Est-ce que Imerys ne poursuivrait pas le projet si le réseau ferroviaire actuel n'est pas rénové ?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Compte tenu de l'importance des volumes des concentrés de mica (330 000 tonnes par an) et de feldspath des autres co-produits envisagés (420 000 tonnes par an), le transport ferroviaire est le mode retenu pour le projet EMILI. Par conséquent, la rénovation de la ligne Gannat-Montluçon est bien un prérequis à la faisabilité du projet et aucune alternative routière n'est prévue.

Le projet EMILI pourrait à ce titre être une opportunité pour accélérer sa réhabilitation, bénéficiant également aux trains voyageurs.

Le plan de financement de ces travaux est actuellement en discussion entre l'Etat et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, sans qu'aucun engagement concret n'ait encore été pris à ce jour de la part des pouvoirs publics.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q190 - Quels impacts sur la population environnante ? Où est la fiche thématique sur l'eau ? Géonico03 2 juin 2024

Bonjour,

Suivant le projet depuis le début de son annonce, ainsi que le débat, je constate l'absence de la fiche thématique sur l'eau qui est indiquée en cours de finalisation depuis plusieurs mois, je souhaiterais m'informer du contenu, savez vous à quelle date elle sera diffusée s'il vous plaît ? Par ailleurs, la population environnante sera-t-elle impactée par ce projet de mine ?

Cordialement.

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Nous vous prions de bien vouloir trouver une [première fiche](#) sur l'eau autour du site de Beauvoir et une [seconde fiche](#) concernant le projet EMILI sur la Sioule et le Cher.

Dans la conception du projet, Imerys a fait plusieurs choix structurants pour éviter et réduire ses effets sur l'environnement impacts : choix d'une mine souterraine, taux de recyclage moyen de l'eau de 90 %, utilisation de conduites et recours au fret ferroviaire pour 80 % des besoins de transport,

implantation de l'usine de conversion sur une friche industrielle... Par ailleurs, le projet EMILI aurait aussi des retombées économiques importantes avec la création de plus de 1000 emplois directs et indirects. Pour plus d'informations sur les effets du projet l'évaluation des impacts, nous vous invitons à consulter le [Dossier de Maître d'Ouvrage \(DMO\)](#) de la page 77 à la page 120, ou sa [Synthèse](#), pages 20 à 28..

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Réponse de l'équipe du débat :

Bonjour,

En complément de la réponse des responsables du projet, nous vous invitons également à consulter les archives des tables rondes sur les questions de l'eau qui se sont tenues le 30 mai à Vichy.

Sur les impacts environnementaux, le responsable du projet pour apporte une réponse globale. Vous pouvez si vous le souhaitez, préciser votre question plus spécifiquement sur la nature des impacts qui vous préoccupent.

L'équipe du débat

Q191 - Pouvez-vous apporter des compléments de réponse à la Q106 ? Biquet 4 juin 2024

En complément de la réponse donnée à la Q106 : le niveau des rails sera 4 metres en contrebas au niveau de Fontchambert. Et au niveau de Puy La Reine, ce sera aussi 4 metres en dessous du niveau de l'autoroute? Merci.

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Le choix d'implantation de La Fontchambert permet de profiter du remblais de l'autoroute A71 pour masquer une partie des bâtiments. Toutefois, au niveau du Puy de la Reine, il ne sera pas possible de profiter de ces conditions pour l'intégration paysagère.

En effet, comme vous pouvez le constater sur cette capture d'écran, l'autoroute A71 se trouve en contrebas des parcelles situées au niveau du Puy de la Reine.



Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q192 - Quels accès au site fontchambert ? Biquet 4 juin 2024

Par quel endroit se fera l'accès au site de l'usine de Fontchambert?

Réponse des responsables de projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

En l'état d'avancement du projet (pré faisabilité), Imerys envisage un accès par le pont de Naves. Une piste de liaison entre le Puy de la Reine et la route d'accès venant du pont de Naves pourrait être créée.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q193 - Pourquoi des camions sur le site Fontchambert ? Biquet 4 juin 2024

Pourquoi sur votre vue imagée de l'usine de Fontchambert il y a un camion ? Pourquoi doit-il y avoir des camions sur ce site? Si oui combien par jour? Quelle route vont-ils emprunter?

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

La présence d'un camion sur le photomontage de la plateforme de chargement des trains ne sert qu'à fournir une échelle. Cela ne signifie pas que des poids lourds seront utilisés pour le transport des minerais.

Aucun poids lourds ne circulera en opération normale. Quelques passages pourraient être observés lors d'opérations de maintenance.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q194 - Quels sites pressentis ? Cats 4 juin 2024

Les sites de ST Bonnet et ST Victor sont pressentis pour l'implantation des usines IMERYS. ST Bonnet n'en veut pas, c'est clair. IMERYS va-t-il faire le forcing sans considérer l'avis de la commune? Est-il encore possible que ce site soit déplacé? Si oui (tel que la CNDP le laisse entendre "tout est encore possible, rien n'est fait, etcetc"), alors IMERYS doit avoir un plan B au lieu de ST Bonnet : quel est-il?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

La recherche d'un site adapté pour l'implantation de la plateforme de chargement a fait l'objet de nombreux travaux d'Imerys et le lieu-dit « La Fontchambert » a été identifié comme étant la zone d'implantation la plus opportune en termes de construction et du point de vue des impacts environnementaux et sociaux (les nuisances éventuelles peuvent être atténuées plus facilement par une intégration paysagère efficace) et il n'y a pas d'alternative aujourd'hui étudiée par Imerys. Le [dossier du maître d'ouvrage](#) rappelle tout le cheminement qui a été suivi (page 55).

Cependant, Imerys entend les craintes des riverains de la plateforme de chargement, notamment relayées par le conseil municipal de Saint-Bonnet-de-Rochefort. C'est pourquoi, à la lumière des premiers mois du débat, et sans attendre sa conclusion, le Groupe s'est engagé, dans l'hypothèse d'une poursuite du projet EMILI, à :

- rechercher la certification ISO 14001 pour la plateforme de chargement. Cette norme assure une maîtrise et une traçabilité des process de contrôle environnemental. La plateforme s'alignerait ainsi sur les mêmes standards que la commune de Saint-Bonnet-de-Rochefort et que le Naturopôle, déjà certifiés ;
- mettre en place un comité de suivi, incluant associations, riverains et collectivités pour travailler de façon approfondie l'insertion environnementale et paysagère de la plateforme.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q195 - Quels impacts sur les écosystèmes en phase d'exploitation ? MarieD 6 juin 2024

Pouvez-vous nous garantir, qu'en phase d'exploitation, les vibrations, explosions et émissions d'infrasons ou autres n'auront aucun impact sur les écosystèmes du sol (sous la surface) et sur ceux de la forêt domaniale des Colettes et ses satellites ?

Si la réponse est oui, quelles sont vos sources ?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Si à l'issue du débat public le projet EMILI aboutit, celui-ci devra respecter un arrêté préfectoral qui encadrera ses différentes activités, dont l'utilisation d'explosifs. Des seuils seront ainsi fixés dans un double objectif de préservation de l'environnement et de limitation des nuisances pour le voisinage. Par ailleurs, en matière d'explosifs, Imerys souhaite utiliser "l'émulsion en vrac" qui génère moins de vibrations que d'autres techniques.

En outre, et conformément à [l'article R. 122-5 du code de l'environnement](#), l'étude d'impact devra donner une "description des incidences notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement résultant, entre autres [...] du bruit et de la vibration" et préciser les mesures d'évitement et de réduction associées.

[Un arrêté préfectoral](#) est déjà en vigueur pour l'exploitation des kaolins de Beauvoir et précise par exemple que "l'utilisation des explosifs se fera suivant un plan de tir. Ce plan de tir et la mise en œuvre des explosifs sur le chantier prendront en compte les effets des vibrations, les surpressions aériennes et l'impact sonore".

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Réponse de l'équipe organisatrice du débat :

Bonjour, merci de votre contribution.

En complément à la réponse du maître d'ouvrage et à notre demande, la DREAL apporte les précisions suivantes :

L'arrêté ministériel du 22/09/1994 applicable aux carrières et installations de concassage ainsi que le titre "explosifs" du Règlement Général sur l'Industrie Extractive encadrent les vibrations notamment liées à l'usage d'explosifs. Cette réglementation permet de protéger les salariés, maintenir l'intégrité des bâtiments, ne pas occasionner de nuisances aux riverains. De ce fait elle bénéficie également aux écosystèmes, même si la réglementation ne l'évoque pas spécifiquement. L'étude d'impact du projet EMILI devra traiter le sujet des vibrations (vitesses de propagation des ondes attendues dans les 3 directions pondérées suivant les bandes de fréquence, notamment les basses fréquences, impacts pressentis, mesures ERC). L'État dispose de toute faculté pour réglementer dans un éventuel arrêté d'autorisation les vibrations du projet EMILI sur des paramètres prévus par la réglementation ainsi que sur d'autres paramètres qui s'avèreraient pertinents. Des suivis faunistiques peuvent également être exigés pour s'assurer de l'absence de dérangement sur la faune. Il est à noter que ce type de suivi est en revanche multi-paramètre, de nombreux facteurs, y compris extra-projet, pouvant influencer le développement ou la régression de la faune sur un lieu donné. Ces éléments pourront au besoin être complétés après interrogation de notre service Nature sur le lien spécifique entre écosystèmes et vibrations.

Cordialement,

L'équipe du débat

Q196 - Quel comblement des chambres dans la mine ? MarieD 6 juin 2024

La densité de l'amalgame destiné au comblement des chambres dans la mine après leur exploitation sera-t-elle identique à celle de la roche extraite ?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Non. L'objectif est de remblayer un maximum des volumes extraits (hors concentré de mica et co-produits valorisables) dans les chambres et galeries, au fur et à mesure de l'exploitation de la mine souterraine. Les stériles et résidus remblayés jouent le rôle de renfort géotechnique. Néanmoins, en raison du foisonnement, une partie de ces volumes ne pourrait être remblayée en souterrain. Le foisonnement minier, également appelé « taux de foisonnement » ou « facteur de foisonnement », se réfère à l'augmentation du volume apparent d'une roche au moment de son extraction, par suite de son morcellement. Autrement dit, on ne peut pas remblayer tout ce qui a été extrait. Les volumes non remblayés en souterrain pourraient être soit valorisés comme co-produits, soit utilisés en remblais de la carrière de kaolin.

Ainsi, 840 000 tonnes de stériles et résidus de concentration seront utilisées comme remblais dans la mine souterraine de lithium à Échassières (comprenant 5 à 8 % de ciment, chiffre à préciser à l'issue des études de préféabilité, et duquel dépendra la densité). Vous trouverez le bilan matières du projet EMILI à la page 73 du [dossier du maître d'ouvrage](#).

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q197 - Est-il possible d'exploiter en même temps à ciel ouvert la carrière de kaolin et la mine de lithium ? MarieD 6 juin 2024

Imerys dit avoir fait le choix d'une mine souterraine pour des raisons environnementales et pour atténuer les nuisances.

Mais est-il possible, techniquement, d'exploiter, en même temps, à ciel ouvert, la carrière de kaolin et la mine de lithium ?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Tout à fait, si le projet EMILI aboutit, la mine de lithium fonctionnera en parallèle de l'exploitation de la carrière des kaolins, dont l'activité à vocation à se poursuivre. Imerys a d'ailleurs engagé un planificateur minier dont le travail consiste à organiser l'exploitation simultanée des activités lithium et kaolin.

Par ailleurs, au moment du lancement de l'exploitation de la mine, la fosse actuelle de la carrière de kaolins sera épuisée. Le vide de fouilles deviendra ainsi le lieu du remblaiement des stériles de la mine. L'activité des kaolins se poursuivra sur une fosse voisine, [conformément à son arrêté préfectoral d'extension d'exploitation](#).

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q198 - Quelles retombées économiques pour les actionnaires ? AlexandraG 6 juin 2024

Bonjour,

Lors de la réunion publique à Servant, des chiffres étirés au maximum ainsi que des opportunités potentielles de développement pour le territoire ont été présentées. De façon chiffré par le BE Utopie, et de façon incantatoire par les représentants politiques et élus du territoire.

Jamais n'ont été abordées les retombées économiques pour les actionnaires du groupe Iméry, qui sont belges, luxembourgeois et apparemment en partie détenus par des fonds Canadiens.

Alors ma question est la suivant :

**Combien d'euros les actionnaires d'Imerys vont gagner avec la création de cette mine ?
Où l'argent créé va-t-il ruisseler ? Dans quels pays ?**

Nous avons besoin d'avoir un ordre de grandeur des intérêts pour chacun : environne 1000 emplois directs, indirects, potentiels pour l'Allier. **Mais combien d'enrichissement pour les humains les plus éloignés des conséquences de ce projet ?**

Merci d'avance pour votre réponse précise,

Alexandra G

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Dans le cadre du projet EMILI, Imerys a effectivement mandaté le cabinet indépendant d'étude Utopies, pour mener une étude socio-économique dont les résultats ont été présentés lors de la réunion publique du 14 mai à Servant.

Il est important de rappeler que le projet EMILI va d'abord bénéficier aux salariés, à l'Etat, aux collectivités locales et à des établissements publics tels que SNCF Réseau ou encore RTE. En effet :

- Le projet va mobiliser entre 500 et 600 salariés à temps plein, ce qui représente plusieurs dizaines de millions d'euros de masse salariale chaque année ;
- L'Etat, le département et les communes concernés vont bénéficier de l'impôt sur les bénéfices et de nombreuses taxes locales et sectorielles, qui devraient représenter plusieurs dizaines de millions d'euros chaque année ;
- Des établissements publics comme l'Agence de l'Eau compétente vont toucher une redevance annuelle basée sur le prélèvement d'eau du projet ;
- SNCF réseau va toucher un droit d'utilisation annuel du réseau ferré pour le transport des marchandises ;
- RTE va toucher une redevance annuelle pour l'extension et l'utilisation des lignes haute tension.

Enfin, les actionnaires d'Imerys, en rémunération du risque pris dans la réalisation du projet (plus de 80% des investissements d'EMILI seront supportés par des intérêts privés) devraient bénéficier des retombées du projet à travers le versement d'un dividende. Imerys est une société cotée en bourse, détenue pour 40% par des actionnaires institutionnels, majoritairement européens, et par plusieurs milliers d'actionnaires individuels français. Au titre de l'exercice 2023, le conseil d'administration du Groupe a proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires le versement d'un dividende de 115 millions d'euros. Ce montant correspond à 50% du résultat net des activités. Au cours des dernières années, le taux de rendement moyen de l'action Imerys (c'est-à-dire le rapport entre le dividende par action versé chaque année aux actionnaires et le cours de l'action) s'est élevé à environ 3%.

Cordialement,

Q199 - Cette pression complémentaire sur les milieux du Cher est-elle responsable ? Sioulevent 12 juin 2024

Bonjour,

Seules 30 minutes ont été passées sur le Cher et Monluçon lors de la réunion du 30 Mai 2024, avec les constats suivants :

- Le Cher est en crise depuis plusieurs années, ce qui lui vaut d'ailleurs son classement en Zone de Répartition des Eaux
- Le débit sur Cher amont (jusqu'à la confluence avec l'Aumance à Meaulne Vitray qui lui apporte un débit complémentaire) est contrôlé et garanti par le barrage de Rochebut. Ce barrage avait historiquement l'obligation de soutenir l'étiage du Cher amont à 1.55m³/s, mais depuis 2020, face à des réserves insuffisantes dans le barrage et afin de ne pas détériorer la qualité de l'eau potable de l'agglomération de Montluçon, l'étiage a été descendu à 0.8m³/s par autorisation préfectorale

- La fédération de pêche et les responsables du Sage Cher déplorent un cours d'eau de mauvaise qualité pour les milieux (l'état écologique du Cher jusqu'à la confluence avec l'Aumance est même qualifié de médiocre, voir figure 15 de l'étude : https://www.federation-peche-allier.fr/wp-content/uploads/2022/07/Rapport_Inventaire-des-annexes-hydrauliques-du-Cher_FDPMA03.pdf)
- A date, d'après la déclaration du responsable du Sage à 3h32 et 51 sec. de la vidéo, nous n'avons pas connaissance des débits minimum nécessaires à la vie aquatique et aux milieux en général à ce stade. Cette connaissance est attendue de l'étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat) qui sera livrée en 2027, ainsi que l'impact estimé du changement climatique.

Dans ce contexte, Montluçon sécurise sa fourniture d'eau potable :

- Montluçon avait déjà mis en place une interconnection en 2016 (https://www.lamontagne.fr/montlucon-03100/travaux-urbanisme/montlucon-securise-son-alimentation-en-eau-potable_12172188/), et le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) rive gauche du Cher est déjà importateur d'1 million de m³ d'eau potable par an ([RQS-EAU.pdf \(sivom-rivegaucheducher.fr\)](#))
- Le SMEA (Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier) était en train d'interconnecter tous les SIVOM de l'Allier afin, entre autres, d'envoyer de l'eau à Montluçon qui est en déficit chronique. Aujourd'hui, l'essentiel du besoin en eau potable (besoin d'environ 2m de m³/an) du bassin versant de la Sioule était fourni par un captage en tête de Sioule (Louchadière, dans le Puy de Dôme), et complété par un petit pompage sur le site de Mazerier (qui pompait dans la Sioule avec une capacité de 350m³/j). La capacité de ce pompage va être portée à 5000m³/j, et il sera interconnecté par le SMEA, ce qui permettra d'envoyer les 1 millions de m³ excédentaires à Montluçon.

Les humains ont à boire, Montluçon peut renouer avec son passé industriel, et tant pis pour les milieux naturels : **cette pression supplémentaire sur les milieux, dans un contexte de changement climatique, est-elle responsable ? Une étude existe-t-elle sur le sujet ? Quelles mesures de régénérations sont prévues par nos représentants avec le soutien d'Imerys ?**

Ces questions m'apparaissent fondamentales pour étudier l'opportunité du placement de l'usine de conversion à Montluçon.

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Effectivement, lors de la **réunion publique du 30 mai dédiée aux impacts du projet EMILI sur l'eau**, le sujet du Cher a été traité plus brièvement, faute de temps, en fin de soirée. Vous pouvez cependant retrouver toutes les présentations de la séance sur le [site internet du débat](#). Par ailleurs, un webinaire, dont la date est encore à déterminer, complètera cette première réunion.

Imerys est consciente des pressions exercées sur ce cours d'eau. C'est pourquoi, dans le cadre du projet EMILI, le Groupe a choisi de s'orienter vers la solution de Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) de la station d'épuration des eaux usées (STEP) de l'agglomération de Montluçon, qui permettrait d'assurer en permanence la totalité des besoins en eau estimés, sans compétition avec les autres usages. Par conséquent, l'impact du projet EMILI ne représenterait que 0,1% du débit moyen annuel et 1% du débit avec soutien à l'étiage.

La réutilisation de ces eaux usées traitées (REUT) est une solution à la fois innovante et porteuse d'avenir, qui a vocation à se généraliser de plus en plus en France dans le secteur industriel. Cette solution de recyclage des eaux, vertueuse et déjà utilisée par certains industriels, permet de limiter, voire d'éviter tout prélèvement direct dans le milieu naturel. Imerys utiliserait comme approvisionnement les eaux traitées de la station d'épuration de l'agglomération de Montluçon, avec une étape préalable de purification, avant d'être envoyée vers l'usine de conversion où les unités d'osmose inverse produiront les qualités d'eau requises par le procédé de fabrication. Ce volume REUT représenterait un prélèvement d'environ 11 % du débit moyen de sortie de cette station d'épuration.

D'un point de vue réglementaire, la réutilisation des eaux de la station d'épuration n'est pas concernée par les quotas de volumes prélevables définis par le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux). Pour autant, il sera nécessaire d'évaluer l'impact quantitatif de ce prélèvement indirect sur le milieu naturel et les éventuelles mesures associées à mettre en oeuvre.

Par ailleurs, la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Cher Amont vient d'engager une étude « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » (dite HMUC). Cette étude-diagnostic a pour objectifs principaux d'affiner les connaissances sur les ressources en eau disponibles, les usages actuels de l'eau, les besoins des milieux aquatiques, mais également d'estimer les tendances d'évolution climatique, démographique et économique afin d'adapter au mieux la gestion de cette ressource. Il est probable que cette étude conduira à revoir les volumes prélevables sur le territoire afin de proposer une gestion équilibrée et durable des ressources en eau dans un contexte de changement climatique.

Cependant, ses conclusions ne seront pas disponibles avant le dépôt des dossiers de demandes d'autorisation du projet EMILI. C'est pourquoi une étude sur le changement climatique a été lancée par Imerys parallèlement, sur un périmètre plus restreint.

L'étude d'impact du projet EMILI devra par ailleurs contenir "une description des incidences notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement résultant, entre autres [...] de l'utilisation des ressources naturelles, en particulier les terres, le sol, l'eau et la biodiversité, en tenant

compte, dans la mesure du possible, de la disponibilité durable de ces ressources”, ainsi que des mesures pour éviter, réduire ou compenser ces impacts.

Ces différentes études permettront ainsi d'évaluer avec précision l'impact du projet EMILI sur le Cher et de prendre potentiellement des mesures complémentaires pour le limiter.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q200 - Est-il possible d'exploiter côte à côte, à ciel ouvert, la carrière de kaolin et la mine de lithium ? MarieD 15 juin 2024

Je reformule ma question. Imerys dit et écrit avoir fait le choix d'une mine souterraine pour des raisons environnementales et pour atténuer les nuisances.

Mais est-il possible, techniquement, d'exploiter, **côte à côte, à ciel ouvert**, la carrière de kaolin **et** la mine de lithium ?

Ma précédente question portait bien sur l'**aspect technique** de cette possibilité, et la réponse considère seulement l'**aspect temporel**.

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Dans l'hypothèse d'une exploitation d'une mine à ciel ouvert, il n'aurait pas été possible de mener en parallèle l'activité d'extraction de kaolins. Il aurait été en effet nécessaire d'attendre la fin de l'exploitation des kaolins pour démarrer l'activité minière, compte tenu des volumes de stockage et des mises en verse importants.

Cela étant dit, ce n'est pas pour réduire l'impact sur les kaolins de Beauvoir qu'Imerys a retenu une exploitation en souterrain pour le projet EMILI. Ce sont bien les enjeux que vous citez - réduction des impacts environnementaux - qui ont justifié le choix d'une mine souterraine par rapport à une mine à ciel ouvert. Le fait est que ce choix permet le maintien de l'exploitation des kaolins de Beauvoir sans grandes modifications.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q201 - Quel besoin de chaleur pour le traitement des granites de Beauvoir ? pauline b 21 juin 2024

Vous détaillez dans différentes question la gestion de l'eau et son recyclage, cependant, dans les usines de concentration et conversion des mica lithinifères, y a il des besoins d'eau chauffée? Si oui quelles sont les températures de fonctionnement et quels sont les technologies envisagées pour chauffer l'eau?

Merci d'avance

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Les procédés de l'usine de concentration fonctionnent à des températures ambiantes : il n'est donc pas nécessaire de chauffer l'eau.

En revanche, dans l'usine de conversion, de l'eau chaude (jusqu'à 90°C) ou même de la vapeur d'eau (températures jusqu'à 120°C) sont utilisées. Les études se poursuivent sur les méthodes de production. Il est probable que plusieurs technologies seront utilisées en même temps : récupération de la chaleur du four de calcination, pompe à chaleur (car nous avons également besoin d'eau froide) et chaudière.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q202 - Tests d'imperméabilité : Comment avoir confiance en l'entreprise Antea ? Annick 21 juin 2024

Le 30 mai lors de la réunion à Vichy :

questions posées: Qui effectuera les tests d'imperméabilité ? Quand ? Comment ? Qui les financera ?

Réponse : Antea. Il pourra y avoir des contre-expertise

J'aurais aimé pouvoir aussi demander : Comment avoir confiance en l'entreprise Antea qui est payée par Imerys pour ces tests ?

De quelles contre-expertises s'agit-il ? Dans quelles circonstances ? Qui les finance ? Qui les fera ?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

En complément des points de suivis identifiés autour de Beauvoir (une centaine) et des piézomètres existants pour la carrière de kaolin, de nouveaux piézomètres ont été installés en 2022 et 2023. Ce dispositif sera achevé en 2024 avec la réalisation des piézomètres profonds (environ 300 m) qui permettront de réaliser des tests pour connaître la perméabilité du granite, c'est-à-dire de quantifier le volume d'eau pouvant circuler naturellement dans les fractures et filons de la roche. Ces essais consistent essentiellement à des essais de pompage en isolant le granite sain des formations superficielles. Ils permettront de consolider le modèle hydraulique et hydrogéologique local.

Le bureau d'étude Antea est effectivement mandaté par Imerys pour toutes les études sur l'eau réalisées sur le projet EMILI. Antea est un bureau d'étude français de référence internationale sur les eaux souterraines, signataire de la Charte des bureaux d'études du ministère de la transition énergétique dans le domaine de l'évaluation environnementale. Cette Charte engage notamment les signataires à travailler en toute indépendance et en toute transparence. Un premier niveau d'expertise est réalisé par les équipes d'Imerys elles-mêmes qui examinent attentivement les résultats des études. C'est après cet examen que l'étude relative au modèle hydraulique et hydrogéologique sera rendue publique, vraisemblablement fin 2024 / début 2025.

Un deuxième niveau d'expertise pourrait être réalisé à la demande d'Imerys par un autre bureau d'étude expert dans ce domaine ou par un organisme comme le BRGM ou une université pour analyser les méthodes et des résultats des études Antea. Cette expertise complémentaire volontaire serait également financée par Imerys (il faut noter que ces études sont coûteuses, de l'ordre de plusieurs centaines de milliers d'euros). Le cas échéant, Imerys prévoit de rendre publiques les conclusions de ces expertises dans le cadre de la concertation post-débat public.

Un troisième niveau d'expertise sera réalisé lors de l'instruction des dossiers de demandes d'autorisations du projet : les services de l'État examineront alors les méthodes et résultats et pourront, s'ils le souhaitent, solliciter des spécialistes pour une tierce expertise. Ils saisiront également l'Autorité environnementale de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) qui émettra un avis sur le projet. Les avis rendus dans le cadre de l'instruction seront rendus publics lors de l'enquête publique prévue dans la procédure réglementaire.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q204 - Les granites des Colettes et de Beauvoir sont-ils aussi imperméables que cela ? Annick 21 juin 2024

Fiche 07 L'eau autour du site de Beauvoir

Page 5 : en profondeur, c'est à dire en dessous de 100 mètres environ où se trouveront les niveaux de l'exploitation minière, le granite de Beauvoir est très peu fracturé. Cela signifie qu'il est considéré comme pratiquement imperméable.

Or

Rapport n° A118391 d14 mai 2024 d'Antea

Page A-21 : Le contact entre le granite et les micaschistes est marqué par des axes de fracturation. Les filons de quartz et les zones kaolinisées s'alignent sur cette même direction. Ils peuvent jouer le rôle de drains des eaux souterraines sur de grandes distances. Nous n'avons pas d'information sur leur prolongement en profondeur.

Page A-23 : Le sondage EMI0012 se caractérise quant à lui par une forte épaisseur de kaolin(170 m). Cette forte épaisseur est peut-être liée à une zone de circulations profondes car le sondage a rencontré une alternance de granite sain et de greisen jusqu'à 246 m de profondeur.

Page A-25 : Nous avons considéré que l'alternance de granite sain et altéré observée en profondeur était incluse à la partie saine.

Les plus fortes épaisseurs de kaolin de Beauvoir sont observées sur les sondages EMI0018 (201 m), EMI0012 (170 m) EMI0017(106m) et EMI0016 (142m)

Page A-28 : Les granites des Colettes et de Beauvoir sont affectés tous les deux par les phénomènes de kaolinisation, conférant à ces formations une perméabilité d'interstices donc un certain effet capacitif. Dans les secteurs où la kaolinisation est Absente ; on retrouvera le phénomène d'arénisation sur quelques mètres (cas du granite des Colettes). Dans le secteur du granite de Beauvoir, l'épaisseur de kaolin peut atteindre plusieurs centaines de mètres et la nappe peut être puissante. Les filons de greisen et de quartz

Finalement, les granites des Colettes et de Beauvoir sont-ils aussi imperméables que cela ?

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Dans leurs parties kaolinisées (altérées), les granites des Colettes et de Beauvoir peuvent présenter une perméabilité d'interstice, et sont donc bien considérés comme perméables dans ces horizons (de la surface à - 30 mètres environ).

En revanche, dans leurs parties saines (au-delà de 30 mètres), ces granites sont, selon l'état actuel de nos connaissances, pratiquement imperméables. Des mesures de transmissivité à 1.9×10^{-9} ont par exemple été mesurées.

Pour autant, comme cela a été rappelé lors de la réunion publique de Vichy, des fissures sont susceptibles d'être présentes dans cette partie saine, sans qu'il ne soit possible d'être plus précis à ce stade des études, en attendant l'élaboration du modèle hydraulique et hydrogéologique local. Des piézomètres profonds (environ 300 m) sont prévus : ils permettront de réaliser des tests pour connaître la perméabilité du granite, c'est-à-dire de quantifier le volume d'eau pouvant circuler naturellement dans les éventuelles fractures et filons de la roche.

La logique ERC devra en tout cas s'appliquer :

éviter : privilégier les accès dans des matériaux non fracturés ;

réduire : abattage des chambres dans du granite sain, étanchéification des fissures, remblaiement continu des galeries avec un remblai cimenté ;

compenser : si besoin, réinjections d'eaux dans des secteurs choisis ;

suivre : milieux naturels, eaux de surface et souterraine.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q206 - Le projet de mine de l'Allier ne risque-t-il pas d'être devancé par d'autres techniques ? Annick 21 juin 2024

On assiste aujourd'hui à une course effrénée au lithium, on prospecte, on ouvre des mines partout dans le monde. Le lithium a atteint un prix record en 2022 mais a perdu 80% de sa valeur en 2023. Le dernier effondrement des prix sur le marché global du lithium est dû à la surcapacité, effondrement qui a amené les autres producteurs à stopper leurs plans d'expansion. Des mines ont dû fermer car elle n'étaient plus rentables. L'entreprise Piedmont lithium a licencié 27% de ses employés.

Le projet de mine de l'Allier ne risque-t-il pas d'être devancé, supplanté par des techniques moins onéreuses, moins dévastatrices ?

N'est-ce pas risqué d'investir tant d'argent pour abandonner des installations pas rentables, de dévaster et polluer une région de façon irrémédiable ? De faire miroiter des emplois ?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Il est vrai que le cours du lithium a connu de fortes variations sur les 2 dernières années et continuera d'en connaître dans les années à venir. La baisse en 2023 intervient après une forte hausse sur les années 2021-2022 et nous interprétons le changement actuel comme une normalisation plus en ligne avec les cours historiques du lithium. Elle est essentiellement liée à une croissance plus faible de la demande en Chine et des phénomènes de stockage / déstockage. À plus long terme, le lithium devrait rester une matière en tension compte tenu d'une forte demande (ce point est détaillé dans la partie 2.4 du [dossier du maître d'ouvrage](#)). Au niveau actuel du cours du lithium (environ 13 000\$ la tonne - stable depuis fin 2023), le projet EMILI est tout à fait rentable.

S'agissant du développement de technologies qui utiliseraient du sodium, du zinc ou du magnésium en remplacement du lithium, des recherches sont en cours. Néanmoins, celles-ci n'ont pas le même niveau de maturité d'un point de vue industriel et ne permettent pas de répondre à la demande de l'électrification des flottes contrairement aux batteries lithium-ion. (Pour en savoir plus, consultez la partie §8.2.5 du [dossier du maître d'ouvrage](#)). Cette électrification n'est, par ailleurs, pas une option : à partir de 2035 il sera interdit de vendre des véhicules thermiques neufs au sein de l'Union européenne afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

Enfin, le projet EMILI, qui a la particularité de détenir un gisement d'une qualité exceptionnelle, s'inscrit dans un cadre réglementaire défini par le code minier et le code de l'environnement, dans l'objectif de produire le lithium dans les meilleures conditions possibles, en prenant en compte également l'après-mine. Le projet EMILI répond à des références environnementales exigeantes concernant l'eau, la biodiversité, la gestion des stériles et des résidus et le bilan carbone global. Imerys s'inscrit dans une démarche de "mine responsable" qui permet de réduire considérablement les impacts du projet sur l'environnement. Quelle que soit la durée d'exploitation de la mine, les obligations d'Imerys sont les mêmes en matière de remise en état.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q207 - Qu'advient-il des emplois directs et indirects dans 25 ans ? Annick 21 juin 2024

Qu'advient-il des 1000 (?) emplois directs et indirects dans 25 ans ?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Le projet EMILI permettrait la création de 590 emplois directs (en CDI) et soutiendrait 1970 emplois indirects (équivalent temps plein).

La durée de 25 ans correspond à la durée d'exploitation envisagée au stade des études de cadrage du projet EMILI. C'est sur cette hypothèse qu'est bâti l'ensemble du projet, avec une profondeur maximale de 400 mètres. Pour autant, on sait déjà que le granite de Beauvoir va plus profondément et il serait théoriquement possible de l'exploiter également.

C'est pourquoi le dossier du maître d'ouvrage précise que la durée d'exploitation de 25 ans est une durée minimale. Si l'activité de la mine était prolongée, les emplois seraient alors maintenus. La prolongation de la durée de vie de la mine est une hypothèse probable au regard des éléments connus sur le gisement de Beauvoir et des retours d'expérience d'autres projets miniers.

Quand l'activité de la mine s'arrêtera, après prolongation, les dispositions réglementaires s'appliqueront à Imerys comme à toute autre entreprise.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q209 - La souveraineté énergétique est elle un mythe ? Annick 21 juin 2024

Comment croire à la souveraineté énergétique quand la **France continue d'acheter d'énormes quantités d'uranium à l'entreprise d'Etat russe Rosatom en pleine guerre de plus** ? La France prétend soutenir l'Ukraine mais enrichit la Russie.

Bonjour,

Nous avons pris note de votre contribution. votre interrogation rejoint celles d'autres participants au débat.

Sur ces questions de souveraineté énergétique, vous pouvez prendre connaissance des compte rendus des réunions publiques du 9 Avril a Paris et du 9 juillet a Montluçon, avec les interventions du Délégué Interministeriel aux Approvisionnements en Minerais et Métaux Stratégiques.

Cordialement,

L'équipe du débat

Q210 - Quelles modifications de calendrier du débat ? Débat public mine de lithium dans l'Allier 2 juillet 2024

Message reçu sur le répondeur vocal du débat le 2 juillet 2024 :

Bonjour,

C'est un message pour l'équipe du CNDP puisqu'il y a donc des changements de date et il y a aussi indiqué qu'il y aurait des choses qui se passeraient jusqu'au 31 juillet.

En regardant le calendrier récent proposé ça s'arrête au 18 juillet. Voilà donc il y avait avant des samedis. Là il n'y a plus de samedi. donc ce qui n'est pas clair : est qu'est-ce qu'il va y avoir d'autres dates après le 18 juillet?

Voilà, donc je préfère dire ça sur répondeur plutôt que d'appeler le numéro général à Paris.

Au revoir.

Réponse de l'équipe organisatrice du débat :

Bonjour et merci de votre question.

En effet, en raison de la période de réserve qui s'impose durant la campagne des élections législatives, les réunions initialement prévues le 20/6, le 22/6, le 26/6 et le 4/7 ont été annulées.

Le débat public a été prolongé jusqu'au 31 juillet pour pouvoir les reprogrammer. Pour le programme détaillé de ces rencontres, nous vous invitons à consulter le site du débat : <https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier/le-nouveau-programme-de-la-fin-du-debat-5905>.

La dernière réunion publique se tiendra le 18 juillet . Les nouvelles dates proposées ne comprennent pas de samedi - notons que une seule des précédentes réunions s'est tenue un samedi.

Entre le 18 et le 31 Juillet , il n'y aura pas de réunions publiques mais le débat continuera à travers d'autres modalités : vous pourrez continuer à utiliser le répondeur, vous rendre sur la plateforme du débat pour poser vos questions ou exprimer vos avis, ou encore utiliser le parcours "mon avis en 10 minutes ".

Bien cordialement,

L'équipe du débat

Q211 - Les besoins en eau du projet sont-ils susceptibles d'évoluer à moyen et long terme ? Débat public mine de lithium dans l'Allier 4 juillet 2024

Question posée au cours de la réunion publique du 30/05/2024 sur "Les impacts sur l'eau" du projet de mine de lithium porté par Imerys

Le besoin en eau du projet est-il complètement connu et défini à ce jour (ou est-il susceptible d'évoluer) ? En particulier, l'usine pilote est-elle susceptible d'entraîner un ajustement de ces besoins ? En particulier, comment est-il susceptible d'évoluer à moyen - long terme avec le changement climatique ?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Le besoin en eau du projet EMILI est connu et a été indiqué dans le [dossier du maître d'ouvrage](#) et présenté lors de [la réunion publique dédiée à cette thématique](#) qui s'est déroulée le 30 mai à Vichy.

Pour l'usine de concentration et le transport vers la plateforme de chargement, ce besoin est estimé à environ 600 000 m³/an et le besoin en eau pour l'usine de conversion est estimé également à 600 000 m³/an, ce qui fait un total d'1,2 million de m³/an. Ces estimations sont néanmoins prudentes et les dernières études laissent penser que l'usine de concentration ne nécessiterait finalement qu'environ 550 000 m³ par an. Ainsi, si les besoins en eau étaient susceptibles d'évoluer, ce serait plutôt à la baisse.

Pour répondre à votre interrogation sur les unités pilotes : non, elles ne sont pas susceptibles d'entraîner un ajustement des besoins car les boucles de recyclage ne sont pas les mêmes. Elles permettront cependant aux techniciens et aux opérateurs d'améliorer leur maîtrise des équipements.

Le changement climatique n'est en revanche pas susceptible d'influer sur les besoins du projet. Néanmoins, pour en tenir compte, et de façon à limiter l'impact du projet sur la ressource en eau, une étude sur le changement climatique a été lancée par Imerys et plusieurs options sont à l'étude pour augmenter la capacité des réserves en eau sur le site de Beauvoir. Des dépressions créées sur le site par l'exploitation des kaolins pourraient être utilisées à cet effet, à l'image des lacs de Beauvoir ou des Montmins par exemple. Ces possibilités de stockage réduiraient ainsi les prélèvements dans la Sioule, notamment en période d'étiage.

Cette démarche d'Imerys anticipe celle de la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Cher Amont, qui a récemment engagé une étude « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » (dite HMUC). Cependant, ses conclusions ne seront pas disponibles avant le dépôt des dossiers de demandes d'autorisation du projet EMILI.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Réponse de l'équipe du débat :

Bonjour, vous pourrez également trouver des informations issues du webinaire et des ressources complémentaires sur la page : <https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier/les-impacts-sur-leau-reponse-vos-questions-5901>

Q212 - Comment les autorisations de prélèvement d'eau nécessaires au projet pourraient-elles être obtenues, au vu de l'état de la ressource locale ? Débat public mine de lithium dans l'Allier 4 juillet 2024

Question posée au cours de la réunion publique du 30/05/2024 sur "Les impacts sur l'eau" du projet de mine de lithium porté par Imerys

Dans la mesure où les autorisations actuelles de prélèvement ne permettent pas la mise en œuvre d'un nouveau prélèvement industriel, comment ces autorisations pourront-elles être obtenues :

- Sur la base de quels éléments serait décidée une autorisation de prélever de l'eau, en l'absence des résultats des études HMUC et de révision du SAGE ?
- Est-il envisagé d'augmenter les prélèvements globaux ou de diminuer les prélèvements agricoles ?
- Une fois que l'étude HMUC serait réalisée, dans quelle mesure cela pourrait questionner le prélèvement d'IMERYS ?

Et les autres usagers :

- Et en particulier, comment seront prises en compte les probables augmentations des besoins des autres usagers ?
- D'autres projets de prélèvements pourraient-ils être remis en cause par le droit d'eau accordé à IMERYs ?

Réponse du SAGE Sioule :

Bonjour,

Merci pour votre question.

On ne peut pas augmenter les prélèvements globaux sur le bassin de la Sioule (7B3 qui plafonne sauf pour les usages prioritaires non soumis à ce plafonnement) sans une étude HMUC. A ce jour, il n'est pas possible de prévoir les futures conclusions à savoir s'il y aura de nouvelles possibilités de prélèvements ou au contraire s'il faudra tous les revoir à la baisse. Le COPIL de la pré-étude a accepté de lancer une étude HMUC avec pour objectifs des premières conclusions pour 2027. Reste à réaliser le montage administratif et financier.

Réponse de l'Etat :

À ce stade, la première option est de partager différemment la ressource. Les autorisations agricoles existantes ne sont pas utilisées en totalité, même sur les années les plus sèches (exemples de 2016 ou 2019). Le différentiel est de l'ordre de 1M de m3. Dès lors, sans pénaliser les agriculteurs, il est possible de répartir différemment la ressource et d'attribuer sur la période d'étiage 350k m3 à Imerys

A la sortie de l'étude HMUC tous les usages seront remis à plat, ce qui donnera lieu là aussi à une répartition différente, permettant de garantir les besoins de tous les acteurs économiques tout en prenant en compte les besoins en eau potable et du milieu naturel)

Q213 - Quel circuit emprunte l'eau qui passe dans l'usine d'Imerys ? quels impacts cela a-t-il sur l'environnement ? Débat public mine de lithium dans l'Allier 4 juillet 2024

Question posée au cours de la réunion publique du 30/05/2024 sur "Les impacts sur l'eau" du projet de mine de lithium porté par Imerys

Où va l'eau de la station d'épuration de Montluçon après être allée dans l'usine ? si elle ne retourne pas dans le Cher ? Et quels impacts ?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

L'eau de la station d'épuration de Montluçon utilisée par le projet EMILI restera en grande partie dans l'usine de conversion qui fonctionnera en boucle fermée et recyclera 85 % de l'eau de procédé. Les 15 % de déperdition correspondent à une quantité d'eau qu'il n'est pas possible de récupérer, car elle reste emprisonnée sous forme d'humidité, dans l'hydroxyde de lithium et les autres produits sortants (notamment les résidus). Vous trouverez un schéma du bilan hydrique (simplifié) de l'usine reprenant ces éléments à la page 6 de [la fiche 7b sur la Sioule et le Cher](#).

L'approvisionnement en eau de l'usine de conversion à partir de la station d'épuration de Montluçon aurait ainsi pour conséquence de réduire le rejet de cette dernière dans le Cher (les eaux traitées par la station d'épuration sont aujourd'hui intégralement rejetées dans le Cher et participe ainsi au maintien de son débit). On estime cet impact à environ 60 m3/h sur les 700m3/h quotidiens gérés par la station d'épuration, ce qui est marginal par rapport au débit observé du Cher. Le Cher à Montluçon présente sur l'intégralité de sa chronique (1988-2023) un débit moyen interannuel de 13,3 m3/s, soit 47 880 m3/h. Son débit mensuel minimal de fréquence quinquennale est donné à 0,93 m3/s, soit 3 348 m3/h. Cependant, ce cours d'eau présente un débit soutenu artificiellement en période d'étiage par le complexe de Rochebut-Prat (débit garanti de 1,55 m3/s, 97% du temps, en aval du barrage, soit 5 580 m3/h). Cet ouvrage se situe en amont du site « La Loue ». Les 60m3/h de besoin de réutilisation par IMERYS des eaux rejetées par le STEU représentent ainsi :

- En moyenne : 0,1% du débit moyen ;
- En période d'étiage : 1% du débit soutenu par le barrage Rochebut-Prat.

La réduction des rejets habituels de la station de traitement des eaux usées dans le Cher correspond à une baisse du niveau de l'eau de 0,6 mm au niveau de Montluçon.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Réponse de l'équipe du débat :

Bonjour, vous pourrez également trouver des informations issues du webinaire et des ressources complémentaires sur la page : <https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier/les-impacts-sur-leau-reponse-vos-questions-5901>

Bien cordialement,

L'équipe du débat

Q214 - Comment accéder aux informations sur la ressource et les prélèvements en eau ? Débat public mine de lithium dans l'Allier 4 juillet 2024

Question posée au cours de la réunion publique du 30/05/2024 sur "Les impacts sur l'eau" du projet de mine de lithium porté par Imerys

Où trouver les données de débits et de qualité des eaux ? Qui détient cette information et comment est-elle mise à disposition du public ?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Il existe un site internet dédié à l'information sur l'eau : "[Eau France](#)" sur lequel vous pourrez trouver de nombreuses informations.

S'agissant, plus précisément, des données relatives au projet EMILI, Imerys partage les mesures de suivi de qualité des eaux avec les collectivités locales concernées et les services de l'Etat. Par ailleurs, si le projet EMILI aboutit, ses installations seront des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) et feront, à ce titre, l'objet à la fois d'une surveillance environnementale par le maître d'ouvrage et d'inspections régulières (y compris inopinées) par la police des installations classées pour la protection de l'environnement. La qualité des eaux environnantes fera partie des paramètres à surveiller, selon des modalités qui seront définies par les services de l'État dans l'arrêté d'autorisation. Ces éléments seront partagés avec les collectivités locales et avec les comités de suivi qui seront créés pour chacun des sites. Un [premier rapport d'étude](#) a d'ailleurs été mis à disposition sur le site du débat public relatif à EMILI.

Une suggestion a d'ailleurs été faite par un citoyen : publier en temps réel les mesures effectuées. Imerys en prend bonne note et s'engage à l'examiner dans l'optique de la décision post-débat public.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Réponse de l'équipe du débat :

Bonjour,

Merci de votre question. Voici ci-dessous les éléments apportés par la DDT :

Les données sur la qualité de l'eau peuvent être obtenues sur le site <https://naiades.eaufrance.fr/>. On peut chercher par requête textuelle ou cartographique, l'utilisation de l'outil nécessite un peu de pratique.

Les données de débit peuvent être obtenues sur le site Vigicrues.<https://www.vigicrues.gouv.fr/territoire/30>. Il y a 5 stations sur la Sioule d'amont en aval et 2 sur la Bouble. La robustesse des données est variable selon les stations. En particulier, sur certains cours d'eau, la mesure des petits débits peut être entachée d'une forte incertitude car elle est sensible à des modifications morphologiques au droit de la station (pousse d'herbes aquatiques, dépôt ou érosion après un orage nécessitant de ré-étalonner la station par exemple). De faibles variations dans la mesure des hauteurs d'eau, utilisées pour estimer les débits, peuvent aussi avoir une incidence significative sur le résultat de l'estimation obtenue à partir de la courbe d'étalonnage de la station hydrométrique.

Enfin, il existe une modélisation conduite à l'échelle du territoire national par l'INRAE qui fournit des estimations du module (débit moyen journalier annuel) et du QMNA5 (débit mensuel sec quinquennal de période de retour 5 ans) pour les cours d'eau de métropole. Il s'agit de grandeurs calculées selon une modélisation et non de grandeurs mesurées, à prendre donc avec beaucoup de précaution. Ces données nécessitent l'utilisation d'un outil d'information géographique. Elles sont peu robustes pour les parties amont des têtes de bassin ("petit chevelu"). A titre d'exemple, le QMNA5 sur la station en tête de bassin de la Veauce est estimé nul avec une robustesse d'estimation qualifiée de fragile. Quoiqu'il en soit, la contribution au débit de la Sioule de ce haut de bassin versant est marginale."

L'équipe du débat

Q215 - Quels sont les liens entre la Sioule, la Bouble, le Cher et le site de la Bosse ? Débat public mine de lithium dans l'Allier 4 juillet 2024

Question posée au cours de la réunion publique du 30/05/2024 sur "Les impacts sur l'eau" du projet de mine de lithium porté par Imerys

Les cours d'eau issus de la Bosse alimentent la Sioule et la Bouble, mais alimentent-ils le Cher ? A-t-on une idée de la part des débits de la Sioule (par exemple à Saint-Pourçain-sur-Sioule situé à l'aval de la confluence Sioule-Bouble) issus de la Bosse ? Un ordre de grandeur ?

Bonjour,

en complément, voici des éléments de réponse :

- du SAGE Cher

Ce n'est pas le même bassin versant ce n'est donc physiquement pas possible qu'il y ait un transfert naturel d'eau d'un bassin à l'autre.

- du SAGE Sioule et de la DREAL :

Cette donnée n'est pas connue, faute de station de mesure. En tous les cas, il est estimé que la contribution au débit de la Sioule de ce haut de bassin versant est marginale.

Pour information, les chroniques anciennes de débits sont disponibles en libre accès sur l'Hydroportail [<https://www.hydro.eaufrance.fr/>].

A savoir, un calcul de débit empirique sur les cours d'eau grâce au débit spécifique des stations à proximité peut se faire, mais doit tout de même faire l'objet d'une analyse critique.

Cordialement

La CPDP

Q216 - Le projet pourrait-il impacter des eaux captives sur le site de la Bosse, ou des eaux hydrothermales présentes dans le granit ? Débat public mine de lithium dans l'Allier 4 juillet 2024

Question posée au cours de la réunion publique du 30/05/2024 sur "Les impacts sur l'eau" du projet de mine de lithium porté par Imerys

Y a-t-il des eaux captives sur le secteur de la Bosse que l'exploitation viendrait impacter ? Comment ? Y a-t-il des eaux hydrothermales qui circulent dans le granit de Beauvoir ? Quels impacts possibles et quelles mesures de suivi et de prévention ?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

En se basant sur les 30 000 mètres de sondage et les piézomètres installés sur et autour du site, il est possible d'affirmer que le granite de Beauvoir (dans lequel se trouvera la mine) est compact et ne peut donc pas contenir des nappes d'eaux souterraines ; ces dernières seraient localisées dans la couche superficielle des micaschistes, bien plus altérée. Vous trouverez deux schémas du modèle hydrogéologique du massif de La Bosse à [la page 5 de la fiche sur "l'eau autour du site de Beauvoir"](#), disponible sur le site internet du débat public.

Imerys a installé de nouveaux piézomètres profonds (environ 300 mètres) qui permettront de réaliser des tests pour mesurer la transmissivité du granite (c'est-à-dire l'écoulement de l'eau dans la roche). D'après les premiers sondages réalisés, la transmissivité du granite de Beauvoir est très faible, de l'ordre de 1.9×10^{-9} .

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q217 - Le public pourra-t-il accéder aux études existantes et à celles qui seront réalisées par la suite ? Débat public mine de lithium dans l'Allier 4 juillet 2024

Question posée au cours de la réunion publique du 30/05/2024 sur "Les impacts sur l'eau" du projet de mine de lithium porté par Imerys

Peut-on avoir accès aux études ANTEA, BRGM, modèle régional ? Aura-t-on accès aux études qui seront produites par la suite ? Sous quelle forme ?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Imerys a déjà fourni l'évaluation par Antea de l'impact de la galerie exploratoire sur les eaux souterraines et superficielles, ainsi que deux fiches sur l'eau autour du site de Beauvoir, sur la Sioule et le Cher. Vous pourrez retrouver cette documentation ici : [fiches et études](#).

Quant aux études qui nourriront le dossier de demande d'autorisation environnementale, celles-ci seront accessibles durant l'enquête publique selon des modalités qui seront précisées par la Commission d'enquête. Les études disponibles seront également publiées sur le site internet du projet EMILI.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q218 - Quel est l'état de fracturation du granit de Beauvoir, et comment son évolution sera-t-elle suivie ? Débat public mine de lithium dans l'Allier 4 juillet 2024

Question posée au cours de la réunion publique du 30/05/2024 sur "Les impacts sur l'eau" du projet de mine de lithium porté par Imerys

À quoi ressemblent les failles susceptibles de fracturer le granit de Beauvoir (largeur d'ouverture, longueur, surface des plans de faille...) ?

Comment allez-vous faire pour connaître dans le détail l'état de fracturation du massif granitique ?

Y aura-t-il un suivi dans le temps de la fracturation, notamment des effets d'un éventuel séisme (proximité de la faille de la Limagne) ou les effets de l'exploitation (explosifs, fracturation hydraulique...) et lesquels ?

Q219 - Comment Imerys rendra l'information sur les études techniques accessibles à tous ? Débat public mine de lithium dans l'Allier 4 juillet 2024

Question posée au cours de la réunion publique du 30/05/2024 sur "Les impacts sur l'eau" du projet de mine de lithium porté par Imerys

Des questions très techniques et très précises sont posées sur les études, concernant les essais de pompage, sur le modèle numérique hydrogéologique etc. Comment IMERYS pense-t-il répondre à cette demande de connaissance ? Dans le cadre de quelle gouvernance ?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Tout d'abord, Imerys a largement répondu à ces interrogations à travers les rencontres publiques organisées lors du débat public qui ont été une première occasion pour tout citoyen de questionner Imerys sur le projet EMILI et, notamment, les enjeux de la ressource en eau. [Une réunion publique](#) et [un webinaire](#) ont d'ailleurs été dédiés à cette thématique.

Ensuite, lorsque le débat public se terminera, une nouvelle période de concertation du public débutera : la concertation continue. Des comités de suivi pour chacun des sites envisagés par le projet seront alors constitués et ces instances seront l'occasion d'aborder la question de l'eau. Le référentiel IRMA, auquel Imerys prétend, entend les parties prenantes comme tout groupe ou individu pouvant être affecté ou concerné par les activités minières et connexes. Ainsi, des représentants des riverains et désignés par ces riverains pourraient faire partie des comités de suivi, et la population aurait accès aux compte-rendus des réunions (sur le site internet du projet EMILI).

Notons également que le projet EMILI a vocation à suivre le standard IRMA. Ce standard exige notamment, à travers la création de comités, une inclusion importante des parties prenantes et impose une très grande transparence de la part du maître d'ouvrage à l'égard du public.

Vous le constaterez donc, différentes instances permettront au public d'avoir accès aux informations disponibles, notamment sur l'eau.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q220 - Comment les risques d'assèchement des cours d'eau sont-ils pris en compte ? Débat public mine de lithium dans l'Allier 4 juillet 2024

Question posée au cours de la réunion publique du 30/05/2024 sur "Les impacts sur l'eau" du projet de mine de lithium porté par Imerys

Comme tout modèle a ses limites et qu'il existera toujours des risques d'impacts sur la circulation des eaux souterraines, pouvez-vous rappeler les mesures qui pourraient être mises en œuvre en cas d'assèchements, ou de disparitions de points d'eau ? Quelle gestion des risques, quelles possibilités d'alerte par les acteurs des territoires, et quels processus et gouvernance de traitement de ces alertes ?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Même si un modèle peut effectivement avoir des limites, il permet quand même de réduire le degré d'incertitudes. En l'espèce, Imerys a mené un nombre important de sondages (sur une longueur cumulée de 30 000 mètres) ce qui lui confère une très bonne connaissance du granite de Beauvoir.

En cas de situation climatique extrême, et dans le cadre réglementaire actuel, une réduction d'au moins 25 % de la consommation en eau serait imposée aux exploitants industriels. Au-delà de ce cadre général, des arrêtés préfectoraux pourraient fixer des restrictions supplémentaires en tenant toutefois compte des enjeux de sécurité, de production (une installation comme l'usine de conversion envisagée par Imerys ne peut être facilement arrêtée et son redémarrage prendrait également plusieurs semaines) et des efforts mis en œuvre par les exploitants. S'agissant de ce dernier point, le principe est d'imposer des restrictions moins importantes aux exploitants ayant consenti à d'importants investissements pour réduire leur consommation en eau dès la conception des installations.

S'agissant des possibilités d'alerte, il est important de rappeler que, si le projet EMILI aboutit, ses installations seront des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) et feront ainsi l'objet à la fois d'une surveillance environnementale par le maître d'ouvrage et d'inspections régulières (y compris inopinées) par la police des installations classées pour la protection de l'environnement.

Par ailleurs, dans le cadre du référentiel IRMA, Imerys travaille actuellement à l'élaboration d'un nouveau système de doléances et de plaintes pour les parties prenantes, y compris les membres des communautés concernées. Ce mécanisme a vocation à faciliter le partage des potentielles nuisances liées au projet EMILI et d'y remédier. Le nouveau mécanisme sera mis en place à partir de 2025, notamment pour répondre à tout événement anormal lié, par exemple, aux niveaux d'eau autour du site. Un numéro de téléphone dédié sera ainsi mis en place, ainsi qu'un formulaire en ligne ou encore une boîte à réclamation. La procédure sera élaborée en concertation au sein des comités de suivi de chaque site et sera mise à la disposition de l'ensemble des parties prenantes (site web EMILI, bulletin d'information). Le mécanisme sera, au besoin, périodiquement revu avec les parties prenantes afin d'en garantir la facilité et l'efficacité. Imerys fournira un rapport annuel sur les tendances et les enseignements tirés des doléances reçues et des réponses apportées.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Réponse de l'équipe du débat public :

Bonjour, en complément, la DDT et la DREAL précisent les éléments suivants :

Dans son étude d'impact, Imerys doit recenser les points d'eau du territoire (source, puits, forages) et les caractériser (permanent/temporaire, débit, niveau de basses et hautes eaux). Un suivi des niveaux piézométriques (niveaux de l'eau souterraine) pourra être imposé à l'exploitant.

Comme pour toute autre entreprise, l'alerte peut venir de l'exploitant lui-même, des services de contrôles, de n'importe quel tiers. Elle est adressée aux services de l'État en charge des contrôles.

Cette alerte pourrait donner lieu à une inspection des services de contrôles, à des demandes d'expertise pour en déterminer la cause, voire à un arrêt temporaire de l'exploitation jusqu'à démonstration de l'absence d'impact. Ces options sont régulièrement mises en œuvre. A noter : les propriétaires de puits et forages à usages domestiques doivent les déclarer à l'ARS ce qui en facilite le recensement en amont pour leur prise en compte par l'étude d'impact.

L'équipe du débat public

Q221 - Quels sont les risques de contamination des eaux par les déchets liés au processus d'extraction ? Débat public mine de lithium dans l'Allier 4 juillet 2024

Question posée au cours de la réunion publique du 30/05/2024 sur "Les impacts sur l'eau" du projet de mine de lithium porté par Imerys

Pouvez-vous rappeler quels sont les déchets qui seront générés par le process et si in fine ils auront un contact avec l'eau, entraînant un risque de lixiviation et de pollution des eaux de la Sioule ou de la Bouble ? Quels déchets, quels risques de lixiviation sur quelles substances, avec quels impacts potentiels pour qui et à quelle échelle ?

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Afin de produire 34 000 tonnes d'hydroxyde de lithium par an, Imerys prévoit d'extraire 2,1 millions de tonnes de granite qui seront traitées au sein de l'usine de conversion. Parmi ces 2,1 millions de tonnes de granite, 840 000 tonnes de stériles et résidus de concentration seront utilisées comme remblais dans la mine souterraine de lithium et 510 000 tonnes de stériles et résidus de concentration seront utilisées pour remplir progressivement la fosse de la carrière de kaolins à Echassières. L'intégralité des stériles et résidus de concentration ne peut être remblayée en souterrain, compte tenu du foisonnement minier (c'est-à-dire l'augmentation du volume apparent d'une roche au moment de son extraction, par suite de son morcellement). Autrement dit, on ne peut pas remblayer tout ce qui a été extrait. L'impact du stockage des résidus, en souterrain ou en surface, est en cours d'évaluation.

Imerys mène des tests de lixiviation et de dangerosité pour caractériser les résidus afin de choisir les sites et les mesures adéquates de stockage. Ces études sont menées sur les stériles et les résidus de concentration et de conversion. Elles consistent à faire passer de l'eau à travers des échantillons, cette eau est ensuite analysée pour détecter un éventuel phénomène de lixiviation et d'éventuels effets toxiques sur les organismes aquatiques ou la végétation. En fonction des résultats, les résidus seront classés comme étant inertes, non dangereux ou dangereux.

Ces études de caractérisation étant encore en cours, il n'est pas possible pour Imerys d'annoncer des résultats. Quoiqu'il en soit, le site de stockage sera choisi selon la nature des résidus, conformément à la réglementation. Les mesures nécessaires (membrane géotextile, collecte des eaux...) seront mises en œuvre pour maîtriser les impacts sur l'environnement.

Les résultats des études de caractérisation seront présentés dans le cadre de la concertation continue qui sera menée si le projet est poursuivi à l'issue du débat public.

Veuillez noter qu'Imerys a récemment publié [une fiche sur les stériles et résidus](#) que vous pourrez trouver sur le site internet du débat public.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q222 - Comment seront prévenus les risques de pollution par les déchets issus du processus extractif ? Débat public mine de lithium dans l'Allier 4 juillet 2024

Question posée au cours de la réunion publique du 30/05/2024 sur "Les impacts sur l'eau" du projet de mine de lithium porté par Imerys

Quelles dispositions prévoyez-vous pour protéger les déchets issus du process ? En particulier ce fluorure de sodium, extrêmement toxique, qui pourrait être lessivé par la pluie ou emporté par le vent

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Selon leurs caractéristiques, les produits sortant des usines (dont les résidus de concentration et de conversion) devront être stockés sur des sites adaptés, avec des dispositions adaptées (par exemple, un système de collecte et de traitement des eaux ruisselant sur les stockages). À ce stade d'étude, la caractérisation des stériles et résidus n'a pas été faite.

Les micas de type lepidolite comportent effectivement une forte teneur en fluor. Ce fluor, dans des conditions normales (exposition à l'air ou à l'eau), est parfaitement stable et ne nécessite aucun traitement. Seuls certains procédés spécifiques de traitement du minerai tels que la calcination (cas du projet EMILI) ou bien attaque à l'acide sulfurique concentré (ce qui n'est pas le cas dans le projet EMILI) peuvent mener à une libération d'une partie du fluor. C'est à ces étapes que des traitements pour gérer le fluor sont à prévoir.

Lors de la calcination du mica, une partie du fluor se retrouve sous forme insoluble dans les résidus de conversion, une partie se retrouve dans la solution liquide (et est traité dans lors de la purification de la solution, voir [fiche n°6](#)), et une partie se retrouve libéré sous forme gazeuse dans les

fumées de calcination. Le fluor est ensuite récupéré lors du traitement des gaz précédemment décrit, sous la forme de fluorite et de fluorure de sodium. La possible réutilisation de ce fluorure de sodium dans l'étape de conversion sera étudiée en fonction de la qualité du produit ainsi obtenu.

Enfin, la réglementation française prévoit que toute exploitation industrielle susceptible de créer un risque et/ou de provoquer des pollutions ou des nuisances à la population vis à vis de l'environnement est potentiellement une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). En l'espèce, les usines de concentration et de conversion seront des ICPE. Cette classification prévoit, en outre, des contrôles réguliers par les services de l'administration.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q223 - Le projet pourrait-il bénéficier de dérogations par rapport à la directive européenne cadre sur l'eau ? Débat public mine de lithium dans l'Allier 4 juillet 2024

Question posée au cours de la réunion publique du 30/05/2024 sur "Les impacts sur l'eau" du projet de mine de lithium porté par Imerys

Le possible classement en "projet stratégique" au titre du Critical raw material act du projet EMILI peut-il entraîner des dérogations dans l'application de la Directive Européenne Cadre sur l'Eau et si oui lesquelles ?

Réponse de l'Etat :

Bonjour,

Merci pour votre question.

Il n'y a pas de dérogation de prévue au titre de la directive cadre sur l'eau / pour mémoire le RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant un cadre visant à garantir un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques et modifiant les règlements (UE) n° 168/2013, (UE) 2018/858, (UE) 2018/1724 et (UE) 2019/1020 ne prévoit pas de dérogation.

Q224 - Comment assurer que les études menées par les services de l'Etat sur l'impact environnemental seront impartiales, étant donné que l'Etat soutient le projet? Débat public mine de lithium dans l'Allier 4 juillet 2024

Question posée au cours de la réunion publique du 30/05/2024 sur "Les impacts sur l'eau" du projet de mine de lithium porté par Imerys

Dans la mesure où le projet est politiquement soutenu par l'Etat, qu'est ce qui assure une instruction "honnête" de l'impact environnemental du projet par les services de l'Etat ? Est-il envisageable de faire appel à une contre-expertise indépendante pour avoir une approche critique des études qui seront fournies par IMERYS et dans ce cas qui paiera cette contre-expertise ?

Réponse de l'Etat :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

L'État intervient dans le projet EMILI avec 2 postures distinctes :

- l'État stratège, garant des stratégies d'utilisation des ressources de la nation, de sa souveraineté et de son indépendance vis-à-vis des autres nations,
- l'État instructeur, garant de la correcte application de la réglementation.

Les services techniques de l'État assurent une instruction des dossiers indépendante de l'État stratège, même si les services sont amenés à travailler ensemble. Tout arrêté qui autoriserait un projet en méconnaissance de la réglementation est juridiquement attaquant.

Si l'État a un doute sur la qualité des études remises par un porteur de projet ou ne possède pas les compétences pour en apprécier certains points, il fait appel à une tierce expertise. Les frais sont portés à la charge du porteur de projet.

Q225 - Quels seront les suivis environnementaux mis en œuvre au fil des différentes phases du projet ? Débat public mine de lithium dans l'Allier 4 juillet 2024

Question posée au cours de la réunion publique du 30/05/2024 sur "Les impacts sur l'eau" du projet de mine de lithium porté par Imerys

L'évaluation a priori des impacts environnementaux ayant des limites, des suivis spécifiques seront-ils mis en œuvre en amont, en phase d'exploitation et après cette phase ? Ces suivis seront-ils à la hauteur du coût du projet et de son caractère stratégique au niveau national ?

Le cas échéant ces suivis concerneront-ils :

- les écosystèmes de la région (forêt des Colettes, zones humides, Sioule voire Allier...) ?
- des espèces spécifiques : saumon atlantique, alose, truite fario, agrion de mercure, oiseaux d'eau... ?
- des paramètres chimiques spécifiques pré-identifiés sur la base des risques potentiels du projet ?
- la disponibilité en eau pour les autres usages en aval ?
- la santé des populations (étude épidémiologique) ?

Réponse de l'Etat :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Les projets faisant l'objet d'une autorisation environnementale sont encadrés par un arrêté préfectoral. Celui-ci définit et impose les suivis nécessaires (fréquence, nature, lieu). Les suivis environnementaux sont proportionnés à la potentialité des risques et aux enjeux présents. Ils peuvent comprendre le suivi d'une ou plusieurs espèces et de leurs milieux, de substances chimiques dans l'air, l'eau, les sols, de volumes de prélèvements, de niveau de bruit, etc. Une étude épidémiologique (compétence ARS) nécessite des cohortes très importantes notamment pour écarter les facteurs de risque individuel et semble un outil inapproprié pour le projet EMILI. Des outils plus adaptés fondés sur la surveillance environnementale pourraient être déployés si cela s'avérait utile.

D'une manière générale, tout ce qui est prescrit dans l'AP d'autorisation doit pouvoir être contrôlé.

Q226 - Quels impact sur les cours d'eau ? Bellenaves1 6 juillet 2024

Bonjour,

Beaucoup de ruisseaux et rivières prennent leur source dans la région de la Bosse et ses alentours. En 40 ans, je m'aperçois qu'en raison du changement climatique, ils ont de moins en moins d'eau, en particulier à l'automne, où certains sont quasiment secs jusqu'en novembre. Cela entraîne des problèmes d'alimentation en haut des étangs, mais aussi pour les cultures, la végétation et le bétail. La mise en exploitation de cette mine, aura forcément des répercussions sur les sources de ces cours d'eau.

1. Quelles sont les garanties que l'exploitation de la mine ne perturbera pas ces sources ?
2. Est ce que l'exploitant de la mine mettra en place un fond d'indemnisation en cas de diminution du débit de ces cours d'eau ?
3. Est ce qu'une analyse régulière de la qualité des cours d'eau, sur un périmètre de 30 km autour de la mine sera faite, de façon totalement indépendante et rendue publique en temps réel ?

Q227 - Quel intérêt de continuer à débattre ? Nokay 7 juillet 2024

Bonjour,

Quel est l'intérêt de continuer ce débat alors que le gouvernement, en partance, vient de promulguer un décret ce 7 juillet, déclarant le projet d'Imerys "de projet d'intérêt national majeur (PINM)".

Ce qui veut dire que tout ce qui s'est passé jusqu'ici n'a plus aucune valeur, aucun intérêt pour l'Etat qui nous fait l'honneur d'un dernier "49.3". Circulez, il n'y a rien à voir citoyens !!!

A titre personnel, je prends ça comme une trahison et une preuve supplémentaire du mépris des trois membres du gouvernement qui ont signé ce décret.

[Journal officiel de la République française - N° 160 du 7 juillet 2024 \(cndp.fr\)](https://www.cndp.fr/journal-officiel-de-la-republique-francaise-n-160-du-7-juillet-2024)

Réponse de l'équipe du débat :

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre question.

La CNDP a reçu de nombreux messages concernant la publication du décret du 5 juillet 2024, qualifiant de projet d'intérêt national majeur (PINM) l'extraction et la transformation du lithium par la société Imerys dans l'Allier. Cette publication suscite de nombreuses interrogations et soulève des doutes sur l'intérêt de la poursuite du débat public.

Ces questionnements ont été relayés lors de la réunion publique tenue le mardi 9 juillet à Montluçon (cf le site internet du débat <https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier/le-projet-declare-pinm-les-explications-de-letat-597>).

Les représentants de l'État, Pascale Trimbach, préfète de l'Allier et Benjamin Gallezot, délégué interministériel aux approvisionnements en minerais et métaux stratégiques, ont apporté des réponses sur la nature et la portée de ce texte.

Nous vous invitons à visionner la rediffusion [à ce lien](#), notamment à partir de la 53e minute, puis à plusieurs reprises jusqu'à 1h39.

P. Trimbach précise que cette procédure PINM « ne dispense en aucune façon des phases d'évaluation environnementale et de toutes les consultations du public » (voir l'ensemble de la prise de parole sur le sujet à partir de 0:54:50).

B. Gallezot affirme « les prises de position, que ce soit par exemple avec un décret PINM (...) ou par la parole d'un représentant de l'État (...) ne préjugent pas des autorisations qui seront données le moment venu » (voir les arguments développés à 1:33:40).

Si vous souhaitez vous informer sur le dispositif PINM, issu de l'article 19 de la loi du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte, vous pouvez consulter l'intégralité du texte [à ce lien](#), ou une courte présentation des objectifs du dispositif [à ce lien](#).

Cordialement

L'équipe CPDP

Q228 - Décision de l'état vs débat Etienne 8 juillet 2024

L'état a publié deux décrets durant le débat qui classifie le projet comme projet européen d'envergure et projet d'intérêt national.

L'état soutient le projet et fera le nécessaire pour qu'il se réalise (dixit le secrétaire général de la préfecture lors d'une réunion le 3/7/2024 avec les associations opposées au projet)

Quel est le sens d'un débat déjà tranché ?

Réponse de l'équipe du débat :

Bonjour, nous vous remercions pour votre question.

La CNDP a reçu de nombreux messages concernant la publication du [décret 5 juillet 2024](#), qualifiant de projet d'intérêt national majeur (PINM) l'extraction et la transformation du lithium par la société Imerys dans l'Allier. Cette publication suscite de nombreuses interrogations et soulève des doutes sur l'intérêt de la poursuite du débat public.

Ces questionnements ont été relayés lors de la réunion publique tenue le mardi 9 juillet à Montluçon (cf le site internet du débat : <https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier/le-projet-declare-pinm-les-explications-de-letat-5977>).

Les représentants de l'État, Pascale Trimbach, préfète de l'Allier et Benjamin Gallezot, délégué interministériel aux approvisionnements en minerais et métaux stratégiques, ont apporté des réponses sur la nature et la portée de ce texte.

Nous vous invitons à visionner la rediffusion [à ce lien](#), notamment à partir de la 53e minute, puis à plusieurs reprises jusqu'à 1h39.

P. Trimbach précise que cette procédure PINM « ne dispense en aucune façon des phases d'évaluation environnementale et de toutes les consultations du public » (voir l'ensemble de la prise de parole sur le sujet à partir de 0:54:50).

B. Gallezot affirme « les prises de position, que ce soit par exemple avec un décret PINM (...) ou par la parole d'un représentant de l'État (...) ne préjugent pas des autorisations qui seront données le moment venu » (voir les arguments développés à 1:33:40).

Si vous souhaitez vous informer sur le dispositif PINM, issu de l'article 19 de la loi du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte, vous pouvez consulter l'intégralité du texte [à ce lien](#), ou une courte présentation des objectifs du dispositif [à ce lien](#).

Cordialement

L'équipe du débat

Q230 - Lixivation Etienne 8 juillet 2024

Quels tests de lixiviation ont été menés et quels sont les résultats ?

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Imerys mène des tests de lixiviation et de dangerosité pour caractériser les résidus afin de choisir les sites et les mesures adéquates de stockage. Ces études sont menées sur les stériles et les résidus de concentration et de conversion. Elles consistent à faire passer de l'eau à travers des échantillons, cette eau est ensuite analysée pour détecter un éventuel phénomène de lixiviation et d'éventuels effets toxiques sur les organismes aquatiques ou la végétation. En fonction des résultats, les résidus seront classés comme étant inertes, non dangereux ou dangereux.

Ces études de caractérisation étant encore en cours, il n'est pas possible pour Imerys d'annoncer d'ores et déjà des résultats. Quoiqu'il en soit, le site de stockage sera choisi selon la nature des résidus, conformément à la réglementation. Les mesures nécessaires (membrane géotextile, collecte des eaux...) seront mises en œuvre pour maîtriser les impacts sur l'environnement..

Les résultats seront présentés dans le cadre de la concertation continue qui sera menée si le projet est poursuivi à l'issue du débat public.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q231- Décret d'intérêt national : hasard du calendrier? AC 9 juillet 2024

Le décret d'utilité nationale tombe pile le weekend des législatives. On peut difficilement croire à un hasard à du calendrier. Ce projet est clairement poussé en force par l'état. Il y a d'ores et déjà des personnes en charge de mettre en place ce projet à la préfecture, etc. Sommes nous en train de perdre notre temps avec ce pseudo-débat?

Réponse de l'équipe du débat :

Bonjour, nous vous remercions pour votre question.

La CNDP a reçu de nombreux messages concernant la publication du [décret 5 juillet 2024](#), qualifiant de projet d'intérêt national majeur (PINM) l'extraction et la transformation du lithium par la société Imerys dans l'Allier. Cette publication suscite de nombreuses interrogations et soulève des doutes sur l'intérêt de la poursuite du débat public.

Ces questionnements ont été relayés lors de la réunion publique tenue le mardi 9 juillet à Montluçon (cf le site internet du débat : <https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier/le-projet-declare-pinm-les-explications-de-letat-5977>).

Les représentants de l'État, Pascale Trimbach, préfète de l'Allier et Benjamin Gallezot, délégué interministériel aux approvisionnements en minerais et métaux stratégiques, ont apporté des réponses sur la nature et la portée de ce texte.

Nous vous invitons à visionner la rediffusion [à ce lien](#), notamment à partir de la 53e minute, puis à plusieurs reprises jusqu'à 1h39.

P. Trimbach précise que cette procédure PINM « ne dispense en aucune façon des phases d'évaluation environnementale et de toutes les consultations du public » (voir l'ensemble de la prise de parole sur le sujet à partir de 0:54:50).

B. Gallezot affirme « les prises de position, que ce soit par exemple avec un décret PINM (...) ou par la parole d'un représentant de l'État (...) ne préjugent pas des autorisations qui seront données le moment venu » (voir les arguments développés à 1:33:40).

Si vous souhaitez vous informer sur le dispositif PINM, issu de l'article 19 de la loi du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte, vous pouvez consulter l'intégralité du texte [à ce lien](#), ou une courte présentation des objectifs du dispositif [à ce lien](#).

Cordialement

L'équipe du débat

Q232 - Camions au lieu du train? AC 9 juillet 2024

IMERYS a toujours promis de ne pas utiliser la route. Le vent semble avoir tourné... Si la voie ferrée n'est pas rénovée à temps, vont-ils tenir parole et retarder leur projet afin de ne pas utiliser un transport par camions?

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Comme indiqué dans [le dossier du maître d'ouvrage](#) ainsi qu'à plusieurs reprises en réunion publique, la rénovation de la ligne Gannat-Montluçon est bien un prérequis à la faisabilité du projet. Imerys n'envisage aucunement de recourir au transport par camions pour le concentré de mica allant de l'usine de concentration à l'usine de conversion.

Le [Protocole d'Accord relatif à l'avenant mobilités 2023-2027 du contrat de plan Etat-Région Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2027](#) indique que "en accord avec la stratégie nationale de développement du fret ferroviaire, le volet mobilités du CPER s'attache à la croissance de la part modale du transport ferroviaire de marchandises. Pour éviter les ruptures de charges, la desserte des zones d'activité via les installations terminales embranchées renforce la compétitivité de ce mode de transport. [...] Compte tenu des enjeux nationaux et européens du projet EMILI dans le département de l'Allier, les opérations de régénération et d'aménagement ferroviaires qui y sont liés font l'objet d'une contractualisation spécifique en complément du volet mobilités du CPER".

A ce stade des discussions, le calendrier de cette rénovation n'est pas connu. Cependant, lors de la [réunion publique du 9 juillet à Montluçon](#), l'État et SNCF Réseau ont confirmé le lancement des études nécessaires à la régénération de la ligne concernée et ont réitéré l'importance du choix d'Imerys de recourir au fret ferroviaire pour le projet EMILI. Ainsi, il n'a pas lieu, à ce jour, de considérer que cette régénération ne sera pas effectuée dans les temps. Imerys attend le résultat des études de SNCF Réseau pour confirmer ce point ou, dans le cas contraire, évaluer les conséquences éventuelles d'un retard de la régénération de la ligne sur le calendrier du projet EMILI.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q233 - Combien de CO2 en plus : route VS camions AC 9 juillet 2024

Bonjour, si jamais le transport venait à se faire par camions : quel impact au niveau des émissions de GES par rapport au train?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Comme cela a été présenté depuis le début du débat public et rappelé lors de [la réunion publique du 9 juillet](#), Imerys n'envisage aucunement de recourir au transport par camions pour le concentré de mica allant de l'usine de concentration à l'usine de conversion. Par conséquent, aucune alternative routière n'est prévue.

Pour répondre à votre question, il est communément admis que les émissions produites par la circulation des poids-lourds sont dix fois plus importantes que celles du train.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q234 : Résidus miniers toxiques : où vont-ils aller AC 9 juillet 2024

Les résidus miniers toxiques issus de l'usine de St Victor seront particulièrement dangereux à cause d'un traitement à l'acide sulfurique notamment. On parle de 800 000 tonnes par an. Ils vont aller où exactement?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

La caractérisation des 600 000 à 800 000 tonnes par an de résidus de conversion n'étant pas encore terminées, Imerys n'est pas en mesure de répondre quant à leurs exutoires.

Selon les résultats des tests de lixiviation, ils pourraient être envoyés dans des carrières comme remblais. Plusieurs sites seront étudiés en fonction de leurs caractéristiques afin de choisir le site qui réponde le mieux aux cahiers des charges, et notamment aux exigences environnementales du projet EMILI.

Dans le cas où ces résidus relèveraient de la classification des déchets dangereux, ils seraient alors envoyés en ISDD (installation de stockage de déchets dangereux), conformément à la réglementation en vigueur.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Réponse de l'équipe du débat :

Bonjour,

Le sujet de la caractérisation des résidus et de leur stockage a été abondamment développé au cours du webinar « approfondissements » qui a eu lieu le 16 juillet et dont vous pourrez consulter les enregistrements et verbatim sur le site du débat.

Merci.

L'équipe du débat

Q235 - Où trouver les 20 millions de m3 d'eau nécessaires au démarrage? AC 9 juillet 2024

IMERYS annonce 90% de recyclage en eau, et malgré tout un besoin de 1,2M m3 d'eau par an. La quantité d'eau nécessaire au démarrage du projet, elle va être pompée où?

On pourrait penser qu'il faut 12M m3 d'eau, mais en réalité le besoin est de 20M m3, comme publié sur le site CNDP.

D'où ma questions : d'où vont venir ces 20 millions de m3 d'eau?

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Imerys mène des tests de lixiviation et de dangerosité pour caractériser les résidus afin de choisir les sites et les mesures adéquates de stockage. Ces études sont menées sur les stériles et les résidus de concentration et de conversion. Elles consistent à faire passer de l'eau à travers des échantillons, cette eau est ensuite analysée pour détecter un éventuel phénomène de lixiviation et d'éventuels effets toxiques sur les organismes aquatiques ou la végétation. En fonction des résultats, les résidus seront classés comme étant inertes, non dangereux ou dangereux.

Ces études de caractérisation étant encore en cours, il n'est pas possible pour Imerys d'annoncer d'ores et déjà des résultats. Quoiqu'il en soit, le site de stockage sera choisi selon la nature des résidus, conformément à la réglementation. Les mesures nécessaires (membrane géotextile, collecte des eaux...) seront mises en œuvre pour maîtriser les impacts sur l'environnement..

Les résultats seront présentés dans le cadre de la concertation continue qui sera menée si le projet est poursuivi à l'issue du débat public.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q236 - Projet d'intérêt national majeur - pourquoi débattons nous? Sioulevent 9 juillet 2024

Bonjour,

Le projet Emili a été classé d'intérêt national public majeur par le Décret n° 2024-740 du 5 juillet 2024 (voir ci-joint).

Ce statut permet aux projets industriels d'importance pour la transition écologique ou la souveraineté nationale de bénéficier de mesures d'accélération ou de dérogations administratives.

Quel est l'intérêt du débat dans ce contexte? Qu'advient-il des engagements d'Imerys?

Qu'est-ce qui va protéger le territoire d'implantation du projet (cf par exemple ma question sur le Cher, Q199)?

Réponse de l'équipe du débat :

Bonjour, nous vous remercions pour votre question.

La CNDP a reçu de nombreux messages concernant la publication du [décret 5 juillet 2024](#), qualifiant de projet d'intérêt national majeur (PINM) l'extraction et la transformation du lithium par la société Imerys dans l'Allier. Cette publication suscite de nombreuses interrogations et soulève des doutes sur l'intérêt de la poursuite du débat public.

Ces questionnements ont été relayés lors de la réunion publique tenue le mardi 9 juillet à Montluçon (cf le site internet du débat : <https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier/le-projet-declare-pinm-les-explications-de-letat-5977>).

Les représentants de l'État, Pascale Trimbach, préfète de l'Allier et Benjamin Gallezot, délégué interministériel aux approvisionnements en minerais et métaux stratégiques, ont apporté des réponses sur la nature et la portée de ce texte.

Nous vous invitons à visionner la rediffusion [à ce lien](#), notamment à partir de la 53e minute, puis à plusieurs reprises jusqu'à 1h39.

P. Trimbach précise que cette procédure PINM « ne dispense en aucune façon des phases d'évaluation environnementale et de toutes les consultations du public » (voir l'ensemble de la prise de parole sur le sujet à partir de 0:54:50).

B. Gallezot affirme « les prises de position, que ce soit par exemple avec un décret PINM (...) ou par la parole d'un représentant de l'État (...) ne préjugent pas des autorisations qui seront données le moment venu » (voir les arguments développés à 1:33:40).

Si vous souhaitez vous informer sur le dispositif PINM, issu de l'article 19 de la loi du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte, vous pouvez consulter l'intégralité du texte [à ce lien](#), ou une courte présentation des objectifs du dispositif [à ce lien](#).

Cordialement

L'équipe CPDP

Q237 - Question à Mme le préfet - envisagez vous la nomination d'une CLI ?

Bonjour,

Une cinquantaine de Commissions Locales d'Information (CLI) / Comité Local d'Information et de Suivi (CLIS) / Commission de Suivi des Sites (CSS) existe en France (pour les 2/3, en lien avec des sites nucléaires).

Au vu de l'impact environnemental du projet, du besoin de suivi soulevé durant le débat, et de son enjeu national, il serait souhaitable de structurer son suivi. Une des approches envisageables est la création d'une CLI par le préfet.

Cela est-il prévu?

Bonjour, nous avons transmis votre question à Madame le Préfet et à ses services. Voici leur réponse.

Réponse de Madame le Préfet et ses services :

En droit, l'article L125-2-1 du code de l'environnement prévoit que le préfet puisse créer, à son initiative ou à la demande de l'exploitant, des collectivités ou des riverains, autour d'une ou plusieurs installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation, une **Commission de Suivi de Site** (CSS).

Les CSS sont obligatoires pour les sites Seveso et ceux d'élimination ou de stockage de déchets, et facultatives pour les autres sites. Cinq collèges y siègent (État, élus, riverains, exploitants, salariés des installations). Elle peut être activée dès la phase de création d'un projet.

L'article 114-4-1 du code minier, depuis avril 2022, prévoit également que le préfet puisse créer une **commission de suivi** dès lors qu'il existe un titre minier. Cette commission peut être conjointe avec la CSS pré-citée lorsque des ICPE sont connexes aux travaux miniers.

Concernant le projet EMILI, l'usine de concentration pilote sera soumise à autorisation et il existe un titre minier (Permis Exclusif de Beauvoir). Au 26/07/2024, ces commissions ne sont pas créées.

Dans l'hypothèse réglementaire où le site échapperait à une commission *ad hoc*, Madame le Préfet s'est engagée à prendre l'initiative de créer une instance d'information et de concertation sur l'activité d'EMILI pour y mener des discussions (uniquement informatives, non décisionnelles) avec les riverains et/ou les personnes intéressées. Cette instance se réunira régulièrement, au moins une fois par an.

Q238 - Le lithium va-t-il réellement rester en France? D.D. 9 juillet 2024

Quelles garanties l'état a-t-il pris afin de garantir que le lithium extrait ne parte pas en Chine ou autres pays ?

IMERYS ne vont-ils pas être tentés de le vendre au plus offrant à l'instar de nos forêts de chênes vendues aux chinois ?

Il me semble que l'indépendance de la France soit bien fragile face au marché de l'offre et de la demande.

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Lors de la [réunion publique du 9 juillet à Montluçon](#), le Délégué interministériel aux approvisionnements en minerais et métaux stratégiques (DIAMMS) a indiqué que le lithium extrait en Europe s'inscrivait dans un marché européen.

De plus, Imerys s'est engagé à destiner le lithium issu du projet EMILI au marché français et européen. Il faut néanmoins que le développement de la chaîne de valeur des batteries électriques, en particulier avec la création des usines de matériaux actifs de cathode (CAM) où le lithium est utilisé. Plusieurs projets d'usines de CAM sont en cours, dont celui d'Orano et de XTC New Energy dans le Dunkerquois.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q239 - Comment est calculé le rendement du recyclage ? Etienne 10 juillet 2024

Le taux de recyclage est annoncé entre 90 et 95%

comment est calculé ce rendement => quel est le numérateur et quel est le dénominateur ?

cecci pour l'usine de concentration et l'usine d'enrichissement

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Pour l'usine de concentration, le taux de recyclage est calculé comme suit : le débit de la charge tournante (1600 m³/h) moins l'eau d'appoint (70 m³/h), soit 1530 m³/h, divisé par le débit de la charge tournante, donc 1600 m³/h, ce qui correspond à un taux de 96 %.

Pour l'usine de conversion, le taux de recyclage est calculé comme suit : le débit de la charge tournante (600 m³/h) moins l'eau d'appoint (80 m³/h), soit 520 m³/h, divisé par le débit de la charge tournante, donc 600 m³/h, ce qui correspond à un taux de 86 %.

Vous trouverez l'ensemble de ces éléments dans [la fiche 7b](#), disponible sur le site du débat public EMILI.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q240 - Conflits d'intérêts Mme Trimbach Antoine 10 juillet 2024

Est-ce que la mutation de Mme Trimbach Pascal, préfète de l'Allier, en 2022 est une stratégie nationale afin de faciliter la gestion des potentielles futures manifestations virulentes à l'encontre du projet EMILI vu que Mme Trimbach a été préfète de la Meuse de 2020 à 2022 où elle a eu l'occasion de

gérer ce genre de problème avec le projet d'enfouissement de déchet nucléaire à Bure ?. De plus est ce que l'audit IRMA faites par Imerys prend cela en compte ?

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

La vérification par le standard IRMA n'a rien à voir avec la préfecture de l'Allier ; c'est une initiative volontaire d'Imerys que la préfecture ne pilote pas.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q241 - Quelle prise en compte de l'aspect social dans le choix du site de l'usine de conversion ? Antoine 10 juillet 2024

Le site de La Loue choisi pour accueillir l'usine de conversion est un lieu d'accueil pour les gens du voyage, ma question est à Imerys et à Montluçon communauté. J'aimerais savoir si cet aspect social a été pris en compte et quelles sont les solutions apportées à cette population qui n'est malheureusement pas représentée dans ce débat. De plus pour son audit IRMA, Imerys a-t-il pris cela en compte ?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Le lieu choisi par Imerys pour l'usine de conversion est classé en ZAC (zone d'aménagement concertée) selon les documents d'urbanisme en vigueur. Par conséquent, ce site n'a pas vocation à accueillir des gens du voyage.

Par ailleurs, le projet EMILI a vocation à être labellisé IRMA. Si le projet est poursuivi, un audit sera réalisé par une tierce partie au moment du lancement du projet en intégrant toutes les parties prenantes et sera ensuite actualisé tous les trois ans. Une publicité sera faite 30 jours avant cet audit auquel chacun est libre de participer. Les résultats seront mis à disposition du public sur le site internet d'IRMA.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Réponse de l'équipe du débat :

Bonjour ,

Nous avons transmis votre question a Montluçon Communauté . voici sa réponse :

« Le site de la Loue est une zone d'activités qui n'a pas vocation à recevoir les gens du voyage, elle n'est pas équipée pour cela. Les occupations qui ont pu être faites ne s'inscrivaient pas dans un cadre légal.

Cependant, il existe une aire d'accueil sur la commune de Domérat qui dispose des équipements nécessaires et complétée par une aire de grand passage à proximité. »

Cordialement,

L'équipe du débat

Q243 - Quelle taille de l'usine ? (cf commentaire sur la Q24) AC 10 juillet 2024

Merci pour les photos en réponse à la Q24, ça m'a bien fait sourire. Vous auriez pas pu les prendre depuis la lune tant que vous étiez, histoire que votre usine apparaisse encore plus petite?? Bref, je m'interroge sur le montage photo. Vous évoquez un bâtiment de 180 mètres de long qui démarre au niveau de la grange de Fontchambert. Moi quand je fais cela sur GeoPortail, le bâtiment va jusqu'au tunnel. Ce n'est pas le cas sur votre montage. Vous avez raccourci la taille de votre usine?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Non, nous n'avons pas réduit la taille de la plateforme de chargement. Les photomontages contenus dans [le dossier de maître d'ouvrage](#) (page 96) et présentés lors de [la réunion publique de Saint-Bonnet-de-Rochefort](#) montrent bien une emprise du lieu-dit "La Fontchambert" (soit l'emplacement actuel de la grange) à l'entrée du tunnel, et même légèrement au-delà.

Il est toutefois important de garder en tête que ces photomontages ont pour objectif de permettre de mieux appréhender l'insertion paysagère du site et ne reflètent pas sa conception exacte. À ce titre, les dimensions du bâtiment de stockage ne sont pas arrêtées (elles dépendent du volume de stockage souhaité et du design industriel) et sont estimées à environ 200 mètres.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q244 - Etude paysagère ST Bonnet AC 10 juillet 2024

J'ai choisi le titre RETOMBÉES... comme les feuilles qui tombent en hiver. Je lis avec attention votre document d'étude paysagère pour St Bonnet et constate que vous envisagez de faire des merlons et d'y planter des arbres. Que des arbres à feuilles caduques. Donc en hiver il n'y aura plus de feuilles. Donc l'usine ne sera plus cachée. On fait comment?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

[L'étude paysagère préliminaire](#) de la plateforme de chargement ferroviaire envisagée par Imerys dans le cadre du projet EMILI mentionne effectivement la réalisation de merlons ponctuels ainsi que "la plantation de haies avec des essences locales favorisant la biodiversité" et "la plantation d'arbres de haute tige affirmant une cohérence globale dans le paysage". Ces mesures sont des mesures habituelles d'insertion paysagère et les essences seront sélectionnées pour cacher au mieux les bâtiments tout au long de l'année, quelle que soit la saison.

Par ailleurs, Imerys travaille avec le bureau d'études CAUDEX sur une nouvelle étude paysagère qui doit produire un état des lieux et proposer des mesures plus concrètes. Celles-ci pourront être discutées lors de la concertation continue.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q245 - Des merlons : constitués de quoi? AC 10 juillet 2024

Vous pensez faire des merlons à St Bonnet pour cacher votre gigantesque usine. De quoi seront constitués ces merlons exactement? Des pierres, de la terre, qui viendra d'où? Allez-vous en profiter pour vous débarrasser ici de vos résidus et stériles?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Si le projet EMILI aboutit, aucune usine ne se situera sur le territoire de Saint-Bonnet de Rochefort. L'usine de concentration serait à Beauvoir et l'usine de conversion à Montluçon. Ne se situeraient à Saint-Bonnet de Rochefort que la plateforme de chargement des trains et l'atelier de filtration.

Les merlons mentionnés dans l'étude paysagère préliminaire seraient issus des opérations de terrassement sur site et composés principalement de la couche végétale décapée. Il n'est aucunement question de les utiliser pour enfouir les résidus et stériles, ce qui est, en outre, interdit par la réglementation.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q246 - Quelles retombées économiques locales ? UD CGT Allier 10 juillet 2024

Le groupe Imerys, dans le cadre de son projet, annonce vouloir favoriser des fournisseurs locaux pour renforcer les retombées locales.

Nous avons connaissance du travail d'un labo, lié à l'université de Clermont-Ferrand, qui porte un projet de cartographie des relations clients/fournisseurs qui devrait permettre de favoriser les relations de proximité. Nous souhaiterions qu'Imerys se rapproche de ce labo et de ce travail qui pourrait être utile dans l'engagement qu'ils ont pris de favoriser des retombées locales.

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Bien volontiers ! Nous sommes à votre écoute, vous pouvez nous contacter à l'adresse emili@imerys.com.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Réponse de l'équipe du débat :

Bonjour,

Votre préoccupation est partagée par plusieurs participants au débat, qui l'ont exprimée en réunion publique (notamment la réunion de Servant) et /ou dans les cahiers d'acteurs. Si le projet est poursuivi, nous vous invitons à porter ce sujet dans le cadre de la concertation continue.

L'équipe du débat

Q247 - Quelle constitution de la réserve initiale en eau ? VV 10 juillet 2024

Tant pour l'usine de concentration que de conversion, les volumes d'eau nécessaires qui sont évoqués dans le document fourni par Imerys ne concernent que "l'appoint", soit les 5% ou 15% d'eau qui seront à réinjecter chaque année dans les circuits.

Mais comment le capital de 100% d'eau sera constitué au départ ???

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Concernant l'usine de concentration et le transport de concentrés de mica lithinifère et de feldspath par canalisations, il est nécessaire de procéder à un remplissage initial des circuits grâce à la station de pompage qui sera installée sur la Sioule. Le volume d'eau pour remplir l'ensemble des tuyaux, cuves, équipements de l'usine représente environ 20 000 m³ (incluant la conduite pour le chargement des trains). Ce volume restera en permanence dans le circuit, ce qu'on appelle la « charge tournante », et son débit interne est de 1 600 m³/h. Cependant, une perte de 5 % intervient au niveau de la plateforme de chargement, pour deux raisons :

- après filtration, les concentrés de mica lithinifère et de feldspath restent légèrement humides : cette humidité part par les trains ;
- les résidus et stériles de concentration remblayés ou stockés sur le site de Beauvoir sont eux aussi légèrement humides.

C'est pour compenser cette perte qu'intervient le pompage dans la Sioule, de l'ordre de 70 m³/h (correspondant aux 600 000 m³/an).

C'est le même principe pour l'usine de conversion : le volume d'eau pour remplir l'ensemble des tuyaux, cuves, équipements de l'usine représente environ 14 000 m³, et proviendra de la station d'épuration de Montluçon Communauté. Ce volume restera en permanence dans le circuit, ce qu'on

appelle la « charge tournante », et son débit interne est de 500-600 m3/h, grâce au zero liquid discharge, qui permet à l'eau de tourner en circuit fermé dans l'usine. Une petite fraction est néanmoins perdue par l'humidité des produits sortants. C'est pour compenser cette perte qu'un appoint d'eau continu est requis (60 à 75 m3/h, correspondant également aux 600 000m3 par an).

Ces éléments ont été présentés lors de [la réunion publique de Vichy](#) et dans [la fiche eau](#), disponible sur le site internet du débat public.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q248 - La régénération de la ligne ferroviaire Montluçon - Gannat, quels financements ? Pascalou121 10 juillet 2024

Le transport par mode ferroviaire représente un axe "vertueux" du projet EMILI. Plusieurs interventions officielles (notamment SNCF - Réseau) ne permettent pas de voir clairement les décisions sur ce sujet. Etudes à venir, budget et financement à "trouver", nature des travaux, calendrier de réalisation. Donc beaucoup d'inconnues sur un sujet majeur de cette partie du projet que IMERYS évalue à 80 millions d'euros.

Une régénération "classique" se résume (peut - être) à la rénovation de la plate - forme ferroviaire : changement des traverses, rail, ballast, examen des ouvrages d'art (tunnels / viaducs), passages à niveau, environnement immédiat de la voie.

Mais est-ce suffisant ? En effet la circulation des trains doit bénéficier de dispositions plus conséquentes allant dans le sens de la sécurité et de la régularité des circulations ferroviaires. En effet TOUT ne peut reposer sur la seule action et vigilance humaine. Donc plus qu'une régénération il faut parler d'une modernisation (installations à créer, signalisation, mode d'exploitation...).

Si le financement de la régénération (décrite ci-dessus) doit être assuré par des fonds publics, je fais la proposition suivante : le financement de tous les investissements fléchés vers lamodernisation des installations de l'axe Montluçon / Gannat et relevant directement de ces probables trafic FRET, doit être supporté en totalité, voire pour le moins partagé par le groupe IMERYS dans le cadre d'une convention.

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Lors de [la réunion publique qui s'est tenue à Montluçon le 9 juillet](#), un focus sur la régénération de la ligne ferroviaire a été fait. Il a été rappelé à cette occasion que la ligne n'est pas une ligne de fret dédiée à Imerys mais une ligne qui transporte (d'ores et déjà) des voyageurs et des marchandises. Cette ligne, projet EMILI ou non, doit faire l'objet de travaux. Néanmoins le projet EMILI a une incidence, a minima, sur le calendrier (il est préférable de faire le maximum de travaux avant que le surcroît de trafic arrive). Par conséquent, les travaux seront très probablement financés par les différentes parties prenantes : l'Etat, la région et, comme vous le suggérez, le maître d'ouvrage (pour ce qui est des installations terminales embranchées). À noter qu'Imerys s'acquittera chaque année d'une redevance pour l'utilisation du réseau ferré.

Par ailleurs, [le volet mobilité du contrat de plan Etat-région](#) a été récemment signé et indique que "en accord avec la stratégie nationale de développement du fret ferroviaire, le volet mobilités du CPER s'attache à la croissance de la part modale du transport ferroviaire de marchandises. Pour éviter les ruptures de charges, la desserte des zones d'activité via les installations terminales embranchées renforce la compétitivité de ce mode de transport. [...] Compte tenu des enjeux nationaux et européens du projet EMILI dans le département de l'Allier, les opérations de régénération et d'aménagement ferroviaires qui y sont liés font l'objet d'une contractualisation spécifique en complément du volet mobilités du CPER".

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Réponse de l'équipe du débat :

En complément , nous vous invitons à consulter en détail le [compte rendu de la réunion du 9 juillet](#), qui sera publié prochainement, au cours de laquelle cette question essentielle de la ligne ferroviaire a été abordée en présence des représentants de l'Etat et de la directrice régionale de SNCF Réseau .

L'équipe du débat

Q250 - Non utilisation du chemin de l'arrêt de bus Chalignat ? Biquet 11 juillet 2024

Pouvez-vous confirmer que le chemin de l'arrêt de bus Chalignat ne sera pas emprunté par les camions d'IMERYS ?

Il est primordial pour la commune, les habitants, les enfants, de maintenir cet arrêt de bus et ce chemin qui leur permet d'aller au village en sécurité au lieu de prendre la route départementale.

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Nous tenons tout d'abord à rappeler que, comme cela a été présenté dans [le dossier du maître d'ouvrage](#) et lors des différentes rencontres publiques, Imerys ne souhaite pas recourir au transport par camions pour acheminer le mica lithinifère vers l'usine de conversion pendant la phase d'exploitation des usines commerciales.

Seuls quelques camions pourraient être amenés à circuler lors de la phase travaux de construction des différentes unités industrielles mais ces camions ne traverseront pas Chalignat. Nous vous confirmons donc que le chemin de l'arrêt de bus Chalignat ne sera pas impacté par le projet EMILI.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q251 - Comment les autorisations de prélèvement d'eau nécessaires au projet pourraient-elles être obtenues, au vu de l'état de la ressource locale ? Débat public mine de lithium dans l'Allier 12 juillet 2024

Question posée au cours de la réunion publique du 30/05/2024 sur "Les impacts sur l'eau" du projet de mine de lithium porté par Imerys

Dans la mesure où les autorisations actuelles de prélèvement ne permettent pas la mise en œuvre d'un nouveau prélèvement industriel, comment ces autorisations pourront-elles être obtenues :

- Sur la base de quels éléments serait décidée une autorisation de prélever de l'eau, en l'absence des résultats des études HMUC et de révision du SAGE ?
- Est-il envisagé d'augmenter les prélèvements globaux ou de diminuer les prélèvements agricoles ?
- Une fois que l'étude HMUC serait réalisée, dans quelle mesure cela pourrait questionner le prélèvement d'IMERYS ?

Et les autres usagers :

- Et en particulier, comment seront prises en compte les probables augmentations des besoins des autres usagers ?
- D'autres projets de prélèvements pourraient-ils être remis en cause par le droit d'eau accordé à IMERYS ?

Réponse des responsables du projet :

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Sur la base de quels éléments serait décidée une autorisation de prélever de l'eau, en l'absence des résultats des études HMUC et de révision du SAGE ?

Comme vous le relevez, en l'état des prescriptions du SDAGE, tout nouveau prélèvement est actuellement interdit et les résultats de l'étude HMUC (hydrologie, milieux, usage, climat) ne seront pas encore connus au moment de la délivrance des autorisations nécessaires à Imerys pour lancer le projet EMILI. Néanmoins, si le projet est poursuivi à l'issue du débat public, Imerys devra élaborer des dossiers de demande d'autorisations qui comprendront notamment un volet "eau" présentant les différentes études menées par Imerys à ce sujet. C'est à partir de ces éléments que les services de l'État statueront sur les autorisations à délivrer au projet.

Est-il envisagé d'augmenter les prélèvements globaux ou de diminuer les prélèvements agricoles ?

Lors de la réunion publique dédiée aux enjeux de l'eau qui s'est tenue le 30 mai à Vichy, les ordres de grandeur ont été présentés et il apparaît que les volumes susceptibles d'être prélevés ne sont pas significatifs (0,6 % de l'étiage). De ce fait, le projet EMILI ne devrait pas conduire à réduire les prélèvements existants (agricoles et autres).

| Période | Autorisation prélèvement SDAGE/SAGE | Besoin Imerys | Usages dans la zone d'étude 2020 ^a | Impact |
|---|-------------------------------------|---------------------|---|--|
| 1^{er} juin au 30 septembre | 4,9 Mm ³ | 0,2 Mm ³ | Bassin versant complet de la Sioule | + 6% volume prélevé 4% de l'autorisation (Emili seulement) 67% de l'autorisation (Emili + usage actuel) |
| | | | Dont secteur St-Pourçain / Ébreuil | + 14% volume prélevé |
| 1^{er} janvier au 31 mai et du 1^{er} octobre au 31 décembre | 10 Mm ³ | 0,4 Mm ³ | 0,7Mm ³ | + 57% volume prélevé 4% de l'autorisation (Emili seulement) 11% de l'autorisation (Emili + usage actuel) |

Une fois que l'étude HMUC serait réalisée, dans quelle mesure cela pourrait questionner le prélèvement d'IMERYS et les autres usagers ?

Lorsque les résultats de l'étude HMUC seront disponibles, il est probable que le prélèvement de chaque usagers soit questionné. Néanmoins, Imerys étudie d'ores et déjà les conséquences potentielles du changement climatique (utilisation des données du GIEC) pour anticiper certaines contraintes et dimensionner le projet EMILI selon celles-ci.

Et en particulier, comment seront prises en compte les probables augmentations des besoins des autres usagers ?

Il semble trop tôt pour affirmer que les besoins des usagers vont augmenter. Les usagers sont en effet de plus en plus conscients des enjeux liés à la ressource en eau et des mesures permettant de sécuriser cette ressource peuvent être mises en place en amont. Par exemple, outre le taux de recyclage de l'eau de 95 % pour son usine de conversion, Imerys réfléchit à des mesures de stockage à constituer aux périodes de l'année où la ressource en eau est abondante pour l'utiliser pendant l'été et limiter les prélèvements sur le milieu naturel pendant la période estivale.

D'autres projets de prélèvements pourraient-ils être remis en cause par le droit d'eau accordé à IMERYS ?

Lors du webinaire du 11 juillet "les impacts sur l'eau : réponses à vos questions", le représentant de la DDT de l'Allier a souligné qu'aucun conflit d'usage n'a été identifié et que si cela arrivait, des usages prioritaires existaient (la santé, la sécurité civile, l'approvisionnement en eau potable et la préservation des écosystèmes aquatiques) et l'industrie n'en fait pas partie.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Réponse du SAGE Sioule

On ne peut pas augmenter les prélèvements globaux sur le bassin de la

Sioule (7B3 qui plafonne sauf pour les usages prioritaires non soumis à

ce plafonnement) sans une étude HMUC. A ce jour, il n'est pas possible de prévoir les futures conclusions à savoir s'il y aura de nouvelles possibilités de prélèvements ou au contraire s'il faudra tous les revoir à

la baisse. Le COPIL de la pré-étude a accepté de lancer une étude HMUC avec pour objectifs des premières conclusions pour 2027. Reste à réaliser le montage administratif et financier.

Réponse de l'Etat

À ce stade, la première option est de partager différemment la ressource.

Les autorisations agricoles existantes ne sont pas utilisées en totalité, même sur les années les plus sèches (exemples de 2016 ou 2019). Le différentiel est de l'ordre de 1M de m3. Dès lors, sans pénaliser les agriculteurs, il est possible de répartir différemment la ressource et d'attribuer sur la période d'étiage 350k m3 à Imerys.

A la sortie de l'étude HMUC tous les usages seront remis à plat, ce qui donnera lieu là aussi à une répartition différente, permettant de garantir les besoins de tous les acteurs économiques tout en prenant en

compte les besoins en eau potable et du milieu naturel). Si pas étude HMUC d'ici 2027, c'est le préfet de département qui fixera la répartition des prélèvements.

Q252 - Un débat inutile ? Wim 15 juillet 2024

Le débat est devenu totalement inutile, car le gouvernement autocratique de Macron a indiqué par décret qu'Imerys n'était pas tenu de se conformer à toutes les réglementations applicables.

Cela signifie que la Forêt des Colettes sera sacrifiée à la mine de Lithium. Cela signifie que la confiance des citoyens dans le processus décisionnel démocratique tombe à zéro.

Dans l'attente de votre réponse,

Wim de Boom.

Réponse de l'équipe du débat :

Bonjour, nous vous remercions pour votre question.

La CNDP a reçu de nombreux messages concernant la publication du [décret 5 juillet 2024](#), qualifiant de projet d'intérêt national majeur (PINM) l'extraction et la transformation du lithium par la société Imerys dans l'Allier. Cette publication suscite de nombreuses interrogations et soulève des doutes sur l'intérêt de la poursuite du débat public.

Ces questionnements ont été relayés lors de la réunion publique tenue le mardi 9 juillet à Montluçon (cf le site internet du débat : <https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier/le-projet-declare-pinm-les-explications-de-letat-5977>).

Les représentants de l'État, Pascale Trimbach, préfète de l'Allier et Benjamin Gallezot, délégué interministériel aux approvisionnements en minerais et métaux stratégiques, ont apporté des réponses sur la nature et la portée de ce texte.

Nous vous invitons à visionner la rediffusion [à ce lien](#), notamment à partir de la 53e minute, puis à plusieurs reprises jusqu'à 1h39.

P. Trimbach précise que cette procédure PINM « ne dispense en aucune façon des phases d'évaluation environnementale et de toutes les consultations du public » (voir l'ensemble de la prise de parole sur le sujet à partir de 0:54:50).

B. Gallezot affirme « les prises de position, que ce soit par exemple avec un décret PINM (...) ou par la parole d'un représentant de l'État (...) ne préjugent pas des autorisations qui seront données le moment venu » (voir les arguments développés à 1:33:40).

Si vous souhaitez vous informer sur le dispositif PINM, issu de l'article 19 de la loi du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte, vous pouvez consulter l'intégralité du texte [à ce lien](#), ou une courte présentation des objectifs du dispositif [à ce lien](#).

Cordialement

L'équipe CPDP

Q253 - Quelle quantité de matière absorbée ? - jm - 18 juillet 2024

Bonjour,

Lors de la réunion en visio du 16/07/2024 vous avez mentionné que l'usine de saint victor était surdimensionnée pour accueillir et procéder au traitement de matières en provenance d'autres site d'extraction.

Qu'en est-il des quantités de résidus, et de produits dangereux qui entreront et sortiront, seront-ils supérieurs à ce que vous nous annoncez pour le traitement des matières de beauvoir ?

Et qu'est-ce-qu'il en adviendra du nombre de camions en circulation dans l'agglomération de Montluçon ?

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

L'usine de conversion est dimensionnée pour traiter les 330 000 tonnes de mica lithinifère provenant de l'usine de concentration du site de Beauvoir, et rien d'autre. Au-delà de la taille de l'installation, c'est l'intégralité du processus de conversion (machines, températures de fonctionnement, réactifs employés) qui est spécifiquement conçu pour être adapté à la nature physico-chimique du mica lithinifère du granite de Beauvoir.

Ce qui a été dit lors du [webinaire du 16 juillet](#) est que l'usine de conversion serait portée par une société de projet dédiée, détenue à 100 % par Imerys. Ce montage administratif donnerait à Imerys la souplesse de recevoir les minerais provenant d'autres gisements que celui de Beauvoir. C'est une perspective très hypothétique et de long terme (au-delà de la durée de vie du projet EMILI dans son ensemble), et qui nécessiterait vraisemblablement une nouvelle autorisation administrative voire une transformation de l'outil de production pour l'adapter à un nouveau minéral.

Les quantités de produits chimiques qu'il est envisagé d'utiliser au sein de l'usine de conversion ont été présentées lors de [la réunion publique du 4 avril](#), disponible en replay. Vous trouverez ci-après le tableau reprenant les produits, leur usage et les quantités estimées.

| PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS | USAGE | VOLUME ANNUEL |
|-----------------------------|---|---------------|
| Gypse | Recette de calcination | ~115 kt |
| Chlorure de Potassium | Conversion des sulfates de sodium en glasérite | ~90 kt |
| Carbonate de Sodium | Conversion du sulfate de Lithium en carbonate de lithium | ~75 kt |
| Chaux | Neutralisation, conversion du carbonate de lithium en hydroxyde de lithium | ~50 kt |
| Acide sulfurique | Colonne échangeuse d'ion (fluor), acidification de la solution avant boucle glasérite | ~40 kt |
| CO ₂ | Purification de la solution (retrait du calcium) | ~38 kt |
| Soude | Colonne échangeuse d'ion (fluor) | ~10 kt |
| Sulfate d'Aluminium | Colonne échangeuse d'ion (fluor) | ~1,3 kt |
| Acide chlorhydrique | Colonne échangeuse d'ion (Calcium) | ~0,2 kt |

Concernant le nombre de camions circulant autour de l'agglomération de Montluçon, les premières évaluations trafic menées par Imerys relève qu'à terme, une fois l'usine de conversion en activité, 106 poids lourds supplémentaires circuleront chaque jour (tous produits confondus, représentant ainsi entre 2 et 2,5% du trafic annuel sur la N145).

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q254 - Quelles alternatives au site de l'usine de conversion ? - JPD - 18 juillet 2024

Bonjour,

L'implantation de l'usine de conversion est prévue à St Victor. D'autres sites ont-ils été étudiés? Par exemple le bassin industriel de Commentry , plus proche géographiquement et qui a peut-être aussi d'autres atouts?

Merci - JPD

Bonjour, Merci pour votre contribution.

Trois principaux sites ont été étudiés dans l'Allier pour l'implantation de l'usine de conversion : Commentry, Saint-Pourçain-sur-Sioule et « La Loue », à proximité de Montluçon (commune de Saint-Victor). Les deux premiers ne réunissaient cependant pas les principaux critères techniques requis, notamment une surface disponible suffisante et une installation terminale embranchée permettant un accès au réseau ferré national.

Le dernier site - « La Loue », à proximité de Montluçon - tout en étant compatible avec les besoins d'Imerys, recueillait un soutien fort des collectivités locales. Le contexte local et les enjeux liés à la ressource en eau ont été pris en compte avec l'approvisionnement via les eaux usées de la station d'épuration de Montluçon et l'utilisation d'un dispositif "zéro rejet liquide" (cf. chapitre 4.6.1 du dossier des maîtres d'ouvrage).

D'autres sites dans la vallée du Rhône et dans la région Hauts-de-France ont été étudiés en parallèle, afin d'envisager une autre implantation si la question de l'eau ne trouvait pas de réponse, mais l'option privilégiée d'Imerys était de rester dans l'Allier.

Cordialement, L'équipe projet EMILI

Q255 - Quel regard d'Imerys sur un nouveau type d'Eramet en Argentine ? - Bessard - 18 juillet 2024

Le quotidien Les Echos publie dans son édition de ce jour un article en p.19 sur une mine de lithium d'un nouveau type qu'Eramet développe en Argentine. Quel regard posent les responsables du projet Emili sur cette technologie innovante ?

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

La technologie utilisée par Eramet et son partenaire chinois en Argentine permet de récupérer le lithium dans des saumures. Elle n'est donc pas utilisable pour le projet EMILI qui vise le lithium contenu dans une roche dure (le granite de Beauvoir).

Les deux projets paraissent complémentaires pour répondre ainsi à une partie des besoins mondiaux en lithium, qui - rappelons-le - sont appelés à croître fortement dans les 20 prochaines années (comme indiqué dans le dossier de maître d'ouvrage à la page 27, [l'Agence internationale de l'énergie](#) anticipe une consommation mondiale de lithium multipliée par 42 d'ici à 2040 par rapport à 2020).

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q256 - Quelles sont les subventions, primes, etc ? - Alf - 20 juillet 2024

Je voudrais savoir, clairement, quelles sommes d'argent a bénéficié la société Imerys ou va-t-elle bénéficier de la part de l'Etat ? Il me semble avoir lu la somme de 10 millions d'euros. Cet argent est-il à disposition d'Imerys en ce moment ? Est-ce sous forme de prêt ? Il y a aussi des subventions qui ont été demandées pour leur démarche de mine « responsable ». Y a-t-il d'autres sommes ? J'ai lu aussi qu'Imerys bénéficierait de crédits d'impôt. Je n'arrive pas à avoir sur internet ces informations.

Est-ce que l'Etat favorise la SCNF tout autant qu'Imerys ? Alors que l'Etat donne un coup de pouce à Imerys (un gros coup de pouce), actuellement plein de petites lignes de train ne sont plus desservies, ce qui est déplorable pour une société voulant la transition énergétique. Mon impression est que l'on abandonne un mode de transport plutôt vertueux par un autre. On n'aurait peut-être pas besoin de lithium actuellement s'il y avait plus de transports en commun ! Donc la situation est aberrante. Surtout que le projet Imerys repose sur l'utilisation du train, et que les lignes ont besoin d'être rénovées. Donc l'Etat, pour ce projet EMILI, va devoir déboursier des sommes énormes, alors qu'il n'en aurait été pas question sans ce projet ? Je ne comprends pas, parce que si l'Etat finance, qu'aura-t-il en retour, puisque Imerys est une entreprise privée ? Est-ce une forme de favoritisme ? Car le lithium sera vendu au prix du marché. Que va gagner la France ? Qu'est-ce que la « souveraineté nationale » en somme ?

Bonjour, Merci pour votre contribution.

Le projet EMILI, s'il aboutit, serait financé à plus de 80% par des capitaux privés. Les 20% restants seraient effectivement des investissements publics, présentés ci-après.

Dans le cadre France Relance, Imerys a obtenu un soutien d'un million d'euros et le projet peut également compter sur 22 millions d'euros du programme France 2030 pour conduire la phase de préféabilité. Sur ce montant, Imerys a touché 2 millions d'euros à ce jour. Le contrat signé entre Imerys et la Banque public d'investissement mentionne plusieurs conditions au versement effectif de la subvention :

le passage d'un certain nombre de jalons liés à l'avancement réel du projet ;

transmission des justificatifs des dépenses effectives par rapport à la demande initiale.

Parallèlement, il existe un crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte pour inciter les entreprises à réaliser de nouveaux projets industriels dans certaines filières clés de la transition énergétique, dont les batteries. Cette mesure, adoptée dans le cadre du volet financier de la loi industrie verte, vise à encourager les investissements dans des projets industriels favorisant la production d'énergies propres et la réduction des émissions de CO2. Le projet EMILI pourrait en bénéficier s'il est poursuivi après le débat public. Afin d'intégrer ce dispositif, Imerys doit faire une demande d'agrément auprès de l'administration fiscale pour l'obtenir avant le 31 décembre 2025. Les conditions générales du Crédit d'Impôt Investissement Industrie Verte sont décrites sur cette page Internet.

Cela n'entrave en rien la régénération des lignes ferroviaires car ce ne sont pas les mêmes budgets. Imerys partage par ailleurs votre considération pour le transport par train - mode de transport choisi pour le mica lithinifère et lorsque cela sera possible à la sortie de l'usine de conversion. En outre, le projet EMILI repose sur la régénération de la ligne Gannat-Montluçon et peut être une formidable opportunité d'accélérer celle-ci. Par ailleurs, une fois en activité, le projet EMILI sera source de revenus pour l'Etat et ses collectivités au regard des différents impôts et taxes auxquels celui-ci sera soumis.

Cordialement, L'équipe projet EMILI

Réponse de l'équipe du débat :

Bonjour, merci de votre contribution. Pour des informations de la part de l'Etat et concernant le réseau ferré, vous pouvez également consulter la [vidéo](#) et les [documents associés à la réunion publique du 9 juillet 2024 à Montluçon \(https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier/les-engagements-de-letat-et-du-maitre-douvrage-5900\)](#).

Cordialement
L'équipe du débat

Q257 - Choix du client pour le lithium d'Echassières - Jules D - 20 juillet 2024

Bonjour,

Quand pourrez-vous annoncer le ou les futurs clients pour la vente du lithium d'Echassières ? Est-ce que l'identification du client est-elle nécessaire à la demande du permis de concession auprès du gouvernement ? Est-ce une donnée pris en compte pour l'octroi d'un crédit d'impôt industrie verte ?

Quels sont les éléments pris en compte par la direction d'Imerys et ses actionnaires pour le choix des clients ?

Et enfin : quel suivi sera possible pour les citoyen, si le projet voit le jour, pour connaître les acheteurs de ce lithium ?

Merci pour vos retours.

Bonjour, Merci pour votre contribution.

L'ambition d'IMERYS est d'avoir sécurisé une bonne partie de ses débouchés probablement autour de 2026, avant la décision finale d'investissement pour le projet d'exploitation attendue pour 2027 (voir figure 66 du dossier du maître d'ouvrage).

Le volet financier de la loi n°2023-973 du 23 octobre 2023, notamment les articles 31 à 40 relatifs au financement de l'industrie verte, dispose que l'ensemble des règles applicables pour les projets éligibles au Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte (C3IV). En particulier, il est nécessaire qu'au moins 50 % de la production soit à destination des fabricants de batterie. Il n'y a aucune contrainte de nationalité ou de localisation de ces clients.

Les éléments qui guideront les discussions commerciales avec les potentiels clients seront les capacités techniques et financières, la possibilité de valoriser la spécificité d'un lithium européen et bas carbone, et la capacité à se projeter dans une relation commerciale de long terme. Le groupe IMERYS, en tant qu'acteur engagé de la filière européenne du lithium, souhaite y contribuer autant que faire se peut. Aussi, un intérêt tout particulier sera apporté à la localisation des clients avec la plus haute priorité accordée aux acteurs opérant sur le territoire européen.

Imerys étant un groupe coté en bourse et dans le cadre de la concertation continue et d'implémentation de la norme IRMA , d'autres informations seront communiqués sur le projet au-delà du débat public. La signature de contrats commerciaux pourrait en faire partie.

Enfin, le dossier constitué pour la demande de concession ne comprend pas d'informations spécifiques sur les potentiels clients d'Imerys, mis à part une description de la filière.

Cordialement, L'équipe projet EMILI

Q258 - Où iront les déchets ultimes ? - Jules D - 20 juillet 2024

Bonjour, Où exactement partiront les déchets de l'usine de conversion ? Est-ce que la gestion de ces déchets rentre en compte dans la certification IRMA ? Avec quels autres déchets seront-ils stockés ?

Quels sont les procédés pour sécuriser ces déchets ? Sur combien d'années faudra-t-il assurer la maintenance de la surveillance / gestion de ces déchets ? Merci pour vos retours.

Bonjour, Merci pour votre contribution.

En premier lieu, Imerys a pour objectif de valoriser le plus d'éléments possibles à toutes les étapes du projet. Ainsi, du chlorure de sodium, du carbonate de calcium et du sulfate de potassium seront valorisés à l'étape de conversion.

Malgré ces efforts, une grande partie des résidus de conversion seront stockés dans des carrières. Imerys n'a pas encore sélectionné le ou les sites qui accueilleront ces résidus. Ils devront répondre à des critères structurants : connexion ferroviaire, à proximité de Saint-Victor (de l'ordre de quelques centaines de kilomètres au maximum) et vide de fouille conséquent. Le choix du ou des sites dépendra aussi des résultats des tests de caractérisation des résidus et du contexte environnemental (présence de nappe, qualités physico-chimiques, etc.) de chaque site.

Cet éventuel stockage de résidus serait soumis au régime des Installations classées pour l'environnement (ICPE) 2720 (stockage de déchets résultant de la prospection, de l'extraction, du traitement et du stockage de ressources minérales ainsi que de l'exploitation de carrières). Imerys mettra en place toutes les mesures nécessaires de protection (membranes, collectes des eaux, etc.) en fonction de la caractérisation des résidus (en cours à ce jour).

En France, la législation environnementale prévoit un suivi d'une durée d'au moins 30 ans après fermeture (article 46 de l'arrêté du décret n°2006-649 du 2 juin 2006 relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage souterrain et à la police des mines et des stockages souterrains).

Enfin, le standard IRMA comporte bien un chapitre relatif à la gestion des résidus. Il met l'accent sur la consultation des parties prenantes et la gestion des risques pour la santé humaine.

Cordialement, L'équipe projet EMILI

Q259 - Projet d'intérêt national, donc pas uniquement Allier 03, mais aussi Puy de Dôme 63, pourquoi ne pas poursuivre l'étude sur Lapeyrouse/Gare/Bois des Sauzaies (avis favorable au projet) ? - chris - 20 juillet 2024

Lors de l'atelier du 18/07, concernant les alternatives pour la plateforme ferroviaire, Imerys a présenté une synthèse de leur analyse des sites envisagés : Lapeyrouse, Louroux de Bouble, Bellenaves, St Bonnet de Rochefort/Naves/La Fontchambert. Les critères listés sont : la surface disponible, l'accessibilité des canalisations, la constructibilité, l'opérabilité, le foncier disponible, les impacts sonores et visuels.

St Bonnet de Rochefort/Naves/La Fontchambert coche toutes les cases ! C'est le projet le plus facile techniquement et donc... le moins cher. Cependant, face à l'opposition de St Bonnet de Rochefort, une nouvelle alternative est à l'étude sur Vicq avec un résultat prévu en Septembre. Le choix de l'emplacement n'est donc pas finalisé !

Pour le site de Lapeyrouse, seuls les critères : surface disponible, accessibilité des canalisations ont été regardés et la décision a été de ne pas poursuivre l'étude, car c'est effectivement bien plus facile techniquement à St Bonnet (et Lapeyrouse n'est pas dans l'Allier !). Les autres critères ont été positionnés N/A.

Le projet étant décrété Projet d'Intérêt National Majeur (PINM) suite au décret du 05/07/2024. La distinction Allier 03 et Puy de Dôme 63 n'a vraiment plus de sens. C'est un projet National voir Européen !

Les élus de la communauté de communes Pays de St Eloy ont émis un avis favorable au projet (37 voix pour, 7 contre et 2 absentions) lors du conseil communautaire du 25/06/2024 et en particulier Lapeyrouse (voir pièce jointe). Il serait donc opportun de poursuivre l'étude sur Lapeyrouse/Gare/Bois des Sauzaies.

Techniquement l'implantation envisagée à St Bonnet de Rochefort est positionnable sur le site de Lapeyrouse/Gare/Bois des Sauzaies.

Le coût pourrait être plus important, mais ce surcoût permettrait de ne pas affronter St Bonnet de Rochefort, une commune qui n'en veut pas (motion contre).

Si l'on reprend le tableau de synthèse Imerys, avec les critères listés :

- La surface est disponible, avec un dénivelé similaire à St Bonnet (La Fontchambert), seul des arbres en plus à supprimer (voir pièce jointe, avec plan IGN avec implantation de St Bonnet positionnée à Lapeyrouse/Bois des Sauzaies)
- L'accessibilité des canalisations pourrait effectivement être plus compliquée mais faisable techniquement
- o Un gain en longueur de canalisations, 10 km de canalisations pour Lapeyrouse au lieu de 15 km pour St Bonnet
- o Un dénivelé de 40 à 50 m (pont de Villone) solutionné par l'utilisation de pompes de relevage
- o les canalisations pourraient passer par le domaine privé pour couper certains virages (passage par ou proche de villages supportant le projet global : Echassières, Lapeyrouse, Moureuille, Durmignat, Servant...)
- La constructibilité, l'opérabilité existe (surface disponible) donc pas N/A
- o Raccordement facile au réseau ferré, surface disponible pour ITE (ITE déjà existante pour la société AXEREA)
- o Réseau ferré avec 2 voies entre Lapeyrouse et Montluçon au lieu d'une seule voie à St Bonnet (gestion plus facile des créneaux horaires pour les trains Imerys)
- o Trafic moindre sur le tronçon voie unique Lapeyrouse Gannat permettant une préservation des ouvrages historiques patrimoniaux (5 viaducs, Eiffel)
- Le foncier existe, donc pas N/A
- Les impacts sonores et visuels seraient bien moindres qu'à St Bonnet
- o maisons moins proches

Pourquoi ne pas poursuivre l'étude sur Lapeyrouse/Gare/Bois des Sauzaies ?

La mention "N/A" présente dans plusieurs cases des colonnes relatives aux options Lapeyrouse et Louroux dans le tableau comparatif présenté lors de la réunion consacrée aux options de transport est liée au fait que ces deux options présentent une topographie incompatible et/ou une surface insuffisante (il faut environ une quinzaine d'hectares, notamment pour les voies ferrées) pour accueillir la station de chargement du projet EMILI. Dès lors que ces critères absolument nécessaires (topographie et surface disponible) ne sont pas remplis, il est inutile d'aller plus loin dans l'étude des critères complémentaires (tels que la constructibilité, l'opérabilité, les impacts sonore et visuel, etc.), d'où la mention "N/A" (pour "non applicable") à laquelle vous vous référez.

Ainsi l'implantation à la gare de Lapeyrouse, au hameau La Charrière, que vous évoquez, a été éliminée en raison d'un manque de surface disponible (sauf en défrichant au moins une dizaine d'hectares dans le bois des Sauzaies ce qui ne nous paraît pas souhaitable compte tenu des enjeux environnementaux potentiels et plus généralement de l'importance de la préservation des espaces boisés) et d'un contexte topographique défavorable pour l'installation des canalisations de transport des concentrés.

Toutefois, à la demande du Collectif de riverains de Saint-Bonnet-de-Rochefort, Imerys a relancé les études techniques et environnementales pour considérer une implantation à Vicq, en face du lieu-dit Marais-Sourillat.

Au terme de ces études, les implantations de La Fontchambert et l'alternative de Vicq seront comparées et proposées aux parties prenantes.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q260 - Quels impacts de l'arrêt du pompage de la nappe phréatique en fin d'exploitation ? - Etienne - 21 juillet 2024

Bonjour

Lors du webinaire du 16/07, M. Ricard a indiqué qu'à l'arrêt du pompage en fin d'exploitation, la nappe phréatique remonterait.

Cela implique donc que l'exploitation prévue va avoir un impact sur les eaux souterraines (si la nappe remonte en fin d'exploitation, n'est ce pas qu'elle a baissé en début ?) : pouvez vous expliciter ces impacts ?

Q261 - Une option de transport direct par canalisations vers l'usine de conversion est-elle envisageable ? - Claude - 22 juillet 2024

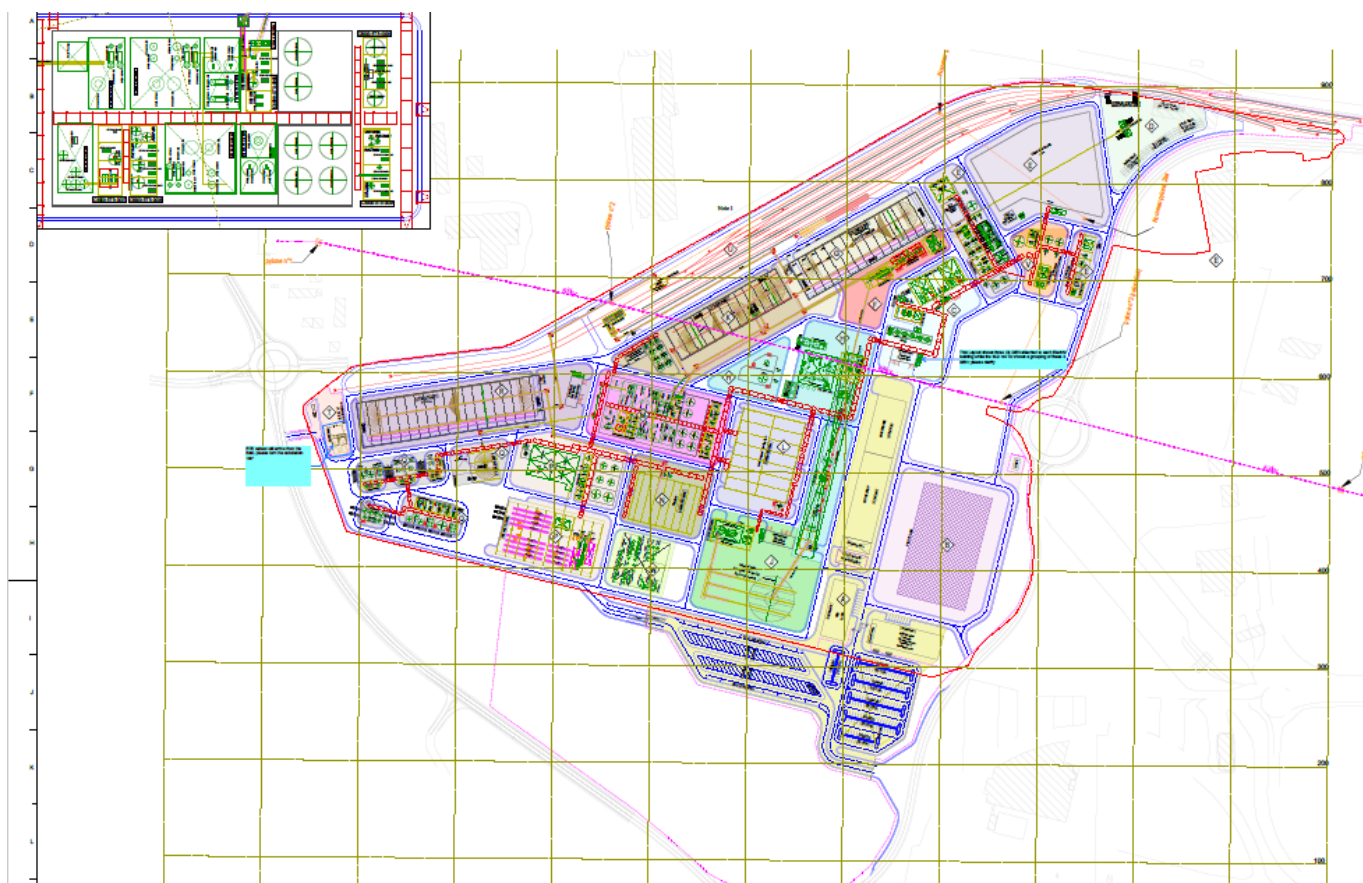
Lors de la réunion du 18 juillet à Echassières, les représentants d'Imerys ont confirmé que la solution de transport par canalisations jusqu'à l'usine de conversion n'était pas possible pour une seule et unique raison, le manque d'espace disponible sur l'emplacement sur le site de La Loue. Des difficultés importantes étaient également à prendre en compte à l'approche du site de La Loue compte tenu de la densité des voiries et des réseaux enterrés déjà existants.

Imerys, afin de confirmer le 1er point, peut il mettre à disposition le dernier plan d'implantation du site de La Loue. Une étude d'optimisation d'implantation de ce site est-elle prévue ?

Merci d'avance pour votre réponse

Bonjour, Merci pour votre contribution.

Voici le plan d'implantation présenté lors de la réunion du 18 juillet, qui correspond à la dernière mise à jour :



Comme vous le constatez, l'espace est déjà très bien rempli : de multiples optimisations ont d'ores et déjà été réalisées pour s'assurer que toutes les installations et infrastructures (et notamment le faisceau de voies ferrées) rentrent sur le site. Dans l'hypothèse de canalisations directes entre les sites de Beauvoir et de La Loue, il faudrait ajouter dans cet espace déjà très contraint 1) un atelier de filtration et 2) des stocks supplémentaires pour les concentrés de mica lithinifère et de feldspath (en effet, la plateforme de chargement assure, aussi, ce rôle de stockage "tampon"), ce qui semble sinon impossible très complexe.

Veuillez noter que le manque d'espace disponible sur le site de la Loue est une des raisons rendant complexe la solution de canalisations directes entre les sites de Beauvoir et de La Loue, mais pas la seule. En l'occurrence, la principale difficulté est la création des canalisations sur une soixantaine de kilomètres entre les deux sites (acquisitions foncières et servitudes, création d'installations de relevage, croisement des réseaux souterrains - cf. figure suivante, etc).



Carte des réseaux enterrés Enedis, RTE, GRDF, GRT hors réseaux Montluçon Communauté, télécom, SIVO

Cordialement, L'équipe projet EMILI

Q262 - Quels sont les différents critères pour le choix de l'usine de chargement ? - Nours - 22 juillet 2024

Je voulais revenir sur le document Imerys vu lors de l'atelier du 18/07 à Echassières qui montre un tableau avec les différents sites de plateforme ferroviaire envisagés. Sur celui-ci, plusieurs points apparaissent en faveur de la Fontchambert à St Bonnet de Rt. Plusieurs éléments sont pris en compte : impacts visuels, sonores, topographie, surface disponible...

La plateforme devant comprendre une réserve d'eau, pour alimenter les canalisations remontant à la mine, pourquoi ne pas avoir fait apparaître une ligne « accès à l'eau » (sous-entendu une rivière à proximité) ?

Ayant participé à plusieurs débats, jamais vous n'avez dit : "nous cherchons un site proche d'une rivière ! "

Vous cachez visiblement ce fait, très important pour l'issue de votre projet. Votre démarche est-elle totalement transparente ? J'en doute. Avez-vous peur de faire scandale ? C'est ce que j'en conclus.

Par ailleurs, les documents qui ont été présentés à cette réunion sont-ils accessibles sur internet?

Bonjour, Merci pour votre contribution.

Le Groupe Imerys a fait preuve d'une grande transparence depuis le lancement du projet EMILI et les sujets, notamment ceux relatifs à la ressource en eau, ont été largement abordés lors des différentes rencontres publiques (et sur la plateforme en ligne).

Pour répondre à vos questions : la plateforme de chargement ne doit pas posséder de réserve d'eau pour alimenter les canalisations remontant à la mine et la proximité avec une rivière n'est absolument pas un critère pour la plateforme de chargement ferroviaire.

En effet, comme indiqué dans [le dossier du maître d'ouvrage](#), si le projet aboutit, le concentré de mica serait acheminé vers la station de chargement par des canalisations souterraines et sera ensuite filtré via l'atelier de filtration, construit à proximité de la plateforme de chargement, doté de filtres presses, dans lesquels les pulpes seraient pompées dans des séries de plateaux de toiles filtrantes jusqu'à obtenir des « gâteaux » humides. La proportion d'eau dans le concentré de mica lithinifère passerait ainsi de 60 % à 20 %, tandis que celle du concentré de feldspath serait réduite de 60 % à 15 %. L'eau retirée du concentré serait renvoyée vers l'usine concentration à Beauvoir par canalisation.

Vous pouvez retrouver la présentation de la réunion du 18/07 sur le site internet du débat public : <https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier/le-transport-entre-echassieres-et-montlucon-5903>

Cordialement, L'équipe projet EMILI

Q263 - Quid de l'eau pour le transport par canalisations à Montluçon ? - Nours - 22 juillet 2024

Lors de l'atelier du 18/07 à Echassières abordant la question du transport entre Echassières et Montluçon, Imerys a répondu à la question : « peut-on se passer de la plateforme de chargement à St-Bonnet-de-Rochefort et emmener directement le minerai par canalisations à Montluçon sur le site de conversion ». A cela Imerys a répondu que la distance pour les canalisations serait trop importante et que la surface disponible au site de Montluçon n'est pas suffisante ; mais Imerys n'a pas abordé la question de l'accès à l'eau.

Car les canalisations transportant un mélange eau+ minerai, et ce mélange étant par la suite pressé, faudrait-il trouver de l'eau à remonter à la mine comme il est question à St Bonnet de Rochefort? Les pertes seraient-elles plus importantes ?

Je voudrais savoir si Imerys a étudié cette problématique et quelle aurait été la solution pour trouver l'eau : prendre l'eau dans le Cher ? Peut-on prélever autant dans le Cher que dans la Sioule ? Quel volume ?

Bonjour, Merci pour votre contribution.

Dans le scénario présenté au débat public les concentrés de mica lithinifère et de feldspath sont transportés par canalisations entre le site de Beauvoir et la plateforme de chargement puis par trains. Une troisième canalisation est dédiée à l'eau : elle sert 1) à "remonter" sur le site de Beauvoir l'eau issue de la filtration des concentrés, afin de maximiser le recyclage, et 2) à acheminer sur le site de Beauvoir l'eau pompée dans la Sioule (cette eau étant nécessaire pour compenser les pertes, la totalité de l'eau ne pouvant pas être recyclée, compte tenu des pertes en humidité).

Dans l'hypothèse d'une canalisation reliant directement le site de Beauvoir au site de la Loue, il aurait toujours été nécessaire de créer 3 canalisations entre les sites de Beauvoir et la Loue : une pour le concentré de mica lithinifère, une pour le concentré de feldspath et une pour faire revenir l'eau issue de la filtration des concentrés. Il aurait aussi été nécessaire de prévoir, comme dans le scénario présenté au débat public, un approvisionnement

en eau pour compenser les pertes, soit depuis le Cher (en utilisant les canalisations "directes") soit depuis un autre cours d'eau (au travers d'une autre canalisation entre le site de Beauvoir et le cours d'eau concerné).

Enfin, toujours dans cette hypothèse de canalisations reliant directement le site de Beauvoir au site de la Loue, les pertes en eau (qui interviennent lors de la filtration et pas lors du transport) n'auraient pas été plus importantes car elles sont exclusivement liées à l'humidité résiduelle contenue dans les produits acheminés après pressage et filtration : ces pertes sont liées soit à la filtration soit au remblai en souterrain, mais pas au transport.

Cordialement, L'équipe projet EMILI

Q264 - Questions au sujet de l'étude paysagère à la plateforme ferroviaire - Alf - 22 juillet 2024

Par rapport au document ci-joint qui représente une étude paysagère à la plateforme ferroviaire:

-la réalisation de merlons se ferait dans des champs cultivés: et si les agriculteurs n'étaient pas d'accord? Allez-vous les indemniser pour la perte d'exploitation? Quel prix du m²?

-Votre document indique une plantation d'arbres de haute tige seulement sur le côté ouest de l'autoroute, pas sur les merlons, pourquoi? Que pensez-vous mettre sur les merlons? Des arbres mais pas de haute tige?

-vous envisagez des haies au bord de l'usine et de l'autoroute, malheureusement des haies ne peuvent cacher des hangars dépassant de 15 m de l'autoroute. Trouvez-vous cela pertinent?


A


ST BONNET / NAVES | PISTES DE MESURES DE REDUCTION

TRAVAIL PAYSAGER SIMPLE

- Trouver une synergie entre adaptation du projet et nivellement partiel de la topographie

 - Réalisation de merlons ponctuels

 - Plantation de haies avec des essences locales favorisant la biodiversité

 - Plantation d'arbres de haute tige affirmant une cohérence globale dans le paysage

MESURES CONSTRUCTIVES

- Colorimétrie avec des tons gris/vert
- Travail d'insertion sur le bâti



Bonjour,

Merci pour votre contribution.

L'étude paysagère préliminaire de la plateforme de chargement ferroviaire envisagée par Imerys dans le cadre du projet EMILI mentionne effectivement la réalisation de merlons ponctuels ainsi que "la plantation de haies avec des essences locales favorisant la biodiversité" et "la plantation d'arbres de haute tige affirmant une cohérence globale dans le paysage". Comme l'étude le montre (pages 21-23), ces mesures permettraient à terme (une fois que la végétation se serait développée) de masquer presque intégralement la plateforme depuis Chalignat, Ces mesures sont des mesures habituelles d'insertion paysagère et les essences seraient sélectionnées pour cacher au mieux les bâtiments tout au long de l'année, quelle que soit la saison.

Imerys travaille avec le bureau d'études CAUDEX sur une nouvelle étude paysagère qui doit produire un état des lieux et proposer des mesures plus concrètes (sélection d'essences, hauteurs projetées de la végétation). Celles-ci pourront être discutées lors de la concertation continue.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q265 - Comités divers évoqués à Echassières le 18 juillet - Ecolettes - 23 juillet 2024

Imerys annonce — outre les comités de pilotage et de suivi de sites gérés ou organisés par la Préfecture — de possibles comités IRMA organisés par Imerys. Ces comités comprendraient « *des parties prenantes, des riverains, des associations* ». La société Imerys peut elle :

- lister précisément et de manière exhaustive ces « parties prenantes » ;
- préciser le terme « riverains ». Quel périmètre ? Par exemple autour d'Echassières ? Quelles communes ou quel kilométrage ? Idem autour de l'usine de chargement ou de conversion.
- confirmer la temporalité des rencontres de ces comités IRMA ; j'ai entendu lors de la réunion de jeudi de Madame Lieteberger que les compte-rendus ne se feraient qu'une fois par an ??
- quand ces comités se mettraient ils en place ?

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Si à l'issue du débat public le projet EMILI se poursuit, Imerys a pour ambition de mettre en place différents comités de suivi, conformément au standard IRMA. Lors de [la réunion de clôture](#), Imerys a apporté quelques précisions quant à ces comités. Ainsi, un comité de suivi sera créé pour chaque site (Echassières, La Fontchambert et La Loue) et des comités ad hoc, dédiés à des questions spécifiques, seront mis en place en cas de besoin. Ces instances seront effectivement composées de "parties prenantes".

Pour répondre à votre première question, il nous est pour l'instant impossible de dresser la liste exhaustive de ces parties prenantes. Toutefois, comme indiqué dans [la présentation](#) diffusée lors de la réunion publique du 18 juillet, la composition desdits comités sera proposée par Imerys et soumise à la concertation.

S'agissant de votre deuxième question, le terme de "riverain" n'est pas défini dans le référentiel IRMA. Les modalités (nombre, sélection...) d'intégration des riverains seront à discuter dans le cadre de la concertation sur la composition des comités de suivi.

Concernant la temporalité des comités de suivi : à nouveau, la fréquence des réunions reste à définir (et ne sera pas forcément identique pour tous les comités de suivi, certains auront peut-être besoin de plus de réunions que d'autres). Les compte rendus de chaque rencontre seront disponibles sur le site internet du projet EMILI. C'est pour le mécanisme de résolution des doléances que les parties prenantes recevront des rapports de façon annuelle (p.18 de la présentation).

Enfin, ces comités se mettront en place une fois le débat public terminé, en parallèle de la concertation continue.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q266 - Pollution et coût de traitement de l'eau - Miguel - 23 juillet 2024

Bonjour

La situation hydrique sur Montluçon est tendue comme indiqué par le service des eaux de la ville lors de la réunion de Vichy.

Il faudrait que les prélèvements supplémentaires qui vont être fait à savoir 600000m3 à l'année soit évalué avant de mettre en œuvre le projet.

Dans cette étude il serait intelligent de travailler sur les valeurs de débit journalier plutôt que sur les valeurs d'étiage. Le non retour des eaux de la station d'épuration dans le milieu naturel risque de poser problème à la faune se trouvant en aval car cette dernière n'a que faire de la moyenne mensuel du débit d'eau. Quelques minutes sans eau suffisent pour mourir.

La préétude qui a été faite à été basée sur les valeurs de débit allant jusqu'à 2010. L'accélération des sécheresses à répétitions de ces dernières années nous impose de prendre des chiffres jusqu'à 2023 afin d'obtenir des prévisions fiables. Les arrêtés pris par la préfecture au moins ces 2 dernières années devrait nous affoler sur les conséquences que pourrait avoir cette consommation d'eau supplémentaire.

Il faudrait également évaluer les pollutions que l'ont va potentiellement générer.

Le coût de traitement supplémentaire de l'eau qui sera livrée à l'usine de conversion va être payé par la collectivité semble-t-il mais la réponse apportée à Vichy n'était pas très claire sur ce point... en tout cas dans mon esprit.

Pour la sioule la situation semble un peu moins critique mais quand je vois le niveau de la sioule en été lorsqu'il m'arrive de faire du canoë je suis inquiet quand même...

Miguel

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Tout d'abord nous tenons à préciser qu'aucun prélèvement ne sera effectué dans le Cher pour l'usine de conversion. Compte-tenu de la tension locale sur la ressource en eau, que vous évoquez et dont Imerys a conscience, le Groupe a choisi de s'orienter vers la solution de Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) de la station d'épuration des eaux usées (STEU) de l'agglomération de Montluçon, qui permettrait d'assurer en permanence la totalité des besoins en eau estimés, sans compétition avec les autres usages. D'un point de vue réglementaire, la réutilisation des eaux de la station d'épuration n'est pas concernée par les quotas de volumes prélevables définis par le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux). Pour autant, il sera nécessaire d'évaluer l'impact quantitatif de ce prélèvement indirect (eaux réutilisées de la STEU ne retournant pas au Cher) sur le milieu naturel.

Ensuite, au sujet des études menées ou en cours, la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Cher Amont a engagé une étude « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » (dite HMUC). Cette étude-diagnostic a pour objectifs principaux d'affiner les connaissances sur les ressources en eau disponibles, les usages actuels de l'eau, les besoins des milieux aquatiques, mais également d'estimer les tendances d'évolution climatique, démographique et économique afin d'adapter au mieux la gestion de cette ressource. Il est probable que cette étude conduira à revoir les volumes prélevables sur le territoire afin de proposer une gestion équilibrée et durable des ressources en eau dans un contexte de changement climatique. Cependant, ses conclusions ne seront pas disponibles avant le dépôt des dossiers de demandes d'autorisation du projet EMILI. C'est pourquoi une étude sur le changement climatique a été lancée par Imerys parallèlement, sur un périmètre plus restreint. L'étude d'impact du projet EMILI devra par ailleurs contenir "une description des incidences notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement résultant, entre autres [...] de l'utilisation des ressources naturelles, en particulier les terres, le sol, l'eau et la biodiversité, en tenant compte, dans la mesure du possible, de la disponibilité durable de ces ressources", ainsi que des mesures pour éviter, réduire ou compenser ces impacts. Ces différentes études permettront ainsi d'évaluer avec précision l'impact du projet EMILI sur le Cher et de prendre potentiellement des mesures complémentaires pour le limiter.

S'agissant de votre question sur le financement de l'utilisation des eaux usées de Montluçon, celui-ci ne reposera pas sur les citoyens administrés mais sur Imerys. Si le projet est confirmé, Imerys sollicitera la Communauté d'agglomération de Montluçon pour connaître le niveau de la redevance pour la réutilisation de l'eau usée traitée de la station d'épuration.

Enfin, nous comprenons votre inquiétude sur l'état de la ressource en eau. Imerys la partage et c'est pour cela que différentes solutions vont être mises en place (recyclage, stockage...) pour limiter autant que possible les prélèvements dans la Sioule, notamment en période d'étiage.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q267 - Avenir du lithium dans la voiture électrique - Miguel - 24 juillet 2024

Le lithium en 2021 était utilisé à 75% pour faire des batteries. Avec la chute des ventes de véhicules électriques un peu partout dans le monde le marché ne risque-t-il pas de chuter?

Le véhicule hybride devenant la préférence des grands constructeurs au niveau mondial, ne devrait-on pas reconsidérer la question du véhicule tout électrique à l'avenir?

Le coût financier de la mise à niveau de nos réseaux électriques en vaut-elle la chandelle?

La politique commerciale de la Chine ne va-t-elle pas tuer cette filière comme elle l'a déjà fait pour les panneaux électriques ?

Même si le coût du lithium extrait à échassières restera dans le milieu du tableau mondial, n'y a-t-il pas là un risque que l'exploitation à terme ne soit plus rentable ? Le désastre écologique que l'on risque de créer que ce soit sur le site de la mine ou encore de l'usine de conversion pourrait être irréversible pour seulement quelques années d'exploitation. Comment ces risques ont-ils été appréhendés dans les études de marché ?

Le traitement de l'hydroxyde de lithium qui sortira de l'usine de conversion ne pouvant pas être traité en France, comment faire pour obliger ce lithium à revenir en France dans nos gigafactories de batteries.

La souveraineté de la France ne doit-elle pas passer par là ?

Miguel

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Sur le marché des véhicules électriques :

En France, la part des motorisations électriques et hybrides rechargeables représente 25,7 % des ventes en 2023, contre 21,2 % en 2022. Avec 303 900 immatriculations en 2023 contre 207 400 en 2022, la motorisation électrique confirme sa dynamique (+ 46,6 %). Sa part de marché s'établit à 16,7 %, en hausse de 3,6 points sur un an. Les ventes de voitures hybrides rechargeables repartent à la hausse en 2023, après le repli de 2022 : 162 800 unités ont été vendues en 2023 contre 127 400 en 2022. Leur part de marché passe ainsi de 8,1 % en 2022 à 9,0 % en 2023. La motorisation diesel, qui était la motorisation dominante des achats de voitures neuves jusqu'en 2016, poursuit son déclin. La part de marché du diesel thermique ne représente plus que 9,5 % des véhicules neufs en 2023, après 15,3 % en 2022. La baisse est moins marquée pour les voitures à motorisation essence : en 2023, la motorisation essence thermique représente 37,0 % des immatriculations neuves (672 700 voitures), après 38,8 % en 2022. S'il est trop tôt pour dresser un bilan de l'année 2024, le début d'année a confirmé la progression du véhicule électrique pour stagner puis légèrement baisser à la mi-année.

Sur le marché du lithium :

Le lithium est aujourd'hui utilisé comme composant de batteries intégrées dans des produits ou appareils mobiles : véhicules, ordinateurs portables ou encore téléphones mobiles. Ces dix dernières années, la demande mondiale en lithium a doublé. Portée par la transition vers les véhicules électriques, la consommation mondiale de ce métal pourrait être multipliée par 42 d'ici à 2040 par rapport à 2020 dans un scénario de l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Tous les scénarios le confirment : quel que soit le degré de sobriété choisi, la consommation et le besoin en lithium augmenteront considérablement. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans le [dossier du maître d'ouvrage](#) et dans [le webinaire organisé dans le cadre du débat public EMILI "Grand angle : lithium, transition énergétique et souveraineté"](#), disponible en replay.

Sur la possible concurrence avec la Chine :

Au regard des besoins en lithium estimés, présentés plus haut, Imerys considère que le projet EMILI peut s'inscrire aux côtés d'autres projets industriels à travers le monde (y compris en Europe). Par ailleurs, toujours à l'échelle internationale, le projet EMILI est compétitif pour deux principales raisons :

le granite de Beauvoir est riche en lithium, à hauteur de 0,90 %, une teneur attractive à l'échelle mondiale ;

le projet propose une approche intégrée, avec à la fois l'extraction mais aussi la conversion, alors que ces activités sont souvent séparées (par exemple, une grande partie du lithium extrait en Australie est raffinée en Chine), ce qui participe à la maîtrise des coûts.

Autre élément à ne pas négliger : les futurs clients sont de plus en plus sensibles à la production locale et aux respects des normes environnementales, ce que le projet EMILI garantit.

Sur la rentabilité du projet EMILI :

Au-delà d'un marché favorable présenté précédemment, Imerys étudie plusieurs actions pour sécuriser sa rentabilité face à la volatilité du prix du lithium. Par exemple, le Groupe pourra engager des discussions avec ses clients pour des accords de fourniture. Pour des accords sur des temps longs, il est classique d'introduire une indexation sur la base d'un indicateur mondial. Le Groupe pourra aussi avoir recours à des couvertures sur le prix du lithium auprès de contreparties spécialisées. [Le webinaire du 16 juillet](#), disponible en replay, organisé dans le cadre du débat public aborde cette thématique.

Sur le devenir de l'hydroxyde de lithium sortant de l'usine de conversion :

Le projet EMILI n'est que la première brique d'une chaîne de valeurs des batteries électriques. En effet, après les étapes d'extraction minière et de conversion du lithium pour atteindre le grade batterie, se trouvent celles du traitement pour obtenir les matériaux actifs d'électrode et leurs précurseurs (pCAM puis CAM ou "cathode active material" pour la cathode, ABAM ou "Active battery anode material" pour l'anode). Il s'agit là des futurs clients d'Imerys. La filière se construit et nous pouvons citer en particulier deux projets de coentreprise avec Orano et Axens en France sur ce segment de la chaîne de valeur. Des projets de développement de matériaux essentiels pour les batteries sont par ailleurs portés par Solvay à La Rochelle, Arkema à Pierre-Bénite au sud de Lyon et Tokai Carbone Savoie à Vénissieux, également près de Lyon.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q268 - Qui seront les décideurs responsables en cas de problème ? - Miguel - 24 juillet 2024

Bonjour

Comme demandé lors de la dernière réunion de la CNDP le 18 juillet, j'aimerais que l'on rajoute au dossier les noms des décideurs qui auront permis la réalisation de ce projet afin de pouvoir engager des poursuites contre ces personnes dans le cas où le projet se passe mal. Il est effectivement trop facile de prendre une décision impactant autant de personnes sans devoir en payer les conséquences. Si les personnes sont vraiment convaincues du bien fondé de ce projet, si elles ont pris en compte tous les éléments de ce dossier, j'imagine qu'elles seront prêtes à engager leur responsabilité... Que ce soit les personnes de la société Imerys mais aussi les maires des communes concernées de près ou de loin ou encore les représentants de l'état impliqués dans ce projet!

Merci d'avance , Miguel

Réponse Imérys

Bonjour, Merci pour votre contribution.

La responsabilité pénale est l'obligation légale faite à une personne, reconnue coupable par un tribunal, de supporter la peine prévue par la loi correspondant à une infraction. Elle est applicable aux personnes morales, par l'intermédiaire des mandataires sociaux, qui les représentent.

Ainsi, si une infraction pénalement répréhensible vient à être constatée, les mandataires sociaux d'Imerys (c'est-à-dire la ou les personnes physiques mandatées par le Groupe pour la représenter, la diriger et la gérer vis-à-vis des tiers) seront pénalement responsables.

Cordialement, L'équipe projet EMILI

Réponse de la CPDP

Bonjour, merci de votre contribution. En complément, voici une précision apportée par l'Etat :

Les décisions prises par une entité administrative (municipalité, État, etc) peuvent être attaquées devant le tribunal administratif compétent (généralement dans un délai de 2 mois).

L'identification des "décideurs" est prévue au premier alinéa de l'article L.212-1 du CRPA : "Toute décision prise par une administration comporte la signature de son auteur ainsi que la mention, en caractères lisibles, du prénom, du nom et de la qualité de celui-ci." [par exemple, pour un arrêté préfectoral, les nom, prénom, signature du préfet] Elle ne vise pas les agents en charge de l'instruction des demandes ou du contrôle de l'installation. Si le droit d'exercer un recours effectif devant une juridiction est reconnu aux personnes intéressées (article 6 de la CEDH), l'autorité administrative qui autorise le projet, n'est pas personnellement responsable des fautes qu'elle commet dans l'exercice de fonctions et non détachables de celles-ci. L'engagement de sa responsabilité pénale est conditionnée à la commission d'une faute intentionnelle d'une particulière gravité lors de la délivrance de l'autorisation demandée (article 121-3 du code pénal). Cette faute doit avoir participé de manière directe et certaine à la survenance du dommage. Or, une autorisation environnementale délivrée pour prévenir les "dangers ou inconvénients pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 du code de l'environnement ainsi qu'à l'article L. 161-1 du code minier selon les cas" (L.181-3 du CdE), dont l'administration doit strictement veiller au respect, ne peut être la cause directe et certaine d'un dommage aux intérêts protégés par le code de l'environnement. Ce dernier met à la charge de l'exploitant en cas d'accidents ou incidents survenus du fait du fonctionnement des installations de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L.511-1, les mesures d'urgence, et les mesures prises ou envisagées pour éviter un accident ou un incident similaire et pour en pallier les effets à moyens ou à long terme sous le contrôle strict de l'administration (R.512-69 CdE).

Cordialement

la CPDP

Q269 - Quelles garanties sur le management et la bonne foi d'Imerys? - Antigna - 24 juillet 2024

Question sur la situation en Bretagne : <https://reporterre.net/En-Bretagne-une-mine-d-Imerys-accapare-et-pollue-la-ressource-en-eau>

Comment peut-on encore avoir confiance dans votre management quand on voit ce que vous faites en Bretagne ?! Les habitants sur place souhaitent prévenir ceux de notre région.

Quelles garanties donnez - vous à la population (en dehors de bonnes paroles et autres déclarations pétries de Greenwashing) ?!

La bonne foi et les pratiques des entreprises, en particulier les multinationales, quid..?!

Bonjour, Merci pour votre contribution.

Comme évoqué lors du [webinaire "Les impacts sur l'eau : réponse à vos questions"](#) du 11 juillet (disponible en replay), le reportage publié par Reporterre comporte un grand nombre d'imprécisions et d'erreurs. Par exemple, est évoqué un lac d'acide, qui n'est, en réalité, qu'un lac d'eau ou encore les 300 mètres de hauteur des zones de stériles qui correspondent en réalité à l'altitude de l'emplacement.

Quant à votre questionnaire sur la confiance à accorder à Imerys, le débat public a été l'occasion de présenter un grand nombre d'études produites par Imerys mais également de faire intervenir les services de l'Etat qui seront amenés à autoriser (ou non) le projet EMILI et, si le projet aboutit, à décider des modalités de contrôles au titre de la réglementation ICPE.

Cordialement, L'équipe projet EMILI

Q270 - Question sur l'expérience d'un de vos ingénieurs - Antigona - 24 juillet 2024

Bonjour,

Suite à la réunion de clôture du 18 juillet, Monsieur Chena a évoqué son travail précédent dans l'extraction de mines.

Question à Monsieur Chenal : vous avez évoqué votre travail précédent dans l'extraction de mines, dans quels pays avez-vous travaillé auparavant ?

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre question.

Loic Chenal s'est présenté lors de la réunion du 18 juillet. Nous vous invitons à consulter le compte-rendu de cette réunion, disponible sur le site du débat public de la CNDP.

Q271 - Pourquoi pas un système de recyclage plus écologique ? - Antigona - 24 juillet 2024

Pourquoi ne pas utiliser ce système de recyclage innovant en vue d'éviter des pollutions supplémentaires ?

<https://www.futura-sciences.com/tech/questions-reponses/technologie-insolite-votre-urine-pourrait-revolutionner-recyclage-batteries-voitures-electriques-20878/>

L'entreprise française Tiamat s'apprête à commercialiser ses batteries sodium-ion ! L'entreprise française Tiamat, créée à l'initiative de chercheurs du CNRS, vient d'équiper un premier produit avec une de ses batteries sodium-ion. Une alternative écologique et économique qui devrait être industrialisée à partir de 2025.

À l'heure où les véhicules électriques gagnent en popularité, la gestion écologique de leurs batteries devient un enjeu crucial pour l'industrie. Face à ce défi, une découverte surprenante, impliquant l'urine comme élément clé dans le processus de [recyclage](#) des batteries, offre un nouvel espoir. Cette méthode révolutionnaire, mise au point par des chercheurs de l'Université Linnaeus en Suède et de l'Institut Indien de Technologie Madras, promet de transformer notre approche du recyclage des [batteries au lithium-ion](#), en la rendant à la fois plus écologique et économique.

Une innovation inattendue

Le [point de départ](#) de cette avancée significative est pour le moins inhabituel : l'urine. Les scientifiques ont développé un [solvant liquide](#) à base d'urine et d'[acide](#) acétique -- le principal composant du vinaigre -- capable d'extraire efficacement les [métaux](#) précieux des [batteries usagées](#).

Publiée dans la revue scientifique [ACS Omega](#) et résumée par *Anthropocene*, l'étude révèle que cette méthode permet de récupérer jusqu'à 97 % de [cobalt](#), un composant majeur des batteries au lithium-ion, tout en utilisant des produits chimiques inoffensifs et moins d'[énergie](#) que les méthodes de recyclage traditionnelles.

À l'heure où les véhicules électriques gagnent en popularité, la gestion écologique de leurs batteries devient un enjeu crucial pour l'industrie. Face à ce défi, une découverte surprenante, impliquant l'urine comme élément clé dans le processus de [recyclage](#) des batteries, offre un nouvel espoir. Cette

méthode révolutionnaire, mise au point par des chercheurs de l'Université Linnaeus en Suède et de l'Institut Indien de Technologie Madras, promet de transformer notre approche du recyclage des [batteries au lithium-ion](#), en la rendant à la fois plus écologique et économique.

Une innovation inattendue

Le [point de départ](#) de cette avancée significative est pour le moins inhabituel : l'urine. Les scientifiques ont développé un [solvant liquide](#) à base d'urine et d'[acide](#) acétique -- le principal composant du vinaigre -- capable d'extraire efficacement les [métaux](#) précieux des [batteries usagées](#).

Publiée dans la revue scientifique [ACS Omega](#) et résumée par *Anthropocene*, l'étude révèle que cette méthode permet de récupérer jusqu'à 97 % de [cobalt](#), un composant majeur des batteries au lithium-ion, tout en utilisant des produits chimiques inoffensifs et moins d'[énergie](#) que les méthodes de recyclage traditionnelles.

Avantages environnementaux

L'impact environnemental de cette méthode est particulièrement significatif. En réduisant la nécessité d'extraire de nouveaux matériaux tels que le lithium, le cobalt et le [cuivre](#) -- dont l'exploitation est souvent associée à d'importants [dégâts écologiques](#) --, cette technique pourrait diminuer considérablement l'[empreinte écologique](#) de la production de batteries. Ian Nicholls, professeur à l'Université Linnaeus, souligne l'importance de cette innovation : « *Avec des méthodes plus efficaces et respectueuses de l'environnement, nous pouvons réutiliser une très grande partie du cobalt déjà en circulation, au lieu de continuer à l'extraire* ».

Implications économiques

Outre les avantages environnementaux, l'approche proposée pourrait également révolutionner l'économie du [recyclage des batteries](#). En réutilisant les matériaux existants, les fabricants de batteries peuvent réduire les coûts associés à l'acquisition de nouvelles [matières](#) premières et minimiser leur dépendance vis-à-vis des fluctuations du marché des métaux. Cette réduction des coûts pourrait, à terme, se répercuter sur le prix des véhicules électriques, rendant ces technologies plus accessibles et favorisant leur adoption à une plus large échelle.

Répercussions pour l'industrie des véhicules électriques

L'[industrie des véhicules électriques](#), bien que florissante, fait face à des défis significatifs liés à la [durabilité](#) de ses composants. Les batteries, en particulier, posent un problème en raison de leur composition complexe et de la difficulté à recycler certains de leurs matériaux. L'innovation dans les méthodes de recyclage est donc essentielle pour assurer la viabilité à long terme de cette industrie. La méthode utilisant l'urine marque un pas important dans cette direction, offrant une solution potentiellement « transformative » qui pourrait être adoptée à grande échelle.

Défis et perspectives futures

Bien que prometteuse, la mise en œuvre de cette méthode de recyclage innovante n'est pas exempte de défis. L'acceptation par l'industrie, la [mise à l'échelle](#) des procédés et l'intégration dans les systèmes de recyclage existants nécessiteront des efforts de collaboration entre chercheurs, industriels et décideurs. De plus, des études supplémentaires seront nécessaires pour évaluer les impacts à long terme de l'utilisation de ce type de solvant sur la qualité et la fiabilité des matériaux récupérés.

La méthode de recyclage des batteries à base d'urine offre une perspective fascinante et potentiellement révolutionnaire pour l'industrie des véhicules électriques. En alliant innovation scientifique et conscience écologique, elle pourrait bien changer la donne en matière de gestion des [déchets](#) technologiques. Alors que le monde continue de chercher des solutions pour une [transition énergétique](#) plus durable, des approches comme celle-ci montrent que parfois, les réponses les plus efficaces peuvent venir des sources les plus inattendues. Cette découverte n'est pas seulement un progrès technique, c'est aussi un rappel que, dans la quête d'un avenir durable, chaque détail compte -- même ceux que nous sommes habitués à négliger."

Bonjour, Merci pour votre contribution.

Le projet EMILI est un projet d'extraction et de transformation de lithium. Le recyclage ne fait donc, pour l'instant, pas partie du projet industriel porté par Imerys. Néanmoins, Imerys considère que cette étape est indispensable pour préserver les ressources disponibles et répondre aux besoins d'accès aux métaux stratégiques. Par ailleurs, la législation européenne oblige désormais, de façon progressive, les constructeurs à incorporer des matières premières recyclées dans la production de batteries neuves. Ainsi, toutes les méthodes de recyclage méritent d'être étudiées.

Cordialement, L'équipe projet EMILI

Q272 - Batteries moins impactantes pour l'environnement : et la concurrence ? - Antigona - 24 juillet 2024

L'inventeur de la batterie au Lithium lui-même indique que le Lithium a le gros inconvénient d'être impactant pour l'environnement et annonce que la recherche continue sur la batterie au sodium qui commence déjà avec l'entreprise française Tiamat :

<https://www.arte.tv/fr/videos/115078-122-A/28-minutes/>

<https://www.futura-sciences.com/tech/questions-reponses/technologie-insolite-votre-urine-pourrait-revolutionner-recyclage-batteries-voitures-electriques-20878/>

Cette concurrence innovante ne devrait-elle pas être prise en compte plutôt que la solution du Lithium probablement bientôt dépassée ?

D'ici la fin du débat et surtout des enquêtes publiques (2025), la recherche aura peut-être abouti pour les batteries mobiles aussi : ça peut aller très vite.

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Il est vrai que les technologies évoluent rapidement. Pour autant, cela ne signifie pas que celles-ci soient systématiquement en concurrence entre elles. En effet, il est très probable que les batteries au sodium et les batteries au lithium soient sur le marché de façon concomitante, mais ne répondent pas aux mêmes usages. Le sodium peut en effet être très utile pour de la petite mobilité ou du stockage d'énergie mais ne répond pas aux contraintes du véhicule électrique. Le lithium reste la meilleure solution pour le véhicule électrique, comme l'a rappelé un membre du Shift Project Auvergne lors de [la réunion de clôture](#) du 18 juillet. C'est pourquoi une demande exponentielle et de long terme en lithium est identifiée, selon l'ensemble des scénarios disponibles (même le plus sobre) ([voir chapitre 2.5 du dossier du maître d'ouvrage](#)).

Vous pourrez trouver un tableau présentant les avantages et les inconvénients des batteries sur [la fiche \(n°4\)](#) dédiée au sujet.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q273 - A propos du programme IRMA - Antigona - 24 juillet 2024

Le programme IRMA ne comporte aucune obligation légale, tout est au bon vouloir d'IMERYYS : pour les doléances sur le bruit et les vibrations, à la limite, ça peut marcher à la condition qu' IMERYYS rectifie après coup les niveaux sonores mais pour tous les autres domaines, tout sera trop tard malheureusement pour les riverains..

Est-ce que ce n'est pas juste un comité "Théodule" pour rassurer les populations et leur prouver qu'IMERYYS en fait un peu plus que la législation l'y oblige..?

Q274 - Centre de Stockage de Déchets dangereux, Bassine, quantité d'eau annoncée et réellement utilisée..

Antigona - 24 juillet 2024

Nous avons appris qu'un centre de stockage des déchets dangereux, en plus des trois usines, était nécessaire, ce qui ne laisse pas d'inquiéter car pour qu'il soit rentable, d'autres déchets risquent d'y être transportés et accroître la pollution des sols.

De même encore un bassin de rétention (une méga - bassine !) a été évoqué rapidement (sic !) : attention, le mouvement anti-bassines est très fort en France, et d'ailleurs, il est prouvé scientifiquement que ces bassine sont contre-productives, notamment en raison du changement climatique et de l'évaporation.

Apparemment, l'entreprise Imerys a déjà eu la stratégie de demander aux autorités une quantité d'eau bien inférieure aux besoins actuels et une fois l'autorisation obtenue, de demander une dérogation (ex. Bretagne) : quelle garantie est offerte aujourd'hui pour empêcher cette dérive ?

Un projet aussi gigantesque dont les techniques annoncées n'ont jamais été utilisées à grande échelle risque d'être dans l'incapacité de respecter la Loi sur l'Eau.

Bonjour,

Merci pour votre contribution et votre suivi attentif du débat public.

Nous ne pouvons que regretter que vous soyez passé(e) à côté de certaines de nos réponses que vous trouverez ci-après.

L'information qu'un stockage des déchets dangereux était nécessaire n'est pas nouvelle : le [dossier du maître d'ouvrage](#) précise ainsi, page 85, que "les autres éléments [c'est-à-dire tous les éléments sortants non-valorisables] qui seraient potentiellement caractérisés comme « déchets dangereux » seraient transférés dans des installations dédiées au stockage de déchets dangereux (et adaptées à leur nature), où ils seraient traités".

L'option d'un stockage d'eau sur le site de Beauvoir a été évoquée lors de la [réunion de mi-débat à Clermont-Ferrand](#) : c'est une proposition d'Imerys à une préoccupation forte des participants au débat concernant la gestion de l'eau et il est finalement logique que cette option soit récemment apparue. En l'occurrence, un stockage d'eau pourrait permettre de limiter la pression sur la ressource en eau quand la disponibilité est réduite (notamment lors des épisodes de sécheresse). Ce stockage utiliserait les dépressions créées sur le site par l'exploitation des kaolins, à l'image des lacs de Beauvoir ou des Montmins par exemple. Ces lacs seraient remplis aux moments de l'année où la ressource en eau est abondante, et utilisés en priorité pendant l'été pour limiter les prélèvements sur le milieu naturel. Plusieurs options sont encore à l'étude pour permettre de stocker jusqu'à 100 000 m3 d'eau supplémentaires. L'eau utilisée pour remplir ces réserves proviendrait de la Sioule et des eaux de ruissellement collectées sur site.

Le débat public a aussi permis de préciser le besoin en eau du projet EMILI (nous vous invitons notamment à consulter la [fiche eau](#), ou encore la [réponse à la question 185](#)). En particulier, il a été précisé :

que le besoin de 600 000 m3 pour l'usine de concentration correspondait à une approche très prudente pour tenir compte des incertitudes à ce stade d'étude du projet. En effet, la [fiche 2 sur l'eau](#) précise ainsi qu'avec 7 800 heures/an, le besoin de prélèvement pour l'usine de concentration serait de 546 000 m3/an. Finalement, le besoin final en eau se trouvera quelque part entre les deux volumes ;

que le besoin de 600 000 m3 pour l'usine de conversion correspondait également à une approche très prudente et qu'aucune évolution à la hausse n'était envisagée.

Par ailleurs, vous faites probablement référence dans votre question à notre site de Glomel en Bretagne. Comme évoqué lors du [webinaire "Les impacts sur l'eau : réponse à vos questions"](#) du 11 juillet (disponible en replay), ce site est doté d'un lac de traitement de l'eau. Une dérogation a effectivement été accordée par les services de l'État à Imerys pour libérer davantage d'eau que ce qui était initialement prévu. Cette dérogation intervient à la demande du syndicat local des eaux afin d'augmenter le soutien à l'étiage.

Enfin, les techniques envisagées pour le projet EMILI sont tout à fait répandues dans l'industrie, que ce soit pour l'extraction (méthode des "sous-niveaux abattus") ou pour la concentration (les techniques utilisées étant les mêmes que celles aujourd'hui utilisées sur le site de Beauvoir dans le cadre de l'exploitation des kaolins). Quant à la démarche "zéro rejet liquide", c'est effectivement une forme d'innovation apportée par le projet EMILI dans l'industrie de la mine. Toutefois, il est possible de citer le projet de mine de lithium Thacker Pass qui utilise déjà le système "zéro rejet liquide", dans le Nevada aux États-Unis (pour en savoir plus, nous vous invitons à [consulter leur site internet, en anglais](#)). De plus, c'est un procédé mis en œuvre de manière plus générale dans l'industrie chimique et les compétences existent, notamment en France ([groupe Veolia par exemple](#)).

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q276 - Qualité de l'air à Echassières - Nokay - 24 juillet 2024

Bonjour,

Page 97 du dossier du maître d'ouvrage, vous écrivez : « *Du fait du concassage en souterrain, les émanations de poussières seraient limitées aux activités de surface. Ainsi, des poussières pourraient être générées par la circulation des engins sur les pistes en surface et par l'activité de stockage des produits minéraux, mais cela devrait rester très réduit et circonscrit au site, compte tenu de sa configuration en amphithéâtre* ».

Actuellement, l'exploitation de la carrière de kaolin génère déjà beaucoup de poussière pour une activité bien plus modeste, alors **quelle quantité de poussière supplémentaire** l'activité minière produira-t-elle sur ce site ?

La configuration des lieux n'étant pas une garantie de protection **face aux conditions climatiques**, et ce n'est déjà pas le cas actuellement, le site de La Bosse n'est pas sous cloche...

Comment la qualité de l'air est-elle appréciée actuellement et comment le sera-t-elle par la suite sur le site de La Bosse et alentours puisqu'il n'y a aucune station de mesure de la qualité de l'air à Echassières.

Merci d'avance pour votre réponse

Bonjour, Merci pour votre contribution.

L'arrêté préfectoral d'autorisation de l'usine de kaolin prévoit une "surveillance des émissions atmosphériques canalisées ou diffuses" incluant les poussières, ainsi que des prescriptions pour les "émissions diffuses et envols de poussières" (article 4-1-5). Il en va de même pour la carrière, avec des prescriptions (article 3-1-2) et des modalités de surveillance (chapitre 10.2.1). Ainsi, des jauges pour mesurer les retombées de poussières sont installées en cinq points géographiques autour du site de Beauvoir pour une durée de un mois deux fois par an.

Dans le cadre du projet EMILI, les émissions supplémentaires de poussières pourraient provenir du passage des engins sur les pistes et du stockage des minéraux, comme le dossier du maître d'ouvrage le précise. Les études à venir permettront d'évaluer les émissions de poussières de ces activités.

D'ores et déjà, Imerys a missionné l'association reconnue d'utilité publique Atmo et le bureau d'études BURGEAP pour mener une étude de qualité de l'air initiale autour du site de Beauvoir. Plusieurs stations de mesure de la qualité de l'air seront installées autour du site de Beauvoir d'ici fin août. Les points de suivi ont été positionnés devant le musée Wolframines, à proximité de la mairie d'Echassières et sur la commune de Servant. Une station sera aussi positionnée à proximité de la mairie de Sussat pour servir de témoin (l'objectif étant de disposer d'un point de comparaison avec une zone hors de l'aire d'influence du projet).

À terme, ces stations de mesures déployées dans le cadre du projet EMILI permettront d'envisager l'installation d'une station de suivi, probablement gérée par Atmo.

Cordialement, L'équipe projet EMILI

Q277 - Comment garantisiez vous la souveraineté nationale dans l'exploitation de ces minerais? - ALD - 24 juillet 2024

Bonjour, la souveraineté nationale est mise en avant pour faire passer ce projet. Indépendance de la France...etc...

Imerys n'est pas une société française.

Comment sommes nous garantis que vos actionnaires majoritaires ne décideront pas un jour de se vendre aux plus offrants, des chinois, des américains, des russes, des indiens?

Comment garantisiez vous la souveraineté nationale dans l'exploitation de ces minerais?

Notre pays a déjà vécu cela: des aides indécentes versées au nom du soutien à notre économie pour voir ensuite, les groupes partir et quitter notre territoire.

Peugeot a récemment annoncé qu'il distribueront des voitures électriques fabriquées en Chine, la majeure partie du parc automobile électrique vient d'Asie, comment pouvez vous donc dire que ce projet est pour assurer la transition énergétique et qu'il agit dans le respect de l'environnement? Il semble évident que vous n'allez pas fournir l'industrie française avec ce Lithium. Cette extraction n'est pas pour la souveraineté nationale, elle est destinée à exporter notre sous sol.

Qu'en pensez vous?

Bonjour, Merci pour votre contribution.

Imerys est une société française cotée en bourse, détenue pour 40 % par des actionnaires institutionnels, majoritairement européens, et par plusieurs milliers d'actionnaires individuels français.

L'ambition d'IMERYS est d'avoir sécurisé une bonne partie de ses débouchés probablement autour de 2026, avant la décision finale d'investissement pour le projet d'exploitation attendue pour 2027 (voir figure 66 du dossier du maître d'ouvrage).

Le volet financier de la loi n°2023-973 du 23 octobre 2023, notamment les articles 31 à 40 relatifs au financement de l'industrie verte, dispose l'ensemble des règles applicables pour les projets éligibles au Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte (C3IV). En particulier, il est nécessaire qu'au moins 50 % de la production soit à destination des fabricants de batterie. Il n'y a aucune contrainte de nationalité ou de localisation de ces clients.

Les éléments qui guideront les discussions commerciales avec les potentiels clients seront les capacités techniques et financières, la possibilité de valoriser la spécificité d'un lithium européen et bas carbone, et la capacité à se projeter dans une relation commerciale de long terme. Le groupe IMERYS, en tant qu'acteur engagé de la filière européenne du lithium, souhaite y contribuer autant que faire se peut. Aussi, un intérêt tout particulier sera apporté à la localisation des clients avec la plus haute priorité accordée aux acteurs opérant sur le territoire européen.

Cordialement, L'équipe projet EMILI

Q278 - Comment allez vous indemniser les habitants ? - ALD - 24 juillet 2024

Bonjour,

Ce territoire est profondément aimé de ses habitants. C'est un Eden. Le paradis de ceux qui fuient le monde, les villes, de ceux qui n'ont jamais quittés leur racine paysanne. Il n'y fait ni trop chaud, ni trop froid. Les paysages sont doux et verdoyants. L'habitant est simple mais élégant. On y mange bien. Il y a peu de monde, beaucoup de calme. Des rivières, des fruits, des oiseaux.

Auvergnate par ma famille paternelle, je suis née comme mes parents à Paris. J'ai toujours rêvé posséder des terres en Allier, sur la terre de mes ancêtres, où je me ressourçait. J'ai récemment acquis des terres et une maison pour y développer un projet touristique. Le tourisme est discret mais présent à travers tous nos visiteurs amoureux de la nature simple et tranquille. Vous détruisez mon projet, et en cela, m'appauvrissez fortement.

Qu'allez vous m'apporter en échange? comment allez vous indemniser tous ceux chez qui vous venez puiser votre or, en les dépossédant de leur trésor ancestral? J'ai hâte de vous lire. ALD

Bonjour, Merci pour votre contribution.

Le projet EMILI est un projet d'intérêt national : il a vocation à répondre aux objectifs climatiques de la France et de l'Union européenne (la neutralité carbone à horizon 2050) en participant à la décarbonation du secteur des transports. Cela étant dit, Imerys a conscience que le projet s'inscrit dans un territoire rural préservé. C'est pourquoi des investissements significatifs sont envisagés pour limiter ses potentiels impacts environnementaux.

Par ailleurs, le projet pourrait être source de dynamisme à plusieurs égards :

pour le développement économique du territoire : il est à prévoir que les emplois directs créés par le projet vont en créer d'autres de façon indirecte, tout comme l'accroissement de la population devrait augmenter les services publics disponibles (écoles, services médicaux, etc.) ;

pour le tourisme industriel, qui existe déjà sur le territoire (les kaolins de Beauvoir ont, par exemple, signé une convention avec le musée Wolframines qui prévoit l'organisation de visites de site durant le mois d'août).

Le territoire d'Échassières et de Saint-Éloy-les-Mines, par son passé minier, possède un contexte favorable pour la coexistence des activités industrielles et touristiques (la carrière des kaolins de Beauvoir cohabite avec les parties prenantes locales depuis de très nombreuses années) et nous pensons qu'un projet industriel comme EMILI est compatible avec les activités touristiques existantes et en projet.

Pour ces raisons, une indemnisation des habitants du territoire n'est pas prévue.

Cordialement, L'équipe projet EMILI

Q279 - Pourquoi y a-t-il un débat alors que le décret 2024-740 du 5 juillet a été publié ? - ALD - 24 juillet 2024

Pourquoi y a-t-il débat alors que le décret 2024-740 du 5 juillet nous prouve que tout cela n'est qu'une supercherie pour faire croire à la prise en compte des avis citoyens.

C'est une mascarade, non, ce débat?

A vous lire, ALD

CPDP : Bonjour, nous vous remercions pour votre question.

La CNDP a reçu de nombreux messages concernant la publication du [décret 5 juillet 2024](#), qualifiant de projet d'intérêt national majeur (PINM) l'extraction et la transformation du lithium par la société Imerys dans l'Allier. Cette publication suscite de nombreuses interrogations et soulève des doutes sur l'intérêt de la poursuite du débat public.

Ces questionnements ont été relayés lors de la réunion publique tenue le mardi 9 juillet à Montluçon (cf le site internet du débat : <https://www.debatpublic.fr/mine-de-lithium-allier/le-projet-declare-pinm-les-explications-de-letat-5977>).

Les représentants de l'État, Pascale Trimbach, préfète de l'Allier et Benjamin Gallezot, délégué interministériel aux approvisionnements en minerais et métaux stratégiques, ont apporté des réponses sur la nature et la portée de ce texte.

Nous vous invitons à visionner la rediffusion [à ce lien](#), notamment à partir de la 53e minute, puis à plusieurs reprises jusqu'à 1h39.

P. Trimbach précise que cette procédure PINM « ne dispense en aucune façon des phases d'évaluation environnementale et de toutes les consultations du public » (voir l'ensemble de la prise de parole sur le sujet à partir de 0:54:50).

B. Gallezot affirme « les prises de position, que ce soit par exemple avec un décret PINM (...) ou par la parole d'un représentant de l'État (...) ne préjugent pas des autorisations qui seront données le moment venu » (voir les arguments développés à 1:33:40).

Si vous souhaitez vous informer sur le dispositif PINM, issu de l'article 19 de la loi du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte, vous pouvez consulter l'intégralité du texte [à ce lien](#), ou une courte présentation des objectifs du dispositif [à ce lien](#).

Cordialement

L'équipe CPDP

Q281 - Demande d'étude épidémiologique en aval - TERRENOIRE Lucette - 24 juillet 2024

L'eau prélevée sera restituée au milieu et se retrouvera dans les ruisseaux et rivières en aval de la mine. Or les débits entre temps auront pu subir des baisses d'étiages et l'eau, elle même aura pu se contaminer. Il s'agit de mettre en place une étude épidémiologique sur les animaux et les hommes afin de démontrer qu'il n'y a aucune conséquence néfaste.

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Au-delà d'une réduction des prélèvements d'eau, l'effet collatéral du recyclage des eaux mis en œuvre pour l'usine de concentration est l'absence de rejet d'eau de procédé sur le site de Beauvoir (qui comprend l'usine de concentration et la mine).

Cependant il y aura tout de même de l'eau de pluie à gérer, ainsi que les eaux d'exhaures (l'exhaure désigne le détournement par puisage ou pompage des eaux d'infiltration des mines et milieux souterrains) de la mine. Ces eaux seront réutilisées dans le procédé ou rejetés au milieu naturel en fonction :

de leur qualité chimique. Si celle-ci ne permet pas un rejet dans l'environnement, alors les eaux seront utilisées dans le procédé ;

des besoins hydriques du milieu naturel. Sur ce point, il faut en effet rappeler que les eaux de pluie participent à l'équilibre hydrique des bassins versants situés de part et d'autre du site de Beauvoir. Il s'agit donc de diriger au mieux les volumes d'eau pour assurer la pérennité de la biodiversité du secteur.

Les eaux rejetées au milieu naturel pour assurer son équilibre hydrique seront préalablement contrôlées afin de s'assurer de ne pas générer de pollutions. Les arrêtés préfectoraux définiront des seuils à respecter ainsi que des modalités de surveillance. La surveillance sera assurée en continu par Imerys en tant qu'exploitant et ses résultats seront communiqués aux services de l'État. Ces derniers pourront ponctuellement, à leur discrétion, réaliser des contrôles supplémentaires.

Interrogés sur l'opportunité d'une étude épidémiologique, les services de l'État ont apporté, lors du webinaire du 11 juillet dédié à l'eau, la réponse suivante : "Les études épidémiologiques nécessitent que nous ayons une cohorte très importante de personnes parce qu'il faut pouvoir évacuer tous les risques individuels liés au tabagisme, liés à la manière de se nourrir, à l'activité physique et autres. Je pense qu'en l'occurrence, le projet d'Imerys n'est pas du tout approprié à une étude épidémiologique. Ce qui ne veut pas dire que l'on ne fait pas un suivi sur la santé des populations, mais ce n'est pas l'étude épidémiologique qui sera un outil. Ce seront plutôt des calculs d'exposition ou ce genre de choses".

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q283 - Que ferez-vous face aux batteries au graphène ou d'autres innovations ? - TERRENOIRE Lucette - 24 juillet 2024

Il semble que la Nasa depuis deux ans a mis en place des batteries au graphène qui sont plus petites, plus efficaces et qui durent plus longtemps ; est-ce que vous provisionnez vos bilans prévisionnels en cas de nouveau stratège ?

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Il est vrai que les technologies évoluent rapidement. Pour autant, cela ne signifie pas que celles-ci soient systématiquement en concurrence. En effet, il est par exemple très probable que les batteries au sodium et les batteries au lithium soient sur le marché de façon concomitante, sans répondre aux mêmes usages. Si le sodium peut être très utile pour de la petite mobilité ou du stockage d'énergie, il ne répond cependant pas aux contraintes du véhicule électrique.

Imerys étudie les alternatives disponibles à l'échelle industrielle (ce qui ne semble pas être le cas des batteries au graphène) et le lithium reste la meilleure solution pour le véhicule électrique.

Vous pourrez trouver un tableau présentant les avantages et les inconvénients des batteries sur [la fiche \(n°4\)](#) dédiée au sujet.

Quelle que soit la durée d'exploitation de la mine, les obligations d'Imerys sont les mêmes en matière de remise en état. De plus, le réaménagement du site doit être anticipé dès le début du projet. Le nouveau code minier amènera le groupe Imerys à présenter des garanties financières pour le réaménagement du site, autrement dit une certaine somme d'argent est à constituer pour s'assurer qu'à l'issue de l'exploitation, la surveillance du site à l'issue de l'arrêt des travaux et les interventions en cas d'accident, soient réalisés en cas de défaillance de l'opérateur minier.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q284 - L'eau et les risques de pollution de ce projet - TERRENOIRE Lucette - 24 juillet 2024

Suivant des études récentes il semble que la baisse des débits des eaux courantes peut provoquer des cyanobactéries, de type anatoxines, qui sont dangereuses pour les animaux et pour les hommes ; aurez-vous la possibilité d'avoir un contrôle sur ces risques ?

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

Les cyanobactéries sont naturellement présentes dans les milieux aquatiques (eaux douces et salines), leur présence n'est donc pas un problème. Les cyanobactéries sont problématiques dès lors qu'elle prolifèrent, par exemple dans des eaux stagnantes et/ou réchauffées (rivière avec un faible débit, plan d'eau, etc.).

Le projet EMILI concerne directement deux cours d'eau : la Sioule et le Cher.

Pour la Sioule, il est prévu un prélèvement maximal de 600 000 m³ par an. À l'étiage (c'est-à-dire dans la situation la plus défavorable), le prélèvement du projet représenterait 0,6 % du débit de la Sioule, soit une baisse d'environ 1,3 mm du niveau moyen de la Sioule au niveau d'Ebreuil. Ainsi, il n'est pas attendu d'effet notable sur le débit du cours d'eau susceptible de favoriser le développement des cyanobactéries.

Pour le Cher, l'impact est lié à la réutilisation des eaux rejetées par la station d'épuration, qui a pour conséquence une réduction du rejet final au Cher de 60 m³/h représentant 0,1 % du débit moyen. Ici encore, il n'est pas attendu d'effet notable du projet sur le débit du cours d'eau susceptible de favoriser le développement des cyanobactéries.

Cela étant dit, la problématique des cyanobactéries est globale et risque de s'aggraver compte tenu du dérèglement climatique, et ce que le projet EMILI soit réalisé ou pas. D'ores et déjà, les services de l'État ont placé des secteurs de baignade ou des plans d'eau sous surveillance.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q285 - Prise en compte de la géologie volcanique - TERRENOIRE Lucette - 24 juillet 2024

Avez-vous pris en compte la présence de chambres magmatiques (avec du magma) qui sont à l'origine des germes cristallins tel que les granites

Bonjour, Merci pour votre contribution.

Les chambres magmatiques sont situées à plusieurs dizaines de kilomètres sous le niveau du sol ; ce n'est donc pas un enjeu pour la mine souterraine dont le fond se situe à - 400 mètres.

Cordialement, L'équipe projet EMILI

Q286 - Quelles mesures de sécurité pour les crues centennales ? - TERRENOIRE Lucette - 24 juillet 2024

Nous savons que la Sioule, le Cher, l'Allier sont soumises tous les 150 à 200 ans à des crues centennales qui sont les plus fortes d'Europe. La rivière Allier fait partie des dernières rivières sauvages d'Europe, elle peut passer de 15M3/s à 7200M3/s ; l'avez-vous pris en compte et quelles sont les mesures de sécurité que vous avez mis en place à ce sujet, ainsi que des frais prévisionnels dans vos bilans prévisionnels ?

Bonjour, Merci pour votre contribution.

Pour rappel, le projet EMILI, s'il aboutit, se situera dans l'Allier (le département) mais pas au bord de l'Allier (la rivière).

Les sites industriels envisagés par Imerys ne se situent pas en zone inondable. Le site de La Loue, pour l'usine de conversion, est à proximité du Cher, mais dans une zone qui n'est pas exposée aux inondations.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q287 - Quelle vision en termes financier en vue des alternatives ? - barthyve - 24 juillet 2024

Quelle est votre vision en terme financier si en regard de l'évolution technologique à l'exemple du sodium (nouveaux véhicules commercialisés à coût moindre avec ce type de batterie depuis cette année) ou de nouvelles ressources comme le gisement conséquent découvert en France d'hydrogène blanc , énergie directement exploitable sans investissement lourd et très peu polluante tant en production et dans son usage ?

Peut être un 2e élément de réflexion : la conséquence définitive dans le temps d'une exploitation minière en regard de sa mise en oeuvre et son exploitation 5 et 25 ans . Avec un terme relativement rapide et des initiateurs qui ne seront plus présents .

Merci pour ce débat et votre retour

Bonjour,

Merci pour votre contribution.

La rentabilité (et la pérennité) du projet EMILI sont liées à la demande soutenue de lithium à long terme, qui, selon l'ensemble des scénarios disponibles (même le plus sobre) devrait se poursuivre de façon exponentielle ([voir chapitre 2.5 du dossier du maître d'ouvrage](#)). Si d'autres technologies pourraient paraître intéressantes, elles ne répondent toutefois pas aux exigences de la mobilité électrique.

Le sodium semble très prometteur pour des batteries à destination de la petite mobilité ou du stockage d'énergie, mais il ne répond pas aux contraintes du véhicule électrique en raison du poids de ces batteries, de sa densité énergétique moindre que celles au lithium ou encore de son manque de maturité industrielle. Quant à l'hydrogène, comme l'a rappelé un membre du Shift Project Auvergne [lors de la dernière réunion du débat public](#), les quantités disponibles et ses propriétés pourront convenir à un usage industriel mais moins à la mobilité.

Enfin, quelle que soit la durée d'exploitation de la mine (5, 25 ans ou davantage), les obligations d'Imerys sont les mêmes en matière de remise en état. Le nouveau code minier amènera le groupe Imerys à présenter des garanties financières pour le réaménagement du site, autrement dit une certaine somme d'argent est à constituer dès l'autorisation initiale pour s'assurer qu'à l'issue de l'exploitation, la surveillance du site à l'issue de l'arrêt des travaux et les interventions en cas d'accident, soient réalisés en cas de défaillance de l'opérateur minier. Au regard du potentiel de croissance pérenne du marché du lithium et de la qualité du gisement de Beauvoir, Imerys n'imagine pas une fermeture anticipée (avant 25 ans) de la mine. Au contraire même, la prolongation de la durée de vie de la mine est une hypothèse probable au regard des éléments connus sur le gisement de Beauvoir et des retours d'expérience d'autres projets miniers : c'est pourquoi le dossier du maître d'ouvrage précise que la durée d'exploitation de 25 ans est une durée minimale.

Cordialement,

L'équipe projet EMILI

Q288 - Quelles garanties ? Débat public mine de lithium dans l'Allier 25 juillet 2024

Quelles garanties quant au dimensionnement du besoin en eau du projet ? (quelle garanties par IMERYS et l'État) ? En particulier, côté État : un plafonnement des autorisations de prélèvement est-il prévu ?

Réponse de l'Etat (DDT et DREAL) :

Bonjour,

Le dossier sera instruit par rapport à un dossier déterminant des plafonds de prélèvement à ne pas dépasser (cela s'entend en volume global annuel, par période étiage / hors étiage, en débit). Si en définitive (par exemple après exploitation du pilote) l'industriel ne peut pas les tenir il devra faire une demande de modification de son autorisation. Tout dépendra alors de quel ordre.

Dans tous les cas, les besoins devront restés mesurés, ne pas porter atteinte aux milieux naturels, ne pas obérer les autres usages, rester dans les plafonds des documents de planification sur l'eau.

Concrètement : toute ICPE est encadrée par un arrêté préfectoral d'autorisation. Ce document de plusieurs dizaines de pages liste par grand thème les obligations que l'installation doit respecter. Ces exigences dépendent des caractéristiques de l'ICPE et de la sensibilité du milieu. Dans le thème "Protection des ressources en eaux et des milieux aquatiques", il est généralement fixé l'origine de l'approvisionnement en eau, les modalités de l'approvisionnement et de son suivi, le volume maximal prélevable en fonction des saisons (étiage ou non) et le débit maximal. Ces obligations sont rédigées de manière à pouvoir ensuite être contrôlées par l'inspection des installations classées.

Les arrêtés ainsi que les rapports de contrôle sont publics et accessibles sur <https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees?page=1>